

ZIGUINCHOR - SEDHIOU - OIO - CACHEU

# UN LITTORAL EN MOUVEMENT

Diversité, dynamiques et mutations des territoires frontaliers  
du sud-ouest du Sénégal et du nord-ouest de la Guinée-Bissau

**Crédit photos**

©JB Russell  
www.jbrussellimages.com  
sauf mention contraire

**Graphisme**

By Reg'  
www.designbyreg.dphoto.com

**Imprimeur**

ICO Dijon

**Auteur**

Ouvrage coordonné par le Grdr  
(www.grdr.org) en collaboration avec  
Tidiane Sané, El Hadji Balla Dièye  
(Département de Géographie de l'UASZ)  
et Luc Descroix (UMR PALOC, IRD).

Juin 2017

**ISBN** 979-10-95026-01-3

ZIGUINCHOR - SEDHIOU - OIO - CACHEU

# UN LITTORAL EN MOUVEMENT

Diversité, dynamiques et mutations des territoires frontaliers  
du sud-ouest du Sénégal et du nord-ouest de la Guinée-Bissau

# Sommaire

---

|   |    |
|---|----|
| Remerciements   | 4  |
| Synthèse  | 6  |
| Abréviations et acronymes   | 12 |
| Introduction : d'un littoral émergent à des territoires en mutation   | 15 |
| Partie I : Une histoire économique surdéterminée par l'extérieur (1930-2016).   | 23 |
| <b>LE SÉNÉGAL, COLONIE-PILOTE DE LA FRANCE, AUTOFINANCÉE ET MODELÉE PAR LA TRAITE ARACHIDIÈRE (1930-1948).</b>  | 24 |
| <b>DOUZE BRÈVES ANNÉES D'UN INVESTISSEMENT PLUS SOUTENU (1946-1958).</b>  | 28 |
| <b>LE CHANGEMENT POLITIQUE DANS LA CONTINUITÉ ÉCONOMIQUE (1958-1979).</b>   | 29 |
| <b>NOUVEAUX ACTEURS, NOUVEAUX PARADIGMES (1979-2016).</b>   | 34 |
| <b>LA GUINÉE PORTUGAISE, PÉRIPHÉRIE DE L'EMPIRE COLONIAL PORTUGAIS (1930-1974).</b>   | 42 |
| <b>TREIZE BRÈVES ANNÉES DE CONSTRUCTION D'UNE NATION (1974-1987).</b>   | 46 |
| <b>« UN PETIT PAYS AVEC DE GROS PROBLÈMES » (1987-2016).</b>  | 48 |
| Partie II : Populations, mobilités et échanges. L'officiel et le réel.  | 53 |
| <b>UNE POPULATION QUI A DOUBLÉ EN QUARANTE ANS. DES ÉVOLUTIONS LOCALES CONTRASTÉES LIÉES AUX TRANSPORTS, AUX FRONTIÈRES ET AU CONFLIT DE CASAMANCE. LA PRÉSENCE EFFECTIVE DE JEUNES DE PLUS EN PLUS NOMBREUX.</b> | 54 |
| <b>UNE FORTE IMBRICATION DU RURAL ET DE L'URBAIN AVEC DES DÉFINITIONS FLUCTUANTES</b>   | 59 |
| <b>MOBILITÉS HUMAINES. DIVERSITÉ DE SITUATIONS. CIRCULATIONS SOUS RÉGIONALES PRÉDOMINANTES SUR LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DÉFINITIFS GÉNÉRANT DES TERRITOIRES MULTI-LOCALISÉS</b>                                 | 61 |
| <b>« L'OFFICIEL, LE CLANDESTIN, LE PARALLÈLE » : DES TERRITOIRES INTÉGRÉS, DE LONGUE DATE AUX FLUX MONDIAUX ET SOUS RÉGIONAUX DE BIENS.</b>   | 66 |



|   |            |
|---|------------|
| Partie III : Evolution des modes de vie et des systèmes d'activités.  | 83         |
| <b>DES MODES DE CONSOMMATION ET CONDITIONS DE LA VIE QUOTIDIENNE EN CONTINUELLE ÉVOLUTION.</b>                            | <b>84</b>  |
| <b>LES PRINCIPALES TENDANCES À L'ŒUVRE DANS LES SYSTÈMES D'ACTIVITÉS.</b>   | <b>89</b>  |
| Partie IV : Dynamiques d'occupation du sol et des enjeux fonciers<br>et leurs incidences sur les ressources naturelles.   | 99         |
| <b>TENDANCES LOURDES DANS L'ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL EN LONGUE PÉRIODE À L'ÉCHELLE DE TERROIRS.</b>               | <b>100</b> |
| <b>LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RÉCENTES DES MODES DE GOUVERNANCE FONCIÈRE.</b>   | <b>104</b> |
| <b>INCIDENCES SUR LES RESSOURCES « NATURELLES » : DES SITUATIONS CONTRASTÉES, UN ÉTAT DES LIEUX DIFFICILE ET PARTIEL.</b> | <b>107</b> |
| Conclusion : la résilience, seul horizon offert aux jeunes ?  | 115        |
| Bibliographie   | 118        |
| Annexes   | 124        |
| Liste des illustrations   | 130        |

# Remerciements

Cet ouvrage a été élaboré dans le cadre du Programme pour une Gouvernance Concertée du Littoral (P.G.C.L.), une action mise en œuvre par le Grdr avec le soutien de l'AFD, du SCAC de l'Ambassade de France au Sénégal, du CCFD-Terre Solidaire, de la Fondation Abbé Pierre, de la Commission Européenne, du CFSI, de la Fondation de France et de la SEEDS Fondation.

Le Grdr remercie ceux qui ont bien voulu cofinancer ce travail ainsi que les structures partenaires qui ont toutes contribué, à des degrés divers, à alimenter le présent document : Agences Régionales de Développement de Sédhiou et Ziguinchor, gouvernorat et cabinet de planification de la région de Cacheu, IDEE Casamance, ConGAI, CRCR Ziguinchor, Univers Sel, communes de Diembering, des Kalounayes et du Djassin, autorités locales de la section de Suzana, Canchungo et Birban, département de géographie de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ) et Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Une mention spéciale revient aux étudiants ayant participé à ce travail (René Manga, El Hadji Sidy Babacar Tall, Boubacar Demba Ba, Boubacar Solly, Awa Diop, Safiétou Soumaré, Ibrahima Dianko et Abdoulaye Diouf, Baptiste Drianno) ainsi qu'à MM. Kader Coly et Ousmane Camara pour les informations qu'ils ont bien voulu nous communiquer sur les projets rizicoles menés en Casamance.

## Avec le soutien de



### AVERTISSEMENTS

Le contenu du présent document n'engage que ses auteurs. Les données, désignations ou frontières utilisées dans les cartes ne sont pas garanties sans erreur et n'impliquent en aucun cas la responsabilité ni l'approbation du Grdr ou des parties prenantes mentionnés dans ce document.



## Synthèse

Un espace (ci-après dénommé la Région) d'environ 25 000 km<sup>2</sup> (soit l'équivalent d'une région administrative française comme la Bretagne) abrite 1,4 millions d'habitants (1 million au Sénégal et 0,4 en Guinée-Bissau). A cheval sur deux pays, le Sénégal et la Guinée-Bissau séparés par les vicissitudes de l'histoire, cette Région couvre quatre régions administratives: Ziguinchor et Sédhiou au Sénégal, Cacheu et Oïo en Guinée-Bissau.

Cette Région est géographiquement marquée par l'omniprésence de l'eau, celle de l'océan qui, avec les marées, remonte dans les estuaires des fleuves et de leurs affluents où elle se mélange avec les écoulements d'un réseau hydrographique dense. Cet aspect singulier est de fait celui qui a marqué le plus les observateurs extérieurs et qui lui a valu, dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, le nom de *Rivières du Sud*. Il entraîne cependant bien souvent dans sa description une surreprésentation des activités liées au milieu inondable, notamment la riziculture inondée. Selon cette approche, la Région, réputée jadis prospère et paisible, vivrait depuis les années 1970 une crise liée en grande partie à l'impact des évolutions pédoclimatiques sur la riziculture inondée et plus généralement à la dégradation des ressources naturelles.

Compte tenu des difficultés des actions de développement qui se fondent sur de telles analyses à obtenir des résultats probants, le Grdr, en partenariat avec le Département de Géographie de l'Université Assane Seck de Ziguinchor et l'Unité Mixte de Recherche PALOC (IRD-MNHN), à travers le LMI

PATEO (Laboratoire Mixte International « Patrimoines et Territoires de l'Eau »), a entrepris un travail visant à décrire de façon dépassionnée et à replacer dans « le temps long » (1950-2015) les situations observées aujourd'hui dans la Région et plus particulièrement dans ses espaces ruraux.

Le travail s'appuie sur une analyse bibliographique visant à comprendre les évolutions en matière de politique économique, précisée par des travaux approfondis (études thématiques, recherche-action). Ceux-ci ont été menés principalement dans six territoires choisis pour représenter la Région dans sa diversité : Diembering et Varela (sites frontaliers du littoral), Canchungo (site urbain, archétype de la ville moyenne en Guinée-Bissau), Kalounayes et Djassin (sites de fond d'estuaire) et Birban (site sous faible influence littorale).

Ce Rapport est le fruit d'un travail collégial entre équipes de la recherche-développement et opérateurs de terrain. Il présente une information qui peut contribuer à renouveler le regard sur la Région et ainsi faciliter le dialogue politique à différentes échelles de gouvernance territoriale.

## HISTOIRE ÉCONOMIQUE : DIVERSIFICATION DES ÉCHANGES ET DES ACTEURS.

Depuis plus de cent ans, l'histoire de la Région, comme de chacun des deux pays, est marquée par l'importance des relations avec l'extérieur. Histoire coloniale d'abord : indépendance octroyée par la France au Sénégal (1960), comme par la Grande-Bretagne à la Gambie voisine (1965), arrachée tardivement (1974) au Portugal par une guerre de quatorze ans en Guinée-Bissau. La langue et les institutions sont restées, même si les deux pays s'efforcent de faire converger leurs économies depuis que la Guinée-Bissau a adopté le Franc CFA et rejoint l'UEMOA en 1997.

Progressivement, les institutions de Bretton-Woods - Banque mondiale et Fonds monétaire international (cf. dévaluation du Franc CFA de janvier 1994) -, l'Europe (Accords commerciaux de Lomé de 1975, puis politiques et économiques de Cotonou de 2000, Accords nationaux pluriannuels de pêche) et la CEDEAO (politiques communes sous-régionales, opérations de maintien de la paix pilotées par le Nigeria) ont remplacé dans le dialogue économique, les deux anciennes puissances coloniales. Celles-ci restent toutefois actives au niveau diplomatique et à celui de la langue (Francophonie et PALOP - Portugal et Angola), de la monnaie (zone franc), des formations supérieures et de certains investissements publics ou privés (transport aérien et tourisme notamment). Des intérêts économiques asiatiques (Chine, Inde voire Russie)



et africains (Angola, Maroc, Nigeria) sont également présents dans plusieurs secteurs.

L'extraversion économique, qui était au cœur du projet colonial, marque toujours l'économie régionale. Néanmoins, les produits exportés hors du continent se sont diversifiés : les produits de la mer, l'anacarde (noix de cajou), le bois rouge, le tourisme et les ressources du sous-sol remplacent aujourd'hui l'arachide, les noix de palmistes et la crevette de la période coloniale... Les acteurs commerciaux se sont diversifiés, même si un ancien et important réseau d'intermédiaires (étrangers comme nationaux) reste présent, tant pour la collecte des produits d'exportation (notamment pour l'anacarde) que comme « courtiers » pour l'implantation d'activités extra-agricoles (mines, tourisme, crédits carbone, projets de développement) ou pour l'exploitation d'un marché local de consommation en forte croissance. Ainsi, la demande de la sous-région (villes comme campagnes) devient progressivement un moteur important pour les agricultures et autres activités locales.

En Casamance, l'échec avéré des grandes opérations publiques de soutien à l'agriculture et plus largement au développement rural (SOMIVAC en particulier) n'a pas découragé certains acteurs nationaux, comme des partenaires, de continuer à fixer de grandes ambitions pour la riziculture inondée, emblématique de la Région. La concurrence du riz importé, dont la valeur a été divisée par deux en valeur réelle entre 1960 et 2015, et les conditions de production ne semblent pourtant pas offrir de perspectives durables à la production.

En Guinée-Bissau, les tentatives de contrôle des flux de biens importés et exportés, sur le modèle des économies centralisées étatiques, n'ont pu porter leurs fruits du fait de leur caractère peu incitatif à la production et de l'existence de réseaux d'échanges transfrontaliers anciens et réactifs. Les opérateurs économiques n'ont de fait cessé d'exploiter les différentiels de prix et taux de change entre le Sénégal, la Guinée-Bissau et la Gambie. A titre d'illustration, entre 10 et 25% de la production de noix de cajou de Guinée-Bissau seraient exportés depuis le port de Banjul après un transit par la Casamance.

## POPULATIONS, MOBILITÉS ET ÉCHANGES : UNE CIRCULATION SOUS RÉGIONALE PRÉDOMINANTE, DES FLUX CROISSANTS ET DIVERSIFIÉS.

La population de la Région a doublé sur les quarante dernières années. La densité moyenne dépasse 60 habitants/km<sup>2</sup> et atteint sensiblement 40 en milieu rural. La répartition de la population varie fortement dans l'espace, tandis que l'évolution dans le temps est contrastée selon les territoires. L'accès aux réseaux de transport terrestres, la proximité de la frontière et des

marchés, les opportunités d'emploi liées au tourisme ou au secteur halieutique sur la côte ont structuré l'évolution du peuplement, également polarisé par les grandes villes de Ziguinchor, de Banjul, de Bissau et de Dakar. La population de moins de 25 ans représente près des deux-tiers d'une population croissante : les jeunes n'ont jamais été aussi nombreux.

La ville de Ziguinchor compte aujourd'hui 210 000 habitants. Sa population a été multipliée par quatre depuis l'indépendance. Située à moins de trois heures de route des deux capitales, Banjul ou Bissau, Ziguinchor est en outre reliée à Tambacounda (et au-delà au Mali) par la route nationale parallèle à la frontière gambienne polarisant divers flux commerciaux via le marché sous-régional de Diaobé. La capitale régionale est en outre reliée à Dakar par voie aérienne et maritime. Elle est enfin dotée d'un niveau de services sans équivalent dans les territoires alentours avec notamment une université et plusieurs hôpitaux.

Une forte imbrication du rural et de l'urbain, des définitions statistiques différentes dans les deux pays, ne permettent pas de donner un chiffre précis pour la population tant rurale qu'urbaine de la Région. Si celle-ci reste encore aujourd'hui majoritairement rurale, le développement d'un maillage d'agglomérations de plus de 4 000 habitants atteste d'une tendance réelle à l'urbanisation.

Les mobilités humaines sont essentielles à considérer pour la compréhension de la Région.

Les mobilités saisonnières sont les plus répandues ; elles se font pour la majorité au sein de la sous-région en réponse à une demande de main d'œuvre sur d'autres territoires, urbains et ruraux, mais surtout du fait de l'allongement du temps de scolarisation. La poursuite d'études apparaît ainsi comme le principal motif des départs et symétriquement des arrivées dans les centres urbains. Les mobilités lointaines, principalement vers l'Europe de l'ouest, numériquement faibles à l'échelle de la Région, sont souvent plus que centennaires et restent l'apanage de communautés et familles bien identifiées (Manjack).

Les émigrés gardent des liens forts avec leurs villages d'origine et portent, au pays comme à l'étranger, une forte dynamique associative. Ici - comme ailleurs notamment dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal -, on peut parler de « communauté multi-locale » tant les résidents et les migrants se sentent partie prenante d'un même projet construit autour de leur village d'origine.

Parallèlement, la Région n'a cessé d'accueillir de nouveaux venus. A titre d'exemple, le développement du secteur halieutique (pêche maritime, transformation, pêche fluviale à la crevette) doit beaucoup aux ressortissants du nord Sénégal (Saloum, Saint-Louis, vallée du fleuve Sénégal), du Ghana ou de la République de Guinée, qui, depuis les années 1950, ont fait évoluer les pratiques de capture et de transformation tout en donnant l'opportunité à d'autres résidents de se former et d'intégrer les filières.

Ces phénomènes migratoires révèlent l'intégration

croissante de la Région à des flux locaux, sous-régionaux et mondiaux de biens et services structurés par les grandes villes, les frontières et les infrastructures de transport, révélés par les marchés hebdomadaires (loumas) maillant les territoires.

Au moins deux productions locales, emblématiques de savoir-faire locaux, se singularisent par leur importance économique : les produits de la pêche (poisson fumé-séché en particulier) et l'huile de palme rouge artisanale particulièrement prisés des consommateurs de la sous région. Les fruits cultivés (agrumes, mangues, bananes) ou sauvages (baobab, foroba, toll, néré, madd...), le vin de palme, la volaille, les caprins, les porcins ou encore le sable comptent parmi les nombreux autres produits du cru exportés vers les villes sous régionales.

Les produits d'exportation destinés au marché mondial sont également de nature diverse.

Le plus déterminant dans les revenus monétaires des ménages, les recettes fiscales de l'Etat bissau-guinéen et les stratégies d'appropriation foncière, est sans nul doute la noix de cajou. Cette culture bénéficie d'un marché porteur, bien qu'instable, et d'une réputation de qualité. La production a quadruplé ces vingt dernières années.

Par ailleurs, les réserves du sous-sol sont importantes, qu'il s'agisse du pétrole off-shore, des phosphates ou des métaux lourds. Même si un arrangement

a été trouvé entre les deux Etats pour une gestion commune du pétrole en mer, leur concession à des groupes à capitaux étrangers ne manquera pas d'entraîner dans les années à venir des tensions avec les actuels usagers des espaces concernés. Cela d'autant que les conditions d'une redistribution équitable des revenus miniers ne semblent pour le moment pas réunies, ni au Sénégal ni en Guinée-Bissau. Les projets d'exploitation de métaux lourds ont d'ores et déjà suscité des oppositions citoyennes.

Si la cocaïne reste attachée à l'image de la Guinée-Bissau, que d'aucuns ont même pu qualifier par le passé de « narco-état », elle n'a probablement concerné qu'un nombre limité d'acteurs proches du pouvoir. Les flux illicites du cannabis alimentant le marché interne et de bois rouge (vène) vers la Chine sont aujourd'hui beaucoup plus importants pour l'économie régionale.

## SYSTÈMES PRODUCTIFS ET VIE QUOTIDIENNE : AU-DELÀ DE LA SUBSISTANCE.

Le Rapport met en relief l'évolution des modes de vie, à travers un focus mis sur l'habitat, les pratiques de santé, d'alimentation ou de scolarisation mais aussi

sur des aspects moins souvent documentés comme la diversification de l'offre religieuse ou le rôle de la téléphonie mobile dans le quotidien.

De ce processus découle le développement notable d'un marché de consommation rural axé sur l'alimentaire, l'équipement de la maison, l'habillement, les transports et la construction. A bien des égards, les modes de consommation des ruraux tendent à se rapprocher de celui des urbains. Ils imposent des sorties monétaires plus régulières, souvent quotidiennes et croissantes, alors qu'auparavant elles étaient plus limitées et surtout très saisonnières.

La génération de revenus monétaires accrus suppose souvent un lien plus fort aux marchés. Dans les années 1950, un seul « produit de rente » (arachides, noix de palmistes) constituait souvent l'essentiel des revenus monétaires avec une part limitée dans les revenus familiaux. Il s'agissait alors d'utiliser ces revenus pour payer l'impôt (Guinée portugaise), acquérir quelques biens de consommation courants (savon, vêtements...) et, souvent, un complément de céréales.

Soixante-cinq ans plus tard, la situation est tout autre : toutes les familles écoulent plusieurs productions, souvent à différentes périodes de l'année, et des membres de certaines d'entre elles s'adonnent à des activités extra agricoles. Il s'agit désormais, entre autres, de scolariser les enfants, de construire et d'équiper la maison, d'acquérir davantage de céréales

et d'agrémenter les plats de condiments divers, de se soigner et d'être en mesure de célébrer les fêtes comme il se doit.

Dans ce contexte, la distinction entre produits vivriers et de rente devient progressivement caduque : tout, ou presque, peut se vendre et se vend.

Les stratégies économiques des familles visent l'atteinte de ces nouveaux standards de vie. Elles sont conçues dans un objectif de minimisation des risques et de maximisation de la productivité du travail, facteur souvent plus limitant que le reste. L'objectif de contrôle de la force de travail et donc du foncier apparaît ainsi capital. Cette question fait apparaître de fortes disparités et inégalités : inégalités *homme/femme* et *ainé/puiné*, différences de droits entre autochtones et allochtones.

Les choix productifs sont aussi déterminés par les différentiels dans la productivité du travail des différentes activités. Dans cet ensemble, les *systèmes de culture à dominante arboricole* (vergers d'anacardiens, d'agrumes, de manguiers) et les systèmes d'élevage, tous relativement extensifs en travail, apparaissent comme les meilleures options. Ils ne sont toutefois accessibles qu'aux producteurs disposant d'une sécurité sur le foncier. A l'opposé, les systèmes de culture céréaliers, dont les rizicultures inondées, rémunèrent peu le travail et apparaissent plus vulnérables aux variations pluviométriques caractéristiques du climat.

Les stratégies de sécurisation foncière marquent une volonté d'ancrage local, tandis que les contours des communautés ne cessent d'évoluer et de s'ouvrir à travers les mobilités. On observe en effet le rôle croissant de ces mobilités (départs, arrivées, circulation), comme des activités extra-agricoles dans l'économie des familles rurales. Les complémentarités entre les activités agricoles et les autres apparaissent indéniables. Elles sont déterminantes dans l'accomplissement de projets de vie aujourd'hui marqués d'un remarquable dynamisme.

## DYNAMIQUES FONCIÈRES ET DES RESSOURCES NATURELLES : EXCLUSIONS PARTICIPATIVES (OU NON) ET APPAUVRISSMENT.

A l'échelle régionale, la période récente est marquée par une activité croissante des acteurs transnationaux, essentiellement dans les zones littorales et maritimes, liés aux secteurs économiques émergents. Leur activité, négociée avec l'Etat, se traduit souvent par le passage d'un usage multiple à un usage exclusif et, quelquefois, par l'enclosure des espaces concernés,

deux phénomènes rares jusqu'ici, sauf en milieu urbain.

En outre, avec la croissance démographique et la concentration des enjeux fonciers sur les zones exondées de plateau, les arrangements conclus historiquement entre familles fondatrices et nouveaux venus peuvent être remis en cause. Autre tendance, les ressources autrefois libres d'accès et, en conséquence, ouvertes à tous, comme les fruits sauvages, font désormais souvent l'objet de règles d'usage plus limitatives.

Si dans la pratique la gestion de l'accès aux ressources naturelles et foncières s'effectue au quotidien le plus souvent à l'échelle villageoise ou inter villageoise par le biais des autorités villageoises (hommes aînés des familles fondatrices), l'Etat et, dans une moindre mesure, les collectivités locales (au Sénégal) et les ONG, interviennent de plus en plus fréquemment, dans le cadre notamment d'actions visant la protection des écosystèmes.

Ainsi, dans les *bolons*, les pratiques de zonage des territoires halieutiques et la formalisation de règles d'accès aux ressources ont tendance à se développer comme lors de la colonisation française pour les ressources forestières. Les pratiques dominantes en « zones protégées » et « non protégées », qui se revendiquent désormais toutes participatives, convergent souvent sur un point : elles établissent très souvent des distinctions entre usagers, en fonction de

leur origine et de la durée de leur présence dans le territoire. Les « autochtones » font ainsi l'objet d'un traitement plus favorable que les autres usagers et, parallèlement, il devient de plus en plus difficile pour les « nouveaux venus » de s'implanter, sauf pour les compagnies transnationales.

Cette conjoncture favorise indirectement la généralisation des pratiques d'exploitation minière : sans garantie durable d'accès à une ressource donnée, les nouveaux venus n'ont souvent d'autres choix que de prendre ce qu'ils peuvent dans un délai aussi bref que possible puis de migrer ailleurs. Cette tendance se développe d'autant plus que les dispositifs de contrôle et de régulation n'ont souvent pas les moyens de leurs ambitions.

Les tendances évoquées plus haut ont des impacts variables sur les écosystèmes de la Région.

La mangrove, qui constitue l'un des plus originaux d'entre eux, est le support d'une grande diversité d'usages locaux : cueillette d'huitres, plafonnement des maisons, pêche... L'avènement du concept de services écosystémiques dans les années 1990 et l'émergence d'un marché des « crédits carbone » n'ont fait que renforcer l'enjeu de sa protection, voire de la replantation de palétuviers.

Après un recul particulièrement marqué en basse Casamance dans les années 1970-1980, les superficies en palétuviers ont augmenté de façon significative depuis le début des années 1990. Cette

tendance est encore plus forte dans le nord de la Guinée-Bissau (+50% entre 1990 et 2015). Elle s'explique autant par la reprise de la pluviométrie depuis les années 1990 que par le déclin des rizicultures inondées ou par l'augmentation du temps de submersion des bolons consécutive à l'élévation du niveau de l'océan. Les opérations de plantation de palétuviers, souvent soutenues par des ONG, concourent dans une moindre mesure sans doute et à des échelles plus réduites à ce bilan positif. Les densités et la composition des peuplements apparaissent toutefois variables, tout comme la productivité et les bénéfices qui en sont tirés. Par ailleurs, ces tendances globalement positives ne doivent pas masquer l'irréversibilité de changements pédologiques qui préviennent localement le processus de recolonisation par les palétuviers.

Les ressources halieutiques, soumises à une pression croissante, tendraient à s'appauvrir et à diminuer; la hausse des débarquements de la pêche maritime dans une région comme Ziguinchor, relève avant tout de l'intensification de l'effort de pêche (sorties plus longues, nouvel équipement). Des données attestent du fait que certaines espèces se raréfient, comme le barracuda. Dans les eaux continentales, le peuplement a évolué, particulièrement dans le rio Casamance. De l'avis de beaucoup de pêcheurs, la taille moyenne des captures a diminué et certaines espèces de poissons ont tendance à se raréfier. Suite à la sécheresse des années 1970 et 1980, ce fleuve fonctionne aujourd'hui plus fréquemment qu'auparavant, comme un « estuaire



inverse ». Ce phénomène a perturbé les migrations des crevettes et d'autres espèces migratrices et ainsi modifié la répartition de la ressource.

Bien que les écosystèmes forestiers terrestres connaissent des tendances variables selon l'échelle spatio-temporelle considérée, un appauvrissement tendanciel de la biodiversité forestière est probable. L'extension des vergers, souvent mono-spécifiques, la pratique de l'abattis brûlis à l'issue de temps de jachère souvent plus courts et la poussée démographique comptent parmi les principaux facteurs de ce processus. Les arbres restent cependant omniprésents dans le paysage et les agro-systèmes forestiers comme les palmeraies comportent souvent encore une importante biodiversité spécifique, avec, pour les palmeraies, plus d'une vingtaine d'espèces ligneuses recensées.

En outre, les différentes pratiques de gestion de la fertilité des sols recensées dans les territoires, comme l'intégration agriculture-élevage, les associations ou les rotations culturales contribuent là où elles sont pratiquées à maintenir l'activité de la faune et la flore du sol, principal réservoir de biodiversité.

Les activités et projets touristiques ou extractifs, les activités illicites d'exploitation de ressources rares comme le bois de vène ou encore l'urbanisation des territoires apparaissent finalement beaucoup plus menaçants pour la biodiversité.

## CONCLUSION : UN PAYS FRONTIÈRE À LA CROISÉE DES CHEMINS.

L'analyse des réalités, ici comme dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, dans le cadre d'une Région transfrontalière - trop souvent méconnue - permet de vérifier l'importance de ces pays-frontières (concept développé dès mars 2002 à Sikasso par Alpha Oumar Konaré) pour la coopération et l'intégration régionale. Il reste à espérer que le récent changement politique en Gambie, la stabilisation politique toujours espérée en Guinée-Bissau, associés au maintien d'une pluviométrie satisfaisante, permettront de consolider la coopération et la paix dans une Région essentielle en l'Afrique de l'ouest.

## Abréviations et acronymes

|   |  |
|---|--|
| <b>ACDI</b> Agence Canadienne de Développement International                          | <b>FED</b> Fonds Européen de Développement                                     |
| <b>AFD</b> Agence Française de Développement  | <b>FFEM</b> Fonds Français pour l'Environnement Mondial                        |
| <b>AGC</b> Agence de Gestion et de Coopération entre le Sénégal et la Guinée-Bissau   | <b>FIDES</b> Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social   |
| <b>AMP</b> Aire Marine Protégée   | <b>FMI</b> Fonds Monétaire International                                       |
| <b>AOF</b> Afrique Occidentale Française  | <b>FONGS</b> Fédérations des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal     |
| <b>APAC</b> Aire du Patrimoine Communautaire  | <b>GATT</b> General Agreement on Tariffs and Trade                             |
| <b>APD</b> Aide Publique au Développement   | <b>GEF</b> <i>Global Environment Facility</i>                                  |
| <b>APIX</b> Agence pour la Promotion de l'Investissement et des grands travaux        | <b>GIZ</b> <i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>               |
| <b>CCFD</b> Terre Solidaire : Comité Catholique contre Faim et pour le Développement  | <b>Grdr</b> Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural |
| <b>CCFOM</b> Caisse Centrale de la France d'outre-mer                                 | <b>Ha</b> Hectare  |
| <b>CEDEAO</b> Communauté Economique Des États de l'Afrique de l'Ouest                 | <b>HEC</b> Hautes Etudes Commerciales  |
| <b>CFSI</b> Comité Français de Solidarité Internationale                              | <b>HJ</b> Homme-Jour   |
| <b>CGOT</b> Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux                               | <b>IBAP</b> Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées                 |
| <b>CNCR</b> Conseil National de Concertation des Ruraux                               | <b>IDA</b> <i>International Development Association</i>                        |
| <b>CONGAD</b> Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement | <b>ILACO</b> <i>International Land Consultant</i>                              |
| <b>CRCR</b> Conseil Régional de Concertation des Ruraux                               | <b>IRD</b> Institut de Recherche pour le Développement                         |
| <b>CSRP</b> Commission Sous Régionale des Pêches                                      | <b>IREF</b> Inspection Régionale des Eaux et Forêts                            |
| <b>DAMPC</b> Direction des Aires Marines Protégées Communautaires                     | <b>LMI</b> Laboratoire Mixte International                                     |
| <b>DERBAC</b> projet de Développement de la Riziculture en Basse Casamance            | <b>MAC</b> Mission Agricole Chinoise   |
| <b>DPM</b> Direction de la Pêche Maritime   | <b>MFDC</b> Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance                    |
| <b>ECOMIB</b> Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau                                   | <b>MISSANG</b> Mission technique et militaire angolaise en Guinée-Bissau       |
| <b>ENDA-ACAS</b> Environnement, Développement et Action- Actions en Casamance         | <b>MNHN</b> Muséum National d'Histoire Naturelle                               |
| <b>FAD</b> Fonds Africain de Développement  | <b>OMC</b> Organisation Mondiale du Commerce                                   |

|                |  |
|----------------|--|
| <b>ONCAD</b>   | Office National de Coopération et d'Assistance au Développement  |
| <b>P2RS</b>    | Programme multinational de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel |
| <b>PADERCA</b> | Projet d'Appui au Développement Rural de la Casamance  |
| <b>PAIGC</b>   | <i>Partido Africano para a Independência da Guiné e Cabo Verde</i>   |
| <b>PALOC</b>   | Patrimoines Locaux et gouvernance  |
| <b>PALOP</b>   | <i>Países Africanos de Língua Oficial Portuguesa</i>   |
| <b>PAM</b>     | Programme Alimentaire Mondial  |
| <b>PAPSEN</b>  | Programme d'Appui au PNIA du Sénégal   |
| <b>PATEO</b>   | Patrimoines et Territoires de l'Eau  |
| <b>PG</b>      | Projet Guidel  |
| <b>PIDAC</b>   | Projet Intégré de Développement Agricole en Basse Casamance  |
| <b>PNIA</b>    | Programme National d'Investissement Agricole   |
| <b>PPDC</b>    | Projet Pôle de Développement économique de la Casamance  |
| <b>PRIMOCA</b> | Projet Rural et Intégral pour la Moyenne Casamance   |
| <b>PROCAS</b>  | Programme d'Appui au développement socio-économique pour la paix en Casamance                                  |
| <b>PROGES</b>  | Projet de Gestion des Eaux du Sud  |
| <b>PRS</b>     | Projet Rural de Sédhiou  |
| <b>RPC</b>     | République Populaire de Chine  |
| <b>SCAC</b>    | Service de Coopération et d'Action Culturelle  |
| <b>SOMIVAC</b> | Société de Mise en Valeur de la Casamance  |
| <b>TVA</b>     | Taxe sur la Valeur Ajoutée   |
| <b>UASZ</b>    | Université Assane Seck de Ziguinchor   |

|              |   |
|--------------|---|
| <b>UE</b>    | Union Européenne  |
| <b>UEMOA</b> | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine             |
| <b>UGB</b>   | Université Gaston Berger                                  |
| <b>UICN</b>  | Union Internationale pour la Conservation de la Nature    |
| <b>UMOA</b>  | Union monétaire ouest-africaine                           |
| <b>UMR</b>   | Unité Mixte de Recherche                                  |
| <b>URSS</b>  | Union des Républiques Socialistes Soviétiques             |
| <b>USAID</b> | <i>United States Agency for International Development</i> |
| <b>VAB</b>   | Valeur Ajoutée Brute                                      |
| <b>VCT</b>   | Vivres Contre Travail                                     |
| <b>ZEE</b>   | Zone Economique Exclusive                                 |







# INTRODUCTION

D'un littoral émergent à des territoires en mutation

Le lancement du **Plan Sénégal Emergent** (PSE) en 2014 et celui du **Plan Terra Ranka<sup>1</sup>-Vision 2025** début 2015 en Guinée-Bissau occupent une place importante dans les discours politiques et les médias nationaux tant au Sénégal qu'en Guinée-Bissau. Cet intérêt peut paraître paradoxal tant les documents de référence présentent une vision peu engageante de la situation. En fait, tout se passe comme si pour leurs auteurs quasiment rien n'avait changé depuis les indépendances.

« Depuis plus de cinq décennies, le Sénégal a connu des taux de croissance économique proches du croît démographique. Ces contreperformances n'ont pas permis une réduction durable de la pauvreté. Dans l'ensemble, la baisse de l'incidence de la pauvreté s'est avérée particulièrement faible en milieu rural. (...) Seule la décennie 1995-2005 a permis de maintenir l'économie sénégalaise sur une bonne trajectoire de croissance qui a valorisé le revenu par tête. Depuis 2006, le sentier de croissance s'est infléchi (...). La perspective d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015 s'éloigne de plus en plus, notamment en matière de réduction de la pauvreté, de baisse de la mortalité maternelle et infantile, d'amélioration du taux d'achèvement du cycle élémentaire et d'accès à l'assainissement. (...) La faiblesse de la croissance du PIB est expliquée en partie par les niveaux insuffisants de productivité, ceux des infrastructures de soutien à la production, les difficultés d'accès aux facteurs de production (eau, intrants de qualité), la vulnérabilité de l'agriculture face aux aléas clima-

tiques, la faible structuration des chaînes de valeur agro-pastorales, les problèmes d'accès au foncier et à des financements adaptés, et des problèmes de gouvernance ». (République du Sénégal, 2014).

Plus lapidaires encore, les auteurs du Plan Terra Ranka établissent le bilan suivant de la situation en **Guinée-Bissau** :

« Selon les mots d'Amilcar Cabral, « notre indépendance nous permettra de développer notre propre culture, de nous développer nous-mêmes, et de développer notre pays, en délivrant le peuple de la souffrance, de la misère et de l'ignorance ». 40 ans après l'indépendance, la Guinée-Bissau n'a pas encore su concrétiser ces aspirations. Les difficultés économiques ont attisé les tensions sociales, favorisé le repli sur soi ethnique, et conduit à des éruptions de violences. » (República da Guiné Bissau, 2015).

## UNE RÉGION EN CRISE OU DES TERRITOIRES EN MUTATION ?

A ce discours de la stagnation ou du déclin au plan national se greffent pour les territoires abordés dans le présent document (Oïo, Cacheu, Sédhiou et Ziguinchor) d'autres représentations, fortes et contradictoires, particulièrement en ce qui

concerne la « Casamance », partie intégrante des « rivières du sud ».

Héritées des commerçants, missionnaires, administrateurs européens et de leurs intermédiaires et interlocuteurs africains, celles-ci mettent en premier lieu en avant les spécificités des paysages : réseau hydrographique dense, mêlant eaux douces et eaux salées, forêts de palétuviers, rizières endiguées... « **Les rivières du sud** » naissent ainsi à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle sous la plume des administrateurs coloniaux français.

Un siècle plus tard, la représentation donnée de ces régions est toujours fortement imprégnée d'un déterminisme géographique et accorde une large place à la riziculture : « Les multiples fleuves qui arrosent les plaines littorales, les estuaires, appelés rio, qui échancrent la côte, les vasières maritimes parcourue de chenaux de marée et colonisées par les palétuviers fondent l'identité biogéographique de cette portion du littoral (...). Le peuplement et les modes d'occupation de l'espace renforcent cette identité (...). Cette région est en effet caractérisée par des densités de population élevées à l'échelle ouest-africaine (supérieures à 50 habitants/km<sup>2</sup>), des systèmes de production intensifs et une adaptation à l'habitat vaseux. Les populations littorales, dont l'origine et l'unité sont discutées, partagent de nombreux traits sociaux, culturels et économiques. Elles relèvent toutes du groupe des langues ouest-atlantiques. La famille, la religion du terroir et l'affiliation à des sociétés secrètes constituent

1 « Le pays a démarré » en langue créole.

les principaux ciments de ces sociétés égalitaires, sans structure hiérarchisée ou castes. La riziculture, associée à divers usages de la mangrove (pêche, cueillette des huîtres, ramassage des coquillages, récolte du sel, etc.), constitue le fondement de leur civilisation. L'identité régionale est produite par la forte interrelation entre les marais à mangrove et les populations de riziculteurs » (Cormier-Salem, 1999).

« Activité [réputée] fondamentale », « traditionnelle » ou encore « authentiquement africaine », selon les termes de Pélissier (1966), **la riziculture inondée** occupe une place conséquente dans la littérature francophone portant sur la (Basse-) Casamance et les rivières du sud au point de masquer le caractère éclaté de l'apparente unité de la Région (Bertrand, 1999), les mutations en cours et la diversité des situations. Aussi, dès lors que le modèle décrit plus haut est remis en cause, il y aurait crise. Un extrait d'un article d'un pédologue fréquentant la région depuis plus de dix ans donne une particulièrement bonne illustration du diagnostic dominant, sur lequel se fondent toujours de nombreux acteurs :

« L'estuaire du fleuve Casamance, comblé par les alluvions au cours du quaternaire récent, est sous l'influence directe des eaux marines. Un paysage de mangrove et de terres sursalées (« tannes ») domine à l'intérieur d'un réseau hydrographique se ramifiant dans le plateau continental. La mangrove procure aux populations locales de nombreuses ressources (poissons, huîtres, bois, sel,...). Elle est aussi le domaine de la riziculture « salée » par opposition à la ri-

ziculture « douce » prépondérante au bas des plateaux. La mise en valeur des terres, régulièrement inondées par les eaux marines et pluviales, nécessite une maîtrise savante de l'eau. Les paysans diolas ont acquis un savoir-faire qui leur permet de subsister dans un milieu hostile. (...) Pour passer d'une agriculture traditionnelle à une agriculture de marché plus productive, la gestion de l'espace et les pratiques culturales doivent être améliorées et rationalisées. (...)

Les conditions pluviométriques déficitaires de ces dernières années [1992] (moyenne de 1 160 mm sur la période 1969-1988 au lieu de 1 540 mm sur la période 1949-1968) n'ont fait qu'accélérer et intensifier les processus pédo-génétiques. Il s'en suit une extension des superficies acides et salées (« tannes ») au détriment des vasières à mangrove. Le régime saisonnier du fleuve Casamance se modifie favorisant l'intrusion des eaux marines dans tout son réseau hydrographique. La concentration des eaux salées par évaporation atteint des taux élevés vers l'amont. La baisse du niveau des nappes se généralise à l'ensemble du bassin avec des risques de contamination chimique. (...) la végétation luxuriante de mangrove (...) n'a pu s'adapter à de telles conditions et a régulièrement décliné, faisant place à un paysage de désolation. Les ressources halieutiques sont moins abondantes. La riziculture, pratiquée depuis des générations, est devenue de plus en plus difficile et aléatoire. L'exode rural des jeunes générations s'amplifie. Les cultures de rente se développent sur les plateaux accentuant les risques d'érosion hydrique » (Montoroï, 1992).

Ce texte, qui concentre tous les stéréotypes accolés aux agricultures d'Afrique de l'ouest, suggère implicitement que **les paysans** constitueraient une catégorie homogène, que leur comportement serait avant tout dicté par les évolutions pédoclimatiques, qu'ils sont nécessairement sédentaires, qu'ils subsistent plus qu'ils ne vivent, qu'ils pratiquent avant tout une agriculture destinée à l'autoconsommation, qu'ils ont des pratiques irrationnelles et figées ou encore qu'ils évoluent dans un milieu naturel hostile et/ou fortement dégradé.

Mais comment expliquer dans ces conditions que la population régionale ait doublé en 40 ans et que 60% de ses habitants ait moins de 20 ans? Que dire ensuite d'une région comme Ziguinchor qui compte aujourd'hui autant d'urbains que de ruraux et comment considérer les dynamiques d'urbanisation à l'œuvre? Et, surtout, *comment prendre en compte les faits migratoires et circulatoires qui contribuent à brouiller les frontières entre Etats, villes et campagnes, allochtones et autochtones ?*

Tout exercice de prospective sur la Région se heurte à l'omniprésence de cette représentation décliniste et à un défaut de données pertinentes pour caractériser l'évolution du milieu, des ressources, des échanges et des sociétés.

Cette situation n'est pas propice au questionnement des fondements des actions menées dans la Région dont beaucoup n'atteignent pas les effets escomptés. Plus largement, et alors que la décentralisation offre

au Sénégal des perspectives intéressantes, elle risque de brouiller les représentations des autorités locales et des citoyens sur l'avenir des territoires et de les conduire à mettre en œuvre des actions en inadéquation avec l'intérêt général et les enjeux à venir.

L'évolution des systèmes d'activités de ces territoires s'impose pourtant comme une question de premier plan quand on sait que les moins de 20 ans représentent 60% d'une population de 1,4 millions d'habitants, qui ne cesse de croître et de s'urbaniser depuis soixante ans.

## UNE ANALYSE RÉTROSPECTIVE, MULTI-SCALAIRE ET MULTISECTORIELLE POUR CHANGER DE REGARD SUR DES TERRITOIRES DIVERS

Une lecture clarifiée des dynamiques réelles observées au cours des six dernières décennies peut faciliter la compréhension des enjeux territoriaux d'un littoral où se concentrent de plus en plus d'usages et où cohabitent des acteurs aux intérêts quelquefois divergents voire non conciliables. C'est avec cette conviction que le **Grdr**, l'**UASZ** et l'**IRD**, **tous trois membres du LMI PATEO**, ont engagé l'élaboration du présent Rapport.

Il résulte de la combinaison d'une analyse bibliographique à des données issues d'études thématiques et de recherche-action menées à l'échelle de six territoires (« territoires pilotes ») choisis pour appréhender la Région dans sa diversité (**tableau 1, carte 1, carte 2, carte 3 et annexe I**).

Les objectifs de ces travaux, réalisés dans le cadre du Programme pour une Gouvernance Concertée du Littoral (P.G.C.L.) avec le soutien de l'A.F.D. (2012-2017), sont multiples :

- 1) Caractériser les mutations et permanences des territoires (régions de Ziguinchor, Sédhiou, Oïo et Cacheu) afin de faire ressortir les enjeux contemporains et à venir.
- 2) Documenter et préciser les différents facteurs d'évolution et contribuer à questionner les idées dominantes en matière de causes des permanences et des changements en cours.
- 3) Mettre à disposition une information lisible et accessible pour faciliter le dialogue politique au sein des territoires et entre eux.
- 4) Expérimenter une démarche collégiale de co-construction de connaissances entre praticiens du développement et scientifiques de la recherche-développement.

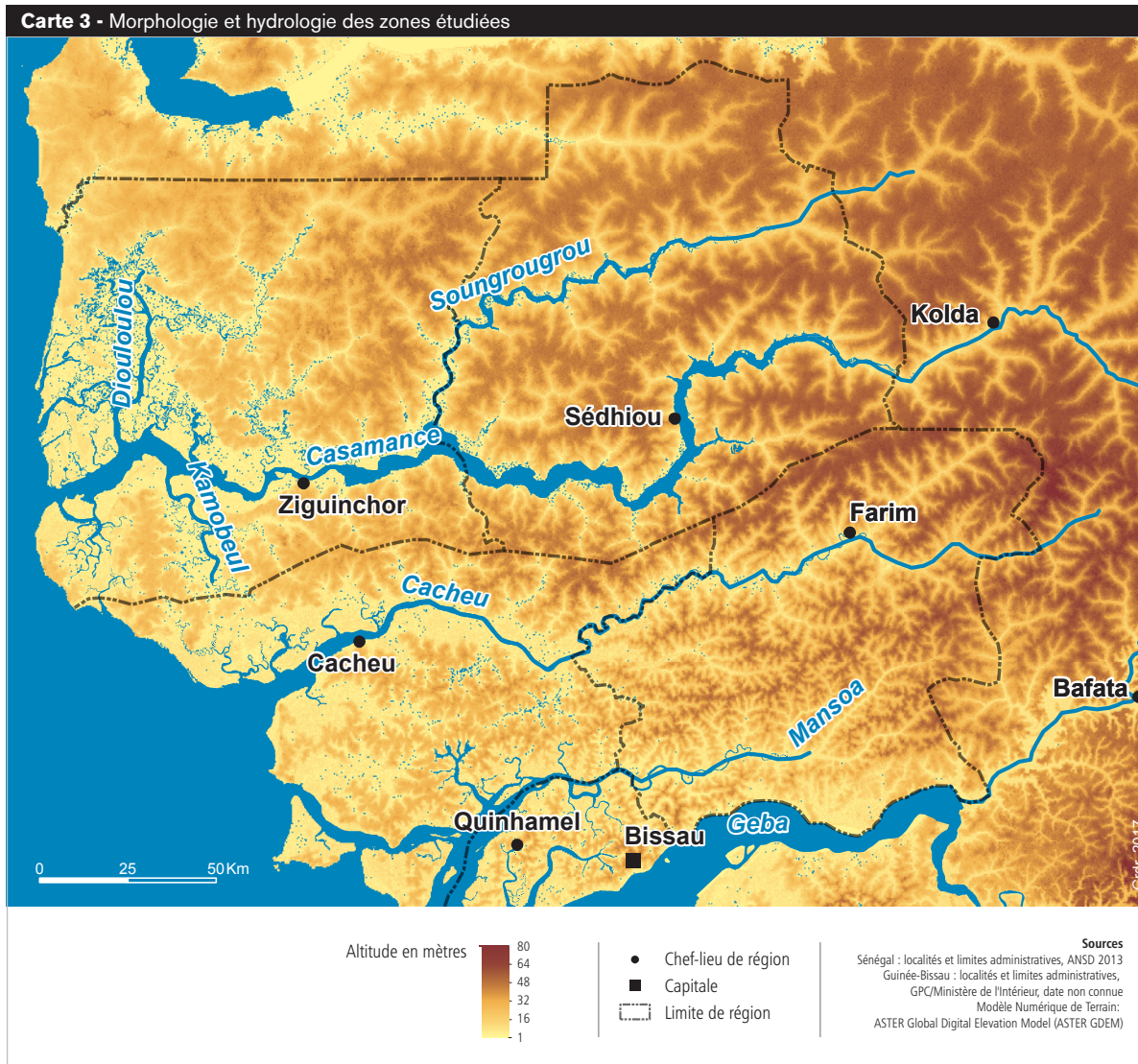
| Territoires pilotes   | Communes, sections, quartiers<br>Population résidente au<br>dernier recensement                              | Principales caractéristiques  |
|-----------------------|--|---|
| <b>Canchungo</b>      | 7 quartiers: Bétame, Tchada, Pendai, Catacumba, Djaraf, Pindingolo, Bairo Novo; Environ 12 000 habitants     | Site sous influence littorale significative; dynamique d'urbanisation et d'immigration marquées, diaspora active, agriculture (peri) urbaine  |
| <b>Les Kalounayes</b> | 4 communes: Ouonck, Koubalan, Niamone, Tenghory; Environ 61 000 habitants vivant dans 82 villages            | Site de fond d'estuaire; Dynamique de coopération intercommunale à l'oeuvre. Urbanisation (proximité Bignona), exploitation forestière, diaspora active, partenariats de coop. déc.                           |
| <b>Djassin</b>        | 4 communes: Marsassoum, Sansamba, Bemet Bijini, Djibabouya; Environ 38 000 habitants vivant dans 54 villages | Site de fond d'estuaire; Volonté de mettre en place une entente (intercommunalités) autour de la gestion des ressources naturelles, immigration ancienne liée à l'exploitation des ressources du Soungrougrou |
| <b>Birban</b>         | 1 section; Environ 5 000 habitants vivant dans 14 villages   | Site sous faible influence littorale; Mobilités des populations (centre religieux), forte extension des vergers d'anacardiens   |
| <b>Diembering</b>     | 1 commune; Environ 21 000 habitants vivant dans 21 villages  | Site hyper littoral; Développement touristique, érosion côtière, dynamique de planification prospective territoriale, partenariat de coop. déc.   |
| <b>Suzana</b>         | 1 section, 11 000 habitants vivant dans 19 villages  | Site hyper littoral; Exploitation minière (zircon); filière halieutique dynamique; influence frontalière; enclavement   |





Ce travail se fonde sur l'hypothèse que l'évolution de ces territoires est le **résultat de l'interaction croissante de facteurs politiques, économiques, démographiques et climatiques interdépendants liés** :

- pour les premiers, au découpage physique de l'espace et à la superposition de dispositifs de gouvernance étatiques et locaux (dualité juridique sur l'espace);
- pour les seconds, à l'intégration croissante des systèmes d'activités aux réseaux marchands nationaux, sous régionaux et mondiaux et à l'évolution de ceux-ci;
- pour les troisièmes, à la dynamique des mobilités et circulation de populations, à la baisse de la mortalité.



- et pour les derniers, à l'évolution des régimes pluviométriques, hydriques des sols et hydrologiques de l'estuaire et des milieux amphibies en lien avec l'élévation du niveau marin lié au changement climatique.

Ces facteurs, en évolution depuis soixante ans, agissent sur les modes de vie, les formes d'organisation du travail et d'accumulation des populations, la relation des sociétés aux ressources naturelles, les paysages, les pratiques de gouvernance des territoires.

## UN RAPPORT SYNTHÉTIQUE EN QUATRE PARTIES

Le Rapport s'organise autour de quatre parties : la première est consacrée à une description des orientations économiques et des modes de gouvernance aux échelles nationales et à leurs conséquences concrètes au niveau des territoires, la seconde vise à présenter les principales dynamiques démographiques et commerciales, les troisième et quatrième parties mettent l'accent sur l'évolution des modes de vie et en conséquence, des systèmes d'activités et des modes de gouvernance foncière.







FEUILLE DE CARABANE.

FEUILLE DE SEDHIOU.



897 C 877 (1)



Édité par la C<sup>e</sup> Commerciale et Agricole de la Casamance

897 C 877 (2)



Édité par la C<sup>e</sup> Commerciale et Agricole de la Casamance



## PARTIE I

# Une histoire économique surdéterminée par l'extérieur (1930-2016)

Cette partie vise à donner un aperçu des orientations politiques prises en matière de gouvernance et d'économie dans les deux pays et, en leur sein, plus particulièrement des quatre régions considérées.

La frise historique en **annexe II** permettra au lecteur de repérer les principaux événements intervenus depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Cette chronologie ne saurait s'interpréter sans une référence à la situation géographique particulière des régions concernées : que ce soit au plan politique (relations souvent tendues entre la Gambie et le Sénégal sur fond d'indépendantisme casamançais) ou au plan économique

(monnaie et échanges avec le reste du monde), la Gambie a toujours pesé lourdement sur la Région.

La situation d'enclave pose dès les origines la question du contrôle d'une frontière commune longue de 750 km. Des conflits récurrents pour le contrôle des flux commerciaux alternent avec des tentatives de coopération avec, par exemple, une confédération de Sénégal-Gambie, de 1982 à 1989. L'impossibilité de maîtriser la frontière commune et la prévalence majoritairement de politiques non-coopératives ont fortement influencé l'histoire économique de la Région.

## LE SÉNÉGAL, COLONIE-PILOTE DE LA FRANCE, AUTOFINANÇÉE ET MODELÉE PAR LA TRAITE ARACHIDIÈRE (1930-1948)

Jusqu'en 1958, le Sénégal est rattaché à l'Afrique Occidentale française (A.O.F.) dont Dakar est la capitale depuis 1902. Le territoire sénégalais est alors divisé en cercles, eux mêmes subdivisés en cantons, base de l'administration territoriale (**encadré 1**).

La « politique de l'indigénat », conçue sur une représentation simplifiée de réalités locales très diverses et mouvantes, se met difficilement en place, particulièrement dans le sud-ouest du Sénégal. Un administrateur colonial conclut : « *En Casamance, comme souvent dans les autres cercles du Sénégal, les véritables chefferies traditionnelles sont rares (...). Les cantons apparaissent comme ayant été, dans la majorité des cas, artificiellement créés (...) pour des facilités de commandement direct.* » (Zuccarelli, 1973.) (**figure 1a et figure 1b**). De ce fait, les cantons littoraux de Basse-Casamance sont-ils pour la plupart dirigés par des personnes recrutées parmi les collaborateurs de l'administration coloniale, à l'extérieur du territoire dont elles ont la charge. La collecte des impôts et la conscription s'y avèrent particulièrement difficiles (Miguelle, 2013).

Durant la seconde guerre mondiale en particulier, l'administration coloniale au Sénégal a recours à plusieurs reprises à l'armée. Alors que les flux de riz en

provenance d'Indochine sont bloqués par les alliés anglais postés au large des ports du pays (l'A.O.F. est restée fidèle au Maréchal Pétain), elle décide de réquisitionner du riz en Basse-Casamance dont plusieurs villages sont réputés excédentaires. En 1942, le village de Cabrousse (situé dans l'actuelle commune de Diembering), qui refuse de se soumettre à ce nouvel impôt, est incendié. Cet acte génère des réflexes défensifs dans les villages alentour, eux-mêmes durement réprimés. Une partie des habitants de ces villages décident d'émigrer pour échapper aux pressions. Ziguinchor, connaît alors une première vague d'immigration (Trincaz, 1984).

La politique de « *valorisation des potentialités* » mise en œuvre dans tout l'espace colonial se traduit au Sénégal par une **spécialisation dans la production arachidière**. Le gouvernement de l'époque s'appuie sur les capacités de la confrérie mouride à mobiliser de la main d'œuvre et favorise la mobilité des saisonniers lors des récoltes (navétanat). Parallèlement, une politique des prix est mise en œuvre dès 1933 avec pour objectif de protéger le marché local des fluctuations du marché mondial. La station agricole de Bambey travaille sur la sélection variétale ou encore le développement de la traction animale. Ces mesures fonctionnent d'autant mieux que le paiement de l'impôt de capitation impose aux

producteurs de rechercher des revenus monétaires. Dans beaucoup des régions rurales, la vente d'arachide représente la seule option possible.

Des paysans, particulièrement ceux du Balantacounda et du Boudié (Moyenne Casamance), fournissent, avant même la généralisation de l'impôt de capitation, d'importantes quantités d'arachide aux maisons commerciales tenues par les Français et Libano-syriens qui en retour fournissent des biens importés dont elles dominent la commercialisation. Des cueilleurs, migrants souvent originaires de l'actuelle région de Cacheu, livrent quant à eux du caoutchouc, issu de plantes lianes (*Landolphia*), et des noix de palmiers (*Elaeis senegalensis*).

Dans les années 1930, devant l'évolution du contexte, des producteurs de Casamance s'investissent davantage dans la production arachidière. La production régionale passe ainsi de 32 000 à 75 000 tonnes entre 1930 et 1939, soit un peu plus de 10% de la production nationale (Trincaz, op. cit.). Ce chiffre masque de fortes disparités territoriales, l'actuel département de Oussouye restant dans l'ensemble casamançais une région faiblement productrice. On note également l'existence de flux en provenance de la Guinée portugaise et de la Gambie. (**figure 2**). Dans les faits, les producteurs et inter-

**Figure 1a**  
Les cantons de basse Casamance dans les années 1960



**Figure 1b**  
Les cantons de moyenne Casamance dans les années 1950



Source : Seck (1955).

### Encadré 1 - Le canton, unité de base de la gouvernance coloniale française.

Un groupe (corps) composé notamment d'administrateurs, géographes, anthropologues, agronomes, religieux et historiens s'est constitué progressivement dans le courant du XIX<sup>ème</sup> siècle en France. Travaillant uniquement sur les territoires coloniaux, il produit de la connaissance sur leurs habitants ainsi que les ressources potentiellement exploitables par la métropole. Dès la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, à la suite des observations réalisées par les commerçants, missionnaires européens fréquentant les côtes africaines et leurs auxiliaires africains, ce corps a produit un ensemble de connaissances sur les habitants, regroupés dans un premier temps sous la forme de catégories ethniques, puis de races, auxquelles il attribue des valeurs relatives.

Parallèlement, des travaux de cartographies se poursuivent visant, entre autres, à repérer les unités territoriales sur lesquelles l'administration pourrait s'appuyer pour gouverner. Les cantons correspondent ainsi théoriquement à des « territoires de superficie variable, aux limites tracées en tenant compte de données géographiques, historiques ou ethnologiques ». Un chef de canton opère en tant qu'interface entre les habitants et l'administration. Théoriquement issus des familles de notables implantées dans le territoire, ils sont formés pendant quatre ans à « l'école des otages » devenue par la suite « l'école des fils de chefs et des interprètes ». Ils

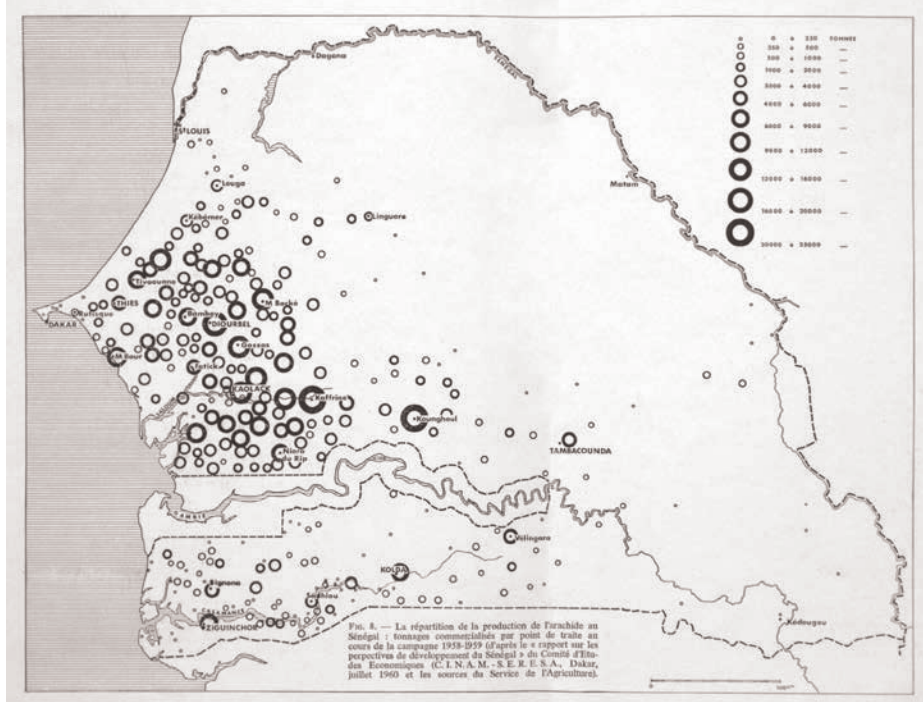
sont nommés par le commandant de cercle, le plus souvent en fonction du résultat d'un scrutin tenu à bulletin secret mobilisant les chefs de villages implantés dans le canton.

Les fonctions du chef de canton sont à la fois administratives, financières, de police et sanitaires. Il est en particulier chargé de la collecte de l'impôt de capitation. De montant forfaitaire par personne mais variable d'un cercle et d'un canton à un autre, cet impôt est appliqué à tous les citoyens âgés de plus de 8 ans. A l'échelle de l'A.O.F., sa collecte est déterminante pour l'équilibre des comptes publics : il représente près de 40% des budgets locaux perçus entre 1907 et 1957 et contribue ainsi significativement au financement de l'administration coloniale. D'autres taxes locales, sur le bétail notamment, viennent abonder les finances du cercle qui s'autofinance ainsi presque intégralement. Les chefs de canton jouent également un rôle important dans la tenue de l'état civil et la mobilisation d'actifs dans le cadre de travaux forcés (tableau 2). Lors du premier conflit mondial (1914-1918), ils contribuent également à l'enrôlement des futurs « tirailleurs », environ 200 000 personnes au total dans toute l'A.O.F.

**Tableau 2 - Formes de travail forcé en A.O.F. entre 1900 et 1946 (d'après Fall, 1993).**

| Formes de travail forcé                          | Commentaires  |
|--|---|
| Prestation                                       | Chaque contribuable doit un nombre minimum de jours de travail pour la réalisation de chantiers publics d'intérêt local. Entre 1920 et 1938, les personnes ainsi mobilisées ont réalisé l'essentiel des infrastructures de transport. |
| 2 <sup>ème</sup> portion du contingent militaire | Fraction du contingent employée pendant le temps de son service actif (« tirailleurs-la-pelle »)  |
| Main d'œuvre pénale                              | Utilisée marginalement pour la construction d'infrastructures diverses  |
| Obligation de cultiver                           | Pour certaines cultures jugées stratégiques   |

D'après Glasman (2004), Zuccarelli (1973) et Huilery (2008).

**Figure 2 - Tonnages d'arachide commercialisés au Sénégal au cours de la campagne 1958-1959**

Source : Pélissier (1966).

médières de Casamance et des régions riveraines de Casamance en Guinée portugaise et en Gambie ne cesseront d'exploiter les différentiels de prix et de change pour maximiser leur rémunération (Galli, 1995, Trincaz, op. cit. et partie suivante).

Grâce à l'électrification partielle de la ville de Ziguinchor, la S.E.I.C. (Société Electrique Industrielle de Casamance) développe à compter de 1932 la production d'huile d'arachide. Toutefois, jusque dans les années 1940 l'essentiel de la production casamançaise est exporté en brut. La S.E.I.C., propriété de Lesieur (France), connaît un important développement de son activité de trituration durant la seconde guerre mondiale : dix ans après sa création, elle traite quasiment la totalité de la production régionale.

### Les investissements de l'administration coloniale en Basse et Moyenne Casamance apparaissent jusque dans les années 1950 limités

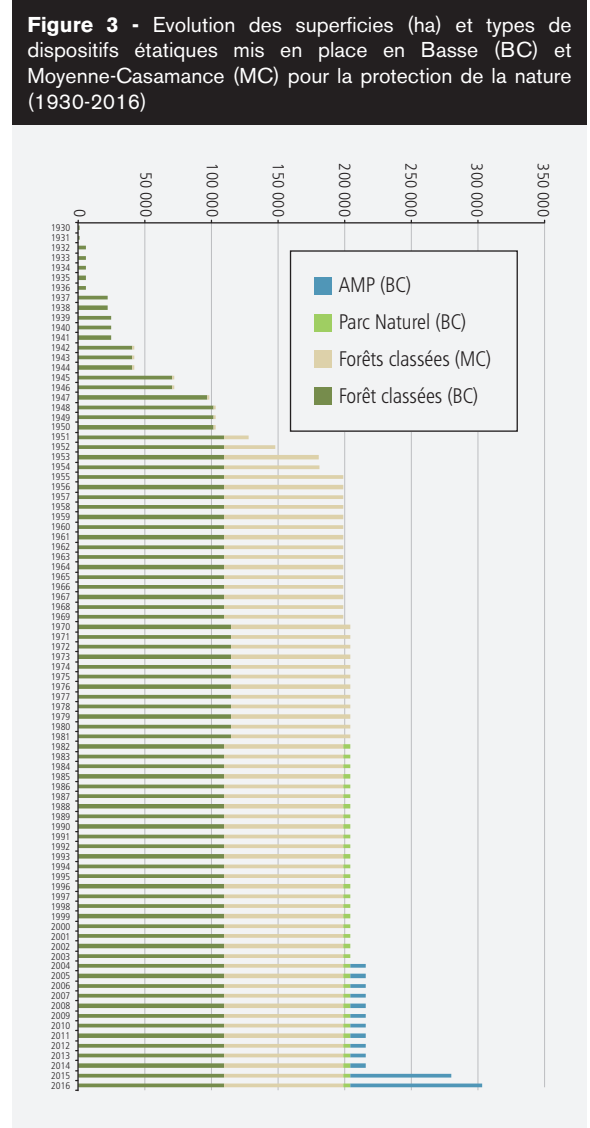
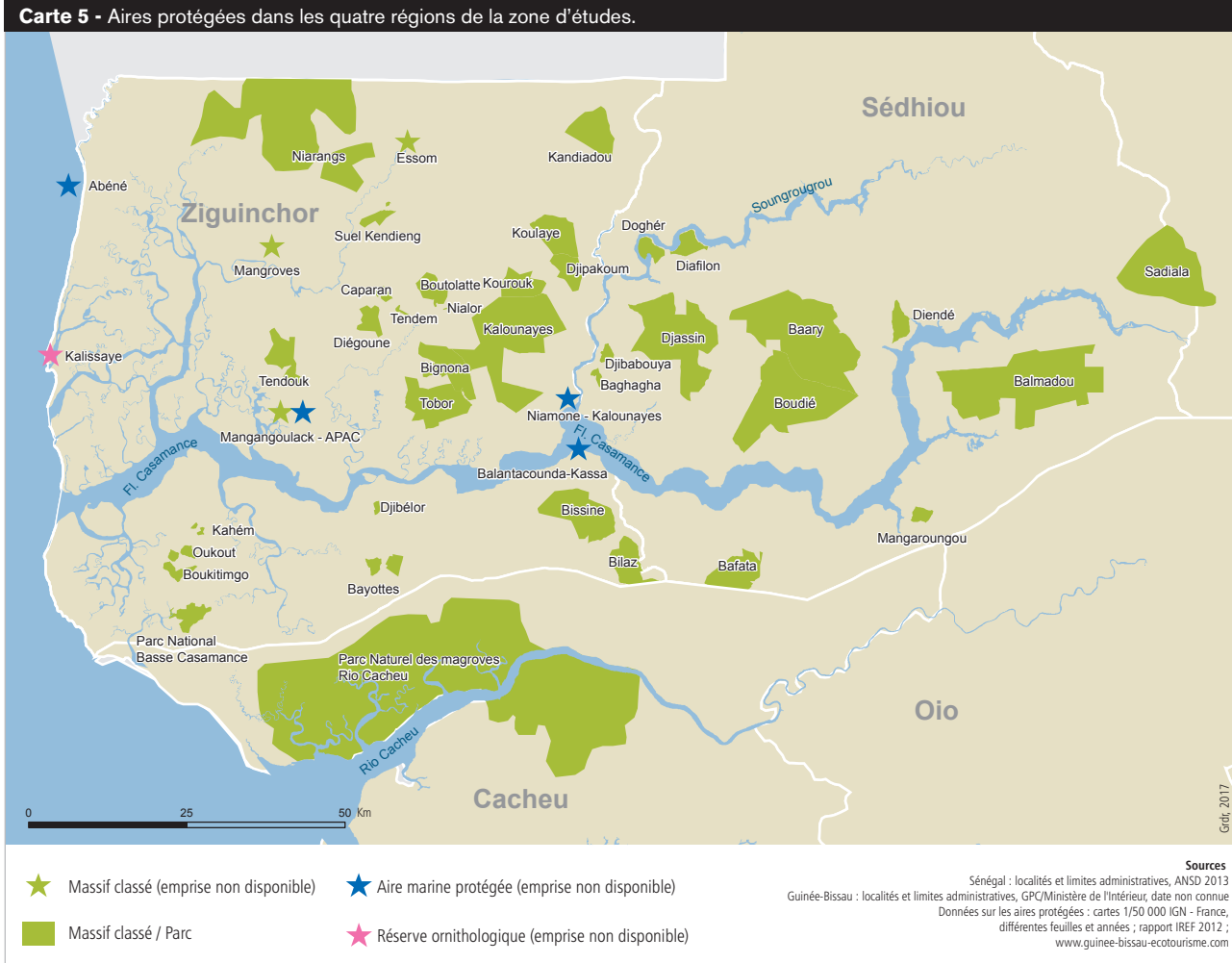
Le transport des biens s'effectue essentiellement par voie fluviale. Des escales sommairement aménagées maillent le réseau fluvial. Ziguinchor, devenue capitale administrative en 1904, y prend progressivement un rôle central. Un réseau routier, construit via le travail forcé, se constitue dans les années 1920 entre Bignona et Diouloulou (vers la Gambie), puis de Bignona à Tobor (en face de Ziguinchor), entre Sédhiou et Marsassoum enfin entre Sédhiou et Kolda (Trincaz, op. cit.).

Le jardin d'essai de Sédhiou (1895-1901) et la station de Mangacounda (1905-1912) centrent leurs travaux sur le développement de plantes caoutchifères mais la chute mondiale des cours mettra un terme à l'expérience. La « station fruitière et forestière de Djibélor », orientée sur la production fruitière, opère par la suite (Tourte, op. cit.).

Le service forestier, créé en 1932, procède quant à lui aux classements de plusieurs massifs : une quarantaine de « forêts classées », recouvrant 200 000 hectares, soit environ 10% de la superficie de la basse et moyenne Casamance, sont ainsi créées entre 1930 et 1958 (**figure 3 et carte 5**). La politique forestière de l'A.O.F., définie en 1935, vise officiellement à réguler l'exploitation des ressources jugées économiquement intéressantes et à procéder à des aménagements. Avec moins de 100 gardes forestiers pour tout le Sénégal jusqu'en 1945, l'action des services forestiers se concentre dans les faits sur la répression des usagers locaux des ressources forestières, avec un succès limité (Blundo, 2014).

La Basse et Moyenne Casamance restent à l'écart des actions de développement rizicole engagées en A.O.F. malgré la forte dépendance du territoire aux importations de brisures de riz d'Indochine (**encadré 2**).





Source : rapport de l'IREF Ziguinchor et Sédhiou (2012), site Internet de la DAMPC.



### Encadré 2 - L'approvisionnement en riz, une question ancienne au Sénégal

Au Sénégal, les disponibilités en céréales locales par habitant chutent à mesure que la production arachidière progresse et que les villes se développent. Le recours à des importations pour pallier le déficit céréalier devient nécessaire dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle. La brisure de riz d'Indochine, sous-produit peu onéreux, va s'imposer comme une denrée de base, d'abord en milieu urbain, puis en milieu rural. En 1905, sur les 20 000 tonnes importées par l'A.O.F., 14 000 sont destinées au Sénégal. Dix ans plus tard, 63 000 tonnes sont importées dont 50 000 pour le Sénégal.

L'approvisionnement en riz de l'A.O.F. se pose ainsi avec acuité dès les années 1930 et diverses actions sont entreprises au niveau de l'Office du Niger (Soudan français) et en Guinée maritime pour intensifier la production. Au Sénégal, où les importations de riz dépassent les 100 000 tonnes dès le début des années 1950, la quasi-totalité des investissements dans le domaine rizicole se concentre durant cette période sur le delta du fleuve Sénégal et va à la riziculture irriguée. La Basse et Moyenne Casamance produisent dans la période 1930-1960 environ 80% du riz sénégalais sans soutien étatique marqué, une production très largement destinée à la consommation locale.

*D'après Tourte (2005) et Dresch (1949).*

## DOUZE BRÈVES ANNÉES D'UN INVESTISSEMENT PLUS SOUTENU (1946-1958)

Suite à la conférence de Brazzaville, en 1944, la politique de l'indigénat est abolie. Les transferts financiers de la métropole vers l'A.O.F., jusqu'alors faibles, vont augmenter significativement. Le Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social (F.I.D.E.S.) est créé en 1946. Abondé par le plan Marshall, il finance des prêts et avances à l'A.O.F., davantage qu'il ne la subventionne. La moitié des financements se concentre sur les infrastructures destinées à faciliter les échanges avec la métropole (Berthélemy, 1980). Les investissements productifs (30% des financements) sont orientés vers les acteurs impliqués dans les filières d'exportation (huileries, conserveries, complexes frigorifiques... dans le cas du Sénégal). Finalement, les secteurs sociaux reçoivent 20% des financements ce qui contribue à améliorer l'accès aux services primaires de santé et de scolarisation. Toutefois, ces moyens demeurent très insuffisants par rapport aux besoins théoriques (**tableau 3**).

**Tableau 3** - Evolution du nombre de fonctionnaires sociaux (enseignants et agents de santé primaire) au sein de l'A.O.F. entre 1907 et 1956

| Types de fonctionnaire/ année | 1907     | 1956     |
|-------------------------------|----------|----------|
| Enseignants par habitant      | 1/42 500 | 1/ 2 800 |
| Agents de santé par habitant  | 1/48 000 | 1/ 2 900 |

Source : Huillery (2008)

Entre 1946 et 1957, le Sénégal touche environ 25% des fonds du F.I.D.E.S. destinés à l'AOF et apparaît, de ce point de vue, privilégié au sein de l'A.O.F. La politique économique mise en œuvre s'inscrit dans la continuité de la période précédente : fort soutien à la production et transformation de l'arachide et à d'autres filières d'exportation, pêche et mines en particulier.

La Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taiba, fondée en 1957, exporte en 1960 un premier chargement vers le Japon. Dans la zone de Joal-Djiffère, des prospections sont engagées pour exploiter les sables lourds (zircon et ilménite). 26 000 tonnes sont exportées chaque année entre 1959 et 1962 (Leroux, 1963).

Dans le secteur des pêches, les mesures incitatives mises en place pour attirer l'afflux d'armateurs de la métropole portent leurs fruits et génèrent le développement de conserveries, essentiellement en région de Dakar (Chauveau, 1989).

En Basse et Moyenne Casamance, l'impact du F.I.D.E.S. se matérialise de différentes manières.

En premier lieu, plusieurs **infrastructures de transport** majeures sont construites durant cette période: la trans-gambienne, axe routier reliant Kao-

lack à Ziguinchor via Bignona, le port et l'aéroport de Ziguinchor... Les infrastructures scolaires et sanitaires, jusqu'ici peu développées, voient leur nombre augmenter (Trincas, op. cit.).

**La Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux (C.G.O.T.)** s'implante en 1947 à Séfa, dans une zone réputée « vierge » (« Terre Neuve ») située à quelques kilomètres de Sédhiou. Cette société publique porte un projet de développement de la production moto-mécanisée de l'arachide sur le modèle promu aux Etats-Unis. L'objectif est d'aménager 200 000 hectares et d'y cultiver de l'arachide selon les méthodes de la révolution verte (fumure chimique, utilisation de variétés issues de la recherche, moto-mécanisation de toutes les étapes culturales). 10 000 hectares de forêt sont défrichés à l'aide d'engins importés des Etats-Unis. Dès les premiers essais, divers problèmes surviennent, en particulier d'ordre érosif. Les rendements obtenus se révèlent inférieurs à ceux observés en milieu paysan. Des changements s'opèrent dans l'itinéraire technique comme le recours à la traction attelée bovine pour certaines opérations culturales ainsi que l'introduction de riz pluvial dans le cycle cultural. Le bilan de cette opération à l'évidence fort coûteuse apparaît mitigé. Le projet génère quelques emplois localement, contribue à populariser l'usage de la traction attelée bovine en Moyenne Casamance et introduit de nouvelles variétés de riz pluvial. A l'indépendance, l'Etat du Sénégal achète la C.G.O.T. et crée la S.O.D.A.I.C.A., l'une des sociétés étatiques qui verront le jour dans les années 1960-1970 (Tourte, op. cit.).

**Trois usines de conditionnement de crevettes**, détenues par des ressortissants français et italiens, s'installent à Ziguinchor à compter des années 1950. Elles emploient et équipent des pêcheurs en pirogues et filets. Ces derniers, pour la plupart originaires de la Moyenne vallée du fleuve Sénégal ou du Mali, concentrent leur activité sur la zone du fleuve Casamance située en amont de Ziguinchor.

Environ quatre cents ouvriers originaires de la région sont quant à eux employés « pour des salaires dérisoires. » La régulation des activités de pêche demeure embryonnaire jusqu'à l'indépendance et ne se matérialise que par des contrôles sanitaires sur des produits destinés à l'exportation vers l'Europe de l'ouest (Ségolini, 2014).

## LE CHANGEMENT POLITIQUE DANS LA CONTINUITÉ ÉCONOMIQUE (1958-1979)

A l'indépendance, le président du Conseil, Mamadou Dia, engage une politique destinée à diversifier l'économie du Sénégal et à sortir de la relation commerciale quasi exclusive avec la France. Son emprisonnement en 1963 marque le retour aux orientations antérieures à l'indépendance. Ainsi durant deux décennies, la structure de l'économie évolue peu comparativement à celle des années 1950. Le secteur arachidier, les phosphates et les produits halieutiques demeurent les principaux secteurs d'exportation, même si leur importance relative variera en fonction des cours. La France conserve durant cette période sa place de premier partenaire commercial du Sénégal.

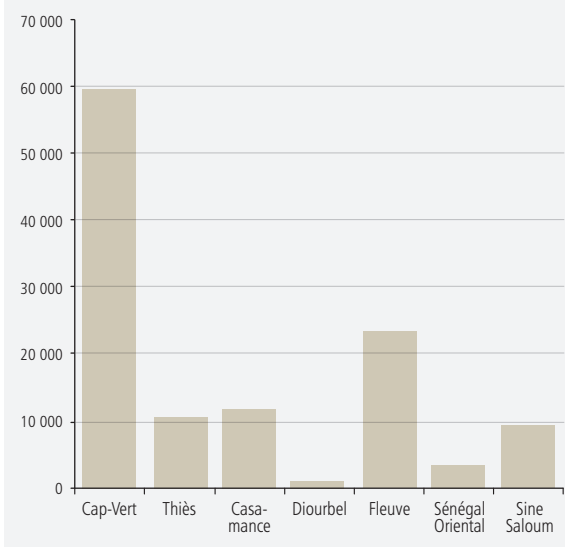
L'orientation revendiquée « socialiste » du gouvernement se matérialise par une politique massive de formation et recrutement de fonctionnaires. La fonction publique passe ainsi de 6 000 à 67 000 membres entre 1960 et 1981, soit un recrutement annuel moyen de 3 000 personnes.

Les efforts budgétaires, soutenus à au moins 60% par « l'aide extérieure », se concentrent très nettement sur la région de Dakar et la construction d'infrastructures routières et administratives. A titre d'illustration, dans son 4<sup>ème</sup> plan (1973-1977) l'Etat consacre un budget par habitant de la presqu'île du Cap-Vert (actuelle région de Dakar) supérieur de 6 fois à celui affecté à la Casamance (**figure 4**).

Durant ces deux décennies, plusieurs sociétés d'Etat sont créées dans l'objectif de réguler le marché de produits comme l'arachide, l'accès aux intrants agricoles et l'importation et le prix de certains produits alimentaires de base. La plus ambitieuse fut probablement l'éphémère ONCAD (**encadré 3**).

Au début des années 1960, les importations de riz dépassent les 100 000 tonnes par an et il apparaît à certains nécessaire de limiter cette dépendance à l'extérieur. La riziculture concentre ainsi avec la production arachidière l'essentiel du budget du secteur agricole, budget abondé à plus de 70% par des sou-

**Figure 4 - Budget du 4<sup>ème</sup> plan dans les régions du Sénégal (F-CFA/habitant) 1973-1977.**



Source : de Jonge & al. (1978).

**Encadré 3 - L'ONCAD, structure publique emblématique des modes de gouvernance paraétatiques dans la période post-indépendance.**

L'Office National de Coopération et d'Assistance au Développement (ONCAD) est créé en 1966 avec pour objectif initial de soutenir le développement du mouvement coopératif. Ses attributions s'élargirent progressivement : supervision du *programme de modernisation agricole*, gestion du stock de semences d'arachide, commercialisation des récoltes d'arachide puis de mil (1967), transport des produits agricoles après achat, exportations de l'arachide, importation, stockage et distribution de riz (1971). En Casamance, les maisons de commerce doivent fermer ou réorienter leurs activités commerciales. L'huilerie de Ziguinchor est nationalisée et intégrée à la société publique SONACOS.

Les dysfonctionnements notés à différents niveaux et les coûts de fonctionnement de l'ONCAD – qui au milieu des années 1970 représentent près de 90% de son chiffre d'affaire et dépassent le budget de fonctionnement de l'Etat - conduisent à sa dissolution en 1980. Selon le quotidien gouvernemental *Le Soleil*: « *Le premier handicap de l'Office était son obésité. Il avait l'arachide ; il avait le mil, il avait les semences, les engrais et le matériel, il avait le transport, il avait l'éducation des paysans : il était tentaculaire. Il était, avant tout (et il était subi comme tel par le paysan) un intermédiaire. (...) L'ONCAD fonctionnait finalement pour lui-même et, accessoirement, pour les paysans et pour l'Etat. Il ne pouvait donc continuer à vivre* ».

Les fraudes avérées et médiatisées dans le courant des années 1970 révèlent l'existence d'un « Etat rhizome » (expression empruntée au politologue Jean-François Bayart). Les postes clés au sein de l'ONCAD sont attribués préférentiellement à des membres du parti présidentiel. Trois des anciens hauts cadres de l'ONCAD, dont un neveu du président de la République, deviendront ministres dans les années 1980.

Caswell (1984) de conclure : « *L'histoire de l'ONCAD n'a pas été très heureuse. (...) L'Office n'a pas réussi à libérer la paysannerie et à diriger l'épargne agricole vers le secteur urbain/industriel par des canaux contrôlés. Il a cependant rendu possible l'accumulation de fortunes privées considérables par quelques personnes évoluant dans sa sphère d'influence. Tous les fonds soustraits au secteur arachidier n'ont certes pas été transformés en investissements productifs. Beaucoup d'entre eux n'ont servi qu'à une consommation ostentatoire (...) certaines personnes qui ont bénéficié des opérations de l'ONCAD ont cependant entrepris depuis des activités commerciales et industrielles, qui représentent aujourd'hui [en 1984] des noyaux de dynamisme au sein d'une économie stagnante dans son ensemble.* »

D'après Caswell (1984) et Mbodj (1992).

tiens extérieurs sur la période 1960-1980. Dans ce contexte, la Casamance fait, avec le delta du fleuve Sénégal, l'objet d'interventions massives (**Annexes II et III**).

L'International Land Consultant (ILACO), bureau d'études hollandais financé par la Communauté Européenne, démarre ses activités en 1963 dans les bolons de Nyassia et Kamoubeul, en Basse-Casamance avec pour objectif principal d'augmenter les superficies pour la riziculture inondée. Elle engage un travail de poldérisation de plusieurs centaines d'hectares, sur défriche de palétuviers.

La Mission Agricole Chinoise (MAC), financée par la République Populaire de Chine, s'implante quant à elle à partir de 1969 dans l'arrondissement de Niaguis où elle développe des actions visant à améliorer les rendements des cultures rizicoles et à promouvoir la production maraîchère. Sur la période 1970-1985, des programmes tels que le Projet Intégré de Développement Agricole en Basse Casamance (PIDAC), le Projet Rural de Sédhiou (PRS), les barrages de Affiniam et Guidel, se déploient parallèlement dans les différentes parties de Basse et Moyenne Casamance.

Ces diverses actions sont coordonnées par la Société de Mise en Valeur de la Casamance (SOMIVAC), structure étatique créée en 1976, chargée de mettre à disposition des producteurs des intrants pour la production céréalière et arachidière (semences issues de la recherche agronomique, engrais chimiques, charrue à traction bovine...) et de les

*encadrer*, selon la terminologie des agronomes. Avec plus de 600 employés permanents, des moyens logistiques et financiers significatifs, la SOMIVAC sera jusqu'à la fin des années 1980 l'un des acteurs les plus importants de la région en milieu rural.

A compter de la fin des années 1970, ces programmes accordent une attention accrue aux rizicultures inondées. Cette relative spécialisation s'explique d'une part par le fait que le prix du riz sur les marchés internationaux a connu une hausse importante en 1973-1975 ce qui renchérit le coût des importations et contraint le gouvernement à diminuer les taxes sur le riz importé et diminue d'autant ses recettes. Le Sénégal importe à cette époque autour de 170 000 tonnes de riz par an, sans prise en compte des réexportations de la Gambie, dont une partie est destinée à la Casamance.

En outre, le déficit pluviométrique qui affecte le Sahel dès le début des années 1970, fait baisser les rendements des cultures pluviales et affecte la qualité des sols. Dans les périmètres rizicoles, le dessalement de la couche superficielle du sol par les eaux pluviales se fait de plus en plus difficilement. La salinité du fleuve Casamance augmente sensiblement. L'accent est donc mis progressivement sur l'introduction de variétés de riz résistantes au sel et la construction d'ouvrages censés réguler le sel.

Ces différentes initiatives se fondent sur une vision et des approches voisines, issues de la révolution verte et construites sur le stéréotype du diola rizi-

culteur appliqué à la Basse et Moyenne Casamance (**encadré 4**). Les pratiques paysannes sont le plus souvent évaluées à l'aulne de la productivité de la terre et rarement en considérant la productivité du travail, le niveau de risque ou l'organisation des systèmes de production. Ainsi, les « bonnes pratiques » culturelles sont-elles prescrites selon une approche descendante, sans prise en compte des contraintes du producteur, notamment de la disponibilité en travail et en capitaux.

Le bilan de ces opérations apparaît très en deçà des attentes.

Certaines d'entre elles, conçues sur une connaissance partielle de la chimie des sols de marais et de l'hydrologie, telles l'ILACO et le barrage d'Affiniam, accentuent les problèmes de dégradation de la fertilité des sols et doivent même s'interrompre. D'autres ne rencontrent par le succès attendu, notamment en Moyenne Casamance où la riziculture n'a probablement jamais occupé la place qu'elle a occupé dans certaines localités de Basse Casamance. Plus généralement, ces programmes mettent l'accent sur un système de culture dont l'importance recule au sein des systèmes de production. Déjà en 1960, donc bien avant la période de sécheresse, leur déclin relatif était mis en avant y compris dans des territoires considérés par certains comme étant à vocation rizicole (Pélissier, 1966).

Enfin, la SOMIVAC connaît des dysfonctionnements importants. La structure, très centralisée, a une administration lourde qui retarde la mise en

**Encadré 4 -** La cristallisation de l'identité « diola » comme produit de l'ethnographie coloniale, de l'évangélisation catholique et du développement touristique. Une hypothèse solidement étayée.

L'église catholique investit plusieurs villages de Basse Casamance dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle considérant que la « communauté diola », en majorité animiste et non islamisée, serait plus réceptive à son projet d'évangélisation que d'autres communautés. Plusieurs écoles primaires et dispensaires sont construits dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. La Casamance devient un diocèse et une politique d'africanisation se met en place. Ainsi, les membres du clergé sont-ils pour l'essentiel recrutés, formés et nommés au sein du diocèse même. Progressivement, plusieurs milliers de bas-casamançais se convertissent.

Dans la période 1950-1960, religieux et géographes formalisent davantage le stéréotype du « diola véritable », ébauché plus tôt. A titre d'exemple, un abbé issu de la région (cité par Vincent Foucher) écrit en 1967 : « (...) le Diola est traditionnellement l'homme de la terre. C'est le brave paysan-cultivateur doté de qualité tout à fait ad-hoc pour accomplir son activité essentiellement terrienne ; fort en général, robuste et courageux, assez imbu d'indépendance et de fierté qu'il détient de ses ancêtres et qu'il aime bien chanter dans la puissance de ses muscles, dans l'élan de sa bravoure et la richesse de son grenier. Intelligent et doté d'une âme véritablement bonne et fort hospitalière, il est, le Diola, le type même de la fierté casamançaise au milieu de ses voisins ethniques ».

Le géographe Paul Pélissier (1966), qui accorde plus de 7 pages sur 10 aux seuls diolas dans la partie de sa monographie des paysans du Sénégal consacrée à la Casamance, écrit quant à lui : « La personnalité ethnique des Diola est éminemment géographique (...) Riziculteur et paysan diola sont des synonymes, non seulement pour l'observateur étranger mais pour les intéressés eux-mêmes. (...) ce n'est que dans les régions marginales où font défaut les zones inondables que l'on se résout à donner de l'importance aux cultures vivrières sèches (...) Tout concourt donc à imposer l'idée que les Diola sont essentiellement des producteurs de riz [pratiquant] une riziculture authentiquement africaine. (...) »

Le développement touristique qui débute dans les années 1960 au Sénégal ne fera qu'accroître la simplification de la réalité. Il se base à la fois sur la valorisation de certains paysages, les plages de sables fins en particulier, mais aussi sur la vente d'une Afrique peuplée de cultures typiques et authentiques. Ainsi, au sein des complexes touristiques et des campements villageois, se développe une offre de représentations folkloriques (danses, musique...). Celles-ci font dans une certaine mesure écho aux séances de théâtres organisées au sein des écoles primaires coloniales, durant lesquelles les élèves étaient invités à mettre en scène leurs supposées traditions. La communauté diola, sur scolarisée par rapport aux autres communautés, dispose en la matière d'une réelle avance.

Progressivement, la Casamance est assimilée aux seuls Diolas et les Diolas au seul stéréotype constitué sous l'influence du clergé, des promoteurs touristiques, d'ethnologues et de géographes coloniaux.

*D'après Foucher (2002).*

œuvre de ses activités. Ainsi, les intrants ne sont délivrés que partiellement et souvent en retard. Finalement, les coûts de fonctionnement se révèlent très élevés au regard de l'impact sur la production agricole (Bonnefond et Loquay, 1985).

Suite à une table ronde organisée par l'USAID en 1985, alors principal bailleur des programmes, et dans le sillage du programme d'ajustement structurel, la SOMIVAC sera progressivement démantelée.

La politique de recrutement mise en œuvre dans les années 1960 profite aux services forestiers dont les effectifs s'étoffent suite à l'ouverture de l'Ecole des Agents Techniques des Eaux et Forêts de Djibélor (Basse-Casamance), même si les ressources humaines demeurent insuffisantes au regard des superficies concernées. En Casamance, leurs activités se concentrent dans un premier temps sur l'actuelle région de Ziguinchor et se matérialise par la plantation au sein des forêts classées (Bayotte, Bissine et Kalounaye) de plants de teck (*Tectonia grandis*) sur 2 400 hectares et de gmelina (*Gmelina arborea*) sur 1 500 hectares. Ces initiatives sont financées à plus de 90% par les bailleurs de fonds (Blundo, 2011 ; Gueye, 2000). Progressivement, ils attribuent des permis de chasse et d'exploitation de certaines essences à des privés.

En 1969, la Direction des Parcs Nationaux est créée et rattachée à la présidence de la République. Le Parc National de Basse Casamance est créé à Santhiaba Manjack en 1970 sur 5 000 hectares.

Parallèlement, diverses mesures sont mises en œuvre dans le secteur des pêches. Elles concernent essentiellement la pêche maritime. Le programme de motorisation des pirogues lancé à Saint-Louis dans les années 1960, intervenant dans un contexte



marqué par une demande urbaine et rurale en produits halieutiques en constante hausse, connaît un franc succès. Entre 1950 et 1965, le taux de motorisation va passer de 10 à 55%. Cet équipement va fluidifier les mobilités des pêcheurs.

En Basse-Casamance, cela se traduit par un afflux croissant de « pêcheurs du nord ». Le village de Kafountine accueille désormais des pêcheurs migrants saisonniers de plus en plus nombreux. Il évoluera rapidement comme l'un des principaux sites de débarquement et de transformation de la région, et est à présent le 3<sup>ème</sup> port de pêche du Sénégal (plus de 50 000 tonnes par an débarquées). Les techniques de transformations des produits halieutiques connaissent dans le même temps des évolutions notoires ce qui permet de développer une offre plus diversifiée, adaptée tant à la demande nationale qu'à la demande sous régionale.

Dans le domaine fluvial, le secteur reste dominé par la pêche familiale destinée à l'autoconsommation et par la pêche crevette. Les industriels continuent de s'appuyer sur les savoirs-faires locaux pour leur approvisionnement. En 1974, 1 500 pêcheurs à temps plein approvisionnent les 4 usines de conditionnement de crevettes (de Jonge, 1980)

L'essor des sites de transformation de produits halieutiques sur la partie littorale de la Basse-Casamance intervient alors que l'Etat engage une politique de développement du tourisme, centrée sur la valorisation du littoral et ciblée sur la clientèle d'Europe de l'Ouest.

Deux campements d'Etat voient le jour en 1962 à Kafountine et Santhiaba Manjack. Puis des complexes hôteliers importants seront construits dont le plus emblématique demeure le Club Méditerranée qui ouvre ses portes en 1974. L'essentiel des investissements en ce domaine se concentre dans l'actuelle commune de Diembering qui compte au début des années 1980 4 hôtels d'une capacité de près de 800 lits.

Devant les problèmes générés par le développement de cette forme de tourisme (**encadré 5**), une politique complémentaire dite de « promotion du

**Encadré 5** - L'installation du « Club Med » à Diembering comme révélateur de la réalité de la gouvernance foncière.

A la fin des années 1960, la plage du Cap Skirring attire l'attention des dirigeants du Club Méditerranée, un groupe touristique français à l'époque en pleine expansion. Le site, situé à proximité des villages de Kabrousse et Boucotte Wolof, est alors fréquenté par quelques-uns des coopérants européens basés à Ziguinchor qui y passent la plupart de leurs weekends. C'est également un lieu de parcours pour les bovins des villages environnants ainsi qu'un important site de débarquement et de transformation de produits halieutiques.

Les habitants et usagers des environs n'ayant engagé aucune démarche pour enregistrer et faire immatriculer cet espace, la loi sur le domaine national de 1964 nationalise de fait cet espace. Le Club Méditerranée obtient ainsi du gouvernement l'autorisation de s'implanter. Devant l'espoir suscité par l'installation d'un potentiel employeur, il semble que la plupart des habitants accueillent dans un premier temps favorablement le projet. D'autres hôtels s'implanteront selon des modalités comparables dans les années suivantes.

Plusieurs problèmes émergent dans le sillage de ce développement. Tout d'abord, les promoteurs hôteliers s'accommodent peu des autres usagers. Les éleveurs et leurs troupeaux, les pêcheurs, mareyeurs et transformateurs sont rapidement contraints de se déplacer devant la dynamique d'enclosure et d'appropriation de l'espace. Ensuite, il apparaît que ces complexes touristiques emploient majoritairement du personnel européen ou issu des autres régions du Sénégal. Très peu d'emplois sont finalement accessibles aux habitants des environs, ceux-ci ne répondant pas aux critères des gestionnaires. Par ailleurs, les hôtels s'approvisionnent en produits vivriers à partir de canaux qui excluent les producteurs et commerçants locaux.

En outre, l'afflux de travailleurs extérieurs génère une demande en logements. Plusieurs résidences individuelles sont ainsi construites avec l'accord gracieux des villages environnants. Pour autant, selon les pratiques foncières locales dominantes, ces terres demeurent sous le contrôle des villages et n'appartiennent en rien aux occupants. Elles leur ont cédé un droit de construire et d'occuper, non un titre de propriété. Mais la demande foncière ne cesse de croître. Ainsi plusieurs de ces nouveaux résidents décident ils après quelques années de vendre à des tiers ce qui leur a été prêté.

Ces évolutions génèrent de fortes tensions sociales. Des manifestations, pour la plupart durement réprimées par la police, sont organisées. Plusieurs personnes sont condamnées à de l'emprisonnement ferme.

Source : enquête du Grdr dans le village de Kabrousse en 2014.

tourisme rural intégré » est initiée dans le courant des années 1970. Dix campements villageois intégrés d'une capacité moyenne de 35 lits sont construits entre 1974 et 1985, avec les fonds de l'aide. Les infrastructures d'hébergement, construites sur un modèle réputé traditionnel, sont gérées par un comité (inter) villageois rétribué par une partie des bénéficiaires, le reste étant investi dans la maintenance et le développement de services sociaux de base. Entre 1979 et 1985, le nombre de touristes fréquentant ces campements chaque année passe de 6 500 à un peu plus de 20 000. L'opération apparaît de ce point de vue comme un réel succès (Principaud J.P., 2010).

La Moyenne Casamance demeure largement à l'écart de cette dynamique du développement touristique.

## NOUVEAUX ACTEURS, NOUVEAUX PARADIGMES (1979-2016)

### Les effets très concrets de l'ajustement structurel

A compter de 1967, le Sénégal ne dispose plus de débouchés garantis pour l'arachide sur le marché français. Malgré le relais pris par **le Marché Commun puis la Communauté et enfin l'Union Européenne** pour le soutien des cours (STABEX notamment), cette entrée sur le marché mondial se fait dans un contexte de baisse des prix. Elle intervient surtout au début d'une période d'années sèches qui durera environ deux décennies et sera marquée par l'émergence d'une offre concurrente de produits de substitution à l'huile d'arachide (huile de palme déshydrogénée et huile de soja en particulier). Dès lors, le secteur arachidier perd de son importance.

Des **mesures d'ajustement structurel** sont prises dès 1979 par le Sénégal, sur la demande du **Fonds Monétaire International** (FMI) et de la **Banque Mondiale** (BM). S'ouvre ainsi une longue période de libéralisation économique qui sera marquée, entre autres, par la suppression ou la compression en personnel de nombreuses sociétés d'Etat, la privatisation de certaines d'entre elles (eau, télécommunications), la stagnation de la rémunération des fonctionnaires et de leurs moyens de travail, la dévaluation du franc CFA en 1994 et

plusieurs réformes de la politique de décentralisation engagée dès 1972 (**encadré 6**). En 2000, le Parti Socialiste perd les élections après 40 années au pouvoir et laisse place à un régime qui se proclame ouvertement libéral. Il est toutefois difficile de voir dans ce changement une réelle alternance dans le domaine économique, le virage libéral ayant déjà été pris durant les deux décennies précédentes.

Ces réformes se traduisent également dès les années 1980 par la généralisation de *l'approche projet* dans de nombreux secteurs sociaux et économiques et l'apparition d'une nouvelle catégorie d'acteurs regroupés sous l'expression *société civile*. Un dialogue s'établit progressivement entre l'Etat et des structures paysannes faitières nationales telles que la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS), le Cadre National de Concertation des Ruraux (CRCR) ou d'autres acteurs de la société civile. Le Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD), fédérant depuis 1982 certaines des ONG intervenant au Sénégal, dispose d'un siège au Conseil économique et social. Les *projets*, financés généralement à au moins 50% par des bailleurs extérieurs, précisent des objectifs à 3 ou 4 ans censés converger vers ceux définis dans les politiques sectorielles nationales. Une partie d'entre eux est coordonnée par des fonctionnaires mis à disposition d'une équipe-projet composée

**Encadré 6** - Les phases successives de la décentralisation au Sénégal. Quelques indicateurs en guise de bilan partiel.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, Saint-Louis, Rufisque, Dakar et Gorée sont érigées en communes et leurs habitants considérés comme des citoyens français. A l'indépendance, en 1960, plusieurs autres villes ont acquis le statut de communes mais demeurent sous la tutelle du pouvoir central. En 1972, les communes rurales deviennent des collectivités locales. Dotées d'un président élu au suffrage universel, elles sont toutefois jusque 1990 gérées par le sous-préfet d'arrondissement. En 1996, les régions sont érigées en collectivités locales. La réforme de 2013, dernière en date, institue les départements en collectivités locales, supprime l'échelon régional et confère aux communes rurales les mêmes prérogatives qu'aux communes. Ces réformes successives s'accompagnent de plusieurs (re)-découpage administratifs.

A ce jour, les communes, le plus ancien échelon décentralisé, disposent de 9 domaines de compétences. Elles sont financées par l'Etat, à partir de 2 fonds alimentés par un prélèvement sur la TVA, ainsi que sur des ressources propres générées par la fiscalité locale ou le développement de partenariats.

Selon une enquête du Grdr réalisée en 2014 dans des communes du Sénégal oriental, le budget effectivement disponible par an et par habitant varie entre 3 000 et 6 000 FCA (5 et 10 euros). Les fonds transitant par les acteurs chargés d'accompagner la maîtrise d'ouvrage communale (Agences Régionales de Développement et ONG) sont souvent beaucoup plus conséquents. Enfin, le taux de participation aux dernières élections municipales n'a semble-t-il pas dépassé 40% des inscrits dans plusieurs communes du Djassin et 35% en région de Dakar. Finalement, alors que la réforme de 1996 octroyait des compétences réelles aux communes en matière de gouvernance foncière, le nouveau code des collectivités de 2013 soumet les décisions des communes en la matière à l'avis du préfet.

Ces seuls indicateurs ne permettent pas de dresser un état des lieux complet de ces différentes réformes mais conduisent à relativiser l'impact d'une politique de décentralisation qui occupe une place médiatique conséquente au Sénégal et dans les milieux de l'aide au développement.

majoritairement de personnel contractuel. D'autres sont mis en œuvre par des ONG, financées le plus souvent à 100% par des ressources externes. Les montants en jeu et l'échelle de mise en œuvre varient considérablement mais les projets se multiplient. Une nouvelle figure apparaît ainsi dans les territoires : celle du *courtier du développement*, facilitateur entre les parties.

Les services déconcentrés fonctionnent quant à eux avec des moyens réduits. A titre d'illustration, en 2012, un quart des effectifs des services des eaux et forêts de la région de Ziguinchor et

de Sédhiou n'était plus pourvu et leurs outils de travail se trouvaient dans un état préoccupant (IREF, 2012). L'ajustement structurel se traduit également par la dégradation du service public, en particulier des conditions de scolarisation dans l'enseignement public. Les ressources allouées à ce secteur ne suffisent pas à répondre à l'afflux de nouveaux élèves. Ainsi, les années 1980-90 voient l'émergence du système dit de « double-flux » qui est mis en place dès lors que les effectifs dépassent 80 élèves par classe. Pour l'année 2016-2017, les budgets de fonctionnement effectivement alloués par an et par élève ne dépasseraient pas 2 euros

(enquête Grdr de 2017 à Rufisque). Parallèlement, des structures d'enseignement privé, proposant de meilleurs salaires que dans les écoles publiques, se sont développées. Ce phénomène se traduit par une augmentation du taux d'absentéisme du personnel enseignant, particulièrement dans les écoles implantées en milieu urbain. Dans ces conditions, les directeurs d'écoles et parents d'élèves se voient contraints de développer des relations partenariales (ONG, fondation d'entreprise, jumelage...) pour améliorer le quotidien des élèves.

## Accentuation d'enjeux off-shore dans l'agriculture et la pêche

**Dans le domaine agricole**, les fonctions assurées par les sociétés d'Etat comme l'ONCAD ou la SOMIVAC sont transférées aux organisations paysannes (O.P.) ou assumées ponctuellement par des ONG. Durant toute cette période, l'Etat attache une attention particulière à la stabilisation du prix des denrées de base (sucre, huile et brisure de riz) davantage qu'il ne parvient à construire une politique de production articulée à la demande alimentaire locale. Les programmes spéciaux dédiés à un produit spécifique (riz en 2009 et 2014 ; manioc, maïs en 2005 et 2006) se succèdent mais sont souvent interrompus après quelques années seulement.

La dévaluation du F-CFA en janvier 1994, ou encore la flambée des prix du riz en 2007-2008,

contraignent le gouvernement à réduire la taxe sur les importations de brisure de riz dont une partie alimente ces programmes spéciaux. La production de riz irrigué, dont la rentabilité n'est pas avérée sans subvention, fluctue ainsi fortement. Toujours exportateur d'arachide et huile d'arachide, le Sénégal importe désormais d'importantes quantités d'huile de palme déshydrogénée et de soja. Exceptions notoires, les filières oignon et aviculture font l'objet de mesure de protection depuis plus de dix ans maintenant et connaissent une expansion continue.

La baisse des revenus arachidiers et les fluctuations des revenus issus de l'exploitation des phosphates incitent le Sénégal à signer, en 1979, des **accords de pêche avec l'Union Européenne**. Trois ans plus tard, le Sénégal signe la convention des Nations Unies sur le droit de la mer. A cette occasion, les Etats acquièrent des droits de gestion exclusifs sur une bande s'étendant à 200 milles marins du rivage (« Zone Economique Exclusive »). D'autres accords de pêche seront signés, notamment avec la Chine et la Corée du Sud. **Le secteur halieutique gagne en importance dans l'économie sénégalaise.**

Durant cette période, **la pêche piroguière maritime** connaît elle-même des évolutions importantes. Entre 1980 et 2015, l'effectif de pirogues passe ainsi de 3 000 à 12 000. Leur motorisation, généralisée à compter des années 1990, et l'usage des glacières contribuent à faciliter les mobilités bien au-delà des frontières maritimes sénégalaises. A la fin des années 1990, l'utilisation du GPS et du sondeur se développe. Certaines

pirogues atteignent désormais 20 mètres de longueur. Ce développement exponentiel que vivent d'autres pays d'Afrique de l'Ouest suscite la création de la **Commission Sous Régionale des Pêches (CSR)**, organisation intergouvernementale de coopération halieutique instituée en 1985 qui regroupe 7 pays (le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone). Son mandat est de « promouvoir des mécanismes de gouvernance durable des ressources halieutiques, pour améliorer la gestion durable des pêcheries dans les zones maritimes sous juridiction de ses États membres ». Dans le même temps, les débarquements ne cessent de croître et la **raréfaction de certaines espèces**, comme le mérrou blanc (*thiof*), posent la question de l'avenir des pêcheries au Sénégal. Cette situation met à jour les faibles capacités de contrôle du Sénégal et révèle l'empreinte délétère des pratiques de pêches industrielles et piroguières. Elle appelle le développement d'initiatives nouvelles en matière de gouvernance des pêcheries.

Au début des années 2000, l'ONG de droit sénégalais Océanium engage ainsi un processus de création d'une **Aire Marine Protégée (AMP)** à Bamboung dans l'estuaire du Sine Saloum, un modèle promu par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Cette initiative suscite l'intérêt et bénéficiera d'un suivi scientifique. Les effets du dispositif sur la biodiversité halieutique se révèlent contraires aux attentes mais la biomasse augmente, au profit des espèces marines prédatrices des espèces estuariennes (Ecoutin et al., 2013 ; Sadio

et Ecoutin, 2013). L'analyse socio politique montre en outre que le processus de création de l'AMP et de définition des règles a conduit à **l'appropriation d'espaces et de ressources communes par des parties prenantes mettant en avant leur autochtonie** et l'exclusion partielle ou totale d'usagers réputés allochtones (Dahou & Ould Cheick, 2007). En dépit de ces limites, l'approche AMP sera soutenue par les bailleurs de fonds dans la sous-région (Pays-Bas, Union Européenne, France,...). En 2007, un réseau sous régional des AMP est créé (RAMPAO). En 2012, une *direction des aires marines protégées communautaires* rattachée au ministère de l'environnement voit le jour avec pour objectif la mise en œuvre d'une « Stratégie nationale des aires marines protégées » adoptée l'année suivante.

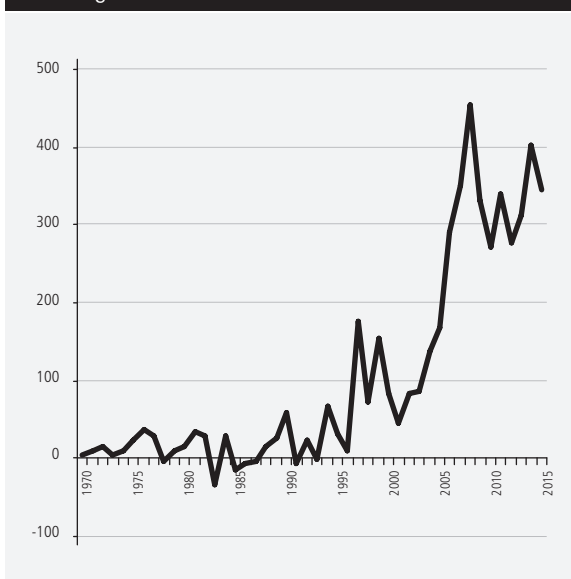
## **L'investissement privé dans le tourisme, l'agriculture et les mines accroît la précarité foncière**

A compter de « l'alternance politique » en 2000, les gouvernements successifs font de **l'investissement privé** une clé du développement économique. L'Agence pour la Promotion des Investissements et des grands travaux (APIX) est créée pour orienter les investisseurs et leur faciliter l'installation (démarches administratives, exonération de charges...).

Le dispositif cible autant les investisseurs étrangers, que les nationaux ou les diasporas sénégalaises. **La stabilité politique du Sénégal**, qui contraste avec la situation prévalent dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (crise politique en Côte d'Ivoire notamment), et sa position d'interface avec la sous-région vont attirer des capitaux : l'investissement direct étranger est multiplié par plus de 3 en 15 ans en valeur réelle (**figure 5**).

**Dans le domaine agricole**, les investisseurs se concentrent surtout dans le delta, la basse vallée du fleuve Sénégal, le bassin de l'Anambé et la produc-

**Figure 5 - Evolution des investissements directs étrangers au Sénégal de 1970 à 2015- Millions de dollars US courants.**



Source: Banque Mondiale

tion irriguée (agro-carburants, légumes et fruits pour l'exportation vers l'Europe de l'Ouest). La Petite côte, au sud de Dakar, concentre quant à elle l'essentiel des investissements dans le **tourisme** tandis que la presqu'île du Cap-Vert (Dakar) attire ceux de **l'industrie**. Parallèlement, plusieurs **projets miniers** voient le jour : or au Sénégal Oriental et minerais lourds (zirconium) sur la côte au nord de Dakar. D'autres restent à l'état de prospection comme à Niafourang en Basse-Casamance. Le **gisement de fer** de la Falémé voit son exploitation différée avec la chute du prix du minéral.

Certains de ces projets génèrent des oppositions et conflits. L'examen de ces situations illustre souvent la précarité foncière d'une majorité des familles rurales et urbaines, la versatilité de certains élus locaux et le poids déterminant de l'Etat dans les décisions finales en matière de délibération foncière (Action Aid et IPAR, 2012). Cette situation suscite la mise en place d'une « Commission Nationale de la Réforme Foncière » en 2013 avec le soutien des partenaires pour établir une nouvelle politique foncière. Le processus permet d'engager des consultations dans les différentes régions du pays. Le projet de **politique foncière** publié fin 2016 reprend les dispositions de la Loi d'orientation agro sylvo pastorale de 2004 ainsi que la plupart des propositions du CNCR. Il relève la gageure de concilier des intérêts fortement divergents (République du Sénégal, 2016).

## En Basse et Moyenne Casamance : des acteurs plus nombreux aux intérêts peu conciliables dans les espaces ruraux, notamment littoraux (carte 6)

En Basse-Casamance, le début des années 1980 est marqué par l'organisation de plusieurs manifestations mobilisant différentes catégories de population : lycéens revendiquant de meilleures conditions d'étude, ou encore militants et militantes du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC), un parti politique créé en 1947 pour porter des revendications régionales. La marche pacifique du MFDC en décembre 1982 à Ziguinchor sera durement réprimée par l'armée sénégalaise. Cet événement enclenchera la naissance d'une rébellion armée dont les racines sont toutefois à rechercher dans la période précédente (**encadré 7**).

Ce conflit a de multiples impacts sur l'ensemble de la Casamance et des régions voisines mais ils se ressentent davantage en Basse Casamance. Jusqu'en 2005, année de signature d'un cessez-le-feu entre le gouvernement et le MFDC, l'activité touristique décline tant dans les hôtels de luxe que dans les campements villageois. Le conflit favorise dans le même temps le développement d'un **commerce transfrontalier** illégal de produits prohibés (bois de vène, cannabis, armes légères...) et facilite indirectement le vol de bétail dans les zones frontalières de



**Encadré 7 - Origines et motifs de la persistance du « conflit casamançais ». Une synthèse.**

Trois raisons peuvent contribuer à expliquer l'engagement de jeunes hommes diolas, très majoritaires dans les rangs du MFDC, dans le mouvement de la rébellion.

En premier lieu, les effets de l'ajustement structurel sur la fonction publique, surinvestie par des familles diolas dans les années 1960-1970 pour qui ce secteur représente souvent la seule voie d'ascension sociale possible. La baisse des recrutements et la dégradation du traitement et des conditions de travail des fonctionnaires génèrent des frustrations. Ensuite, les conflits fonciers opposant des villages diolas à des tiers dans les années 1970-1980. L'exemple du Cap-Skiring illustre le fait que l'Etat tranche souvent en faveur de ces tiers alors que les investissements (touristiques en l'occurrence) n'ont pas de retombée positive sur les familles environnantes. Enfin, la réaction de l'Etat pendant et après la manifestation pacifique organisée par le MFDC en 1982. La répression se fait sans discernement et se solde par des morts, blessés et de nombreuses arrestations.

La persistance du conflit trouve quant à elle son origine dans la relative bienveillance de la Gambie et de la Guinée-Bissau pour accueillir dans les zones frontalières des membres du MFDC. En Guinée-Bissau, cette bienveillance s'explique par le contrecoup de l'attitude passive du Sénégal durant la guerre de libération de la Guinée (1963-1974) et un litige quant à la délimitation d'une frontière maritime (voir encadré sur l'AGC). Des suspicions émergent quant aux liens existants entre le MFDC et l'armée bissau-guinéenne. Le Sénégal intervient en 1998 en Guinée-Bissau pour empêcher les militaires de prendre le pouvoir. En vain. D'autre part, le conflit génère une économie qui profite à une multitude d'acteurs issus de l'une ou l'autre des parties.

Le MFDC serait aujourd'hui très affaibli mais le conflit mobilise toujours plus de 5 000 membres des forces armées sénégalaises, soit le tiers du contingent national.

*D'après Marut (2011) et Foucher (2002, 2009)*

Guinée-Bissau et de Gambie Il se traduit également par des mouvements de population : les villages occupés ou minés par la rébellion sont désertés par leurs habitants. Le Parc National de Basse-Casamance ferme ses portes au public en 1982. Enfin, jusqu'à la fin des années 2010, il génère le développement d'un « marché de la paix » porteur, profitant à des médiateurs, ONG et experts-chercheurs (Diallo, 2012 ; Foucher, 2009). **Dans le domaine agricole**, les orientations de la période précédente sont reprises : « la relance de la riziculture » et la lutte contre le sel demeurent des objectifs centraux affichés par la plupart des programmes initiés après 1985 : DERBAC (1987-1999), PROGES (1988-1997), PRIMOCA (1989-2012), PAPSEN (2013-2017), PPDC (2013-2018) et P2RS (2015-2020). Mais à ces programmes paraétatiques, gérés désormais quasiment indépendamment des services techniques et financés souvent à plus de 80% par des ressources extérieures, s'ajoutent dans les années 1990, les activités des ONG implantées dans la région. Ainsi des structures comme ENDA-ACAS ou le Grdr réalisent elles plusieurs dizaines d'actions d'aménagement de vallées (Grdr, 2010). De 2003 à 2009, le Programme Alimentaire Mondial (PAM), engage à son tour des actions dans ce domaine à travers le dispositif Vivres Contre Travail (VCT) distribuant ainsi de l'huile et des brisures de riz importées, contre la mobilisation des villageois pour la construction « d'ouvrages hydro-agricoles rizicoles ».

Si les objectifs affichés par ces acteurs sont souvent les mêmes, les modes opératoires et budgets diffèrent de façon significative. A compter

de 1985, la SOMIVAC, en voie de démantèlement, n'est plus en mesure d'assurer le volet intrants et crédits. Les grands programmes paraétatiques, qui disposent de plusieurs millions d'euros de budget, se concentrent désormais sur les **aménagements** qui sont réalisés à l'entreprise. Dans la plupart des cas, il s'agit d'ouvrages en béton armé dont les coûts de réalisations varient fortement, de 5 à plus de 50 millions de F-CFA (avant la dévaluation de 1994). Pour les ONG, qui disposent le plus souvent de ressources inférieures au million d'euros, il s'agit souvent de réaliser des ouvrages selon des techniques constructives moins onéreuses, s'inspirant davantage des pratiques locales d'aménagement. Pour le PAM enfin, qui pendant 6 ans fait construire des ouvrages dépourvus de système de gestion des entrées et des sorties d'eau, l'objectif est avant tout de distribuer des vivres. Un inventaire, encore incomplet, réalisé par le Grdr montre que les budgets engagés par l'ensemble de ces programmes de 1965 à 2010 sont très conséquents (annexe III). Près de 40% des localités de Basse-Casamance ont été touchées par l'une ou l'autre de ces actions. La proportion devient encore plus importante si l'on exclut les localités situées dans les zones du conflit (**carte 7**). En Moyenne-Casamance, le recensement effectué par le PAPSEN montre également l'ampleur des aménagements de vallées.

Les échecs des grands programmes d'aménagement ont été relativement bien documentés et médiatisés (voir Diédhiou, 2001 ; Diouf, 2013 pour une revue plus récente ; Badiane, 2016, pour le cas spécifique

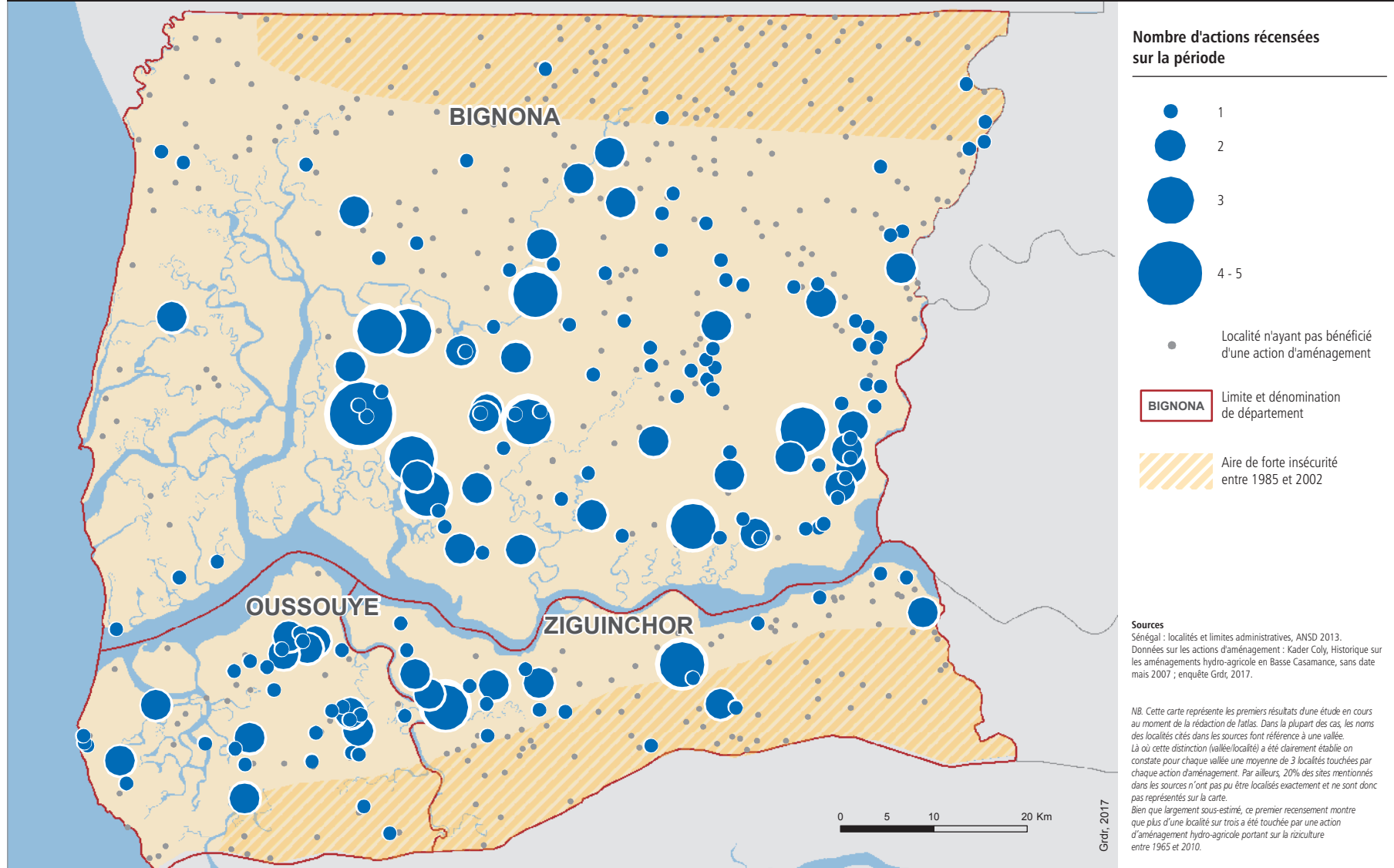
**Carte 6 - Des usages multiples et parfois peu conciliables du territoire**



**Sources**

Sénégal : localités et limites administratives, ANSD 2013  
 Guinée-Bissau : localités et limites administratives, GPC/Ministère de l'Intérieur, date non connue  
 Autres données : Ministère de l'Environnement et du Développement durable - Direction des eaux, forêts, chasses et de la Conservation des sols - Inspection Régionale de Ziguinchor, Rapport annuel 2012 ; Institut Géographique National, cartes topographiques 1/50.000, années 1950 et 1960 ; <https://www.guinee-bissau-ecotourisme.com/guin-e-b>, consulté en janvier 2017 ; Ministère de l'Environnement et du Développement durable - Direction des aires marines communautaires protégées, Plan d'aménagement et de gestion de l'AMP du Niamone - Kalounaye, 2015 ; <http://www.oceaniumdakar.org/Le-reboisement-du-rhizophora.html?lang=fr>, consulté en mai 2017 ; L. Descroix - J.-C. Marut, Exploitation des sables métallifères du littoral casamançais (Sénégal) : un projet à risques, CQEG, 2015 ; Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature - CSE, Atlas sur les ressources sauvages du Sénégal, 2006 ; Océanium, Campagne de reboisement des 5 millions de palétuviers en 2008 ; Grd, 2017.

**Carte 7 - Région de Ziguinchor - Localités touchées par des actions d'aménagement hydro agricole pour la riziculture entre 1965 et 2010**



de Affiniam). Des observations directes de 2014 dans la commune de Diembering suggèrent que les approches plus inclusives et économes promues par certaines ONG n'ont pas donné de meilleurs résultats du point de vue de la production, la quasi-totalité des ouvrages réalisés à partir de ressources externes n'étant aujourd'hui plus utilisés pour la riziculture.

Les motifs de ces échecs sont les mêmes que ceux évoqués pour la période précédente : erreur de diagnostic pédologique, absence ou erreur de diagnostic foncier, sur-évaluation des facteurs agro-écologiques et non prise en compte des facteurs socio-économiques dans la dynamique des systèmes de culture rizicoles, faible prise en compte du développement d'une riziculture pluviale sur le plateau et « perte de mémoire » entre équipes et programmes (Rüe, 1998 ; Bosc, 2005).

Certes on peut mettre au crédit de ces initiatives l'introduction de plusieurs variétés de riz adoptées aujourd'hui par les producteurs (*chinois, projet, ration...*), la promotion de la traction attelée qui connaît un réel succès dans les Kalounayes et le Djassin, le désenclavement de certaines localités (les digues servant de piste), l'expérimentation de différents modèles d'ouvrages ou encore l'émergence de sociétés spécialisées en génie civil. Cependant, **le soutien continu des bailleurs de fonds au secteur rizicole pendant plus de cinquante ans en Casamance est pour le moins paradoxal.** En effet, en dépit de toutes ces actions et du fait que depuis le milieu des années

1990 la pluviométrie a repris, les statistiques suggèrent que la production régionale rizicole stagne en valeur absolue et décline fortement relativement à la démographie régionale et nationale.

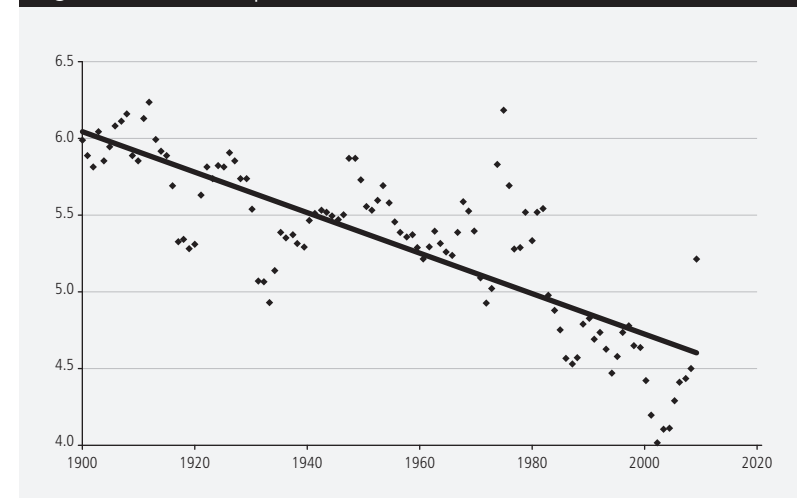
La concurrence de la **brisure importée**, dont la valeur a été divisée par 2 en 50 ans en termes réels (indépendamment des taxes et hausses conjoncturelles comme en 1973 et 2007- **figure 6**), et du riz irrigué issu du delta du fleuve Sénégal, quand celui-ci est subventionné, représentent une sérieuse contrainte à l'extension des rizicultures pluviales en Casamance. Dans les villages de Casamance où le riz n'a qu'une fonction alimentaire, nombreux sont les producteurs qui, sans soutien externe, achètent le riz plutôt que de le produire au détriment d'autres cultures et activités plus rémunératrices et quelquefois moins risquées. Seuls les producteurs qui accordent une fonction culturelle et symbolique aux riz locaux investissent réellement en la matière en mobilisant des ouvriers agricoles pour effectuer les travaux que la main d'œuvre familiale refuse désormais souvent d'effectuer ou en mobilisant un soutien auprès de tiers (cf. partie III).

Au début des années 2000, l'ONG Oceanium déploie ses activités en Basse-Casamance et accompagne la création d'une AMP à Abéné. Celle-ci est recon-

nue par décret présidentiel en 2004. La même année, une licence est octroyée à une société minière sino-australienne dans la même zone pour l'exploration des sables en vue de l'extraction de minerais lourds.

Les compagnies transnationales renforcent leur présence dans la Région. **Les écosystèmes de mangroves** font l'objet d'une attention particulière depuis la conférence de Rio en 1992 et l'avènement du concept de services écosystémiques. Pour certains chercheurs, ils comptent parmi les écosystèmes les plus productifs au monde. Ils disposent en particulier d'une grande capacité de séquestration de CO<sub>2</sub> et facilitent le développement d'une microflore à l'activité photosynthétique elle-même très élevée, fonction qui intéresse particulièrement certaines

**Figure 6 - Evolution du prix du riz entre 1900 et 2008 en termes réels.**



Source: Dave D. (2010) p. 53



sociétés transnationales dans une période marquée par la mise en place d'un marché du carbone.

Oceanium, qui dès 2006 soutient une campagne de reboisement de palétuviers engagée par des jeunes de Tobor, va bénéficier d'un financement de la *fondation Livelihoods*, abondé par la société Danone et d'autres groupes transnationaux (**tableau 4**), pour démultiplier cette première expérience. Entre 2008 et 2011, 79 millions de palétuviers seront plantés sur près de 8 000 hectares de *bolons* faisant de cette opération « le plus grand programme de restauration de mangrove du monde », d'après la fondation.

Des observations directes montrent que cette campagne de reboisement donne des résultats contrastés selon les années, les *bolons* et les variétés de palétuviers considérés. Pourtant, le cabinet d'expertise Ernst et Young, mandaté par les Nations Unies, se basera sur un scénario de croissance uniforme des palétuviers à un horizon 20 ans et émettra un avis favorable quant à l'impact a priori de l'opération sur la séquestration de carbone. Les Nations Unies décernent ainsi le label Mécanisme de Développement Propre à l'opération.

Courant 2015 et 2016, deux nouvelles AMP sont créées par la direction des aires marines protégées : celle de Niamone-Kalounayes et celle de Kassa-Balantacounda.

**Tableau 4 - Quelques-unes des fondations d'entreprises transnationales intervenant au Sénégal et en Guinée-Bissau.**

| Nom de la fondation           | Nom de la multinationale et domaines d'activités  | Domaines d'intervention au Sénégal et en Guinée-Bissau   |
|-------------------------------|---|--|
| Bill et Melinda Gates         | Microsoft- informatique   | Santé (1 <sup>er</sup> contributeur du fonds VIH-SIDA-tuberculose et paludisme)  |
| Livelihoods                   | Danone- agro-alimentaire ; Mars- confiserie ; Veolia- eau, déchets, énergie ; Firmenich- Parfums et arômes naturels ; Crédit Agricole- Banque ; Schneider- électricité... | Appui aux « petits producteurs » pour l'approvisionnement de l'industrie agro-alimentaire (fonds pour l'Agriculture Familiale) |
| MAVA fondation pour la Nature | Hoffmann- pharmacie   | Préservation de la biodiversité sur le littoral  |
| OSIWA                         | Soros- finance  | Appui à la démocratie et à une croissance inclusive et durable   |

Source : site Internet des fondations.

## LA GUINÉE PORTUGAISE, PÉRIPHÉRIE DE L'EMPIRE COLONIAL PORTUGAIS (1930-1974)

La conquête militaire de la Guinée par le Portugal se révèle difficile. L'armée a recours à plus de 400 mercenaires sénégalais pour « pacifier le territoire ». A compter des années 1930, elle maîtrise la quasi-totalité du territoire mais doit encore réprimer, comme à Varela, des mouvements insurrectionnels.

Cette phase dite de « pacification » coïncide avec la mise en place d'un nouveau régime politique au Portugal, l'*Estado novo*, qui va fixer les objectifs du Portugal en Guinée portugaise: tirer du territoire des matières premières utiles à la métropole et, dans le même temps, accroître les débouchés commerciaux. Mais, alors que le Sénégal constitue le centre de l'A.O.F., la Guinée portugaise est négligée au sein de l'empire

colonial portugais. Tout d'abord, les cadres administratifs affectés à la Guinée sont souvent de moins bon niveau que ceux opérant dans les autres parties de l'empire. Ensuite, l'administration dispose de ressources encore plus limitées que les autres territoires de l'*Ultramar* et doit fonctionner quasiment exclusivement avec des ressources locales (Forrest, 2016).

Au début des années 1930, **un système commercial de traite** élaboré dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle est en place. Il articule quatre catégories d'acteurs : des maisons de commerce européennes (Portugal, France, Allemagne, Angleterre), des intermédiaires de ces maisons de commerce (cap-verdiens, libanais et portugais), des collecteurs de pro-

duits d'exportation sédentaires ou itinérants (libanais et commerçants *dioulas*) et enfin, des cueilleurs et producteurs (guinéens). Le caoutchouc, l'arachide, les noix de palmistes, le riz ou encore la cire d'abeille comptent parmi les principaux produits échangés contre des biens importés (sucre, tissus, alcool...).

L'arachide et le riz sont pour l'essentiel issus des deux cents concessions (*pontas*) détenues par des propriétaires (*ponteiros*), en majorité cap verdiens et portugais, qui les font exploiter par des ouvriers guinéens contre un logement, une partie de leur récolte de produits vivriers et certains biens de consommation (alcool, sucre, tissus). Ces *pontas* couvrent au début des années 1930 environ 220 000 hectares.

L'administration prend différentes mesures pour réformer ce système qu'elle juge défavorable au Portugal et aux producteurs guinéens. Ainsi, des taxes différentielles sont appliquées aux maisons de commerce selon qu'elles sont portugaises ou non, en défaveur de ces dernières. En outre, dans les années 1940, une commission d'enquête foncière est mise en place et déclare illégales plus des  $\frac{3}{4}$  des *pontas*. Les produits de base importés sont davantage taxés de manière à encourager les cultures d'exportation et un circuit officiel pour la vente de l'arachide à prix fixe est mis en place. Il s'appuie sur des intermédiaires assermentés par les autorités coloniales et des points de collecte de la Casa Gouveia et de la Sociedade Comercial Ultramarina, deux sociétés qui se voient confier le monopole du commerce d'import-export.

Ces mesures n'auront pas tous les effets attendus. D'abord les exportations sont contraintes par un système de quota mis en place par la métropole où un lobby des producteurs d'huile d'olive et des producteurs de riz s'est constitué. Ensuite, l'administration, qui dans la période 1940-1950 consacre à l'agriculture moins de 5% de son budget, n'est pas toujours en mesure de fournir aux producteurs guinéens les intrants nécessaires à la production de riz et d'arachide (**figure 7**). Les quelques opérations d'aménagement rural menées dans l'objectif de développer la production de riz inondé se révèlent en outre infructueuses et les capacités de stockage sont très insuffisantes ce qui entraîne la perte de 20% des récoltes. Enfin, les producteurs guinéens et les intermédiaires n'hésitent pas à exporter l'arachide au Sénégal voisin dès que les conditions sont plus favorables. En 1953 par exemple, ces exportations sont estimées à plus de 10% de la production nationale (Galli, 1987 ; Galli, 1995).

Ces mesures fonctionnent d'autant moins bien que les structures administratives peinent à se mettre en place.

Les dispositions mises en place par l'administration coloniale portugaise rappellent peu ou prou celles prévalant au Sénégal voisin. Celle-ci procède à un découpage du territoire en région/circonscription (*regiao*), poste (*posto*) et royaume (*regulado*), (**figure 8**) et place à la tête de chacun de ces échelons respectivement un administrateur (*administrador*), chef de poste (*chefe de posto*) et roi (*regulo*),

ce dernier étant issu de la population résidente. Les habitants du territoire sont soumis à des droits et obligations différents selon qu'ils sont considérés comme « assimilés/civilisés » (*assimilados/civilizados*) ou « indigènes » (*indegenados*).

Les indigenados doivent s'acquitter d'un impôt sur leur concession (*imposto de palhota*), auquel s'ajoute un impôt sur le vin de palme et le bétail, et se rendre disponibles pour contribuer à la réalisation de grands travaux. Ils doivent intensifier leurs efforts pour les produits d'exportation alors dominants : l'arachide et le riz. Mais, comme au Sénégal, cette architecture théorique se met difficilement en place et ne fonctionne pas souvent comme souhaité.

Les chefs de poste disposent de ressources limitées pour assurer leurs multiples charges. Surtout, ils n'ont pour la plupart qu'une connaissance très partielle des modes d'organisation socio politiques des différentes communautés peuplant le territoire dont ils ont la charge. Dans une région comme Cacheu, ces modes d'organisation socio politiques sont très variés. En milieu *manjack*, une classe aristocratique concentre et contrôle les ressources foncières et dispose d'un droit de mobilisation de la force de travail villageoise pour cultiver les terres. En pays *felupe* au contraire, les ressources foncières sont réparties plus équitablement et les chefs de famille s'appuient sur la main d'œuvre familiale et les groupes d'entraide pour assurer les travaux agricoles. Dès lors, les chefs de poste doivent tâtonner et s'adapter à ces contextes locaux. Mais dans certaines localités les divergences d'intérêt entre l'administration et les

autorités locales limitent les possibilités d'adaptation. En outre, certaines élites locales parviennent à instrumentaliser les chefs de poste. A titre d'illustration, en 1927, le regulo de Pelundo profite de la mise en place du maillage administratif pour absorber le regulado voisin de Pantufa.

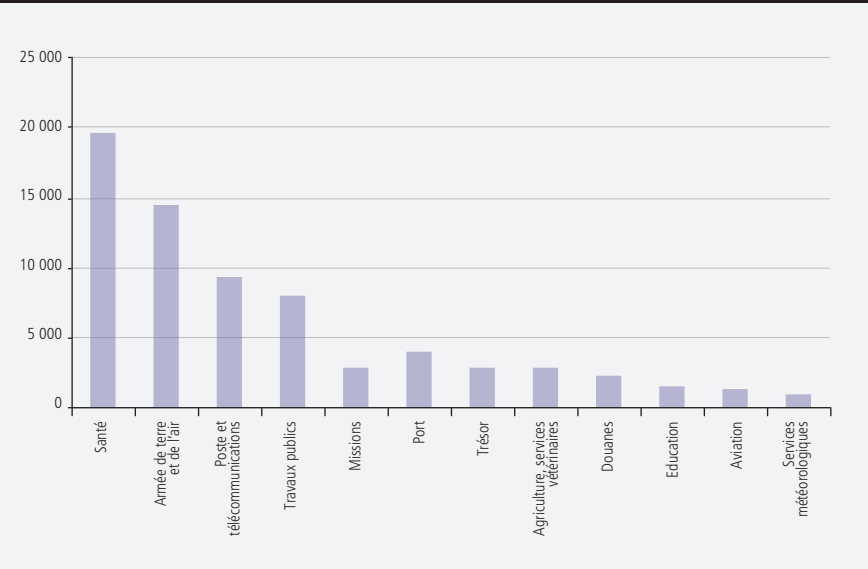
A la fin des années 1940, période à laquelle le statut de l'indigénat est aboli en A.O.F., les dynamiques d'émigration vers le Sénégal se renforcent. L'administrateur de la région de Cacheu estime le nombre de départs à environ 5 000 personnes par an entre 1948 et 1950 dont l'essentiel est dirigé

vers la Gambie et la Basse-Casamance. D'autres mouvements s'opèrent du nord vers le sud du pays, des zones où les mesures coercitives sont fortes vers les parties du territoire où l'emprise de l'administration et de l'armée est plus faible. L'actuelle région de Tombali deviendra ainsi progressivement la principale zone productrice de riz du pays (Crowley, 1993 ; Galli, 1995).

En 1956, le **Partido Africano para a Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC)** est créé dans l'objectif de négocier le retrait du Portugal du Cap-Vert et de la future Guinée-Bissau. A

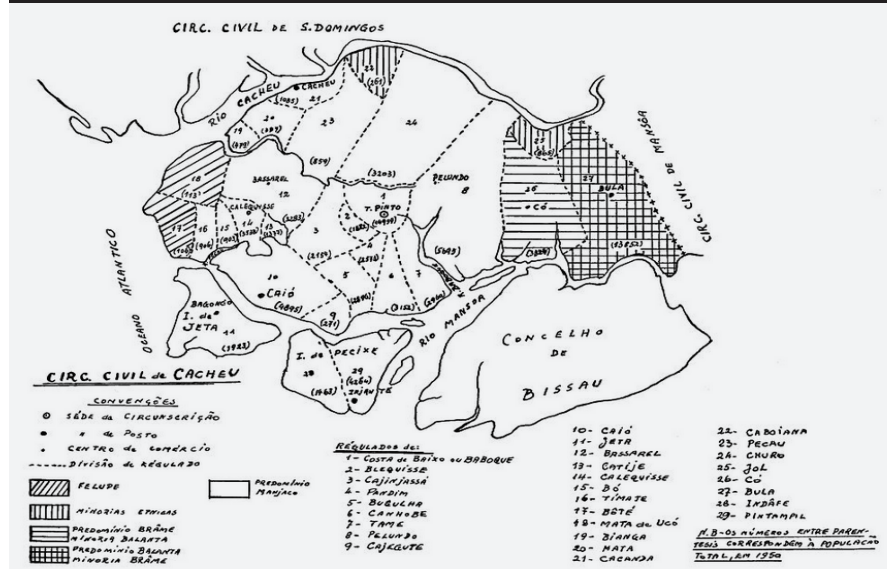
l'origine mouvement pacifique, il est dirigé depuis la République de Guinée, indépendante en 1958. Devant les tentatives du Portugal de réprimer le mouvement et son refus d'octroyer l'indépendance, le PAIGC se transforme en un mouvement armé et lance en 1963 une offensive à partir du sud du pays. Pour contrer cette dynamique, l'administration coloniale intensifie ses dépenses militaires et prend une série de mesure destinées à gagner en popularité (*Politica Por uma Guiné Melhor*). Les statuts d'*indigenos* et de *civilizados* sont abolis de même que les travaux forcés et le niveau d'infrastructures est sensiblement amélioré, particulièrement dans

**Figure 7 - Budget (contos) du gouvernement de la Guinée portugaise pour les années 1952-1953**



Source: Galli (1995).

**Figure 8 - Représentation cartographique des regulos de la circonscription de Cacheu dans les années 1950**



Source : <http://memoria-africa.ua.pt/Library/ShowImage.aspx?q=/BCGP/BCGP-N065&p=94>

le domaine de la santé, mais reste embryonnaire (**tableau 5**). L'administration crée des « villages à habitat amélioré » dont les habitants jouissent de services de base. Il s'agit aussi de contrôler les mouvements de population et de constituer des boucliers humains dans des zones considérées comme stratégiques.

Dans les territoires contrôlés par le P.A.I.G.C., des « magasins du peuple » (*armazem de povo*) mettent à disposition des paysans des biens de consommation courante (savon, pétrole, huile...) contre des céréales. Le P.A.I.G.C. tente également de mettre en place un service sanitaire de base.

La violence du conflit génère des **mouvements d'émigration** vers le Sénégal et la République de Guinée (Hochet, 1979).

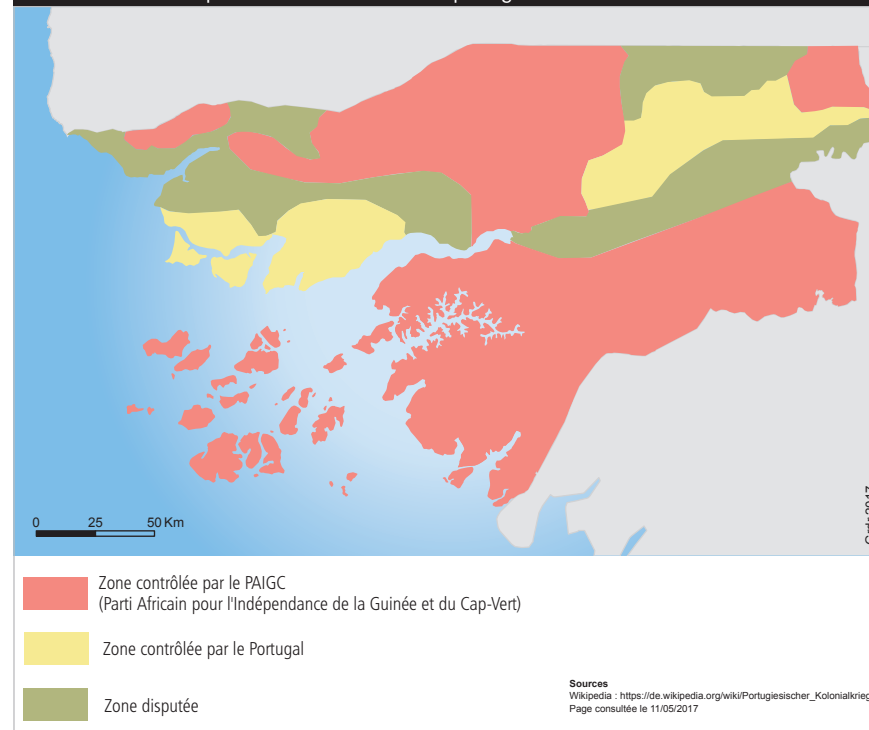
A la fin de l'année 1970, le PAIGC, soutenu par Cuba, l'URSS, l'Algérie, la République de Guinée et le Nigeria, contrôle plus de la moitié du territoire et la quasi-totalité des frontières terrestres (**carte 8**). **La Guinée-Bissau est officiellement reconnue comme Etat indépendant par les Nations-Unies en 1973**. Les Portugais quittent le territoire en 1974, alors que l'Estado novo est renversé par la Révolution des œillets au Portugal.

**Tableau 5 - Infrastructures routières et services sociaux de base dans la Guinée portugaise aux débuts des années 1960**

|               |  |
|---------------|--|
| Routes        | Nom de la multinationale et domaines d'activités             |
| Médecins      | 1 pour 763 personnes   |
| Scolarisation | 16,5% des enfants inscrits à l'école primaire, un seul lycée |

Source : Galli (1987).

**Carte 8 - Situation politico-militaire en Guinée portugaise au début des années 1970.**





## TREIZE BRÈVES ANNÉES DE CONSTRUCTION D'UNE NATION (1974-1987)

Durant le conflit, les superficies cultivées ont régressé, passant de 400 000 hectares à 120 000 hectares en 1972, du fait des dynamiques d'émigration, des risques de bombardement et d'attaque et de la mobilisation de soldats parmi la paysannerie. Les infrastructures hydro-agricoles grâce auxquelles les paysans produisent le riz inondé, céréale de base pour une large majorité de guinéens, ont souffert des bombardements, de même que les habitations et infrastructures. La réinstallation des familles émigrées ou déplacées dans leur village d'origine n'est possible que grâce à l'entraide entre villageois. Dans les villages pratiquant la riziculture inondée, les premières années sont consacrées à la reconstruction des digues. Les familles comptent alors quasiment exclusivement sur d'autres activités (vente d'huile et vin de palme, de produits halieutiques, d'arachide, de manioc...) pour assurer leur quotidien.

Le système d'*armazem de povo* est généralisé à toutes les régions du pays et une société d'Etat, la SOCOMIN, est créée dans l'objectif de contrôler les prix des denrées de base et l'échange avec les produits agricoles. Elle fonctionne avec des commerçants relais agréés. Les pénuries fréquentes contraignent les producteurs et les intermédiaires à se rendre dans les pays limitrophes, particulièrement au Sénégal et en Gambie. Cette situation renforce les liens établis durant la période coloniale (Hochet, 1979).

Le système de gouvernance mis en place sous la colonisation est investi par le PAIGC. Chaque village compte désormais un « *comité de tabanca* », chaque ancien *regulado* un « responsable du comité de section » qui se substitue au *regulo* et chaque ancien poste compte désormais un « administrateur de section » qui se substitue au chef de poste de la période coloniale. L'administrateur de section constitue le pilier du système en ce sens qu'il est chargé, comme son prédécesseur, de collecter « l'impôt pour la reconstruction nationale » (Ribeiro, 2002). C'est à travers cette structure pyramidale que le PAIGC insuffle ses directives, souvent sans mettre de moyens à disposition. Les comités de *tabanca* doivent fonctionner sur leurs ressources propres mais leur action reste soumise à un contrôle des relais locaux du parti (Hochet, op. cit.).

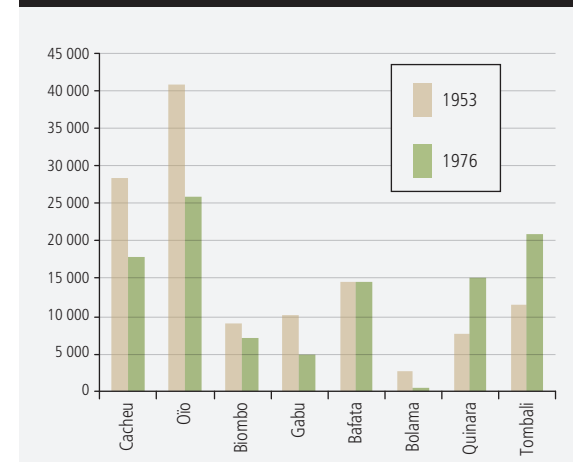
En résumé, l'Etat indépendant s'appuie dans un premier temps largement sur les structures établies sous la colonisation.

Durant les années 1970-1980, l'accent est mis sur la construction de nouvelles infrastructures et la relance de la riziculture, secteur jugé fondamental pour le pays.

Entre 1977 et 1984, l'aide alimentaire contribue à 25% de la consommation nationale de riz. Le sud, devenu le grenier potentiel du pays du fait des mouvements migratoires enregistrés depuis

les années 1950 (**figure 9**), demeure enclavé par rapport aux centres de consommations urbains, cela d'autant que la société d'Etat qui contrôle le trafic routier et fluvial ralentit les flux davantage qu'elle ne les fluidifie et que les infrastructures routières, notamment le réseau secondaire, sont très insuffisantes. Ensuite, les prix aux producteurs imposés par l'Etat se révèlent peu rémunérateurs ce qui les incite à vendre leur riz à l'extérieur ou à adopter des pratiques plus extensives pour s'adonner à des activités plus intéressantes. Enfin, les grands programmes de la relance de la riziculture inondée qui se mettent en place dans cette période avec le soutien des bailleurs de fonds (USAID en particulier)

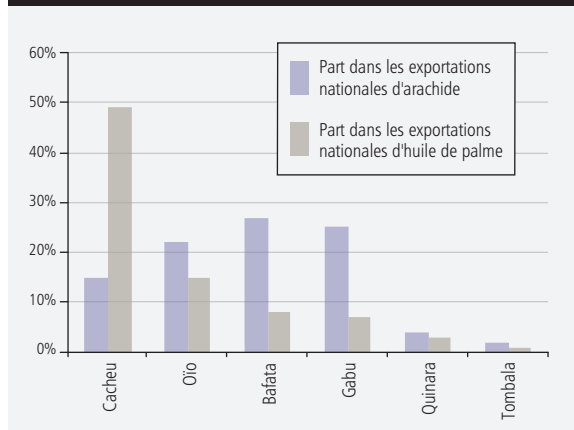
**Figure 9** - Evolution des superficies de riz de mangrove dans les régions de Guinée-Bissau entre 1953 et 1976 (ha)



Source : Kohnert, 1988.

n'atteignent pas les effets escomptés. Plusieurs d'entre eux sont confrontés à des problèmes de mobilisation de la force de travail, le système de « food for work » mis en place n'étant pas attractif pour la main d'œuvre potentielle. Dans certaines localités les aménagements sont réalisés mais les terres non mises en valeur. C'est notamment le cas en « pays manjack », dans l'actuelle région de Cacheu, où des interdictions de culture subsistent du fait du remplacement de certains regulo, légitimes aux yeux des habitants, par des autorités ne disposant pas du capital pour « ouvrir les *bolons* » aménagés selon les usages locaux. A cela s'ajoute le fait que ces opérations d'aménagement réveillent ou génèrent

**Figure 10** - Contribution des différentes régions de Guinée-Bissau aux exportations d'arachide et d'huile de palme au début des années 1980.



Source : Garcia-Zamor & al. (1987).

des conflits fonciers inter ou intra villageois sans que les autorités ne puissent les résoudre. Enfin, dans certaines localités, au nord du pays en particulier, la main d'œuvre manque ou n'est pas disposée à travailler aux conditions qui leur sont imposées par le système familial.

Bien que les systèmes de production agricoles demeurent diversifiés, cette période est marquée par une relative spécialisation des régions Nord (Oio et

Cacheu) dans les produits d'exportations (arachide, huile de palme) et des régions du Sud (Tombali, Quinara) dans la production rizicole (**figure 10**) (Garcia-Zamor et al., 1987 ; Koknert, 1988).

Des accords de pêche sont signés en 1979 avec l'Union-Européenne (**encadré 8**).

**Encadré 8** - Principes des négociations, réalités des accords et des pratiques de la pêche industrielle européenne au Sénégal et en Guinée-Bissau (2000-2010).

Les accords de pêche sont négociés entre la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche (DG MARE) et les services désignés par les pays tiers. Ces accords définissent les conditions d'accès des bateaux européens à la ZEE (quota par bateau, prime par bateau et par tonne de poisson...) ainsi que le type d'espèces qu'ils sont autorisés à pêcher. Les accords comprennent également un volet formation pour les services techniques et scientifiques des pays signataires.

Les protocoles signés avec le Sénégal et la Guinée-Bissau sont les plus anciens en Afrique de l'ouest et parmi les rares à être multi-espèces. En Guinée-Bissau, les accords de 2009 prévoient le versement de 9,2 millions d'euros par an, dont 6,2 vont au trésor public pour lequel il s'agit de la troisième source de revenu. Trois millions sont consacrés au financement de programmes de recherche et de suivi. Les débarquements à terre des bateaux européens sont quasi nuls, l'intégralité des captures est exportée vers l'Union Européenne (Espagne, France) ou à Dakar pour être conditionnée. Au Sénégal, les versements annuels totaux sont de 16 millions d'euros. Plus d'une quinzaine d'usines de conditionnement sont alimentées par la flotte européenne.

Des travaux mettent en avant une asymétrie forte dans les phases de négociations et le fait que les quotas de pêche pourraient se révéler supérieurs à ce qu'ils devraient être dans la mesure où la ressource est encore mal connue. Les prises réelles des bateaux européens seraient plus de 2,5 fois supérieures à ce qu'ils déclarent. Quant aux pêcheurs chinois, ils prélèveraient 15 fois plus que ce qu'ils déclarent. Finalement, moins de 10% de la valeur des prises seraient ainsi transférés au Sénégal et à la Guinée-Bissau.

Alors que l'Union Européenne négocie des quotas plus élevés, le vice-président chinois déclarait début 2017 vouloir réduire d'un tiers les captures des bateaux chinois à l'horizon 2020.

D'après Belhabib & al. (2015), Le Belzic (2017) et communication publique de la DUE Bissau en 2016.

## « UN PETIT PAYS AVEC DE GROS PROBLÈMES » (1987-2016)

En 1986, la Guinée-Bissau adhère au F.M.I., la situation économique est alors très dégradée, avec notamment une inflation annuelle qui dépasse les 100 % (**figure 11**). Un plan d'ajustement structurel est mis en place, moins de 15 ans après l'indépendance.

Les monopoles étatiques dans le commerce et le transport sont abolis et diverses mesures, soutenues par les bailleurs, sont prises pour favoriser le développement d'exploitations agricoles conduites selon une logique d'entreprise individuelle.

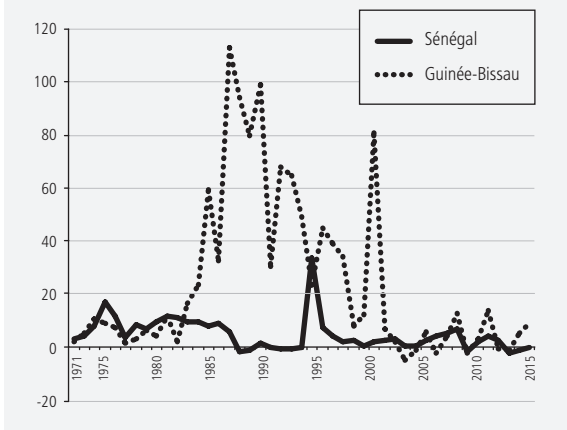
De fait, celles-ci excluent la majorité des agriculteurs familiaux : 75% des crédits agricoles sont attribués à de nouveaux entrepreneurs qui accèdent dans le même temps à des concessions foncières de plusieurs centaines d'hectares (pontas). En 1993, une étude commanditée par le Ministère de l'agriculture met à jour l'extrême concentration foncière et révèle surtout que cinq ans après les premiers financements attribués moins de 3% des superficies concédées aux *ponteros* sont effectivement cultivées. Les plus importants bailleurs de l'époque amorcent leur retrait (**figure 12**).

En 1993 toujours, le Sénégal et la Guinée-Bissau parviennent à trouver un accord quant aux ressources localisées dans une zone off-shore faisant l'objet d'un litige entre les deux Etats (**encadré 9**).

Les élections législatives de 1994, jugées libres et démocratiques, sont plébiscitées par les bissau-guinéens. Elles redonnent de la légitimité aux autorités du pays. A partir de 1994, les bailleurs se ré-engagent (Chéneau-Loquay, 1995). Cette embellie permet au pays de rejoindre la zone franc en mai 1997 et d'adopter le FCFA à la place du peso. En 1998, le président de la République destitue le chef de l'Etat-major dès lors que la justice confirme que ce dernier est impliqué dans la vente d'armes au MFDC. Il s'ensuit une guerre de près d'un an (1998-1999) qui verra le chef d'Etat-major accéder au pouvoir, cela en dépit du soutien apporté par l'armée sénégalaise au régime alors en place. Depuis lors, le pays est marqué par une grande instabilité politique, fruit de différends récurrents entre certains membres de l'élite politico-militaire (**encadré 10**). Cette situation empêche la mise en œuvre d'une politique structurée inscrite dans la durée.

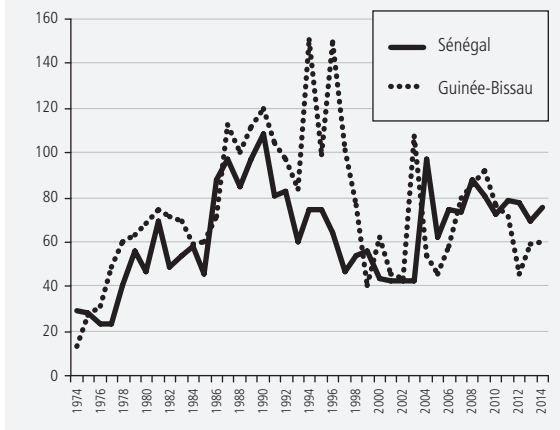
La baisse des cours de l'arachide impose à de nombreux producteurs de trouver des alternatives, notamment en région de Cacheu et Oïo où cette production est importante dans le revenu de nombreuses familles. En outre, le développement

**Figure 11** - Inflation monétaire annuelle (%) au Sénégal et en Guinée-Bissau de 1970 à 2015.



Source: Banque Mondiale.

**Figure 12** - Aide publique au développement (dollars US constants/habitant) de 1974 à 2015 au Sénégal et en Guinée-Bissau.



Source: Banque Mondiale.

irrésistible des *pontas* sur la période 1985-1995 met à jour la précarité foncière de beaucoup de ruraux. Ainsi, à compter des années 1990, la production d'anacardiens, initiée 60 ans plus tôt, connaît un

**Encadré 9** - L'Agence de Gestion et de Coopération entre le Sénégal et la Guinée-Bissau (AGC) et la gouvernance des ressources off-shore.

A son indépendance, la Guinée-Bissau conteste la frontière maritime établie dans un accord de 1960 entre la France et le Portugal. La règle est que le tracé de la frontière maritime et des limites de la zone économique exclusive (ZEE) prolonge le tracé de la frontière terrestre. Le tracé de la frontière terrestre ne souffre pas de contestation. Mais, selon qu'on prend en compte le tracé de détail de la frontière au niveau du Cap Roxo (orientation NE- SO), comme le revendique le Sénégal, ou l'orientation générale (Est-Ouest) de la frontière, comme le revendique la Guinée-Bissau, les eaux territoriales et la ZEE de chaque pays ne sont pas du tout les mêmes. Les enjeux sont importants avec des richesses halieutiques et pétrolières offshores dans cette zone.

En 1993, un Accord de Gestion et de Coopération entre le Sénégal et la Guinée-Bissau est conclu à Dakar. Cet accord crée l'«Agence de Gestion et de Coopération entre le Sénégal et la Guinée-Bissau» et délimite une zone commune dénommée également AGC. Il est décidé que le partage des ressources provenant de l'AGC se fera selon les proportions suivantes : 50 (SN)/50(GB) pour les ressources halieutiques et 85(SN)/15(GB) pour les ressources du plateau continental. Depuis cet accord, l'AGC a fait l'objet de plusieurs campagnes de prospection par diverses sociétés minières qui ont mis à jour des gisements pétroliers (carte 6, p.39).

*D'après une synthèse d'IDEE Casamance.*

important développement. La plantation d'arbres permet indirectement de marquer l'espace. En outre, la conduite des vergers demande relativement moins de travail que les cultures annuelles et, en dépit des fluctuations des prix de la noix de cajou, l'activité se révèle plus rémunératrice. Entre 2000 et 2015, les exportations officielles annuelles de noix brutes passent de moins de 60 000 tonnes à 200 000 tonnes. Les régions de Cacheu et Oïo contribuent à elles seules à près de la moitié de la production nationale (**figure 13**).

L'essentiel des efforts de l'Etat se concentre sur le contrôle des flux de noix aux frontières maritimes et

**Encadré 10** - La Guinée-Bissau, narco-Etat ?

L'imbrication entre l'élite politique et l'élite militaire en Guinée-Bissau est forte du fait notamment des liens créés pendant la guerre de libération et du passé militaire de plusieurs membres des gouvernements successifs. Depuis le coup d'Etat de 1980, cette élite a cherché à se constituer un patrimoine privé à partir de l'appareil étatique, patrimoine qu'elle réinvestit en partie pour garantir son maintien au pouvoir. L'instabilité politique en Guinée-Bissau s'expliquerait par le fait que plusieurs réseaux concurrents se disputent les ressources.

Jusqu'au début des années 1990, l'APD a compté parmi les principales sources d'accumulation de richesses. La baisse de l'APD durant les années 1990 a impliqué la recherche d'une alternative. A la fin des années 1990, des contacts s'établissent entre des membres de cette élite et des producteurs colombiens de cocaïne à travers quelques intermédiaires. Entre 1998 et 2014, des événements divers attestent du transit de cocaïne par la Guinée-Bissau et de l'implication des plus hautes autorités politiques et militaires dans ceux-ci.

terrestres mais également au sein du réseau routier national. Ces efforts ne suffisent pas toujours à limiter les flux transfrontaliers, vers le Sénégal en particulier où les producteurs peuvent écouler la noix à un prix supérieur. Entre 2014 et 2016, le différentiel de prix constaté dépasse 20%. Il faut aussi relever que les infrastructures du port de Bissau, construites en 1949, ont subi peu d'évolution depuis et que les coûts de manutention et d'export vers l'Inde sont bien plus élevés à Bissau qu'à Dakar ou Banjul (**figure 14**).

L'état des infrastructures portuaires, l'évolution récente du cours des matières premières et

Certains analystes insistent sur le fait que ces trafics n'impliquent en réalité directement qu'un noyau de quelques personnes, une dizaine en l'occurrence. Leur persistance s'explique par la faiblesse des ressources mises à la disposition de la justice. Il est de ce fait abusif de parler de narco-Etat au sujet de la Guinée-Bissau.

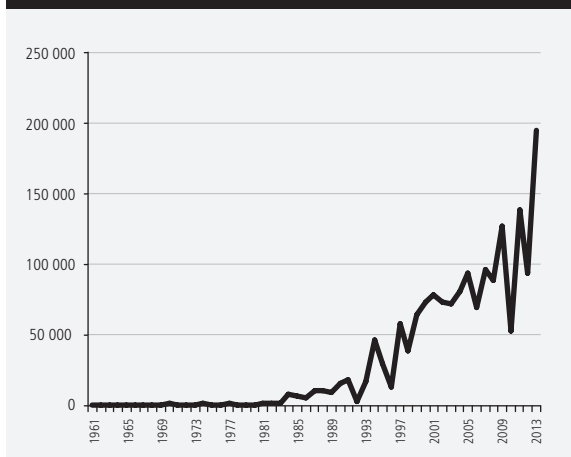
Il faut aussi relever la relative non spécialisation de ces réseaux politico-militaires : on sait qu'ils ont été impliqués par le passé dans le trafic d'armes (vente au MFDC) et on soupçonne leur implication dans le trafic de bois précieux (bois de vène notamment) ; on peut également penser qu'ils ont profité des contrats miniers signés avant 2012.

En dépit des conséquences désastreuses des dérives de cette élite sur l'image du pays et sur les conditions de vie, la Guinée-Bissau demeure un pays paisible.

*D'après Schaw (2015) et Embalo (2015).*



**Figure 13** - Exportations déclarées de noix de Cajou par la Guinée-Bissau de 1961 à 2015 en tonnes.

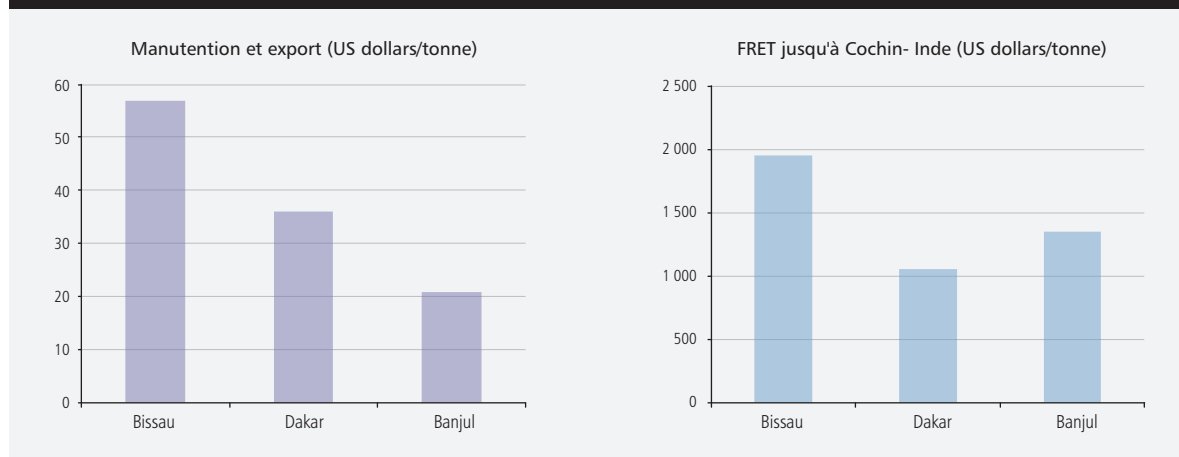


Source : FAO Stat

l'extrême instabilité politique prévalant dans le pays expliquent que les **projets miniers** nés à la fin des années 2000 peinent à se concrétiser que l'on évoque Boé (bauxite, 2007, Angola), Varela (zircon, 2014, Russie) ou Farim (phosphates, 2009, Canada). Les interlocuteurs des sociétés minières changent rapidement et peuvent remettre en cause les accords préétablis. Ensuite, deux de ces projets supposent la création d'un terminal minier. Enfin, ces projets suscitent des inquiétudes légitimes chez les populations riveraines des sites miniers, comme à Varela.

Les difficultés d'accès à l'eau et à l'électricité et le mauvais état des infrastructures découragent les investissements dans l'industrie.

**Figure 14** - Différentiel des coûts de manutention et d'export de contenaires des ports de Bissau, Banjul et Dakar vers Cochin



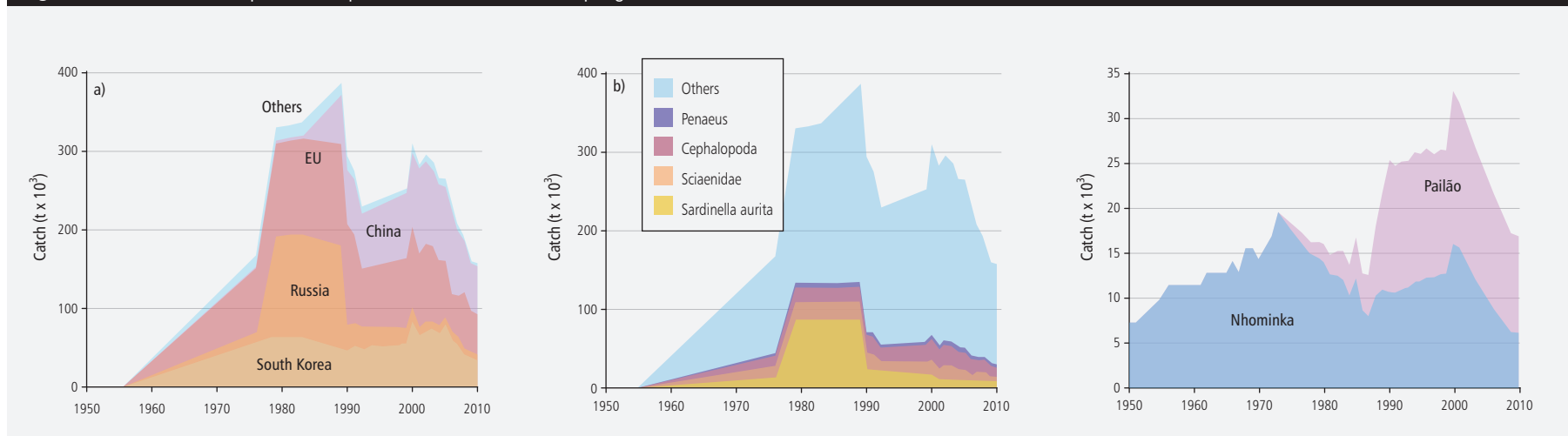
Source : [http://africancashewinitiative.org/imglib/downloads/Competitiveness\\_of\\_the\\_African\\_Cashew\\_sector\\_FINAL.pdf](http://africancashewinitiative.org/imglib/downloads/Competitiveness_of_the_African_Cashew_sector_FINAL.pdf)

Les amateurs pêchant dans les eaux bissau-guinéennes ne débarquent aucune de leurs prises sur place, les capacités locales de transformation et de conditionnement étant inadaptées.

La pêche piroguière qui s'est développée rapidement dès les années 1960 du fait de l'influence des pêcheurs *niominkha* (Sénégal) et d'une demande locale croissante qui génère l'émergence de centres de transformation des produits halieutiques sur les côtes bissau-guinéennes mais aussi au Sénégal voisin. Les débarquements enregistrés en région de Ziguinchor correspondent non seulement aux prises effectuées dans les eaux sénégalaises mais également dans les eaux bissau-guinéennes.

L'estimation la plus récente de l'évolution des prises effectuées entre 1950 et 2010 par ces différents types de pêche suggère que les ressources halieutiques s'épuisent progressivement à compter des années 2000 (**figure 15**), confirmant l'inefficacité du dispositif étatique de contrôle. Cette dynamique menace à terme les 120 000 personnes de la filière pêche artisanale ainsi que la principale source de protéines animales des bissau-guinéens (Belhabib & Pauly, 2015).

Dans ce contexte, les initiatives para étatiques et non gouvernementales prolifèrent.

**Figure 15** - Evolution des captures de la pêche industrielle maritime et piroguère en Guinée-Bissau de 1950 à 2010 (milliers de tonnes)

Source: Belhabib et al. (2015).

Dès la fin des années 1980, l'UICN s'investit particulièrement en Guinée-Bissau dont les ressources naturelles apparaissent relativement préservées comparativement aux autres pays de la sous-région. L'accent est mis dans un premier temps sur les écosystèmes côtiers et marins puis sur les écosystèmes terrestres. Un réseau « d'aires protégées », dont le parc naturel du Rio Cacheu créé en 2000, se constitue. Couvrant à ce jour plus du quart de la superficie nationale, il est coordonné par l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP), une structure créée dans le courant des années 2000 dans le cadre d'un projet de la

Banque Mondiale. Ce dispositif draine dans son sillage un réseau d'ONG opératrices (**encadré 11**).

Des initiatives privées émergent à la même période dans le domaine touristique. Elles valorisent, tout comme en Casamance, la typicité des paysages et des habitants. Elles se concentrent quasiment toutes sur une destination, les îles Bijagos, et une activité, la pêche sportive. Leur activité fluctue en fonction de la conjoncture politique nationale.

#### Encadré 11 - La fondation BioGuiné et l'IBAP

Rattaché au ministère de l'environnement, l'IBAP dispose d'une autonomie de gestion administrative et financière. Depuis sa création, il est subventionné presque totalement par des bailleurs comme la fondation MAVA.

En 2011, la fondation BioGuiné est créée dans l'objectif de constituer un fonds destiné « au financement durable du système national des aires protégées ». Début 2017, la fondation BioGuiné est capitalisée à hauteur de 5,8 millions d'euros par le FFEM, le GEF, des fonds issus des accords de pêche entre la Guinée-Bissau et l'Union Européenne et la fondation MAVA. L'objectif est d'obtenir 10 millions de dollars et de constituer ainsi un capital fixe qui fera l'objet de placements financiers. Avec les revenus ainsi générés, il serait possible d'autofinancer la fondation et son réseau de partenaires : l'IBAP et à travers lui les aires protégées ainsi que les ONG environnementalistes.







## PARTIE II

# Populations, mobilités et échanges. L'officiel et le réel.



## UNE POPULATION QUI A DOUBLÉ EN QUARANTE ANS. DES ÉVOLUTIONS LOCALES CONTRASTÉES LIÉES AUX TRANSPORTS, AUX FRONTIÈRES ET AU CONFLIT DE CASAMANCE. LA PRÉSENCE EFFECTIVE DE JEUNES DE PLUS EN PLUS NOMBREUX.

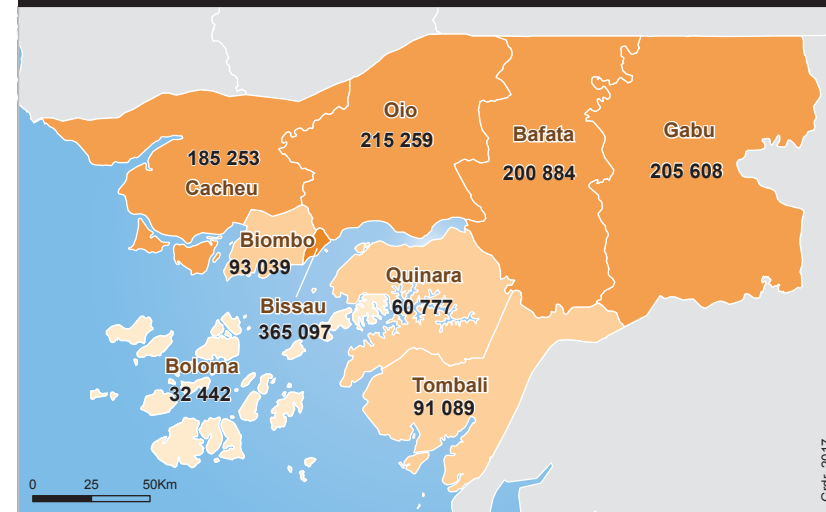
D'après les derniers recensements nationaux, la population résidente des régions de Ziguinchor et Sédhiou atteindrait environ 1 million d'habitants, soit 8 pour cent de la population nationale, et celle des régions de Oïo et Cacheu environ 400 000 habitants, soit plus du quart de la population nationale (**cartes 9, 10, 11, 12, 13**).

La population cumulée de ces quatre régions a doublé entre 1976 et 2016, avec de fortes variations selon l'échelle territoriale considérée (**carte 14, 15, 16, 17**)

Cette progression démographique s'explique principalement par la croissance naturelle. Cette augmentation est liée à la baisse de la mortalité infantile et périnatale consécutive aux progrès réalisés en matière de santé de base ainsi qu'à un meilleur taux d'accès à l'eau potable (**figure 16**). S'y ajoute à Sédhiou, qui a plus que doublé de population (multipliée par 2,2), des mouvements d'immigration dans le nord de la région.

Les moyennes de croissance régionale recouvrent ainsi des réalités très contrastées, incluant des territoires dont la population décline et d'autres dont la population a crû de façon plus soutenue. Ces différences reflètent la structuration des réseaux commerciaux nationaux et sous régionaux, l'armature urbaine ainsi que les effets du conflit casamançais.

**Carte 9 - Population résidente par région en Guinée-Bissau lors du dernier recensement (2009)**

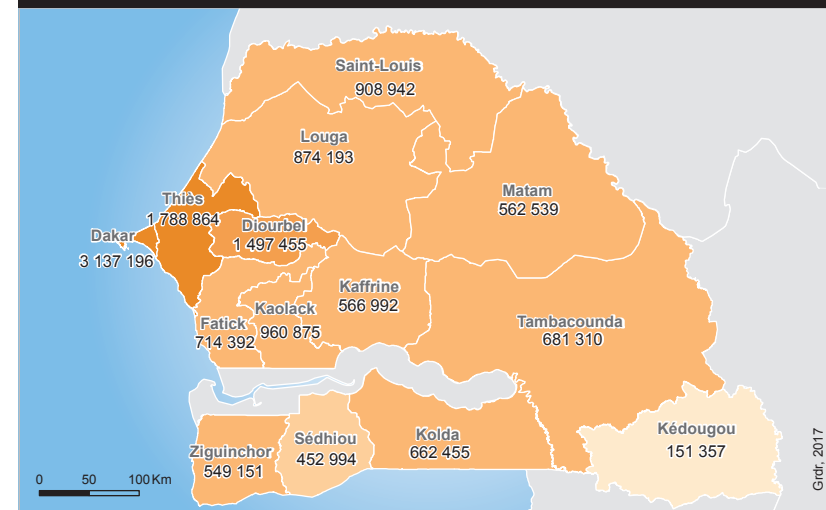


**Sources**

Limite administrative : GPC/Ministère de l'Intérieur, date non connue.

Données sur la population : INEC - Boletim Estatístico da Guiné-Bissau. Guiné-Bissau em numeros, 2015.

**Carte 10 - Population résidente par région au Sénégal lors du dernier recensement (2013)**



**Sources**

Limites administratives : ANSD, 2013.

Données sur la population : ANSD - apport définitif - RGPH 2013, 2014.

**Carte 11 - Population résidente par secteur en Guinée-Bissau lors du dernier recensement (2009)**



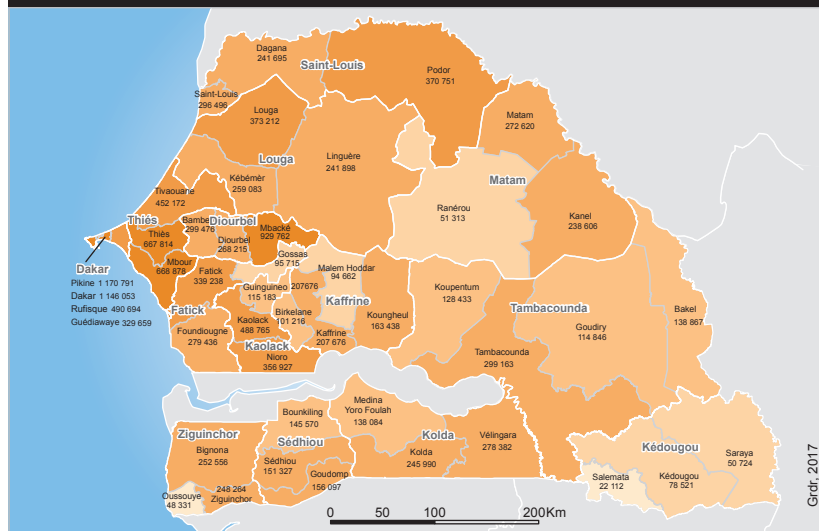
**Sources**

Limites administratives : GPC/Ministère de l'Intérieur, date non connue.

Données sur la population : INEC - Censos 2009.

NB. Les limites des secteurs urbains n'étant pas disponibles, le Secteur Autonome de Bissau (SAB) a été représenté comme une unité.

**Carte 12 - Population résidente par département au Sénégal lors du dernier recensement (2013)**



**Sources**

Limites administratives : ANSD, 2013.

Données sur la population : ANSD, SES (Situation Economique et Sociale) régionaux, 2013.

**Carte 13 - Régions d'étude - Population résidente et densité par département et secteur lors du dernier recensement**



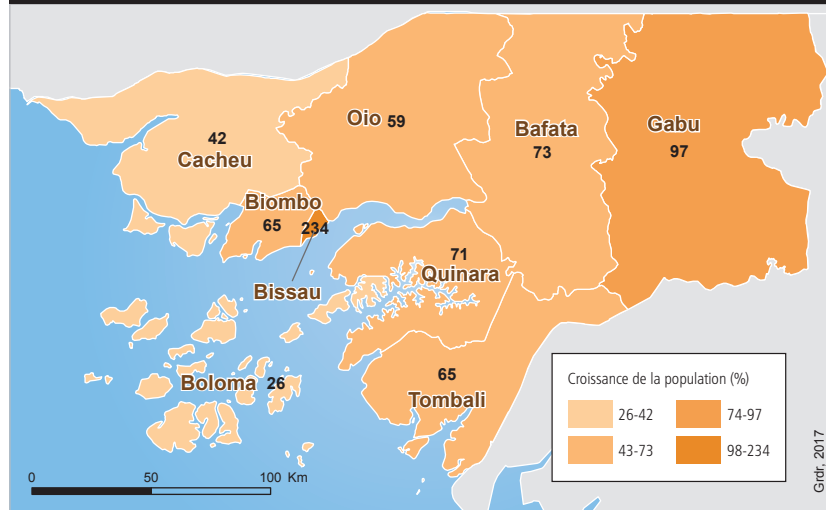
**Sources**

Sénégal : localités et limites administratives, ANSD 2013 ; données sur la population : ANSD - rapport définitif - RGPH 2013, 2014.

Guinée-Bissau : localités et limites administratives, GPC/Ministère de l'Intérieur, date non connue ; données sur la population : INEC - Boletim Estatístico da Guiné-Bissau.

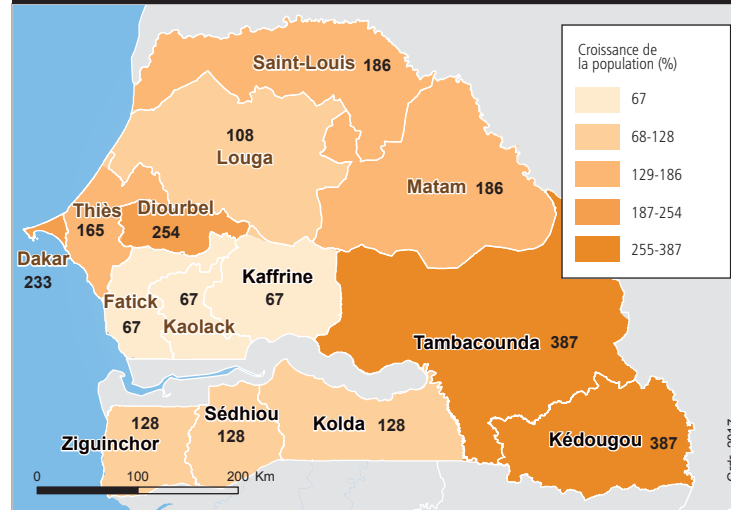
Guine-Bissau em numeros, 2015.

NB. Le dernier recensement a eu lieu en 2009 en Guinée-Bissau et en 2013 au Sénégal.

**Carte 14 - Croissance de la population par région en Guinée-Bissau entre le premier (1979) et le dernier recensement (2009)****Sources**

Limites administrative : GPC/Ministère de l'Intérieur, date non connue.

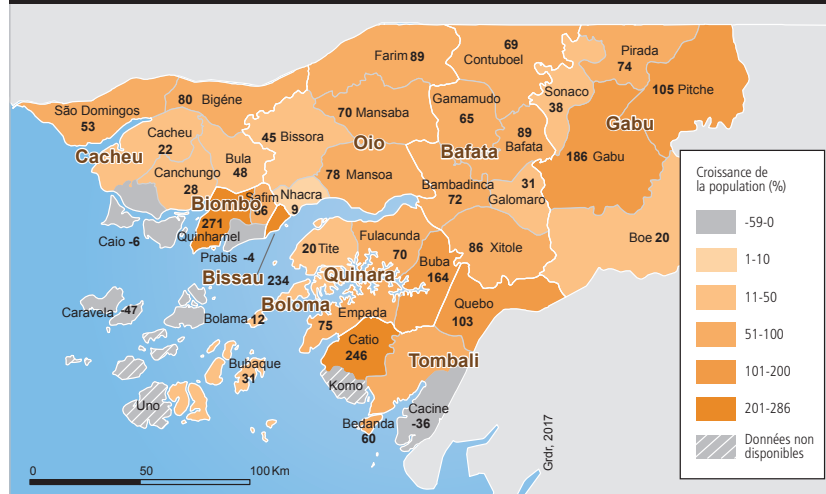
Données sur la population : INEC - Boletim Estatístico da Guiné-Bissau. Guiné-Bissau em numeros, 2015.

**Carte 15 - Croissance de la population par région au Sénégal entre le premier (1976) et le dernier recensement (2013)****Sources**

Limites administratives : Atlas National du Sénégal, sans date mais avant 1977, corrigé pour les régions de Diourbel et Louga à partir des limites ANSD 1988 ; ANSD, 2013.

Données sur la population : ANSD, Recensements généraux de la population 1976, 1988, 2002 et 2013.

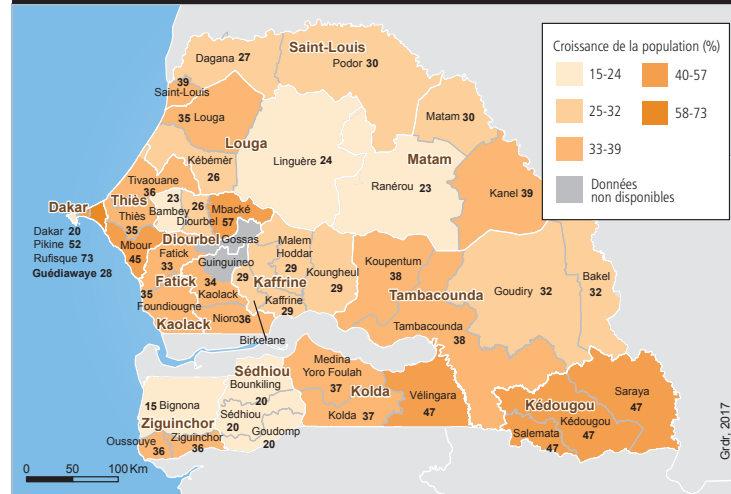
NB. La croissance démographique des régions créées après 1976 a été calculée sur la base des limites les plus anciennes.

**Carte 16 - Croissance de la population par secteur en Guinée-Bissau entre le premier (1979) et le dernier recensement (2009)****Sources**

Limites administratives : GPC/Ministère de l'Intérieur, date non connue.

Données sur la population : INEC - Censos 2009 ; INEC - acquises via www.geohive.com (1979, 1991).

NB. Les secteurs de Komo et Uno ont été créés après 1991. Le premier par subdivision du secteur de Catio, le deuxième à partir des secteurs de Caravela et Bubaque.

**Carte 17 - Croissance de la population par département au Sénégal de 2002 à 2013****Sources**

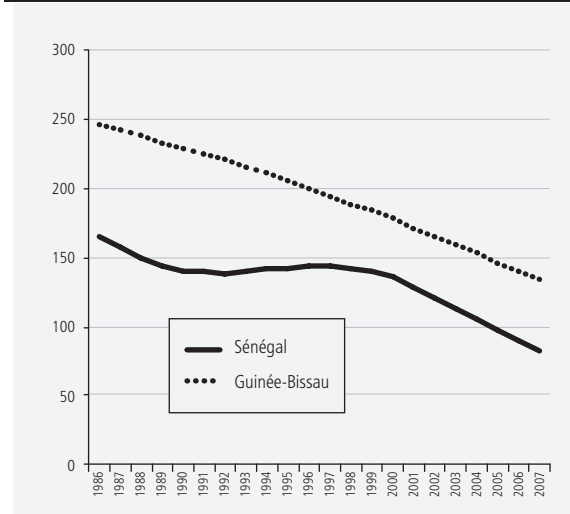
Limites administratives : ANSD, 2013.

Données sur la population : ANSD, consultées sur www.geohive.com pour 2002 ; ANSD, consultées sur les SES (Situation Economique et Sociale) régionaux pour 2013.

NB. La croissance démographique des régions créées après 1976 a été calculée sur la base des limites les plus anciennes.

**La ville de Ziguinchor** compte aujourd'hui 210 000 habitants. Sa population a été multipliée par près de 4 depuis 1960. Elle s'impose comme le cœur des réseaux de transport, à l'intersection des axes routiers reliant, via Bignona, Bissau à Banjul et Bissau à Kaolack (trans-gambienne). Localisée à moins de 3 heures de ces deux capitales nationales, Ziguinchor est en outre reliée à Tambacounda par la route nationale 6, axe routier parallèle à la frontière polarisant divers flux via le marché sous régional de Diaobé, et à Dakar par voie aérienne (un à deux vols quotidiens) et maritime (cinq départs par semaine). Elle est enfin dotée d'un niveau de services sans équivalent dans les territoires alentours avec notamment une Université et un nouvel hôpital, en service depuis à peine dix ans.

**Figure 16** - Evolution du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ( $\times/1\ 000$ ) au Sénégal et en Guinée-Bissau entre 1986 et 2007.

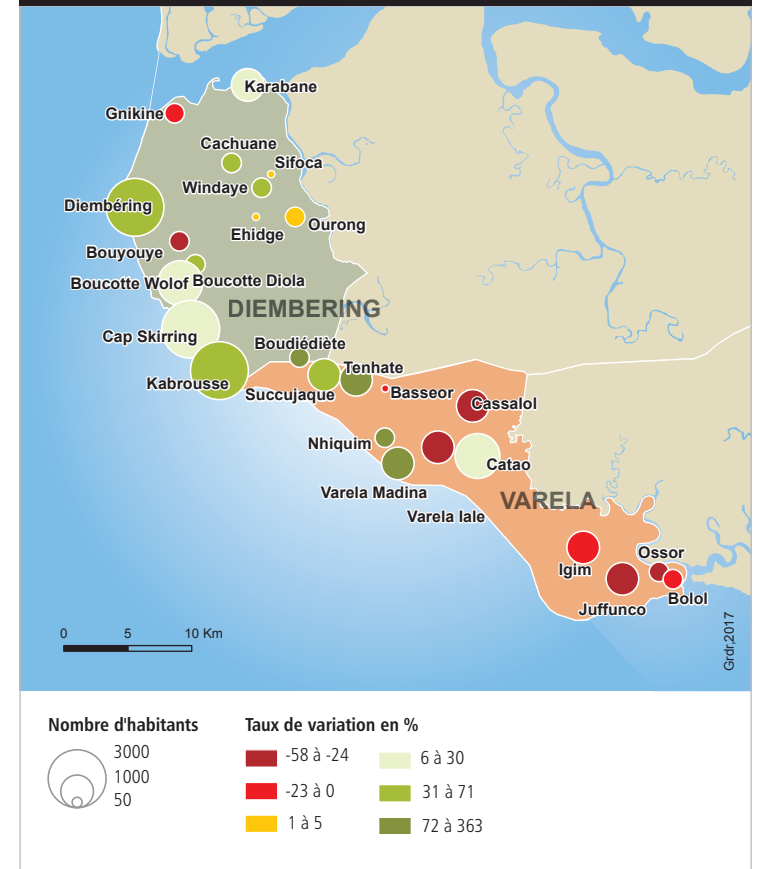


Source: UNICEF.

**Les territoires enclavés vis-à-vis de ces réseaux**, comme les îles de **Pexice et Jeita** ou le sud de la section de Varela, perdent de la population ou la voient stagner. Jadis au cœur des réseaux commerciaux alors essentiellement structurés par le réseau hydrographique, ces territoires, désormais périphériques, sont de surcroît confrontés à des problèmes d'accès aux services essentiels comme l'eau, la santé et la scolarisation. Au contraire de Bubaque, dans l'archipel des Bijagos, ces îles ne bénéficient pas du dividende touristique. D'autres

territoires connaissent une moindre croissance comme **Sédhiou**, 24 000 habitants, enclavée vis-à-vis de la RN 6 et de la transgambienne. D'autres localités voient leur population diminuer du fait des contraintes foncières qui limitent les possibilités de diversification économique : cas des villages « amphibies » de Bolol, Varela lala... dans la section de Suzana (**carte 18**).

**Carte 18** - Démographie des localités de la commune de Diembéring et de la section de Varela sur la période 1990-2010.



**Sources**

Sénégal : localités et limites administratives, ANSD 2013.  
Guinée-Bissau : localités et limites administratives, GPC/Ministère de l'Intérieur, date non connue.  
Données sur la population : ANSD - rapport définitif - RGPH 2013, 2014 ; INEC - Censos 2009.

*NB. La population des villages bissau-guinéens correspond au recensement de 2009. Celle des villages sénégalais est une projection à partir des résultats du recensement de 2002.*



Les secteurs de Bigène, Sao Domingo, Farim, les départements de Bounkiling bénéficient au contraire de **leur position frontalière** et du fait qu'ils sont traversés par des axes routiers polarisant des flux importants de marchandises en provenance ou à destination de Banjul, Bissau et Dakar.

**Les villes de Canchungo et Bula**, respectivement 12 000 et 9 000 habitants, opèrent quant à elle comme deux centres économiques à une échelle plus restreinte polarisant les flux locaux de marchandises (noix de cajou, huile de palme...). Attractif du fait d'un niveau d'équipement en infrastructures scolaires meilleur que dans les alentours (lycée régional), Canchungo supplante Cacheu, capitale administrative, qui souffre de l'arrêt du fonctionnement du bac la reliant à Sao-Domingo.

Les villes de **Mansoa** et **Mansaba** assurent une fonction relais entre Bissau et de nombreuses localités de la région Oïo. **Farim**, du fait de l'arrêt du fonctionnement du bac, bénéficie de façon imparfaite de sa proximité avec Bissau mais profite en revanche de sa position quasi frontalière avec le Sénégal et de sa proximité avec la RN 6 au Sénégal.

**Sur la côte casamançaise et le fleuve lui-même**, le développement de **l'activité touristique** (Diembéring, Abéné) et **des filières halieutiques** (Varéla, Kafountine, Elinkine, Goudomp...) a généré une dynamique démographique localement positive depuis les années 1960. La croissance démographique saisonnière des années 1960-1990, liée à l'arrivée des touristes et des pêcheurs,

a progressivement stimulé l'installation définitive de nombreuses familles. C'est notamment le cas au Cap-Skiring qui bénéficie en outre de l'implantation d'un aéroport et de la construction d'une route bitumée la reliant à Ziguinchor à compter des années 1970.

**Dans le nord de la région de Sédhiou** (commune de Diaroumé, Bounkiling), les dynamiques démographiques bénéficient de l'installation de ressortissants du bassin arachidier, de Guinée-Bissau et de Gambie.

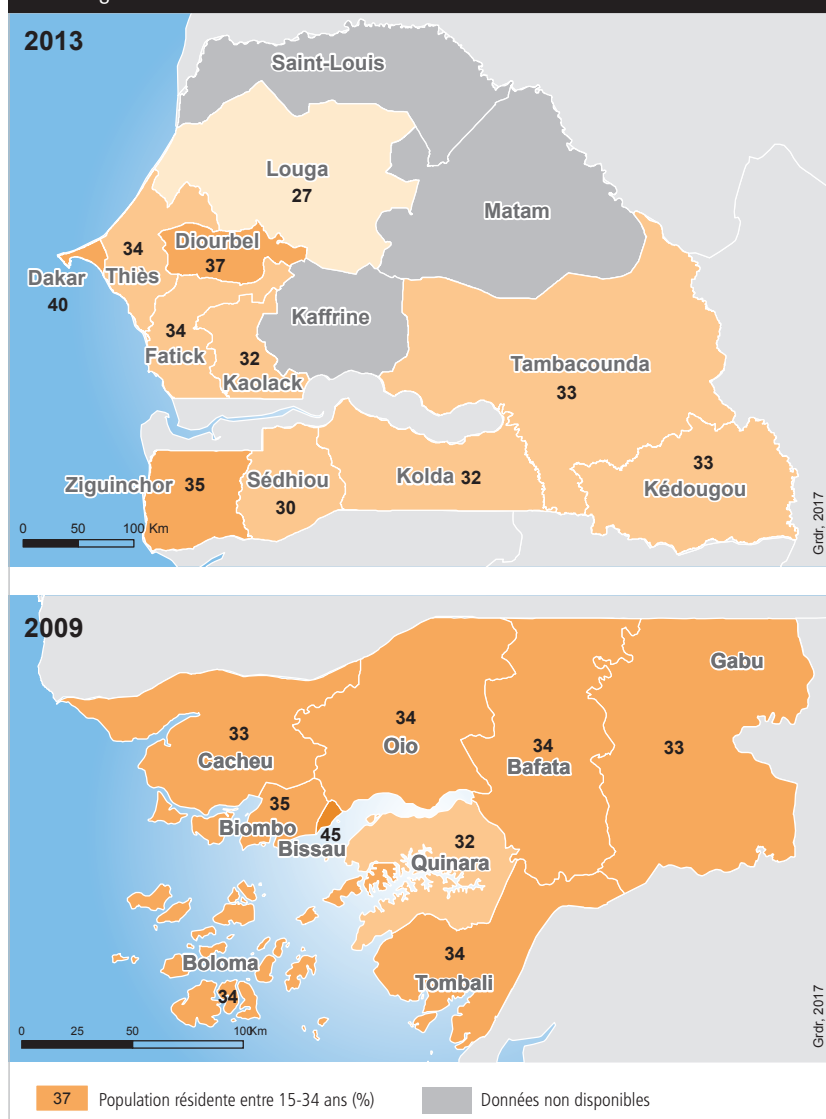
**Le conflit casamançais a depuis les années 1980 un effet marqué sur ces dynamiques d'ensemble.** On estime qu'entre 30 et 50 000 personnes ont été contraintes de se déplacer voire d'abandonner leur localité d'origine du fait des activités de la rébellion et de l'armée sénégalaise. Les zones frontalières sont le plus directement touchées, particulièrement les arrondissements de Nyassia et Niaguis, au sud de la région de Ziguinchor (Robin, 2006). La ville de Ziguinchor et les territoires frontaliers de Guinée-Bissau (Farim, Bigène, Sao Domingo) et de Gambie constituent les principaux lieux d'accueil des déplacés. Ces mouvements se traduisent par l'abandon de certaines localités ou, au contraire, par des extensions, comme le quartier Tilène à Ziguinchor, ou des créations. De ce fait, dans des départements comme Oussouye, les contrastes de densité sont conséquents. Dans la partie littorale, sécurisée et dynamique du fait de l'activité touristique et halieutique, on décompte plus de 85 habitants au km<sup>2</sup>, alors que

les communes du sud directement affectées par le conflit, comme Santhiaba Manjack, affichent des densités inférieures à 25 habitants au km<sup>2</sup>.

D'après les derniers recensements, la part des moins de 25 ans atteint 60% de la population résidente. Fait marquant dans une région réputée souffrir d'un exode rural marqué, la part des 15-35 dépasse le tiers de la population résidente à l'échelle des départements et sections. Le développement des infrastructures scolaires secondaires (collèges et lycées) corrobore ces conclusions.

*Il n'y a jamais eu autant de jeunes qu'aujourd'hui dans la région (carte 19).*

**Carte 19** - Part des 15-34 ans dans la population résidente lors des derniers recensements au Sénégal et en Guinée-Bissau



#### Sources

Sénégal : limites administratives, ANSD 2013 ; données sur la population : ANSD, SES (Situation Economique et Sociale) régionaux, 2013.  
Guinée-Bissau : limites administratives, GPC/Ministère de l'Intérieur, date non connue ; données sur la population : INEC - Censos 2009.

NB. Pour les régions de Saint-Louis, Matam et Kaffrine les données sont disponibles sous forme «pyramide des âges».  
Pour la région de Dakar, les données disponibles concernent le groupe 15-35.

## UNE FORTE IMBRICATION DU RURAL ET DE L'URBAIN AVEC DES DÉFINITIONS FLUCTUANTES

Au Sénégal et en Guinée-Bissau, les villes sont définies comme des localités dont la population est égale ou supérieure à respectivement 5 000 et 1 500 habitants. Selon cette définition, le taux d'urbanisation de la Guinée-Bissau, estimé à 49% en 2010, dépasserait celui du Sénégal (43%). Alors que la croissance urbaine s'est ralentie au Sénégal entre la période post indépendance et la période 2000-2010, elle s'est accélérée en Guinée-Bissau (Moriconi-Ebrard et al. 2016).

Cependant, **la distinction entre population urbaine et population rurale n'est pas aisée** du fait en particulier des mobilités humaines et des similitudes des modes de vie entre villes et villages. Fait marquant, en Guinée-Bissau les mobilités saisonnières interviennent aussi bien des campagnes vers les villes que des villes vers les campagnes, pour ces dernières en particulier au moment de la récolte de la noix de cajou (avril-juin). Elles sont facilitées par la relative proximité des centres urbains tels que Ziguinchor, Bissau ou Banjul. Le temps de trajet entre les localités continentales les plus excentrées et Bissau ne dépasse pas quatre heures en transport en commun. Au Sénégal, celles-ci interviennent plutôt des campagnes vers les villes dans le cadre de l'accès à la scolarisation et des besoins de main d'œuvre pour les travaux de construction.

L'émergence de **nouvelles agglomérations** entre les années 1970 et 2015 s'expliquent essentiellement par la croissance de localités dont la population atteignait ou dépassait déjà 5 000 habitants (Ziguinchor, Thionck-Essil, Bignona, Canchungo, Sédhiou, Farim) ou par une explosion démographique de plus petites localités liée à des dynamiques économiques soutenues, comme à Diembingou ou Kafountine (**carte 20, carte 21**).

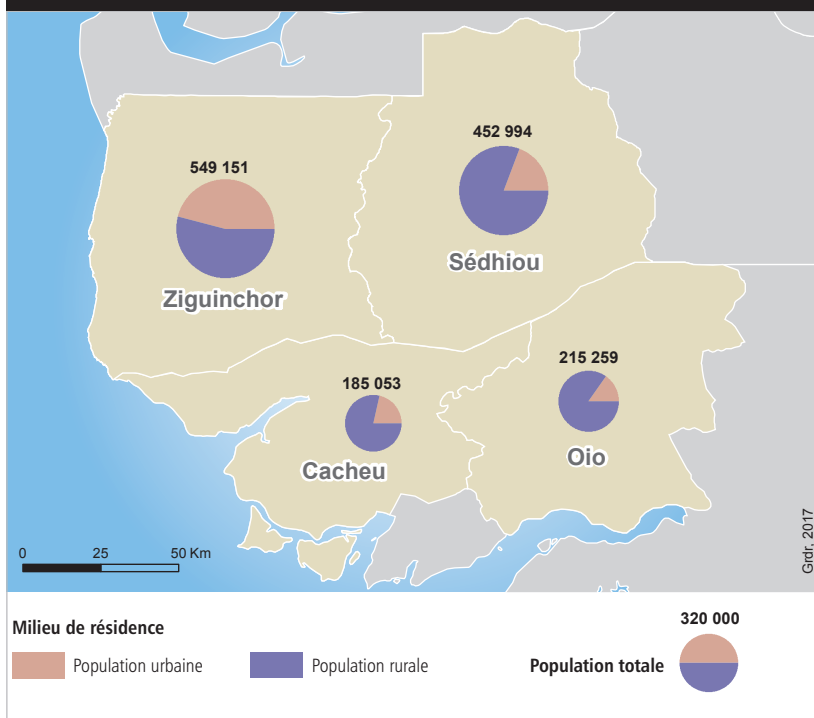
### La croissance urbaine se fait horizontalement avec une faible densification de l'espace.

Dans la commune de Diembering, l'extension du Cap-Skiring et des villages de Cabrousse et Boucotte va probablement aboutir d'ici quelques années à la fusion de ces localités. De même, Cacheu est amené d'ici à 10 ans à absorber progressivement les localités environnantes comme Pupal ou Babanda.

A Ziguinchor, l'étalement urbain, contraint au nord par le fleuve et à l'ouest par la forêt classée et le marigot de Djibélor, se fait essentiellement par le sud ou par l'est, dans les zones de bas-fonds autrefois utilisées pour la production rizicole (quartier Goumel) avec pour corollaire la survenue d'inondations (SY & al. 2012).

Ici comme ailleurs en Afrique de l'Ouest, ces dynamiques, quelquefois anticipées lors de l'élaboration de plans d'urbanisme, n'ont dans la pratique pas été effectivement prises en compte.

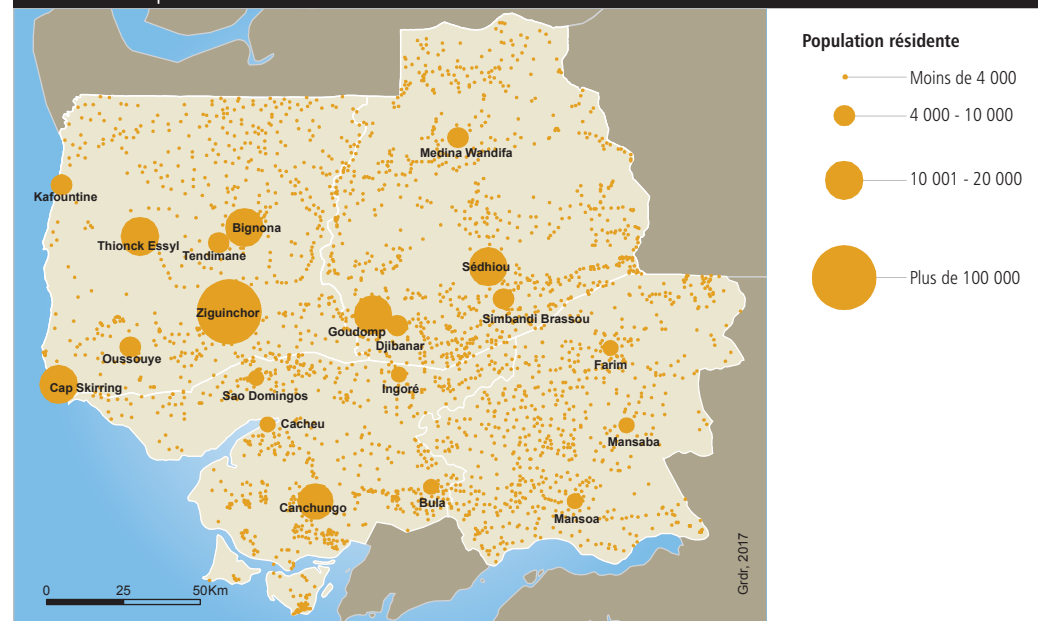
**Carte 20** - Région d'étude - Population selon le milieu de résidence lors du dernier recensement.



#### Sources

Sénégal : localités et limites administratives, ANSD 2013 ; données sur la population : ANSD - rapport définitif - RGPH 2013, 2014.  
Guinée-Bissau : localités et limites administratives, GPC/Ministère de l'Intérieur, date non connue ; données sur la population : INEC - Censos 2009.

**Carte 21** - Population urbaine des zones étudiées.



#### Sources

Sénégal : localités et limites administratives, ANSD 2013.  
Guinée-Bissau : localités et limites administratives, GPC/Ministère de l'Intérieur, date non connue  
Données sur la population : INEC - Censos 2009 ; <http://www.pepam.gouv.sn/acces.php?seet=loc>, consulté en mai 2017.

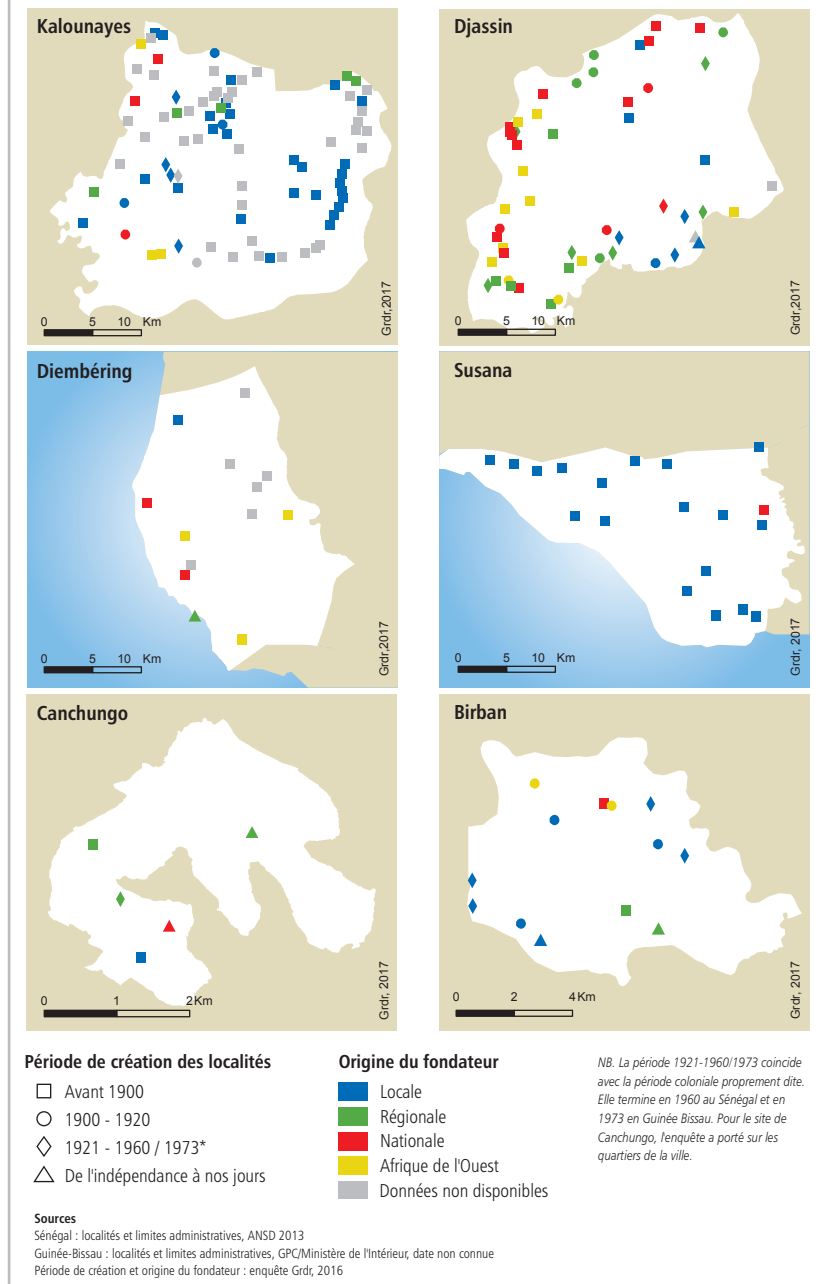
## MOBILITÉS HUMAINES. DIVERSITÉ DE SITUATIONS. CIRCULATIONS SOUS RÉGIONALES PRÉDOMINANTES SUR LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DÉFINITIFS GÉNÉRANT DES TERRITOIRES MULTI-LOCALISÉS.

Le réseau hydrographique littoral et continental a constitué la trame sur laquelle le peuplement s'est établi. Le développement du transport terrestre depuis 60 ans et la prédominance actuelle de ce dernier dans les échanges ont contribué à réorienter les dynamiques d'implantation (carte 22).

L'évolution du contexte socio-politique contribue pour beaucoup à expliquer les mouvements de population, quelle que soit l'échelle spatio temporelle considérée.

A l'échelle des pays tout d'abord, le maintien du travail forcé et de l'impôt en Guinée-Portugaise jusque dans les années 1960, soit plus de 10 ans après que ces mesures aient été abolies au Sénégal, la dureté des rapports de production dans certains *regulos*, les différentiels de prix pour les produits échangés et, bien sûr, la guerre de libération contribuent à expliquer que les régions de Cacheu et Oio aient été relativement peu attractives comparativement à celles de Ziguinchor et de Sédhiou. Toutefois, depuis 30 ans maintenant, ce déséquilibre semble s'atténuer. Le conflit casamançais, bien que très localisé, a certes eu une fonction régionale répulsive mais ce ré-équilibre tient également à l'émergence en Guinée-Bissau de dynamiques économiques soutenues autour des filières (pêche et cajou). En Guinée-Bissau, il faut relever que lors des crises politico-militaires de la période post indépendance (cf. partie I), les territoires ruraux, généralement paisibles, accueillent de nombreux ressortissants de Bissau (guerre de Bissau en 1998-1999). Des flux conjoncturels de ce type sont aussi intervenus de

Carte 22 - Période de création et origine des fondateurs des localités des sites pilotes





la Gambie vers la région de Ziguinchor, par exemple en 2016-2017 à l'occasion des tensions pré et post électorales.

**A l'échelle des familles ensuite**, l'imposition des habitants au Sénégal et en Guinée Portugaise a constitué un des moteurs principaux des mobilités humaines (récolte des noix de palmiers, navétanat...). Sur la période post- indépendance, les aspirations à la scolarisation et l'évolution des modes de consommation nécessitent des **revenus monétaires croissants** (voir troisième partie) et, en conséquence, suppose souvent une mobilité géographique plus importante au moins d'une partie des membres de la famille. C'est aussi la recherche d'un environnement stable et paisible qui explique les mouvements migratoires. C'est enfin l'histoire des familles et communautés qui les orientent.

Les données collectées permettent de dresser un état des lieux de la situation actuelle.

**A l'échelle des six territoires pilotes** tout d'abord, **les mouvements migratoires sous-régionaux** dominent largement que l'on évoque les dynamiques d'émigration ou d'immigration inférieures ou supérieures à un an. Ceux-ci interviennent principalement entre et avec le Sénégal, la Guinée-

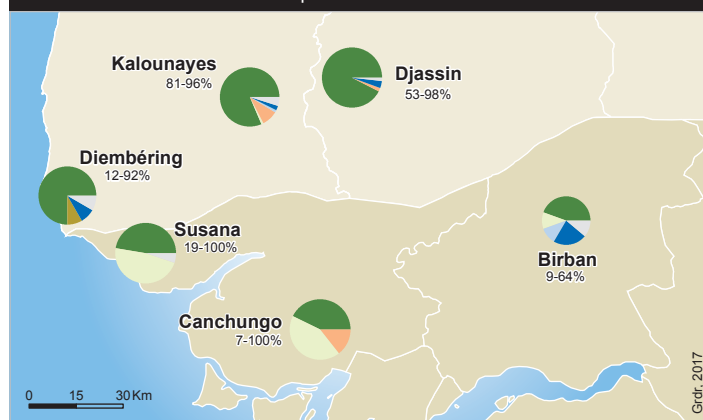
Bissau et la Gambie et, dans une moindre mesure, avec le Mali, la République de Guinée et la Mauritanie (**cartes 23, 24**).

Les dynamiques **d'émigration supérieures à un an** (« longue durée ») sont polarisées par Dakar et Bissau et, secondairement, par Ziguinchor et Banjul. Les études puis les emplois peu qualifiés (ménage, gardien, chauffeur, mécanicien, ouvrier du bâtiment) occupent une majorité de migrants. Parmi les

émigrés de Bafata Oïo on note certaines spécificités comme la pratique du commerce ou les « activités maraboutiques ».

**En saison sèche** (« courte durée »), la poursuite d'études représente le principal motif des départs. Le secteur du bâtiment occupe également une bonne proportion des actifs. Viennent ensuite des activités relativement spécifiques : cueillette de la noix de cajou et récolte de vin de palme

**Carte 23 - Mobilités : destination principale des déplacements de plus d'un an dans les localités des sites pilotes en 2016.**



#### Destination principale des émigrés

- Sénégal
- Guinée-Bissau
- Gambie
- Mauritanie
- Arabie Saoudite
- Europe
- Données non disponibles

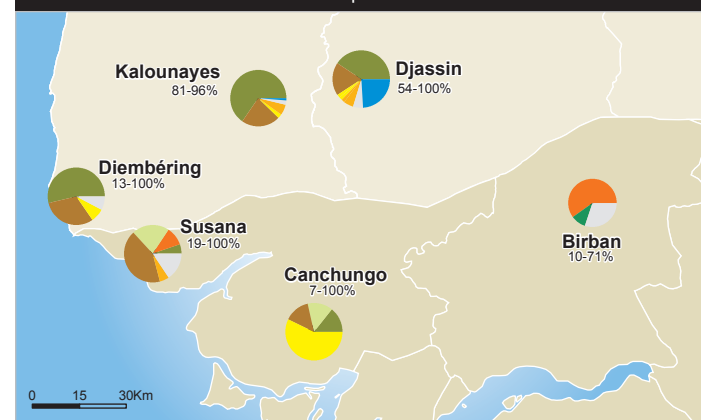
#### Localités enquêtées

- 12-92%
- 12 localités ont dit avoir des émigrés de longue durée, ce qui représente 92% des localités du site pilote

#### Sources

Sénégal : limites administratives ANSD, 2013  
Guinée-Bissau : limites administratives GPC/Ministère de l'Intérieur, date non connue  
Données sur l'émigration : enquête Grdr, 2016  
NB. A Canchungo l'enquête a porté sur les 7 quartiers de la ville.

**Carte 24 - Mobilités : destination principale des déplacements de moins d'un an dans les localités des sites pilotes en 2016.**



#### Destination principale des émigrés

- Région de :
- Dakar
  - Bissau
  - Oïo
  - Cacheu
  - Ziguinchor
  - Sédhiou
  - Autres régions du Sénégal ou de la Guinée Bissau
  - Pays limotrophes (Guinée Conakry et Gambie)
  - Données non disponibles

#### Localités enquêtées

- 13-100%
- 13 localités ont dit avoir des émigrés de courte durée, ce qui représente 100% des localités du site pilote

#### Sources

Sénégal : limites administratives ANSD, 2013  
Guinée-Bissau : limites administratives GPC/Ministère de l'Intérieur, date non connue  
Données sur l'émigration : enquête Grdr, 2016  
NB. A Canchungo l'enquête a porté sur les 7 quartiers de la ville.

(Suzana, Canchungo), maraîchage et préparation de champs pour la saison des pluies (Bafata Oïo et Djassin), commerce (Bafata Oïo), pêche (Suzana). Ainsi, les capitales et villes secondaires précitées demeurent des destinations privilégiées mais **les mobilités campagne / campagne semblent prédominantes** avec des points de chute variés et pour certains très proches du lieu de départ : zones de maraîchage (Niayes), pontas des régions de Oïo et Cacheu, Bijagos, Gambie... (**encadré 12**).

Les ouvriers agricoles dominent dans les arrivées avec des spécificités locales toutefois : cueillette de

la noix de cajou (Bafata-Oïo, Canchungo), labour, sarclage et récolte des arachides et des céréales-mil et riz (Djassing, Bafata Oïo et Kalounayes). Viennent ensuite les pêcheurs (tous les sites sauf à Bafata Oïo), les enseignants et commerçants. Les cueilleurs (noix, vins et feuilles de palmiers, fruits sauvages comme le mad, bouye, foroba...) sont plus particulièrement présents dans les Kalounayes tandis que les activités touristiques (Diembering) et l'enseignement coranique (Bafata-Oïo) attirent d'autres types de saisonniers (**figure 17**). Ces immigrés sont pour l'essentiel originaires des territoires et pays voisins (**carte 25**).

Ces mouvements saisonniers peuvent donner lieu à une implantation durable (**encadré 13**).

**La dynamique de ces phénomènes migratoires** a été estimée lors d'entretiens collectifs menés dans chacune des localités. Il en ressort que, à l'exception des Kalounayes, les arrivées auraient plutôt tendance à augmenter. C'est particulièrement le cas à Canchungo, Suzana et Diembering. Enfin, dans les cinq territoires pilotes les départs seraient en hausse dans une majorité de localités.

#### Encadré 12 - Portrait de migrants saisonniers originaires de Varela lale (Guinée-Bissau). Le vin de palme...

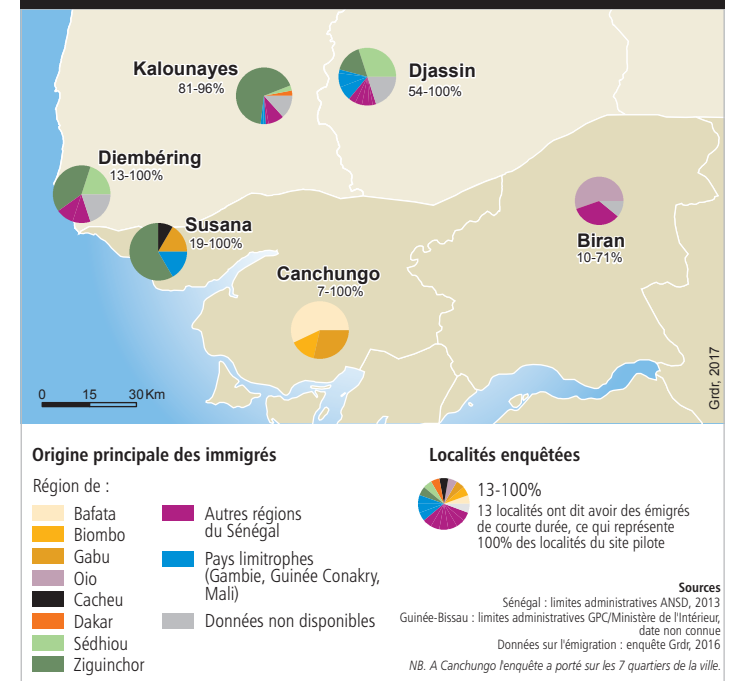
A., 44 ans, marié. A partir de 1987, il est parti pour les saisons de pêche à Cacheu puis, en 1991, en Gambie pour la récolte du vin de palme et ce durant 6 ans, de décembre à mai. Il s'agissait d'aider ses parents : une partie de l'argent qu'il gagnait servait à payer les laboureurs de la famille, du riz pour le foyer familial et du tabac pour son père. Il utilisait une autre partie de son pécule pour lui (sorties). A chaque départ, il emportait du riz de la production familiale pour sa consommation familiale. Il a arrêté ce type de migration lorsqu'il est devenu chef de famille.

C., 34 ans, marié. Il a commencé la migration saisonnière il y a un an (2014) à Canchungo pour la récolte du vin de palme. Le motif de son départ est qu'il a contracté une dette pour se faire soigner et qu'il n'avait pas les moyens de payer. A Canchungo, il loge chez son cousin qui est récoltant de vin. Une fois sur place il a demandé aux habitants l'autorisation d'exploiter les palmiers. Il pourrait récolter le vin à Varela lale mais être loin du village lui permet de se concentrer uniquement sur son activité et de faire de grands profits, le vin se vendant mieux à Canchungo. Il compte utiliser les revenus du vin pour se construire un logement à lale.

B.D, 34 ans, célibataire. Migrant saisonnier depuis 5 ans à Kabrousse où il récolte le vin de palme. Il part chercher de l'argent pour contribuer aux dépenses de santé de son père qui est malade, pour payer les laboureurs de son père et il garde un peu d'argent pour ses besoins personnels (sorties, soirées...). Le marché du vin de palme est plus important à Cabrousse et le vin s'écoule mieux. Il va y retourner après les récoltes du riz. Là-bas, il loge chez des parents.

Source : enquête Grdr (2015).

Carte 25 - Mobilités : origine principale des immigrés résidant dans les localités des sites pilotes en 2016.



**Encadré 13** - La pêche dans le village de Boudiédiète, commune de Diembéring, Sénégal.

Boudiédiète est un village situé à l'est de Kabrousse, sur la frontière guinéenne au bord du bras de mer de Sucujaque. Il est né dans les années 1960 suite à l'installation définitive de riziculteurs saisonniers et de pêcheurs *nyominka* (population originaire du Saloum). Dans les années 1980, la population consacre l'essentiel de son temps à la pêche et Boudiédiète attire de nombreux pêcheurs saisonniers (originaires des villages de Thionck-Essyl ou Marsassoum, du Fouta, de la Gambie ou des îles du Saloum), dont les campements se situent un peu à l'écart du village, le long du bras de mer de Sucujaque. Le campement compte aussi des transformatrices de poissons originaires du Ghana et de la Gambie et des cueilleuses d'huîtres-récolteuses de coquillages de Thionck-Essyl.

Début 2014, on a recensé 37 pêcheurs avec 12 pirogues dont cinq équipées de moteurs de 40 chevaux, un de 25 chevaux, quatre de 15 chevaux et deux à pagaie. Les filets dormants sont largement utilisés avec trois filets de maille 100 avec une chute de 40 mailles, deux filets associés de maille 70 et 60 (pour diversifier les espèces capturées) de longueur de 90 m et huit filets de maille 70 dont la chute est de plus de 4,5 m.

Les débarquements, dominés par le barracuda et le machoiron, sont estimés à environ 100 tonnes en 2013, en nette baisse depuis 2006. Les éléments présentés ici illustrent la diversité du secteur (techniques, matériels, acteurs).

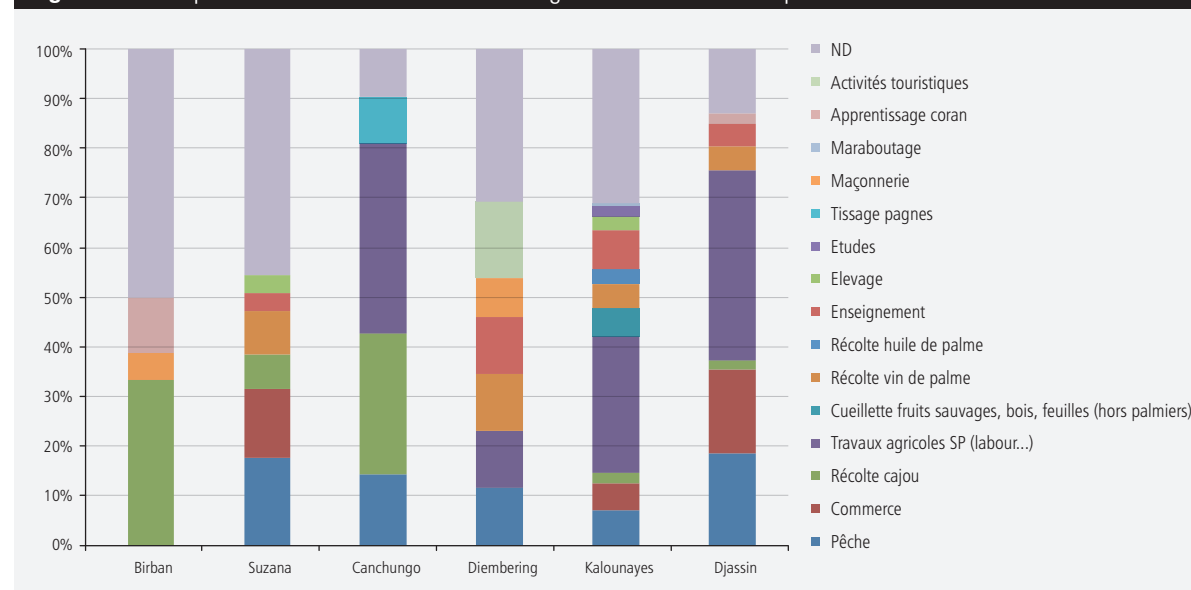
Source : enquête croisée IDEE Casamance et Grdr (2014 et 2015).

L'importance numérique actuelle des départs a quant à elle pu être évaluée à l'échelle de 11 localités, dont 7 appartiennent aux territoires pilotes. La situation apparaît relativement contrastée en ce qui concerne la proportion des familles (de 5 à 100%) et de personnes directement touchées (de 2 à 23% des membres de la famille à l'extérieur) par le phénomène. Mais cette estimation concourt à relativiser l'importance numérique des départs. Elle indique surtout que la plupart des familles se situe dans un bon ratio entre actifs et non actifs (**figure 18**). Si les départs ont sans doute augmenté en valeur absolue, ils apparaissent relativement stables

en valeur relative avec ceux observés dans les années 1970 (de Jonge et al., 1978).

D'autres spécificités très localisées apparaissent lorsque l'on considère **des territoires réputés pour leur « tradition migratoire » (vers l'Europe)**. C'est notamment le cas en « pays manjaque », plus particulièrement dans les secteurs de Pelundo et Calequisse (région de Cacheu). Dans ces territoires, le nombre de personnes vivant à l'extérieur était, selon une estimation de 2010, quasiment équivalent au nombre de personnes vivant sur place et, par ailleurs, une majorité de ressortissants serait

**Figure 17** - Principales activités motivant l'arrivée d'immigrants dans les territoires pilotes.



Source: enquête Grdr, 2016.

établie en Europe de l'Ouest (France et Portugal en particulier). Pour autant, l'analyse de la pyramide des âges des résidents montre un bon équilibre entre hommes-femmes et une répartition par classe d'âge comparable à celle observée dans d'autres territoires (Grdr, 2010).

Cet apparent paradoxe trouve son origine dans **l'historique de ces mouvements** et dans la culture locale. D'une part, la présence d'immigrés manjagues en Europe, en France en particulier, est plus que centenaire. Les mouvements actuels s'inscrivent, comme ailleurs, dans cette histoire ancienne, il est logique d'observer aujourd'hui cette

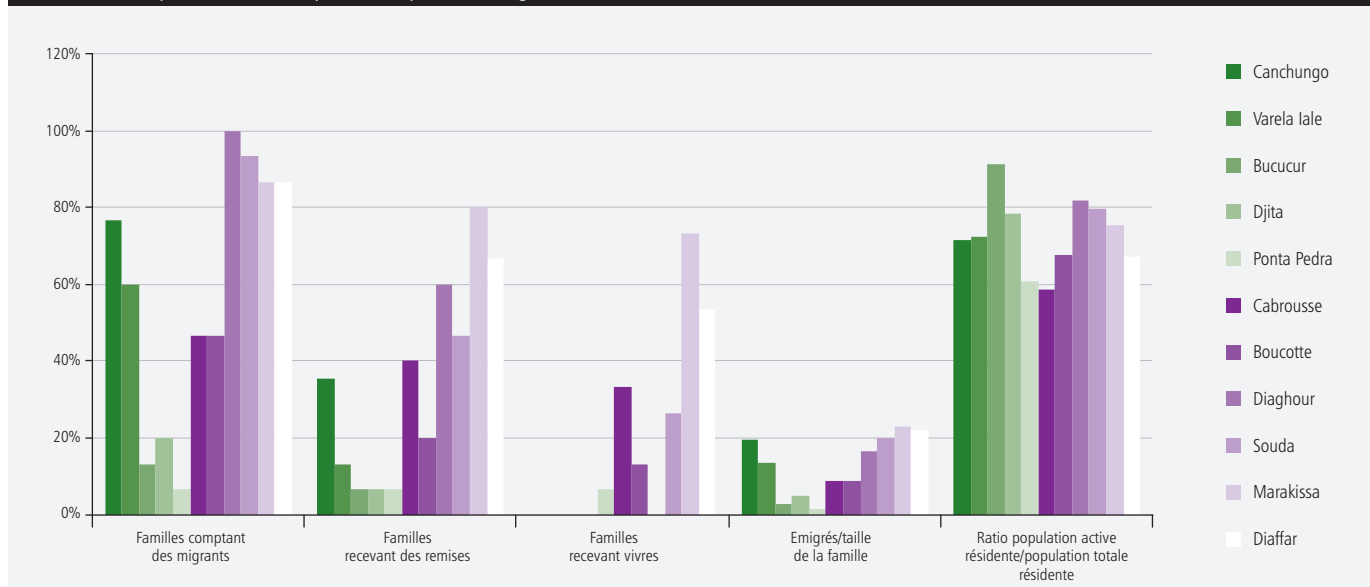
apparente « spécificité de destination ». Ensuite, ce qui, du point de vue des démographes orthodoxes, est considéré comme un migrant, ne l'est pas forcément par d'autres et réciproquement. Ainsi, ont été comptabilisées comme ressortissantes des villages des personnes qui pour certaines sont nées hors de ces localités et n'y ont probablement jamais mis les pieds. Pour autant, **les liens entre membres de cette communauté demeurent importants** et s'opèrent dans différents lieux, distincts du village, et par différents mécanismes, associatifs en particulier. Il s'établit ainsi une « *communauté multi-locale qui qualifie une arène sociale ou politique, construite au gré de processus migratoires, et qui s'étend sur*

*plusieurs lieux géographiques distincts* » (Lambert, 2008). Loin d'être exceptionnelle cette configuration a été observée dans d'autres communautés, au Sénégal par exemple (cas du village de Mandégane en Basse-Casamance) mais aussi au Mali et en Mauritanie (Dia, 2015 ; Lambert, 2008).

Cette tendance à la multi-localité se confirme lorsque l'on considère **les dynamiques associatives des ressortissants des 4 régions**. Un inventaire établi en 2011 a permis de dénombrer 180 associations de ressortissants de la région de Cacheu établies du Sénégal à l'Europe de l'Ouest (France et Portugal) en passant par la Gambie et Bissau (Grdr, 2012).

Un travail similaire a montré l'existence de plus de 40 associations de ressortissants de la région de Sédhiou rien qu'en France et en Espagne (Grdr, 2015). Ces associations, structurées pour une grande majorité d'entre elles à l'échelle du village d'origine, contribuent pour certaines à la mise en œuvre de projets visant une amélioration des conditions de vie, dans les secteurs essentiels comme la santé ou la scolarisation (Grdr, 2015 ; Grdr, 2012b). Elles ont aussi pour fonction de **maintenir la cohérence de la communauté multi-locale**.

**Figure 18 - Importance numérique des départs de longue durée et des transferts monétaires dans 11 localités.**



Source: Grdr, enquête de 2016. (N=15 familles par localité, de niveau de vie différent)



## « L'OFFICIEL, LE CLANDESTIN, LE PARALLÈLE » : DES TERRITOIRES INTÉGRÉS, DE LONGUE DATE AUX FLUX MONDIAUX ET SOUS RÉGIONAUX DE BIENS.

Les dynamiques d'extraversion économique anciennes mobilisant des acteurs africains et européens (traite des esclaves, export d'oléagineux,...) occultent largement l'existence de réseaux commerciaux sous régionaux tournés vers les marchés africains. L'exportation de noix de cola depuis le sud de l'actuelle Guinée-Bissau vers le marché intérieur africain (capitales des Etats sahéliens précoloniaux) et l'importation en retour de fer depuis au moins 400 ans atteste pourtant de l'existence de dynamiques sous régionales anciennes (Lovejoy, 1980 ; Igue, 1983).

Toutefois, à compter du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'évolution des moyens de transport, la présence croissante d'acteurs d'Europe de l'Ouest (Portugal, France, Allemagne...) sur les côtes ouest-africaines puis les conquêtes coloniales ont donné un poids conséquent aux échanges avec l'Europe de l'Ouest. L'exportation de noix de palmiers, d'arachides, de caoutchouc, de cire d'abeille, de riz notamment, a dès la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, un poids économique important pour les administrations coloniales (taxes à l'export) et pour les acteurs de ces filières (producteurs, intermédiaires...). Les volumes et la diversité des produits exportés depuis Carabane atteste de ces dynamiques dans la région ici considérée (figure 19).

### Le rôle déterminant des villes, des frontières et des infrastructures de transport dans l'orientation des échanges sous régionaux.

Depuis cinquante ans, un rééquilibrage, partiellement occulté par les modes de fonctionnement des appareils statistiques, semble s'opérer du fait notamment des dynamiques démographiques. Ainsi, l'extension du commerce sous régional tient

Figure 19 - Nature et volumes des produits exportés depuis l'île de Carabane en 1891.

| SÉNÉGAL                                   |                    | BUREAU                   |                                 |   |  |  |
|---|--------------------|--------------------------|---------------------------------|---|--|--|
| ET DÉPENDANCES                            |                    | DE CARABANE              |                                 |   |  |  |
| DOUANES                                   |                    |                          |                                 |   |  |  |
| Produits exportés de la Casamance en 1891 |                    |                          |                                 |   |  |  |
| DÉSIGNATION<br>des<br>PRODUITS EXPORTÉS   | Unité<br>de mesure | PRIX<br>de la<br>Matière | TOTAL<br>ou<br>31 décembre 1891 | PENDANT<br>la période correspondante<br>de 1890 | Augmentation<br>dans la<br>période de 1891 | Diminution<br>dans la<br>période de 1891 |
| Bœufs                                     | T.                 | 60                       | 1                               | -   | 1  | -  |
| Moutons                                   | T.                 | 15 et 10                 | 46                              | 51  | -  | 5  |
| Porcues                                   | P.                 | 4                        | 49                              | 50  | -  | 7  |
| Oiseaux en paillis                        | P.                 | 0,50                     | 6.793                           | 7.087 1/2                                       | -  | 294 1/2                                  |
| Animaux non dénommés                      | V.                 | -                        | 115                             | 161   | -  | 46                                       |
| Porc salé                                 | K.                 | 2                        | 1.013                           | -   | 1.013                                      | -  |
| Peaux brutes de bœufs                     | K.                 | 0,60                     | 43.521                          | 12.161  | 1.357                                      | -  |
| Cire nette                                | K.                 | 1,50 et 3                | 1.567                           | 2.202   | -  | 635                                      |
| Miel                                      | K.                 | 1                        | 206                             | 57  | 149  | -  |
| Beurre                                    | K.                 | 4                        | 5                               | 23  | -  | 18                                       |
| Dents d'éléphant                          | K.                 | 7 et 10                  | 513                             | 221   | 90   | -  |
| Poissons secs                             | K.                 | 1                        | 20                              | 78  | -  | 58                                       |
| Petit mil                                 | K.                 | 0,80 et 0,15             | 10.097                          | 1.123   | 8.974                                      | -  |
| Riz net                                   | K.                 | 0,24 et 0,28             | 3.637                           | 1.396   | 2.241                                      | -  |
| Riz en paille                             | K.                 | 0,20                     | 18.781                          | 18.500  | 272  | -  |
| Légumes secs                              | K.                 | 0,60                     | 368                             | -   | 368  | -  |
| Noix de Touloucoun                        | K.                 | 0,15                     | 7.720                           | -   | 7.720                                      | -  |
| Arachides en coques                       | K.                 | 0,15                     | 2.903.693                       | 2.035.493                                       | 868.202                                    | -  |
| Arachides décortiquées                    | K.                 | 0,22 et 0,25             | 56.673                          | 137.259   | -  | 80.586                                   |
| Amandes de palmiers                       | K.                 | 0,15 et 0,25             | 563.378                         | 639.306   | -  | 75.928                                   |
| Caoutchouc                                | K.                 | 2,50 et 3                | 139.169                         | 93.778 500                                      | 45.390 500                                 | -  |
| Huile de palme                            | K.                 | 1 et 1,50                | 44.695 000                      | 43.639 300                                      | 1.056 600                                  | -  |
| Pain de singe                             | K.                 | 0,20                     | 2.261                           | 1.700   | 561  | -  |
| Fruits non dénommés                       | V.                 | -                        | 170                             | 65  | 105  | -  |
| Bois à brûler                             | St <sup>re</sup>   | 18                       | 18 1/2                          | 41  | 7 1/2                                      | -  |
| Bois de construction                      | St <sup>re</sup>   | 75                       | 119 1/2                         | 65 273  | 54 227                                     | -  |
| Charbon de bois                           | K.                 | 0,12 et 0,18             | 3.876                           | 2.517   | 1.359                                      | -  |
| Caïebasses vides                          | V.                 | -                        | 1.144 25                        | 1.064 50  | -  | 89 75                                    |
| Coton non égrené                          | K.                 | 0,25                     | 1.046                           | 315   | 731  | -  |
| Oignons du pays                           | K.                 | 0,35 et 0,40             | 47                              | 38 500  | 8 500                                      | -  |
| Jus de citron                             | V.                 | -                        | 1.530 15                        | 626 50  | 903 65                                     | -  |
| Sel du pays                               | V.                 | -                        | 1.000                           | -   | 1.000                                      | -  |
| Tissus du pays                            | V.                 | -                        | 13.200                          | 760   | 12.440                                     | -  |
| Nattes                                    | V.                 | -                        | 6.467 50                        | 2.040   | 3.427 50                                   | -  |
| Ouvrages en bois non den.                 | V.                 | -                        | 1.340 50                        | 822 50  | 517  | -  |
| Objets de collection                      | V.                 | -                        | 652                             | 575 50  | 76 50                                      | -  |
| TOTAL DES DROITS PERÇUS EN 1891           |                    |                          |                                 | FR. 75.751 83                                   |  |  |

Source : nd.

d'une part à l'accélération des vitesses de transport, rendue possible par la substitution d'une partie du transport fluvial par le transport routier, mais surtout à l'urbanisation. Le rapport entre population urbaine et population rurale est passé en 50 ans, de 1 urbain pour 4 ruraux à 1 urbain pour 1 rural, au Sénégal et de 1 urbain pour 8 ruraux à 1 urbain pour 1 rural en Guinée-Bissau. La **demande urbaine locale** constitue désormais un moteur puissant de l'économie rurale (Cour, 2007, **figure 20a** et **figure 20b**).

S'il est indéniable que les plus importants centres urbains nationaux et sous régionaux influencent de façon significative l'économie des régions ici

considérées, la configuration actuelle des réseaux commerciaux tient aussi à l'histoire des pratiques commerciales et monétaires ainsi qu'aux différences dans l'état et les capacités des **infrastructures portuaires et routières (carte 26)**.

**En Guinée-Bissau**, l'Etat colonial et indépendant a tenté, et tente toujours, d'exercer un fort contrôle sur les échanges de biens à la fois internes et externes. Toutefois, les différentiels de prix avec les pays voisins, l'évolution du taux de change (jusqu'à l'entrée dans la zone franc en 1997) et de l'inflation monétaire ont incité les acteurs de réseaux commerciaux, qui existaient préalablement à l'érection des frontières, à développer des stratégies

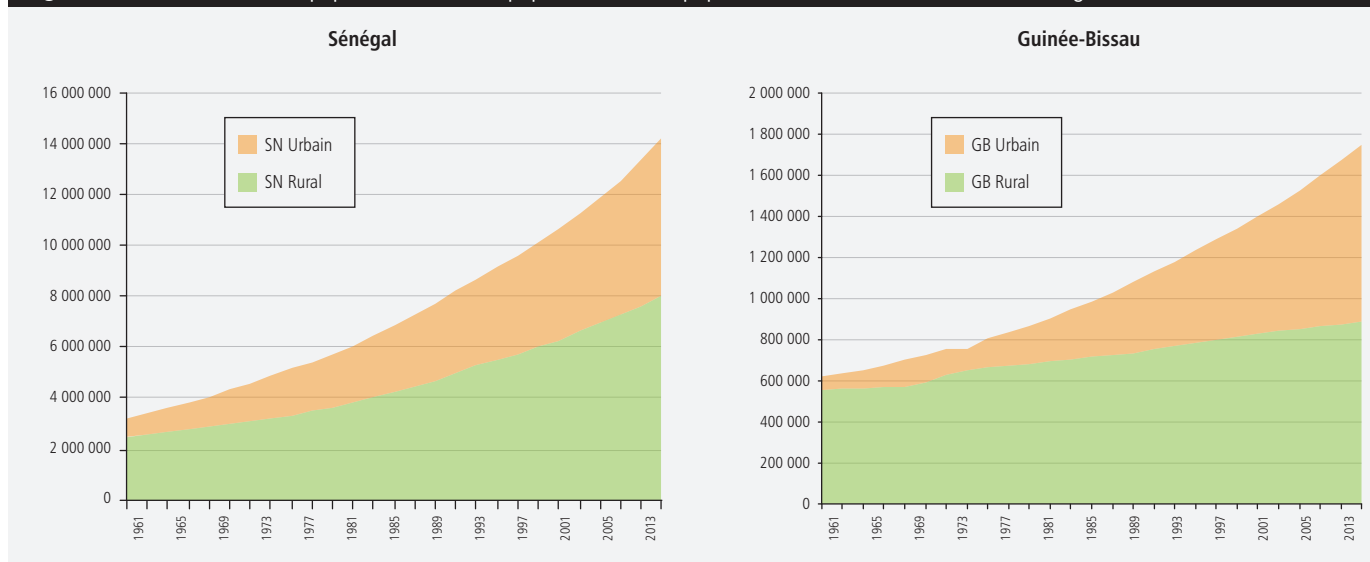
d'adaptation ou de contournement de ces mesures. L'état et les capacités actuelles du **port du Bissau**, qui n'ont pas évolué notablement depuis 25 ans, favorisent en outre les flux routiers depuis et vers les pays voisins.

**Une situation qui contraste avec celle de la Gambie** et le **port de Banjul** qui constitue la porte d'entrée privilégiée pour la plupart des produits de base importés, dont une bonne partie est réexportée officiellement ou officieusement jusqu'en république de Guinée. Le pays dispose à ce jour d'au moins deux avantages comparatifs : la qualité de ses infrastructures portuaires (1972) et l'efficacité de son personnel ainsi que, jusqu'à

une date récente, des droits de douanes moins élevés que dans les pays voisins. Le blocage de la frontière avec le Sénégal durant le premier semestre 2016 atteste par exemple de la persistance de flux de réexportation de sucre entre la Gambie et la Guinée-Bissau par exemple.

La vigueur des échanges commerciaux est attestée par **l'émergence de Ioumas qui maillent le territoire (carte 27)**. La plupart d'entre eux permettent aux intermédiaires de collecter les produits du cru et de constituer progressivement des stocks, écoulés au niveau de marchés de

**Figure 20a-b** - Evolution de la population et du ratio population urbaine/population rurale de 1961 à 2013 au Sénégal et en Guinée-Bissau



Source: UNICEF



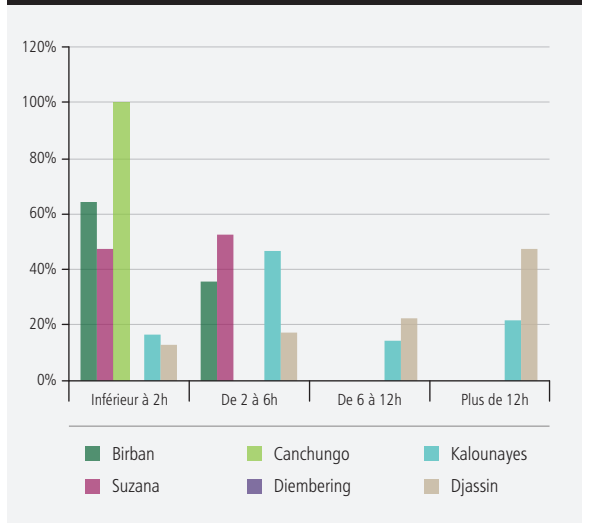
gros dont **Diabé** (Haute Casamance) est l'un des plus importants. Ce marché polarise de nombreux flux de produits non périssables (poissons séchés, huile de palme, céréales...) en provenance et à destination du Sénégal, de la Guinée-Bissau, de la Guinée, de la Gambie et du Mali. Les grossistes impliqués dans ce commerce importent en retour des produits de base extra-régionaux comme le sucre, la brisure de riz, l'huile (soja, palme déshydrogénée), l'électroménager, la fripe... que redistribuent les intermédiaires et détaillants au niveau des zones rurales.

A l'échelle des Kalounayes et du Djassin, Touba mouride et, dans une moindre mesure, Bounkiling et Boughary polarisent les flux entrants et sortants. Dans la section de Suzana, Sao Domingo opère une fonction similaire même si le louma de Bula traite de plus importants volumes de marchandises dans la région de Cacheu. Tous ces loumas sont situés sur la transgambienne ou dans son prolongement en Guinée-Bissau. Le louma de Capatres, également appelé louma de sal, du fait des importants volumes de sel y transitant, attire quant à lui la plupart des habitants du secteur de Bafata Oïo. Les modes de déplacements et temps de trajet vers ces loumas diffèrent significativement selon les territoires et localités considérés (**figure 21, figure 22**).

Fait marquant, le territoire de Diembering, ne fait l'objet d'aucune connexion spécifique avec les loumas de la région dont aucun ne se situe d'ailleurs dans la partie littorale et nord-ouest de la région de Ziguinchor. Cette situation tient à l'activité du conflit casamançais mais aussi au fait que la plupart des localités est enclavée vis-à-vis des axes routiers. On note toutefois l'existence d'importants sites de transformation et de commercialisation de produits halieutiques comme à Kafountine ou au cap Skirring.

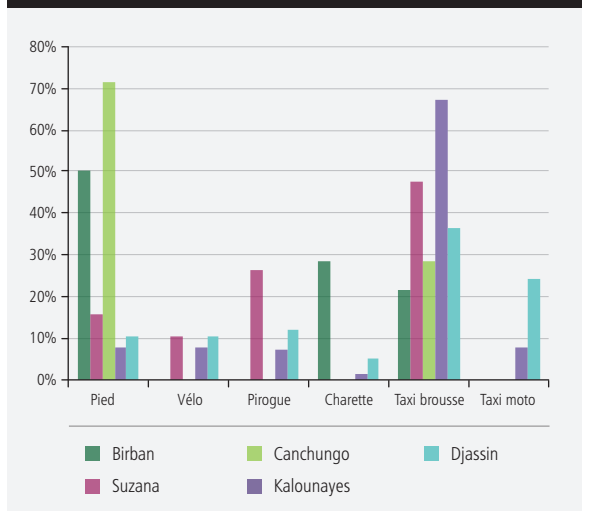


**Figure 21 - Temps de trajet aller-retour du village vers le louma le plus fréquenté avec le moyen de transport le plus couramment utilisé.**



Source : enquête Grdr 2015 et 2016.

**Figure 22 - Moyens de déplacement les plus courants pour se déplacer vers le louma le plus fréquenté.**



Source : enquête Grdr 2015 et 2016.



Ces dynamiques commerciales doivent s'accommoder des **entraves à la mobilité des biens et des personnes** existant à la fois au sein et entre les Etats. A titre d'illustration, pas moins de 10 postes permanents de contrôle, dont 4 postes douaniers, se situent sur l'axe routier reliant Bissau à Sao-Domingo, sur une distance inférieure à 130 km.

L'entrée en vigueur début 2015 de l'union douanière de la CEDEAO, soit 25 ans après l'adoption du « Schéma de Libéralisation des Echanges Commerciaux » (SLEC), ne remet pas fondamentalement en cause une situation commune à tous les pays de la sous-région. Un rapport officiel de la CEDEAO, paru fin 2016, indique: « *Pour combler la perte des droits de douane, chaque pays, en ce qui le concerne, trouve un moyen de taxation déguisé pour récupérer tout ou partie des droits de douanes perdus au titre du SLEC. Globalement, tous les pays de la CEDEAO s'adonnent à plusieurs perceptions illicites le long des corridors. Ces perceptions sont assurées dans la sous-région par les forces de défense et de sécurité. Il s'agit essentiellement, de la gendarmerie, de la police, la douane, la gendarmerie et les eaux et forêts.* » (CEDEAO, 2016). Il faut noter que ces perceptions illicites sont structurelles depuis les années 1970 et qu'elles s'opèrent tout le long des axes routiers, la frontière n'étant qu'un point de contrôle parmi d'autres.

De ce fait, **le transport maritime**, notamment entre Dakar et Ziguinchor, retrouve une certaine attractivité et est appelé à se développer d'autant que les travaux de construction d'un pont sur la Gambie ont été engagés courant 2017.

## Les filières halieutiques et huile de palme rouge emblématiques des échanges sous régionaux à longue distance. Une grande diversité de productions marchandes locales s'échangent à des échelles spatiales variables

**Les débarquements de produits halieutiques en région de Ziguinchor**, estimés à 57 300 tonnes en 2014 contre 9 000 tonnes en 1985, comptent pour environ 15% des débarquements totaux du Sénégal, pour plus de la moitié des débarquements nationaux de mâchoirons, barracudas, raies et pour la totalité des débarquements de crevettes (**carte 28**). Alors qu'à l'échelle nationale les débarquements auraient tendance à baisser, ils auraient augmenté régulièrement et significativement en région de Ziguinchor depuis 2009 (+48%). Cette situation tient probablement aux opportunités offertes aux pêcheurs établis en région de Ziguinchor les mieux équipés d'exploiter les eaux bissau-guinéennes soumises à une moindre pression que les eaux sénégalaises (**carte 29**).

Si l'on excepte certaines espèces, telles que les crevettes qui sont en majorité exportées vers l'Europe de l'Ouest, l'essentiel de la production en frais débarqué dans la région est destiné au marché

national et, surtout, à la transformation artisanale (**figure 23**).

Sur les **11 000 tonnes de produits halieutiques transformés** produits annuellement en région de Ziguinchor, plus de 60% sont destinés à l'export vers le Mali, la République de Guinée ou encore le Ghana et 30% sont destinés aux régions de Dakar et Kolda. La part de l'exportation sous régionale est passée de moins de 5% en 1985 à plus de 60% 30 ans plus tard. Ainsi, seul un quart de la production régionale est consommé sur place. Les exports sont dominés en volume par le *métorah* et destinés à alimenter une demande urbaine sans cesse croissante ainsi qu'une demande rurale, également croissante, dans les zones sahéliennes éloignées du littoral. (**carte 30 et carte 31**) (Cormier-Salem, 1992 et DPM, 2014).

### L'importance de ce secteur de la pêche varie grandement d'un territoire à un autre (figure 24).

La pêche est présente dans l'ensemble des localités de Diembéring, Suzana et à Canchungo sous différentes formes : une pêche de journée en mer avec des pirogues motorisées de grande taille, dont les captures sont essentiellement destinées à la transformation (75%) et à l'exportation en frais, et une pêche de quelques heures dans les *bolons* dont les captures sont essentiellement destinées au marché local. Les débarquements enregistrés dans la commune de Diembéring au niveau des débarcadères de Cap Skirring, Diembéring et Boudiédiète, représenteraient 6% des débarquements régionaux.

Carte 28 - Activité halieutique en Casamance.



A Suzana et Diembering, quelques 105 pêcheurs s'activent dans les bolons, avec ou sans pirogue à pagaie (*busana*). La fréquence des sorties varie de 10 à 25 par mois. Certains pêcheurs sont actifs toute l'année, d'autres n'ont qu'une activité saisonnière dans le domaine. Les engins utilisés sont l'épervier, la ligne, le filet dormant avec maille 40 et 60, les

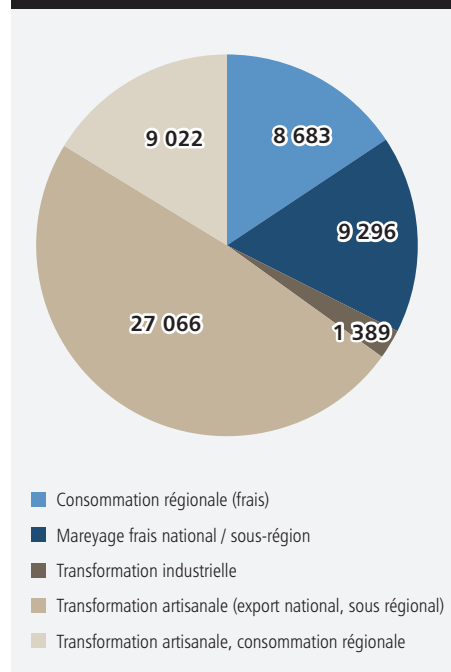
filets maillants dérivant (félé-félé) avec maille 25 et 36 et des petites sennes de plage. Les poissons sont également capturés avec d'autres ustensiles : nasse (dignes des bassins de rétention d'eau, qui protègent les casiers rizicoles en liaison directe avec l'eau des bolons), panier (les femmes traînent un panier dans les eaux peu profondes et capturent les

Carte 29 - Parcours migratoire de pêcheurs au filet dérivant établis à Ziguinchor et Kafountine (2004).



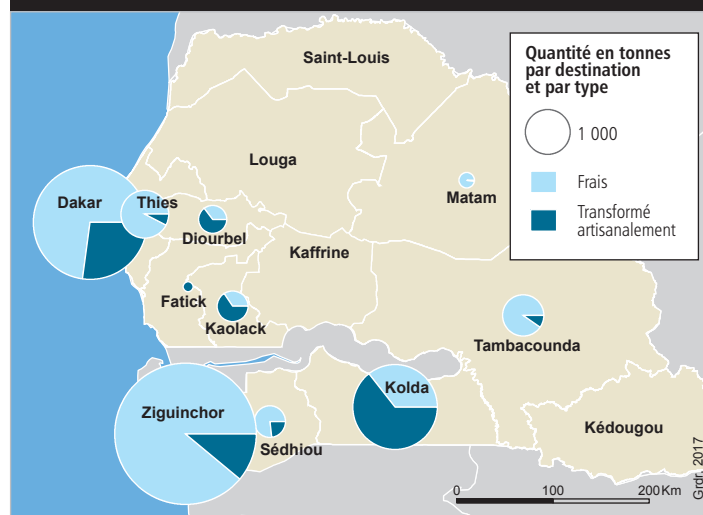
petits poissons, vendus en friture dans des feuilles de palmiers), moustiquaire (petit groupe d'hommes et femmes, au milieu des palétuviers pour attraper des alevins (*siwol satite* en Diola), vendus pour la friture. Ce secteur intéresse autant les migrants saisonniers que les personnes établies, autant les hommes que les femmes (**encadré 14**). Dans les

**Figure 23** - Volume annuel (tonnes) et destinations des produits halieutiques frais et transformés en région de Ziguinchor (2014)



Source : DPM, 2014.

**Carte 30** - Destination des produits halieutiques de Ziguinchor - consommation annuelle nationale en 2013



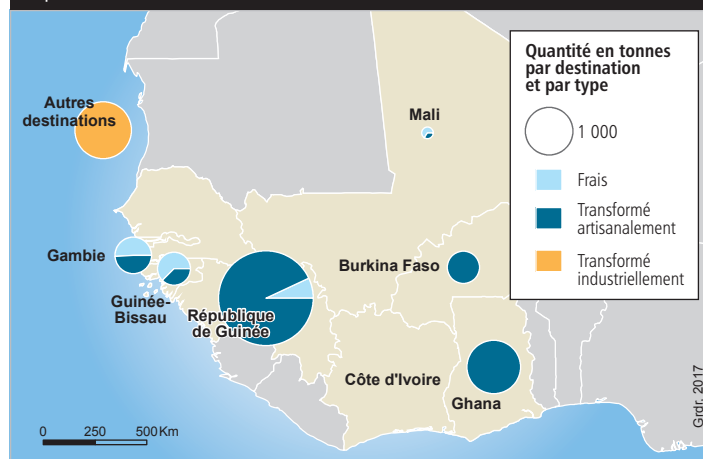
Sources

Limite administrative : ANSD, 2013.

Données sur la pêche : ANSD/SRSD, SES - Ziguinchor, 2013.

NB. Les consommations inférieures à 10 tonnes ne sont pas ici représentées. C'est le cas de la région de Louga qui, en 2013, a importé 6 tonnes de produits issus de la transformation artisanale.

**Carte 31** - Destination des produits halieutiques de Ziguinchor - exportations annuelles en 2013



Sources

Limite administrative : ANSD, 2013.

Données sur la pêche : ANSD/SRSD, SES - Ziguinchor, 2013.

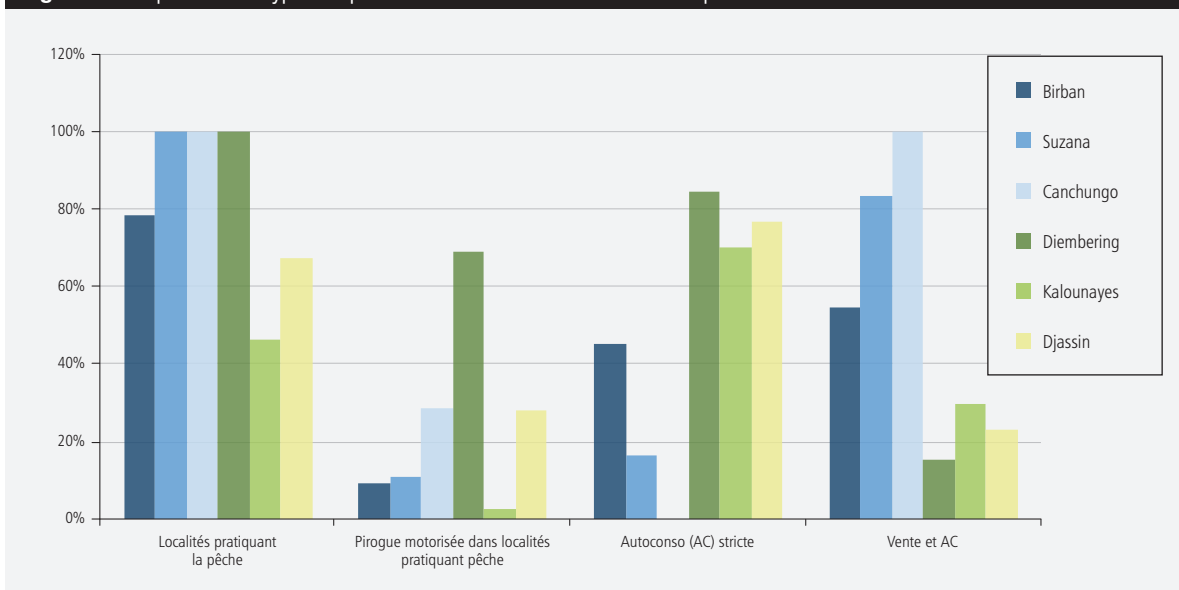
NB. Les exportations inférieures à 10 tonnes ne sont pas ici représentées. C'est le cas de la Côte d'Ivoire qui a importé en 2013 deux tonnes de produits issus de la transformation artisanale.

En accord avec les sources consultées, les produits issus de la transformation industrielle «sont essentiellement acheminés sur Dakar, souvent pour être exportés» (ANSD/SRSD Ziguinchor SES, 2013, page 82).

autres territoires, la pêche, avant tout continentale, est plus extensive (prédominance de petites pirogues non motorisées ou de la pêche à pied) et le poisson se consomme et se vend essentiellement en frais, le tilapia (*bentana*), le mulot (*teina*) le machoiron (*bardo*) étant les espèces dominantes. Toutefois, la pêche à la crevette, destinée avant tout aux usines de Ziguinchor, occupe certains actifs du Djassin. Cette pêche est surtout le fait d'anciens migrants du Mali ou de la vallée du fleuve Sénégal, établis dans la région dans les années 1950.

**Les flux d'huile de palme rouge** donnent une illustration supplémentaire des dynamiques commerciales sous régionales soutenues et orientées par les capitales sous régionales voisines-Banjul, Dakar, Nouakchott (**carte 32**). L'huile de Guinée-Bissau apparaît comme la plus réputée des huiles rouges s'échangeant entre la République de Guinée, le Sénégal la Guinée-Bissau et les pays limitrophes. A l'échelle de la Guinée-Bissau, la région de Cacheu, première productrice d'huile rouge dans les années 1980, tient semble-t-il toujours le premier rang (**encadré 15**).

**Bien d'autres produits du cru sont exportés** dans des rayons variables comme en atteste le bilan de l'enquête effectuée au niveau des villages des territoires pilotes : mangues, agrumes (citrons, oranges), sel, vin et huile de palme, noix de cajou, produits halieutiques frais ou transformés, charbon, bois, fruits de cueillette, mil, produits de carrière, petits ruminants, produits maraîchers... (**figure 25**).

**Figure 24** - Importance et types de pêche dans les localités des territoires pilote.

Source : enquête Grdr, 2016.

La **diversité des productions marchandes exportées**, pour une très large majorité d'entre elles vers les villes locales, illustre la non-spécialisation et le fort ancrage des économies locales aux réseaux marchands nationaux et sous régionaux. Dans chacune des localités composant les territoires pilotes, de nombreuses productions sont exportées, à différentes périodes de l'année. Ce qui leur permet en retour d'importer les biens de consommation : ciment, tôle, fripe, électroménager...

**Encadré 14** - D.B., productrice de *métorah* à Varela Madina (Guinée-Bissau) et commerçante.

D. B. produit du poisson fumé-séché, appelé *métorah*. Le fumage est une technique de conservation, de traitement des produits de la pêche, qui consiste à appliquer à ces derniers de la fumée obtenue par combustion incomplète du bois. Cette fumée contient un grand nombre de substances colorantes, odorantes, réductrices et antimicrobiennes, qui améliorent les qualités organoleptiques des produits et leur assurent une bonne conservation.

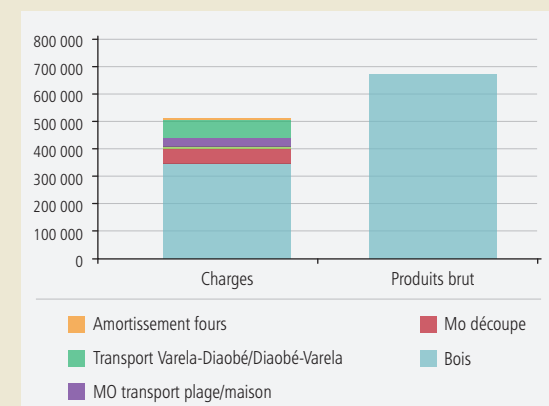
Le *métorah* est un poisson totalement fumé, non salé et déshydraté. Le mâchoiron (Arius latiscutatus ou kong) fumé est l'espèce la plus appréciée et la plus chère sur les marchés. Le fumage du kong intervient après retrait de la vessie, vendue une fois séchée à part, alors que les autres espèces sont fumées sans prétraitement.

Le mâchoiron est acheté par tas sur la plage de Varela Madina. Il est alors nettoyé et transporté jusqu'aux fours de D.B., construits

à proximité de son domicile. Les achats de poisson se font sur 7 jours jusqu'à accumuler 1 350 Kg de mâchoiron frais. Le mâchoiron est fumé à petit feu durant 3 à 5 jours, selon la taille des poissons. Cette pratique permet à D.B. d'obtenir 450 Kg de poisson fumé.

D.B. contacte les grossistes du Mali et de la République de Guinée avec qui elle a établi des relations depuis plusieurs années. Elle quitte Varela pour se rendre au marché régional hebdomadaire de Diaobé (région de Kolda, Sénégal) en transitant par Gabu. Elle est de retour à Varela 4 jours plus tard.

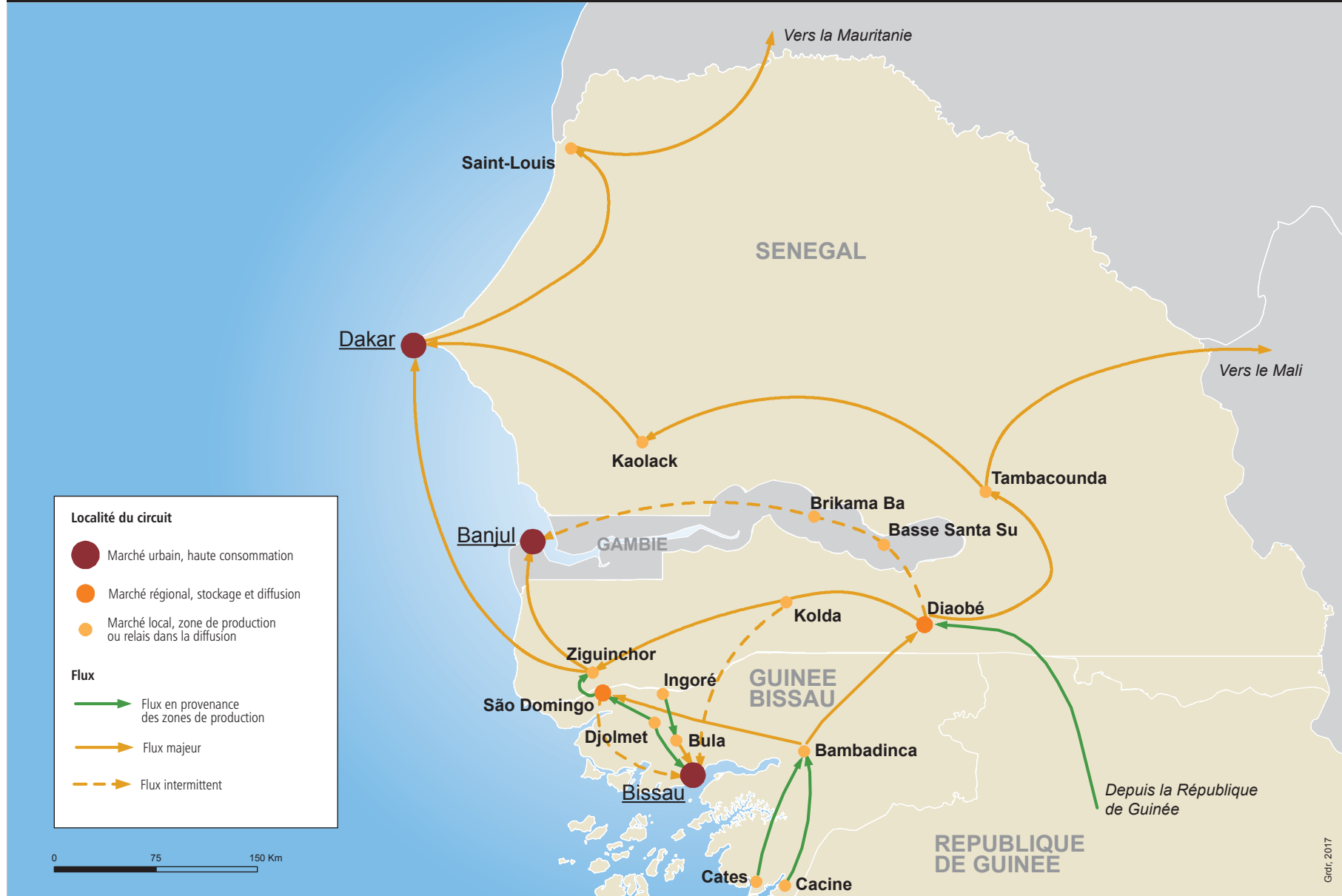
Son revenu net par voyage est estimé à 160 000 FCFA soit à 250 euros, l'équivalent de 10 sacs de 50 kg de brisure de riz importée. Cette activité nécessite néanmoins un capital circulant de plus de 500 000 FCFA, un montant localement important qui équivaut à la valeur de 3 bovins adultes.



D'après une synthèse d'IDEE Casamance (2016).



Carte 32 - Principaux circuits commerciaux d'huile de palme rouge.



## Sources

Sénégal : localités et limites administratives, ANSD 2013.

Guinée-Bissau : localités et limites administratives, GPC/Ministère de l'Intérieur, date non connue.

Données sur les flux : J.-L. Sanka, Frontière, Politique, dynamiques territoriales en Afrique de l'Ouest. Le cas des Rivières du Sud, 2013 ;

ENDA Diapol, 2009 ; étude Grdr - A. Bock, Situação de base da economia local e de mercado de emprego na região de Cacheu: Análise, perspectivas e principais desafios, 2015.

**Encadré 15** - Importance économique et alimentaire de l'huile de palme rouge.

L'huile de Cacheu est pour l'essentiel issue de palmiers sauvages (*Elaeis guineensis*) entretenus par l'homme et de pratiques de cueillette, de maturation et de transformation des noix variant d'une localité à une autre. La diversité des terroirs et des modes de transformation n'est pas sans évoquer le monde du vin. L'huile de palme joue un rôle économique important, avec une production moyenne annuelle variant de 50 à 200 litres par productrice, et un rôle alimentaire de premier ordre, l'huile rouge apportant des nutriments essentiels comme la vitamine E.

Le pic de production intervient généralement de janvier à avril. Les régimes cueillis par de jeunes hommes payés à la tâche (100 FCFA par régime) sont étalés sur le sol et couverts pendant 7 jours sous des feuilles de palmiers. Les fruits sont ensuite séparés du régime, cuits au feu de bois et pilés manuellement. L'huile ainsi extraite est conditionnée dans des bidons de 20 litres. L'ensemble de ces opérations se déroule généralement sur 5 jours et mobilise un adulte (femme) ainsi qu'une main d'œuvre d'appoint (enfants). Une soixantaine de régimes est nécessaire pour obtenir 25 litres d'huile.

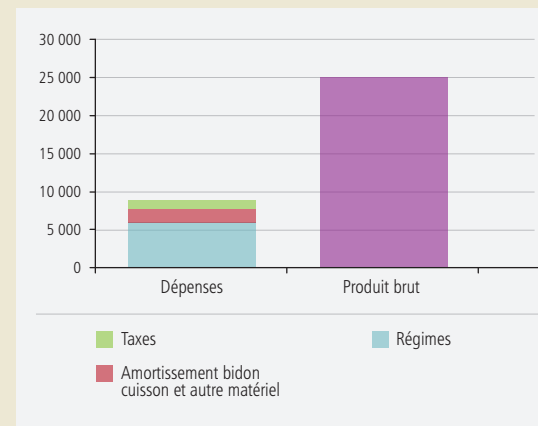
Le bois utilisé étant autoproduit, seuls le paiement des cueilleurs, le renouvellement du matériel (peu onéreux) et, dans certains cas le paiement de taxes et du transport, impliquent des sorties monétaires. L'huile est vendue sur les marchés locaux, soit à des particuliers, soit à des collecteurs. Le prix d'achat à la productrice est généralement de 1 000 FCFA par litre. En transformant 60 régimes, une productrice retire un revenu net d'un peu plus de 15 000 FCFA (graphique ci-dessous). Sur une saison de 3 mois, une productrice peut obtenir un revenu net d'environ 120 000 FCFA (200 euros), au prix d'un travail manuel pénible. A cela s'ajoute, dans les localités où les noyaux des fruits sont concassés et transformés en huile de palmiste, la production et vente de savon.

Les vendeurs d'huile de palme des principaux marchés de la ville de Ziguinchor (Tilène, Boucotte, Néma) s'approvisionnent pour beaucoup au niveau des loumas de Sao Domingo, Ingoré (région de Cacheu), Bafata (région de Gabu), Yarang (région de Sédhiou) ou Diaobé (région de Kolda) ou/et pour quelques-uns

directement dans les villages de producteurs (Balantacounda-département de Goudomp...). Ils vendent au détail à des particuliers de Ziguinchor ou à des grossistes venant des régions de Thiès et Dakar des volumes mensuels variant de 300 et 700 litres avec une marge brute moyenne de 20%.

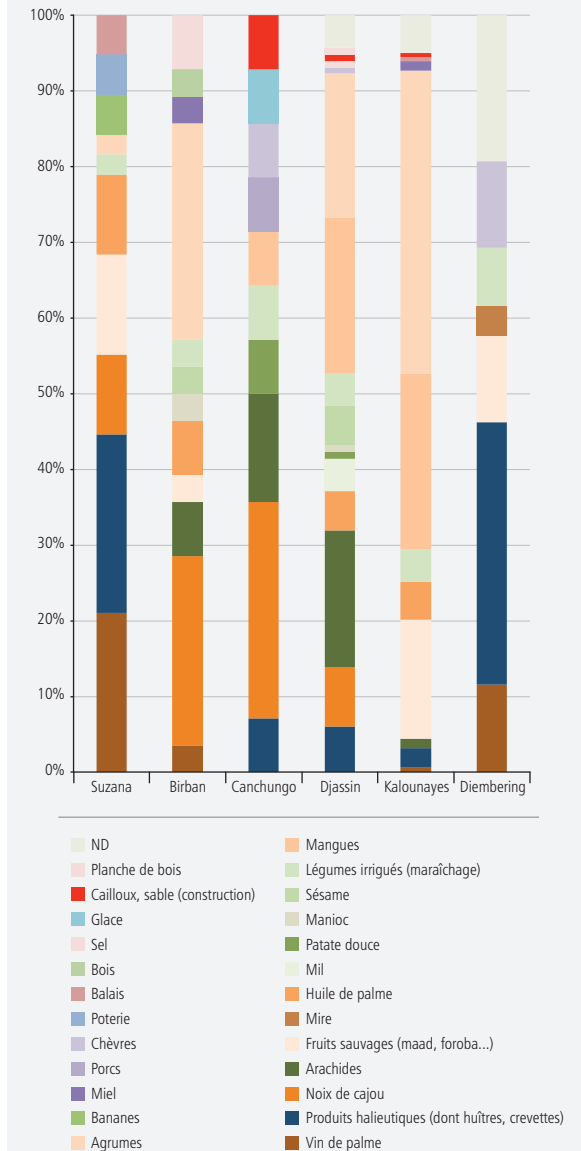
Les prix de l'huile rouge sont à la hausse sur la période récente quelle qu'en soit la provenance mais l'huile venant de Guinée-Bissau se vend jusqu'à 20% plus cher que « l'huile de Diaobé », souvent issue d'un mélange d'huiles de différentes provenances et qualités. La couleur, la viscosité et le goût sont les critères d'appréciation les plus courants pour les consommateurs. L'huile de Cacheu, de couleur rouge foncé voire quasi noirâtre, qui ne coagule pas et « ne colle pas à la gorge », est la plus appréciée. Au sein de la région de Cacheu, l'huile issue de localités telles que Djita ou Djolmette a particulièrement bonne réputation.

La consommation mensuelle d'une famille de Ziguinchor est d'environ 5 litres. L'huile rentre dans la préparation de plats tels que le caldou, le fiteuf, l'etodieye ou le soupe kandia. Elle est également utilisée par certains à des fins médicinales.



D'après une synthèse d'IDEE Casamance (2016).

**Figure 25** - Produits couramment exportés des territoires pilotes.



Source : enquête Grdr, 2016.

## Des dynamiques d'extraversion économiques réelles mais de nature, d'importance et d'impacts très variables.

### LA NOIX DE CAJOU, MONOCULTURE D'EXPORTATION ?

En 2015, la Guinée-Bissau est le deuxième exportateur africain et le quatrième exportateur mondial de noix de cajou tandis que le Sénégal se place en huitième position à l'échelle africaine, avec une production équivalente à seulement un cinquième de celle de la Guinée-Bissau (**figure 26**). **La noix de Guinée-Bissau** dispose d'une excellente réputation du fait des modes de production biologiques et de son calibre qui correspond à une demande internationale dominée par l'Inde et les Etats-Unis.

**Les régions de Ziguinchor, Sédhiou, Canchungo et Oïo sont considérées dans leur pays respectif comme les principales zones de production**, avec 50% de la production nationale (GB) ou davantage (SN). Le développement de la production a démarré sensiblement aux mêmes périodes dans les deux pays.

L'expansion de la production de noix de cajou en Guinée-Bissau est doublement spectaculaire : par sa vitesse tout d'abord, la production ayant triplé sur la période 2000-2015, et par son caractère

« endogène », ce développement se faisant à l'initiative des producteurs, à hauteur de 20% par les ponteiros et de 80% par les producteurs de type familial.

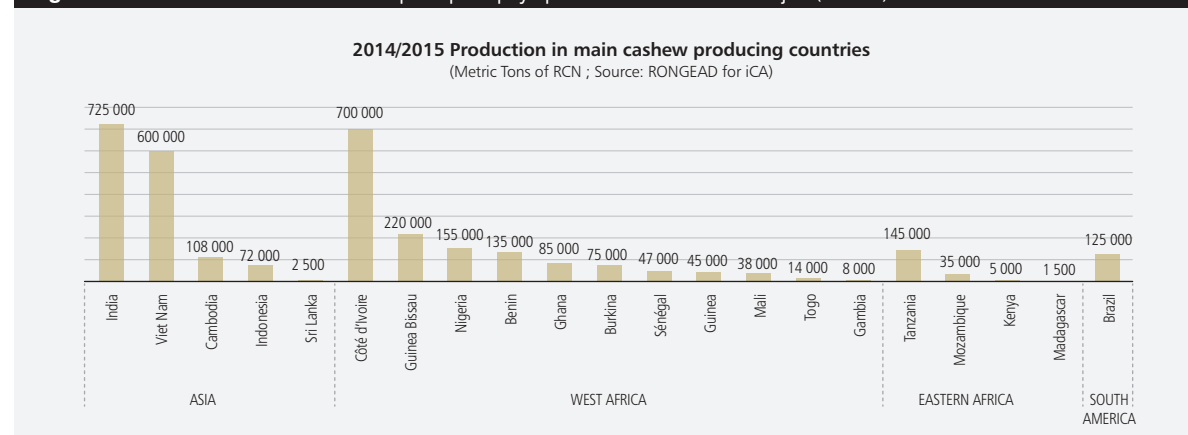
Au Sénégal ce développement tient également à l'initiative des producteurs qui disposent toutefois d'un soutien des services des eaux et forêts qui produisent et vendent des plants d'anacardiens. Le phénomène est tout aussi spectaculaire qu'en Guinée-Bissau, particulièrement dans le sud de la région de Sédhiou où de vastes étendues de terres cultivées en pluvial ou en jachère ont été converties en vergers ces 15 dernières années.

L'extension de ce secteur s'explique d'une part par **la conjoncture internationale**. La chute de la production du Mozambique du fait de la guerre, principal producteur africain jusque dans les années 1980, l'expansion de la demande de

noix conséquente au croît démographique (Inde, 30% de la consommation mondiale) et/ou de la consommation moyenne per capita du fait des changements de styles alimentaires (Etats-Unis, Europe de l'Ouest, 38% de la consommation mondiale à eux deux) ont induit une hausse des cours de la noix, à une période où les cours du riz-produit d'échange courant avec la noix en Guinée-Bissau - échangé sur les marchés mondiaux, étaient au plus bas.

En Guinée-Bissau ensuite, la mise à jour d'une précarité foncière pour de nombreuses familles consécutive à l'expansion des ponteiros dans la décennie 1985-1995 (voir partie 1), la recherche d'une alternative à la production arachidière du fait de la baisse des cours ainsi que les caractéristiques de l'anacardier expliquent l'engouement généralisé pour cet arbre (**encadré 16**).

**Figure 26 - Production 2014-2015 des principaux pays producteurs de noix de cajou (tonnes).**



Source : Rabany & al. (2015).

Selon les données statistiques de 2010, la vente des noix en Guinée-Bissau contribuent à environ 30% des revenus monétaires des familles de producteur, sans prise en compte des revenus issus des transferts de fonds (Hanush, 2010). Les données présentées

#### Encadré 16 - L'anacardier, arbre multifonctionnel.

L'anacardier a été introduit au début du XX<sup>ème</sup> siècle en Guinée-Bissau, depuis le Bénin. Sa culture s'est limitée jusque dans les années 1970 à la confection des haies. L'expansion des plantations date des années 1980-1990 selon les localités.

L'arbre produit des noix entre 4 et 40 ans au moins. Il est ainsi plus précoce que d'autres fruitiers, le manguié ne donnant par exemple au plus tôt que 5 ans après sa plantation, et plus rustique (pas de mouche blanche comme sur le manguié). Si la pomme est périssable, la noix, une fois séchée peut se stocker plusieurs mois contrairement aux autres fruits communément produits (bananes, mangues et agrumes). Par ailleurs, le bois d'anacardier, relativement dense, issu de l'élagage ou de l'abattage donne du charbon de qualité satisfaisante. Il peut aussi servir à la confection de clôtures... Ensuite, la pomme peut faire l'objet d'une transformation en jus, et après fermentation, en alcool (vino caju) qui s'écoule bien à Bissau ou dans les gros bourgs. Les pommes pressées ou non contribuent à l'alimentation du bétail, des porcs en particulier, et les abeilles apprécient le pollen des fleurs d'anacardiers. Enfin, la récolte d'anacardiers s'étale d'avril à juin, la période précédant l'hivernage durant laquelle il est bon de disposer de revenus monétaires pour bien préparer la campagne pluviale qui nécessite des disponibilités monétaires.

Source : enquête Grdr, 2016.

dans ce document confirment l'importance de ce secteur, même si celle-ci varie grandement d'une localité et d'une famille à une autre, mais relativisent en même temps l'idée commune selon laquelle la noix de cajou serait une monoculture d'exportation qui vulnérabiliserait les petits producteurs vis-à-vis des exportateurs et intermédiaires (**encadré 17**).

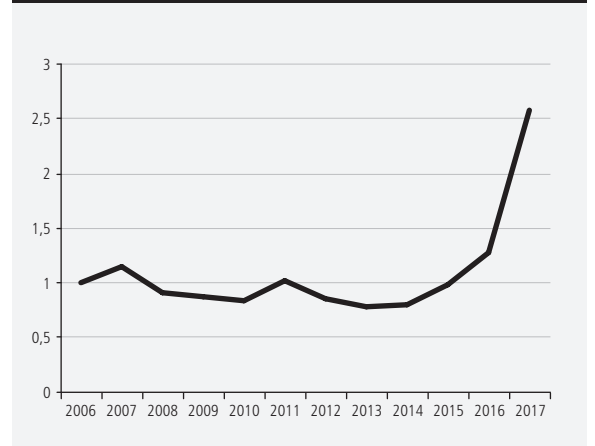
**Les termes de l'échange entre le prix d'achat au producteur de la noix et le prix d'achat du riz** apparaissent relativement stables (variation de plus ou moins 20% ces 10 dernières années) avec des années 2016 et 2017 exceptionnellement bonnes (**figure 27**). Les différentiels dans la rémunération du travail entre systèmes de vergers d'anacardiers et systèmes de culture pluviaux de plateau sont tels qu'il faudrait que le prix de la noix chute fortement et que ceux des cultures pluviales de plateau (riz, arachides) augmentent fortement pour que l'intérêt des producteurs pour la noix de cajou soit remis en cause (cf. partie III).

**La dépendance de l'Etat bissau-guinéen à la noix de cajou apparaît par contre réelle :** plus de 80% de ses revenus d'exportation sont issus de ce seul secteur. Le niveau de taxes à l'export est tel que l'Etat gagne davantage que les producteurs sur chaque kg de noix exporté (Djalo, 2013). A titre d'illustration, pour la campagne 2017, la taxe par tonne exportée a été fixée à 1071 US dollars, soit environ 600 F-CFA/kg, alors que le prix plancher au producteur est de 500 F-CFA/kg. A cela s'ajoutent les taxes perçues au niveau des intermédiaires (commerçants et transporteurs).

Ces prélèvements font l'objet d'une redistribution limitée, comme en atteste l'état des services publics de base, et, bien souvent, le prix-plancher fixé par l'Etat est inférieur d'au moins 25% à celui offert au Sénégal (observations directes de 2014 à 2016). En outre, les coûts de manutention et les coûts d'exports dans et depuis le port de Bissau vers la ville de Cochin (Inde) sont nettement plus élevés que ceux pratiqués dans les pays voisins, notamment en Gambie (cf. figure 16, partie I).

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant **qu'entre 10 et 25% de la production nationale soient exportés via la Gambie** (Rabany et al., 2015). Les intermédiaires opérant dans le sud du Sénégal adoptent des pratiques comparables.

**Figure 27 - Termes de l'échange entre la noix de cajou et la brisure de riz premier prix à Canchungo de 2006 à 2017 (kg noix/kg de riz)**



Source : enquête Grdr, 2017.



**Encadré 17** - Synthèse d'une étude de référence sur les « petits producteurs » de noix d'anacarde en régions Oïo et Cacheu.

Les producteurs sont très majoritairement des hommes, âgés d'une quarantaine d'années au moins. La taille de leurs vergers varie de 0,5 à 8 hectares. L'âge moyen des arbres est d'une vingtaine d'années. La variété dite locale est cultivée par tous tandis que la variété dite du Mozambique est cultivée par 70% d'entre eux seulement. La conduite des vergers est extensive en travail : auto production des plants par semis, plantation à forte densité pour limiter le travail de désherbage (environ 700 pieds par ha), entretien le plus souvent limité à la périphérie du verger. Les rendements moyens sont estimés à 800 kg/ha pour environ 210 homme-jour de travail investis, dont plus des  $\frac{3}{4}$  sont consacrés à la récolte.

A l'échelle des systèmes de production, **la production d'anacardiers apparaît très complémentaire de certaines autres activités agricoles, comme, par exemple, la riziculture inondée.**

En termes d'espace tout d'abord, les vergers étant implantés en zones exondées et « hautes », tandis que les rizières sont implantées dans les zones inondables « basses ». En terme calendaire ensuite, les pics de travaux des activités liées aux vergers d'anacardiers et aux travaux de riziculture inondée ne se superposent pas. En termes de trésorerie on peut même évoquer une réelle synergie entre les deux cultures, les rentrées monétaires de la vente de cajou permettant, directement ou indirectement, de financer les cultures conduites à partir de juin-juillet, notamment les ouvriers agricoles employés là où la main d'œuvre familiale fait défaut ou n'est pas mobilisable contre paiement en nature.

En revanche, dans les zones exondées dites « de plateau », l'extension des vergers concurrence d'autres cultures annuelles et pérennes. L'installation des vergers se fait généralement

après abattis brûlés de jachère arbustive au sein de laquelle on rencontre fréquemment d'autres arbres d'intérêt qui sont conservés (palmiers à huile notamment). Les anacardiers sont semés dans un premier temps en association avec des cultures pluviales : du riz pluvial les 2 premières années puis d'autres cultures pluviales moins exigeantes (arachides, niébé). Les anacardiers rentrent en production à l'âge de 4 ans en moyenne. A mesure qu'ils grandissent, les possibilités de culture pluviale se restreignent. L'ombrage des plants d'anacardiers ne permet plus aux autres arbres, comme les palmiers, de se régénérer « naturellement ». Les producteurs observent en outre fréquemment une baisse de la productivité en vin et en huile de palme du fait de la concurrence exercée par les anacardiers. Les anacardiers étouffent le reste de la végétation.

Cette concurrence sur l'espace, réelle dans les villages les plus densément peuplés, est relative dans d'autres. Ainsi, d'après une analyse d'images aériennes effectuées dans dix localités des régions d'Oïo et de Cacheu, l'espace occupé par les vergers (anacardiers, manguiers et agrumes) ne dépasse généralement pas 30% de la superficie des zones exondées. On retiendra que tous les producteurs déclarent avoir augmenté la superficie de leur verger ces dernières années et que 90% d'entre eux souhaitent continuer à l'augmenter.

Plus de la moitié des producteurs disent négocier d'égal à égal avec les intermédiaires. Ils écoulent pour plus de 80% d'entre eux une partie de leur production par un système de troc (avance sur récolte) contre du riz, du ciment ou d'autres matériaux de construction et une autre partie contre de l'argent. Les revenus issus du cajou sont utilisés pour l'achat de nourriture mais aussi pour des investissements plus ou moins durables : toiture en tôle, scolarisation des enfants, santé. **La vente des noix constitue leur principale source de revenus monétaires.** Toutefois,

ces producteurs restent peu spécialisés : tous pratiquent d'autres cultures, 85% élèvent des animaux...

La récolte de noix génère un afflux important de main d'œuvre issue des zones rurales mais aussi des villes de Guinée-Bissau ou du sud du Sénégal. Celle-ci est le plus souvent rémunérée en nature, à hauteur du tiers du volume récolté. Il est probable que de nombreux élèves et étudiants financent une partie de leurs études et projets à travers cette activité saisonnière.

Les intermédiaires entre les producteurs et exportateurs supervisent quant à eux l'ensachage, le transport et le stockage intermédiaire des sacs. Dans l'objectif de sécuriser leur approvisionnement, ils avancent, généralement en nature, le montant d'une partie de la récolte cela dès le mois de février-mars, soit de 2 à 3 mois avant la récolte. Le rendement de leur activité apparaît aléatoire alors qu'ils assument la plus grande partie des risques de marché. Ainsi, en 2016, les exportateurs jugeant les prix trop élevés ont décidé de ne pas tout acheter. 20 000 tonnes environ, soit 10% de la production nationale, seraient restées stockées dans l'attente d'un éventuel acheteur. Cette situation est rendue possible par le fait que les 10 premiers exportateurs contrôlent près de 50% de l'export, 33 autres opérateurs assurant le transit de l'autre moitié.

Source : d'après Manga et Grdr (2016).

### **PÉTROLE, PHOSPHATES ET MÉTAUX LOURDS : DES RAISONS DE CRAINDRE... ET DE CRAINDRE.**

La découverte du premier gisement de **pétrole off-shore**, peu de temps après l'indépendance de la Guinée-Bissau, a généré de fortes tensions entre le Sénégal et la Guinée-Bissau. Elles ont trouvé une résolution par la signature des accords de 1993 et la création de l'AGC (voir première partie). L'exploration se poursuit mais l'exploitation n'a pas encore démarré.

Dans la même période, des **réserves de phosphates** sont identifiées dans les environs de Farim (région Oio). Le gisement de Farim-Saliquinhé, estimé à 100 millions de tonnes de minerai à 28%, serait exploitable pendant 25 ans environ (GB Minerals, 2017). La société canadienne qui a obtenu le permis d'exploiter envisage la création d'un terminal à Punta Chungue. Ce projet est inscrit comme une priorité du gouvernement dans le plan Terra Ranka qui a octroyé une exemption d'impôts de 10 ans à GB Minerals. Toutefois, GB Minerals n'est pas encore parvenu à lever les 200 millions de dollars nécessaires au démarrage du projet. Dans la mesure où les projections économiques de celui-ci sont établies sur une hypothèse d'un cours du phosphate variant entre 123 et 127 US dollars/tonne, alors que début 2017 les cours sont inférieurs à 100 dollars, le démarrage du projet annoncé pour début 2018 apparaît peu probable.

Le Sénégal, dès la fin des années 1950 a démarré **l'exploitation de sables pour l'extraction de minéraux lourds, zircon et ilménite** (voir première partie). La demande de zircon, produit rentrant dans la composition de céramiques notamment, augmente et génère ces 15 dernières années de nouveaux projets.

En 2004, le président de la république du Sénégal signe à quelques semaines d'intervalle un décret portant sur la création d'une aire marine protégée à Abéné (région de Ziguinchor) et un permis d'exploration des dunes situées dans la même zone. A ce jour, l'exploitation n'a pas commencé du fait notamment des vives contestations des habitants de la zone qui se sont constitués en collectif. L'étude d'impact environnemental, commanditée par la société (Chine-Australie) à qui le permis a été octroyé, est contestée.

Plus au sud, à Varela (Guinée-Bissau), l'exploitation des dunes, dont les réserves en zircon et ilménite sont estimées à plus de 110 000 tonnes, a débuté en 2012, à quelques kilomètres au sud du parc naturel du rio Cacheu. Une société chinoise, puis une société russe, se sont succédées. Les faibles retombées locales en matière d'emploi, la non-tenue des promesses en matière de dédommagement et la non-prise en compte des spécificités socio-culturelles du site ont généré un fort mécontentement. Pour protester, les habitants de l'aire, Catão, Cassolole, Sucujaque ont organisé une manifestation à Bissau et des cérémonies localement. Le gouvernement élu en mai 2014 a fait interdire début 2015 l'exploitation

du sable lourd, arguant des conditions douteuses d'octroi de la licence et de l'absence de traces des revenus miniers dans les comptes publics.

Les retombées environnementales négatives de ces projets de court terme - une génération au plus- et l'incapacité de l'Etat bissau-guinéen à redistribuer les revenus générés par l'activité économique pour l'intérêt général constituent autant d'arguments pour leur arrêt.

Au Sénégal, la récente mise à jour de conflits d'intérêts autour du pétrole impliquant les plus hautes autorités du pays n'augure pas d'un scénario bien meilleur qu'en Guinée-Bissau.

### **Ces récents développements attestent de la puissance et des capacités de négociation et d'adaptation des compagnies transnationales.**

A ces mouvements d'investissements dans le secteur minier, se greffent désormais des opérations moins visibles, comme les activités du fonds Livelihoods en Basse et Moyenne Casamance, se traduisant par une forme d'appropriation d'espaces autrefois libre d'accès (Cormier-Salem et al., 2015).

### **LE COMMERCE ILLICITE. CANNABIS ET BOIS ROUGE.**

A ces exportations légales ou parallèles de produits légaux s'ajoute le commerce illégitime de produits prohibés. La forte médiatisation des opérations de **saisie de cocaïne** au large de la Guinée-Bissau

(cf. partie 1, encadré 9), occulte quelquefois la diversité des produits et flux concernés.

En Basse Casamance par exemple, **la production de cannabis** est attestée dans les zones enclavées du département d'Oussouye et du département de Bignona (îles Carone, Kafountine, Sindian, Diouloulou) depuis les années 1980 au moins comme le montre la médiatisation régulière d'opérations de saisie de chanvre séché ou de destruction de champs en production. Elle est stimulée par une demande dakaroise croissante, des termes contractuels relativement intéressants pour les producteurs familiaux à qui les intermédiaires avancent dès les semis une partie de la recette et des conditions pédoclimatiques optimales. Des estimations suggèrent que cette culture est bien plus rémunératrice que les autres cultures destinées à la commercialisation, comme l'arachide par exemple. La rébellion a profité de l'émergence de cette filière pour financer en partie le mouvement : les taxes appliquées aux intermédiaires et les revenus générés par les membres de rébellion producteurs auraient financé à hauteur de 70% le MFDC dans les années 1995 (Marut, 2010). Depuis, la baisse des cours du « *yamba* » et le développement de la production dans d'autres zones (nord de la Moyenne Casamance en particulier) ont diminué l'importance de ce narcotraffic dans l'économie du MFDC et/ou des mouvements qui en sont issus ou s'en revendiquant.

C'est notamment la recherche d'une alternative au cannabis qui explique le développement plus

récent du commerce prohibé de **bois de vène** (*Pterocarpus erinaceus*, palissandre du Sénégal ou pau de sangue en créole) en Casamance. Un développement également attesté en Guinée-Bissau.

La demande pour ce « bois rose » précieux est tirée par la Chine du fait de l'engouement de la bourgeoisie chinoise pour le mobilier réalisé avec cette essence. Entre le premier trimestre 2010 et le premier trimestre 2015, les importations chinoises ont été multipliées par plus de 3 000 en valeur et par plus de 1 700 en volume : passant de 21 250 dollars US pour 50 m<sup>3</sup> (premier trimestre 2010) à 64 millions de dollars US pour 89 000 m<sup>3</sup> (premier trimestre 2015). Durant le premier trimestre 2015, près de 30% de la valeur totale des importations chinoises de bois rouge et près de 55% du volume des importations chinoises de bois rouge provenaient d'Afrique de l'Ouest. Cette quantité était négligeable en 2010. **L'Afrique de l'Ouest concurrence désormais l'Asie du Sud-Est comme principale région exportatrice de bois de rose vers la Chine.** Les principaux pays exportateurs d'Afrique de l'Ouest pour la période allant de septembre 2014 à août 2015 sont en ordre décroissant : le Nigéria (38% du total des exports régionaux en valeur), le Ghana (18%), La Gambie (11%), la Côte d'Ivoire (11%), la Guinée-Bissau (8%), le Bénin (7%) et le Togo (5%).

**La présence de la Gambie en 3<sup>ème</sup> place des pays exportateurs, eu égard à la faible extension de sa forêt continentale,** suggère l'existence du flux frontaliers en provenance du sud

du Sénégal, des flux attestés courant 2016 par des opérations d'observations aériennes réalisées par l'ONG Oceanium au niveau de la frontière entre la haute-Casamance et la Gambie (Caramel, 2016). Pour certains, l'Etat sénégalais tolérerait, dans le nord du département de Bignona, ces trafics, qui ne se limitent pas au bois de vène, pour « gagner la paix sociale », les revenus du bois limitant indirectement les attaques armées sur les principaux axes routiers de la région (Marut, 2015).

Les exportations officielles de grumes de la Guinée-Bissau vers la Chine ont quant à elles bondi en 2014 et 2015 pour cesser à compter de juillet 2015 suite à un différend entre le président de la République et le premier ministre, les intéressés s'accusant mutuellement de retirer des profits personnels de ce commerce. **Selon des sources officielles, citées par Global Timber, le boom de l'exportation illégale de grumes est antérieur à 2014.** On suspecte qu'une partie des grumes exportées depuis le Nigeria seraient en fait des grumes venant de Guinée-Bissau et que les revenus issus de ces flux auraient été utilisés par certains candidats pour le financement de la campagne électorale de 2014 (Global Timber, 2015).









## PARTIE III

# Evolution des modes de vie et des systèmes d'activités

## DES MODES DE CONSOMMATION ET CONDITIONS DE LA VIE QUOTIDIENNE EN CONTINUELLE ÉVOLUTION.

Les modes de consommation et niveau de vie demeurent variés et inégaux mais les éléments donnés ici permettront au lecteur de disposer d'un aperçu des principales tendances de consommation dans les secteurs fondamentaux. Les informations collectées sur l'évolution des modes et standards de vie dans le cadre de ces travaux questionnent la représentation dominante des sociétés rurales ouest-africaines, souvent présentées comme des sociétés aux traditions ancrées, sinon immuables, et, depuis la sécheresse des années 1970 et la médiatisation des changements climatiques, comme des sociétés en crise vivant dans des conditions difficiles en continue dégradation.

**Dans le champ des pratiques religieuses,** tout d'abord, des changements sont perceptibles.

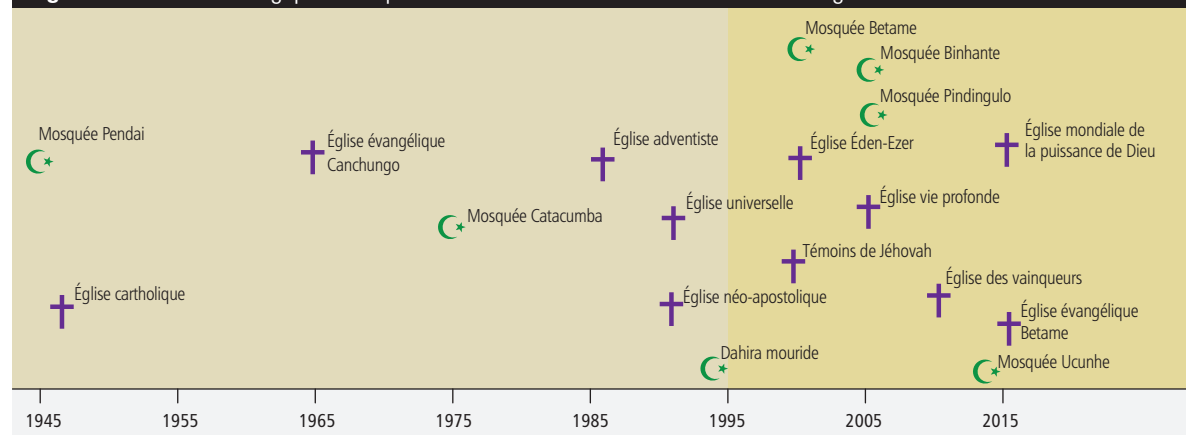
**A Canchungo** (Guinée-Bissau) en particulier, il n'est pas exagéré de parler d'une diversification et d'une inflation de l'offre religieuse: ces 20 dernières années, pas moins de dix nouveaux lieux de culte d'obédience musulmane ou chrétienne se sont créés dans les différents quartiers de la ville, la plupart étant rattachés à des mouvements internationaux (Brésil, Nigeria, Etats-Unis, Allemagne, Algérie, Sénégal...)

(figure 28, carte 33 et carte 34). A en juger par le discours de leurs leaders, ils enregistrent des succès certains bien que variables si on les évalue par le nombre de fidèles ce qui témoigne à la fois de leurs capacités d'adaptation aux caractéristiques socio culturelles locales mais également d'une réelle flexibilité dans les pratiques religieuses locales, le syncrétisme restant dominant.

D'autres évolutions sont notées, comme à **Bafata Oïo** (Guinée-Bissau), où un marabout et ses descendants, installés il y a de cela 3 générations, ont

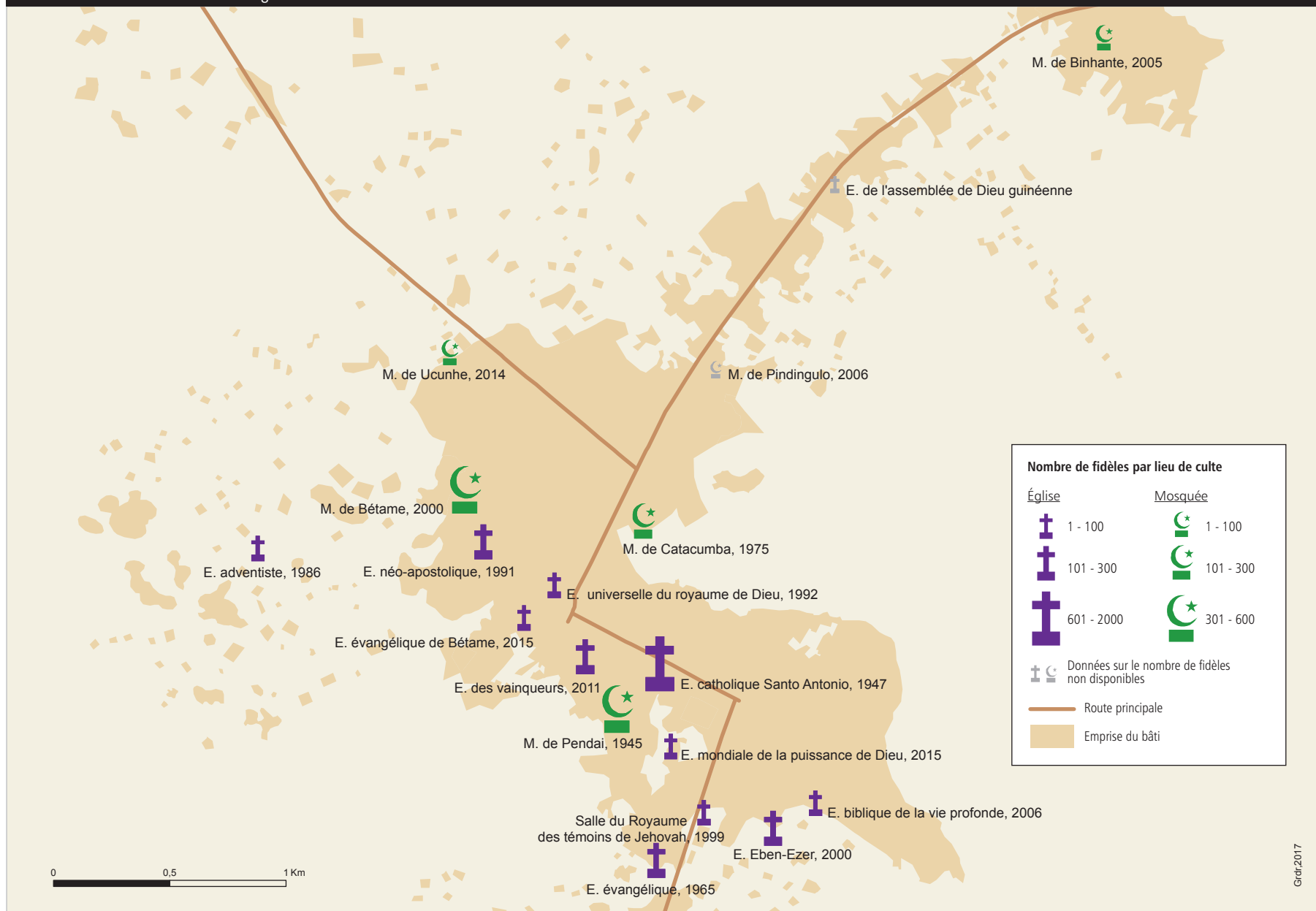
progressivement introduit les cérémonies du gamou qui marque la naissance du prophète Mahomet. Elles ont depuis évolué, attirant des fidèles des pays voisins (Sénégal, Guinée...) de plus en plus nombreux et favorisant des pratiques consuméristes ponctuelles (habillement, alimentation, énergie...). Cette inflation contribue à augmenter la réputation de la famille maraboutique. En conséquence, le village accueille des étudiants de plus en plus nombreux. La cérémonie de circoncision, un temps fort du village il y a de cela 50 ans, a parallèlement perdu de son importance.

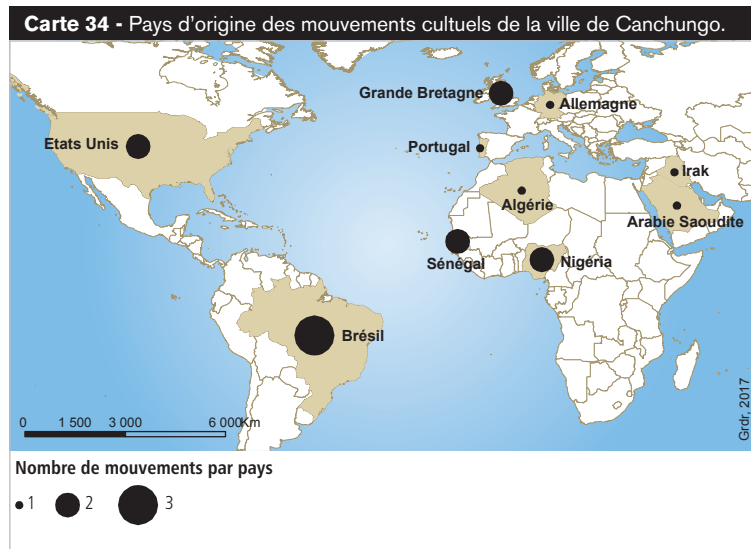
**Figure 28** - Frise chronologique de l'implantation des différents lieux de culte à Canchungo de 1945 à 2016.



Source : Manga & Grdr, 2016.

Carte 33 - Lieux de culte à Canchungo.





#### Sources

Limites administratives : [www.thematicmapping.org](http://www.thematicmapping.org).  
Données sur les mouvements culturels : études Grdr - René Manga, Entreprise culturelles en région littorale : les pêcheurs d'hommes à Canchungo, avril 2016 numéros, 2015.

En région de **Sédhiou**, où des familles de marabouts réputés sont implantées, pas moins de 160 gamous sont célébrés chaque année, à des dates différentes et génèrent un afflux de fidèles des régions et pays voisins (Mauritanie, Gambie, Mali...).

Des mutations importantes s'observent également **en matière d'habitat**.

Dans de nombreuses localités, l'habitat généralement dispersé a laissé place à un **habitat groupé**. On peut aussi relever que l'évolution des relations intergénérationnelles se traduit quelquefois par l'extension du bâti. Alors qu'il y a 50 ans il était

d'usage que 3 générations vivent dans la même concession, il n'est plus rare, désormais, que les jeunes couples mariés construisent à part s'ils le peuvent.

Des changements notables sont également observables dans **l'architecture et les modes constructifs**. Dans les années 1950, les constructions, majoritairement de forme circulaire, étaient réalisées avant tout, voire selon les localités exclusivement, en matières végétales collectées dans les environs immédiats des villages (Bafata Oïo, Birban, ...). L'auto-construction était la règle. La terre crue, souvent présentée comme un matériel traditionnel, ne s'est

généralisée que récemment en tant que matériau de choix pour le montage des murs. Les maisons circulaires ont alors laissé place à des habitations de forme rectangulaire composée de plusieurs pièces, avec ce que cela suppose d'adaptation de la charpente et de la toiture. Depuis 20 ans maintenant, le ciment prend de l'importance. On le retrouve couramment dans les fondations, dallages et les enduits (mélangé au sable). La tôle se substitue progressivement aux feuilles de rôniers ou à la paille sauvage pour la réalisation des toitures, ce qui permet d'alléger les charpentes, et au bois pour la réalisation des huisseries. Enfin, les familles les plus aisées construisent leur maison intégralement

en parpaing de béton ciment/sable. Quel que soit le type de construction, il faut désormais avoir recours à de la main d'œuvre extra-familiale et spécialisée.

**La vaisselle et le mobilier courants** ont aussi été modifiés avec, par exemple, l'introduction du lit surélevé, de matelas (sac rempli de balle de riz et plus rarement mousse synthétique) et d'ustensiles en plastique ou aluminium. Enfin, les modalités d'approvisionnement en eau et en énergie connaissent des évolutions : puits cimentés, forages et réseau d'adduction en eau dans les localités les plus peuplées, énergie solaire en Guinée-Bissau...

Ensuite, **les pratiques alimentaires** ont connu des modifications significatives (**figure 29**).

D'un régime basé sur la consommation de céréales locales, riz, maïs aussi quelquefois- voire, selon les localités, avant tout- de mil, agrémentés de produits de cueillette quelquefois transformés (huile de palme, néré, feuilles de baobab, sel...), de pêche et ou de chasse, on est passé à un régime basé avant tout sur le riz (local ou non), agrémenté des mêmes produits mais aussi de nouveaux ou autrefois rares ingrédients (brisure de riz parfumé, cube aromatique, poivre noir, oignon, oseille, concentré de tomates, huile « jaune », citron, patates douces, piment, aubergine amère...) dont la plupart, mais pas tous, doivent être importés. La diète s'est enrichie en sel, en matière grasse et en sucre. La consommation de mil a tendance à reculer et celle de fonio a disparu. Le riz s'impose désormais comme la denrée de base.



Certains plats, tout en conservant leur nom, ont vu leur composition évoluer soit par la substitution d'ingrédients (sucre à la place du miel, brisure de riz de la boutique à la place du riz local ou du mil...) ou l'incorporation de nouveaux ingrédients (cube aromatique, huile de palme déshydrogénée ou huile de soja). De nouveaux plats ont fait leur apparition : selon les localités *yassa*, *caldou branco/thiebeng/mankara*, *pang/bourou*... Ils portent généralement des noms créoles (en Guinée-Bissau) ou wolof (au Sénégal) et, plus rarement, en d'autres langues<sup>2</sup> et évoquent de ce fait une influence « extérieure » forte. Ainsi le « *pèpèsou* » du village de Diaffar Douma, vient du pidgin nigérian *pèpè soup*, littéralement, soupe au piment. La consommation de boissons sucrées, telles que le thé ou les sodas, connaît aussi une forte progression même si elle demeure pour ces dernières généralement limités à des temps festifs.

Le nombre et l'heure des repas ont également évolué, avec, souvent, un passage de 2 à 3 repas par jour, et un décalage de 1 à 2 heures du déjeuner et du dîner.

Les enquêtes révèlent en outre l'existence de périodes de disette antérieures aux années 1970, comme dans le Djassin et les Kalounayes où les années 1950 semblent avoir été particulièrement difficiles, ou postérieures, comme à Bafata-Oïo vers la fin des années 1970. Ces périodes difficiles ont été gérées avec un recours systématique à la cueillette (manioc et autres tubercules sauvages, feuilles...)

2 Exemple.

**Figure 29** - Evolution des modes alimentaires entre 1950 et 2016 dans le village de Varela Madina (Guinée-Bissau).

| Dans les années 1950   |              |   |
|--|--------------|---|
| Heure de la journée  | Nom du repas | Nom et composition du plat  |
| 7h   | Matabichou   | <b>Moni</b> : bouillie de mil,<br><b>Figeon</b> : haricot («niébé»),<br><b>Countiourou</b> : bouillie de riz et arachide  |
| 12h  | Djanta       | <b>Arrouss cou bentana</b> : riz, huile de palme, poisson (tilapia), sel  |
| 18h30  | Sia          | <b>Moni</b> : bouillie de mil, countiourou : bouillie de riz et arachide  |
| Ingrédients  |              | Origine(s) principale(s) par ordre d'importance   |
| Riz, arachide  |              | Production familiale, troc  |
| Mil, maïs, haricot   |              | Production familiale  |
| Régime de palmiste, fonio, faroba.   |              | Cueillette  |
| Dans les années 2015   |              |   |
| Heure de la journée  | Nom du repas | Nom et composition du plat  |
| 8h   | Matabichou   | <b>Pong</b> : pain de froment, sucre, café en poudre, margarine,<br><b>Countiourou</b> : bouillie de riz et arachides,<br><b>Moni</b> : bouillie de mil   |
| 12h 13h  | Djanta       | <b>Caldou branco</b> : riz, huile végétale «jaune», oignon, cube aromatique, oseille, citron;<br><b>Caldou mankara</b> : riz, pâte d'arachide, poisson ou viande de brousse, cube aromatique, sel, concentré de tomate,<br><b>Caldou thiébeng</b> : riz, noix de palmistes, concentré de tomates, cube aromatique, oignon, poivre, sel,<br><b>Yassa carnal/ yassa pice</b> : riz, poisson/viande, cube aromatique, sel, poivre, citron, vinaigre et huile «jaune» |
| 20h 21h  | Sia          | Cf. Djanta  |
| Ingrédients  |              | Origine(s) principale(s) par ordre d'importance   |
| Riz, huile jaune, oignon, concentré de tomate, cube aromatique, poivre, sucre, lait en poudre, boisson en poudre, boisson gazeuse, margarine, pain |              | Boutique du village. Pour le riz et le mil: auto production (tout ou partie)  |
| Poisson, huitre, crabe, coquillage   |              | Pêche   |
| Viande   |              | Chasse et élevage (volaille, chèvre, bœuf)  |
| Fonio, régime palmiste, foroba, solome   |              | Cueillette  |

Source : enquête Grdr, 2016.

mais aussi quelquefois à l'aide alimentaire (comme à Bafata-Oïo ou Varela vers la fin des années 1970 et le début des années 1980). Les 25 dernières années semblent, sur ce point, plutôt meilleures que la période 1950-1980.

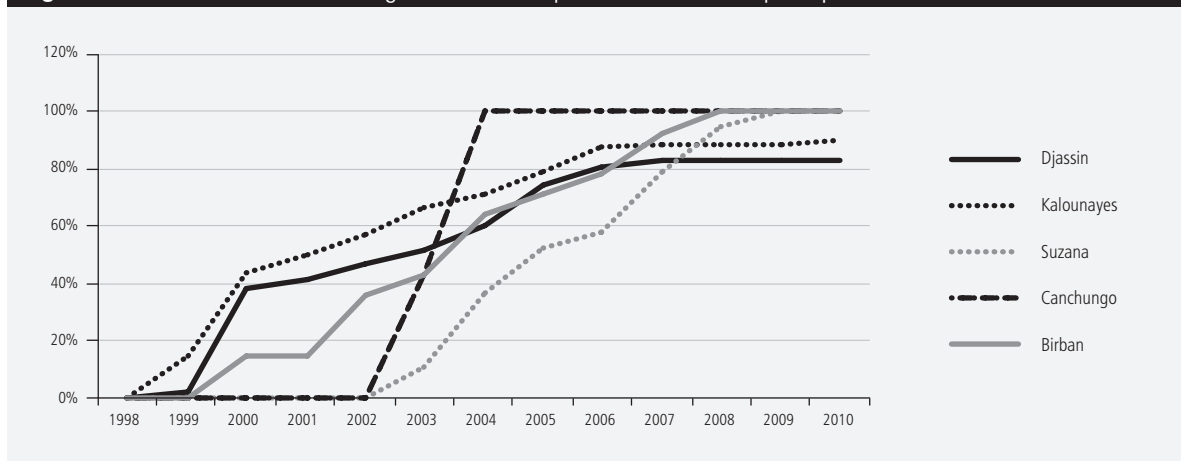
L'introduction voire la généralisation du vélo et, plus récemment, des motos (*djakarta*) et, dans certaines localités, de transports en commun (minibus, voiture) illustrent, avec la construction d'un réseau routier bitumé ou non, les **mutations des modalités de déplacement et de transport**, dominées il y a 50 ans par la marche et la pirogue. Ces évolutions permettent potentiellement de faire des allées et venues plus fréquentes sur des rayons de plus en plus importants, tout en transportant des biens plus volumineux et lourds que par le passé.

**L'extension du réseau téléphonique mobile** dans les années 2000 (**figure 30**) contribue à faciliter la communication avec l'extérieur (familles, commerçants...). Elle permet également un accès progressif aux services de transferts monétaires, quasi généralisés aujourd'hui au Sénégal.

**Des modifications dans les pratiques de santé** sont aussi notées à la fois du fait de développement de nouveaux services mais aussi de l'évolution des pathologies.

Le paludisme, les diarrhées et les grossesses demeurent les premiers motifs de consultation des services de santé, tous types confondus. La dureté de certains travaux agricoles (**encadré 18**)

**Figure 30** - Date de connexion des villages des territoires pilotes aux réseaux téléphoniques mobiles.



Source : enquête Grdr, 2016.

et des accidents divers sont également à l'origine de nombreuses consultations. Dans près de 30% des villages composant les territoires pilotes enfin, l'hypertension artérielle et le diabète sont également évoqués comme des motifs de consultations courants. Il s'agit selon les répondants de pathologies dont le développement, récent, s'explique par l'évolution des modes de consommation alimentaire.

Les services de santé étatiques ou para étatiques, dont l'état et la réputation sont très variables d'un territoire à un autre, sont souvent loués pour la qualité de leur diagnostic et sont de ce fait largement plébiscités au prix quelquefois de longs et coûteux déplacements. Les pratiques de médication combinent souvent la pharmacie « occidentale » et « chinoise » et les produits locaux (racine, écorce, feuilles) souvent préparés par des spécialistes phytothérapeutes.

Le développement des infrastructures scolaires primaires et secondaires résulte du croît démographique mais aussi d'une **hausse du taux de scolarisation**, relevée dans toutes les localités, révélatrice de modification dans les stratégies familiales.

De nombreux parents consacrent des moyens significatifs à la scolarisation de leurs enfants dans un contexte marqué par un désengagement ou, selon, par l'absence d'engagement de l'Etat depuis les années 1980. Les écoles quasi « autogérées »- avec un personnel enseignant et des bâtiments construits et/ou entretenus par les parents d'élèves- se rencontrent couramment en Guinée-Bissau. Les mouvements religieux d'obédience diverses investissent également le secteur (Manga, 2016). La proportion d'élèves et d'étudiants dans les émigrés saisonniers ou de longues durées attestent de la volonté des familles de voir tout ou partie de leurs enfants suivre une scolarité aussi bonne et longue que possible.

**Encadré 18** - Un autre aspect de la riziculture inondée : la difficulté des conditions de travail.

Paul Péliissier (1966), dans l'important chapitre qu'il consacre à la riziculture inondée pratiquée dans certaines localités de Basse Casamance, donne une description des opérations culturales dont la plus marquante est peut-être celle évoquant le repiquage : « *Il convient de souligner combien l'opération du repiquage est un travail dur et pénible, surtout pour les rizières gagnées sur la mangrove. Cassées en deux sous un ciel de plomb, dans l'eau boueuse jusqu'aux cuisses, les femmes repiquent un à un les jeunes plants durant de longues journées ; dans les rizières profondes c'est souvent avec l'eau jusqu'au ventre qu'elles doivent opérer. En certaines rizières, les sangsues infligent des morsures aux travailleuses, tandis qu'ailleurs ce sont les tsé-tsé qui les harcèlent. Et le reflet pénible du soleil sur l'eau provoque de douloureux maux de tête et des ophtalmies. D'aussi dures conditions de travail ne sont pas étrangères au mouvement d'émigration vers les villes qui sévit notamment chez les jeunes* ».

On peut aussi relever que la récolte s'effectue dans des conditions très pénibles : manuellement avec de petits couteaux et sous le soleil, pendant de longues heures. Après quoi il faut transporter les gerbes jusqu'aux greniers du village, souvent à pied.

## LES PRINCIPALES TENDANCES À L'ŒUVRE DANS LES SYSTÈMES D'ACTIVITÉS

### Une permanence : diversité et inégalités.

Les changements évoqués plus haut, qu'on se gardera de qualifier (progrès ? acculturation ? perte d'autonomie ?...), relèvent bien, avant tout, de *choix de consommation ou de projets de vie* (dans le cas de la scolarisation). Ils ont au moins deux incidences majeures.

Tout d'abord, ils se traduisent par le développement **d'un marché de consommation rurale** axée sur l'alimentaire, l'équipement de la maison, l'habillement,

les transports et la construction. A bien des égards, les modes de consommation ruraux tendent à se rapprocher des modes de consommation urbains.

Ensuite, ils imposent des sorties monétaires de plus en plus régulières, quotidiennes dans certaines localités et familles, et de plus en plus importantes alors qu'auparavant les dépenses monétaires étaient plus limitées et, surtout, très saisonnières (**tableau 7**).

**Les stratégies économiques des familles** visent l'atteinte de ces nouveaux standards de vie et dépassent ainsi l'objectif d'une reproduction simple de l'existant. Elles sont conçues dans un objectif

**Tableau 6** - Evolution des flux monétaires dans le village de Marakissa des années 1950 à 2016.

|  | Dans les années 1950                  | En 2014  |
|--|---------------------------------------|--|
| Objet des principales sorties monétaires     | Cérémonies, Santé                     | Nourriture, Scolarisation, Santé, Cérémonies, Construction   |
| Périodes des principales sorties monétaires  | Après la vente des récoltes           | Toute l'année (nourriture, école)<br>Période hivernale (santé)   |
| Sources des principales rentrées monétaires  | Production d'arachides<br>Maraboutage | Maraboutage,<br>Transfert d'argent,<br>Agriculture: arachides, sésame...<br>Arboriculture (manguier, agrumes, cajou) |
| Périodes des principales rentrées monétaires | Récolte d'arachide                    | Après les récoltes<br>Mai-juin-juillet (vergers)<br>Saison sèche (récolte des régimes de palmiers)                   |

Source : enquête Grdr, 2014.

**Encadré 19** - Evolutions pédoclimatiques récentes et prospective climatique en basse et moyenne Casamance: une synthèse.

Une analyse réalisée par l'équipe du PAPSEN en région de Sédhiou (Sénégal) confirme les grandes tendances observées en région de Ziguinchor (voir **encadré 21**) en mettant à jour 3 périodes:

- La période 1950-1965 caractérisée par un *excédent pluviométrique* significatif par rapport à la moyenne 1950-2015;
- La période 1968-1992 caractérisée par un *déficit pluviométrique et une baisse du nombre de jours de pluies* ;
- La période récente (depuis le début des années 1990), caractérisée par une *reprise de la pluviométrie, une augmentation du nombre de jours de pluies et une concentration des précipitations en fin de saison* (septembre).

Les auteurs relèvent en outre que *la température et l'évapotranspiration augmentent*.

D'après un scénario à l'horizon 2025, **la hausse des températures et de l'évaporation devrait se poursuivre**. Il subsiste par contre de fortes incertitudes quant à l'évolution du régime pluviométrique. Néanmoins, **le scénario le plus probable est que d'ici à 10 ans la pluviométrie va être supérieure à la moyenne 1981-2010 et que les précipitations auront une distribution qui se déplace vers la fin de la saison des pluies**.

Ces évolutions ont un impact marqué sur la salinité des rias de la région étudiée ici, notamment sur le fleuve Casamance. Le réseau hydrographique casamançais prend la forme d'un estuaire avec un plan d'eau d'une superficie estimée à 140 000 ha (19% de la superficie régionale) et un cours d'eau de 350 km qui se subdivise en chenaux – appelés bolons. La pente

est très faible et, en conséquence, l'estuaire est régulièrement soumis à l'invasion marine. La propagation de la marée est très forte au niveau de l'estuaire (zone de Diogué) et diminue progressivement jusque Diana Malary, située à plus de 200 km de l'embouchure (**figure 31**).

La salinité dans l'estuaire dépend des quantités respectives d'eau saline et d'eau douce ainsi que de l'évaporation. Si pendant la saison sèche l'évaporation est supérieure à l'apport en eau douce, le sel est stocké dans l'estuaire, et généralement plus haut dans les terres où l'évaporation est maximale. Quand arrive la saison des pluies, l'eau douce s'écoule le long du lit et emporte ces stocks d'eau salée jusqu'à l'embouchure. Dès lors, si les précipitations ne sont pas suffisantes pour lessiver complètement le lit du fleuve, le sel s'accumule faisant augmenter d'année en année la salinité de l'eau anciennement douce.

C'est précisément cette dernière situation qui s'observe en Casamance : l'estuaire est en situation d'hypersalinité depuis les années 70 et 80 (**figure 32**). En saison sèche la salinité augmente fortement en amont de l'estuaire avant d'être lessivée pendant l'hivernage. Toutefois, le volume d'eau douce n'est pas suffisant pour éliminer tout le sel présent dans le fleuve et celui-ci s'accumule en milieu de fleuve. Cette « **boule de sel** » ou « **coïn salé** » qui, historiquement était renvoyée jusqu'à l'estuaire, a progressé d'années en années jusqu'à Goudomp. La reprise de la pluviométrie depuis les années 1990 l'aurait fait reculer jusqu'à Ziguinchor.

**Cette forte salinisation du fleuve a contaminé les terres alentours et certaines nappes phréatiques**. Un processus qui affecte la qualité des sols, particulièrement dans les zones de marais et de transition.

*D'après Bacci & al. (2013) et Drianno (2016).*

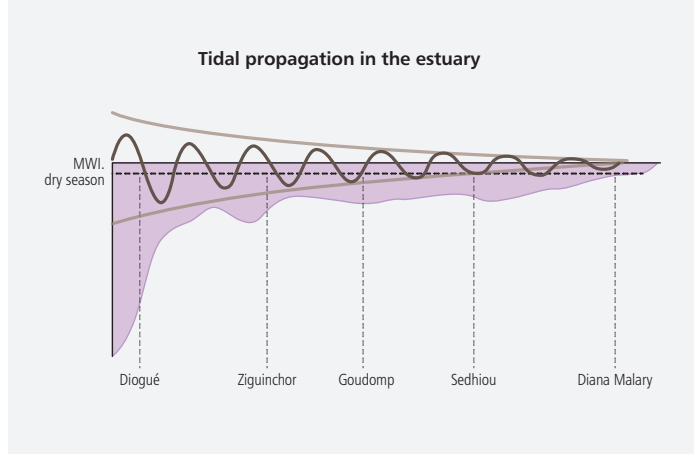
de minimisation des risques et de maximisation de la productivité du travail, un facteur souvent plus limitant que le reste, et sont fortement influencées par l'arrière-plan politico-économique évoqué dans les précédentes parties. Elles doivent aussi composer, particulièrement pour les familles rurales, avec des évolutions pédoclimatiques pour certaines marquées (**encadré 19**).

L'objectif de **contrôle de la force de travail et donc du foncier**, et c'est une permanence des sociétés, de l'époque précoloniale à aujourd'hui, apparaît dans les contextes locaux capital. Sur cette question, on observe de fortes disparités et inégalités.

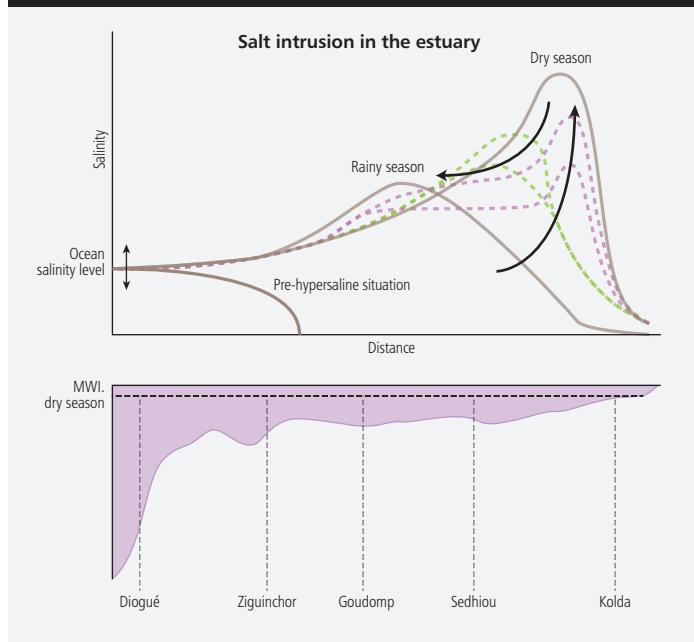
En premier lieu, les inégalités *homme/femme et aîné/puîné* sont communes à toutes les sociétés peuplant les territoires : les hommes aînés ont davantage de pouvoir que les autres composantes de la société. On note aussi l'existence de règles de division du travail, variables d'un site à un autre, souvent strictes et fortement contraignantes : on ne peut pas tout faire selon que l'on est un homme, une femme, un célibataire, un jeune...

Une autre distinction claire et générale concerne l'opposition entre autochtones et allochtones : les premiers arrivés- critère essentiel de l'autochtonie- disposent toujours de davantage de pouvoir- sur le foncier et la force de travail- que les autres, même si localement la situation peut évoluer. Les « nouveaux arrivants », qui pour certains sont établis depuis plus de 3 générations, sont toujours redevables à leur hôte.



**Figure 31** - Propagation de l'onde de marée dans le fleuve Casamance

Grappe repris par Drianno (2016) (source inconnue).

**Figure 32** - Dynamique spatio temporelle de la salinité du fleuve Casamance des années 1950 («pre-hypersaline situation») aux années 1990

Grappe repris par Drianno (2016) (source inconnue).

**Encadré 20** - La gestion foncière dans le royaume de Calequisse, région de Cacheu, Guinée-Bissau

Les familles fondatrices « royales » de la section de Calequisse sont les responsables de la gestion des terres de la plupart des localités de la section et ont autorité pour céder des droits de culture à des étrangers ou aux résidents.

L'octroi d'un droit de culture ou de construction sur les zones de plateau ne donnait lieu historiquement à aucune contrepartie. En revanche, pour accéder aux rizières inondées, il fallait mettre en gage une vache, une chèvre ou un porc, selon la taille des rizières concernées. Après l'arrêt de la mise en culture ou si les fondateurs souhaitaient récupérer les parcelles rizicoles prêtées, le producteur récupérerait son animal gagé (ou son descendant) s'il s'agissait d'un bovin. Si l'animal gagé était un porc ou une chèvre ou si le régulo venait à mourir, le cultivateur ne récupérerait rien.

Les habitants du territoire étaient contraints à des travaux champêtres obligatoires pour la famille royale, mobilisant les membres actifs de la famille pendant 1 ou 2 jours par semaines. A cela s'ajoutaient les travaux forcés imposés par l'administration coloniale portugaise (1 à 2 jours par semaine également). Cette pression sur les « familles roturières » contribue à expliquer les départs d'actifs en migration dans les années 1950.

Depuis, le rôle des familles royales a évolué et s'est sensiblement atténué. Les travaux champêtres forcés ne sont plus systématiquement imposés (ou respectés). Et comme les enjeux fonciers se sont déplacés des rizières vers les zones de plateau, de nouvelles règles de gouvernance foncière apparaissent. Si un étranger souhaite accéder à un droit de cultiver ou de s'installer sur le plateau, il doit désormais payer une somme forfaitaire.

Source : enquête Grdr, 2011 et 2015.

## A cela viennent s'ajouter des spécificités locales.

En milieu manjack par exemple, des inégalités liées au « sang » se superposent à ces asymétries généralisées. Les « familles de haut rang », dont les membres ne se marient généralement qu'entre eux, peuvent disposer d'une main d'œuvre extra familiale et/ou obtenir des autres classes sociales des contreparties matérielles et/ou politiques (**encadré 20**). Elles contrôlent de ce fait les plus importants espaces et sont souvent les plus capitalisées. La mobilité sociale est donc ici généralement faible.

Ailleurs, les règles matrimoniales peuvent être relativement plus lâches et, théoriquement, la mobilité sociale est plus facile même si le capital hérité de la famille apparaît déterminant dans les possibilités d'évolution. Le capital en terre, bétail, équipements n'est pas le seul en jeu. Par exemple, les possibilités de voyager, dont on a vu l'importance plus haut, tiennent à un historique villageois ou familial (on voyage souvent à la suite d'un parent), mais supposent aussi la mobilisation d'un capital spécifique comme la maîtrise d'une langue additionnelle ou d'un savoir-faire particulier.

**L'inégale répartition des différentes formes de capital pèse donc tout aussi lourdement que le contexte économique**

**et climatique sur les choix des familles et individus et leurs capacités à atteindre leurs objectifs.**

### **Atteindre des standards de vie de plus en plus exigeants en ressources monétaires : un ancrage toujours plus fort aux réseaux marchands locaux et internationaux, un poids accru des revenus monétaires et non agricoles dans les revenus familiaux.**

La génération de revenus monétaires accrus suppose souvent un lien plus fort aux marchés. Dans les années 1950, un seul « produit de rente » (arachides, noix de palmistes) constituait souvent l'essentiel des revenus monétaires dont la part dans les revenus familiaux totaux était limitée. Il s'agissait alors d'utiliser ces revenus pour payer l'impôt (Guinée portugaise), acquérir quelques biens de consommation courants (savon, vêtements...) et, souvent, un complément de céréales.

Soixante-cinq ans plus tard, la situation est toute autre : toutes les familles écoulent plusieurs productions, souvent à différentes périodes de

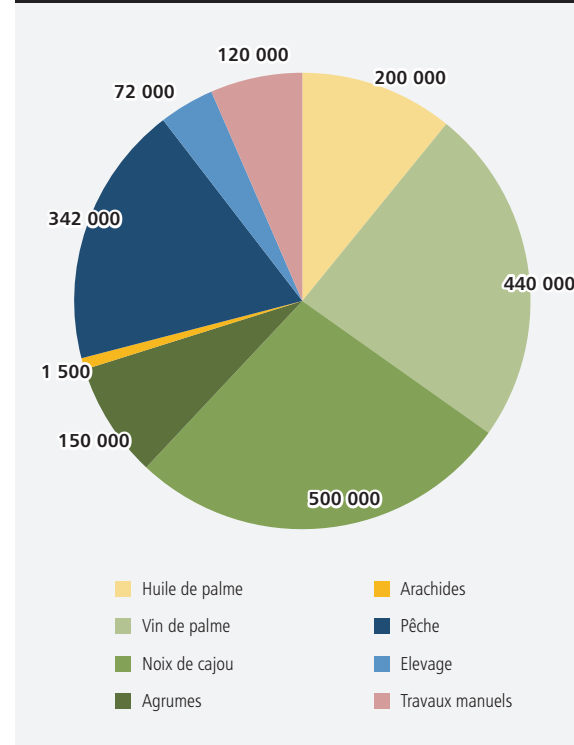
l'année, et des membres de certaines d'entre elles s'adonnent à des activités extra agricoles (**figure 33**). Il s'agit désormais, entre autres, de scolariser les enfants, de construire et d'équiper la maison, d'acquérir davantage de céréales et d'agrémenter les plats de condiments divers, de se soigner et d'être en mesure de célébrer les fêtes comme il se doit.

Dans ce contexte, **la distinction entre cultures vivrières et culture de rente devient définitivement caduque** : tout peut se vendre et se vend, à l'exception notoire des céréales locales (sauf cas exceptionnel). Les mêmes tendances s'observent pour l'élevage, souvent présenté à tort comme une activité de strict prestige (accumulation de bovins).

Cette insertion au marché suppose une mobilité accrue vers les loumas en particulier. L'acquisition d'un téléphone portable permet également de se tenir informé de la dynamique des prix et des opportunités commerciales et/ou de mobiliser les intermédiaires (courtiers bana bana) au moment de la récolte.

Elle se traduit, pour les systèmes d'activités à dominante agro pastorale, par des modifications dans l'assolement et, en conséquence, dans les calendriers d'activités. On a déjà évoqué la forte dynamique d'extension des vergers d'anacardiens, précédée par l'extension des vergers d'agrumes et de manguiers. On connaît l'importance croissante de la production maraîchère irriguée, particulièrement dans les zones périurbaines ou reliées aux villes

**Figure 33** - Composition des revenus monétaires nets (FCFA/an) d'une famille de Bucucur (Guinée-Bissau) se définissant comme vivant principalement de la vente de noix de cajou.



Source : enquête Grdr, 2016.

par des réseaux routiers bitumés. On peut aussi mentionner des dynamiques plus récentes et plus localisées : développement de la patate douce (Diattacounda), du sésame (Bafata Oïo, Marakissa...)... qui répondent toutes à une hausse significative de la demande et des prix.

Il faut enfin indiquer les changements dans les écotypes cultivés ou les pratiques qui témoignent d'adaptation à des marchés évoluant : greffage de manguiers - les variétés anciennes ne répondant plus aux critères des consommateurs, culture de l'arachide de bouche - l'arachide d'huilerie étant moins demandée, évolution des techniques et pratiques de pêche, développement de la production de métorah et des pratiques de salaison, conduite des bovins à proximité des villes pour la vente du lait...

Par ailleurs, dans de nombreux territoires, les systèmes d'activités incluent désormais presque systématiquement des **activités extra agricoles** conduites sur place : activités liées au tourisme (Diembering), à la religion (Bafata Oïo, Marakissa), au commerce (Canchungo), à l'immobilier (Canchungo, Diembering), à l'agro-alimentaire (Varela, Diembering...)

Il faut enfin considérer les activités conduites dans le cadre de séjours hors du village et leur impact local en matière de revenus monétaires.

### **Gérer les risques productifs et de marché : des systèmes d'activités non spécialisés et multi-localisés.**

Aux risques productifs, déterminés principalement par les conditions pédoclimatiques et sanitaires,

s'ajoutent des risques de marchés : chute de prix, mévente. La diversité des activités et, en conséquence des sources de revenus monétaires, contribuent à les limiter : la dépendance à un produit d'exportation unique n'est plus aujourd'hui d'actualité.

La mise en valeur et l'aménagement de différentes parties du terroir - une forme supplémentaire de « multilocalisation » - zones exondées, bas-fonds, bolons... - et la diversité des écotypes cultivés répond tant à l'objectif de garantir une production minimale qu'à gérer les risques de marchés.

Les dynamiques d'émigration et les potentialités économiques qu'elles ouvrent parfois permettent aussi de s'affranchir des risques locaux. Le succès des services de transferts monétaires, particulièrement au Sénégal, atteste d'une fréquence élevée de transfert des villes vers les campagnes en particulier.

### **Maximiser la productivité du travail et sécuriser le capital foncier : l'irrésistible extension des vergers, le rôle capital du bétail et des ouvriers agricoles.**

Les choix productifs sont aussi déterminés par les différentiels dans la productivité du travail des différentes activités.

**Les systèmes de culture à dominante arboricole** (vergers d'anacardiens, d'agrumes, de manguiers) et les systèmes d'élevage, tous relativement extensifs en travail, apparaissent comme les meilleures options. Les arbres cultivés fournissent en outre des services multiples et permettent indirectement de marquer l'espace. Le bétail joue de son côté un rôle clé dans la mobilisation de la force de travail (abatage obligatoire de porcs dans certaines localités pour les groupes de jeunes travailleurs rizicoles) et, quelquefois, dans les revenus monétaires (inflation des prix pour les fêtes et hausse tendancielle continue des prix de vente, marché local rémunérateur pour le poulet local en Guinée-Bissau...).

**Les systèmes de culture à dominante céréalière** (mil, riz de mangrove, riz de bas-fonds, riz pluvial) comptent au contraire parmi les moins intéressants, si l'on considère la rémunération du travail. Seule la riziculture de mangrove et de bas-fonds, pour lesquelles les temps de sarclage sont limités ou nuls, rémunèrent correctement le travail (**encadré 21**).

**Les activités de cueillette et de pêche**, ainsi que la transformation des produits qui en sont issus (huile et vin de palme en particulier, métorah, sel...), sont capitales pour de nombreuses familles. Néanmoins, elles sont souvent pénibles et pour certaines risquées (chute, noyade, problèmes de santé liées à l'exposition à fumée). La chasse (mammifères, oiseaux) demeure une activité très productive bien que certaines ressources aient tendance à diminuer.

**Encadré 21** - Dynamique des rizicultures inondées en Basse Casamance.

*Le recul des superficies de riz inondé en basse Casamance ces 50 dernières années est indéniable. Celui-ci s'explique par plusieurs facteurs.*

Des **facteurs climatiques** tout d'abord :

- **sécheresse et tannification** : les Sols Sulfatés Acides (SSA) et leur évolution. Le retour à une pluviométrie et une durée de l'hivernage conformes à celles de la moyenne 1950-2015, ne répare pas les dégâts causés par la période de sécheresse (1968-1995) : celle-ci a généré une très forte mortalité de la mangrove entraînant l'extension des tannes. Par ailleurs, la construction d'ouvrages hydro-agricoles et la perturbation du cours fluvio-marin ont eu pour conséquence immédiate, outre le déboisement de la mangrove, la sursalure des sols potentiellement sulfatés et acides (pyrites de fer fixés dans leurs racines) et la baisse considérable de leur pH. Ces sols se sont donc lentement oxydés et exondés durant la longue période de sécheresse des années 70 et 80.
- **l'élévation du niveau océanique** (+3,5 mm/an ces dernières années) complique le dessalement en accroissant le volume des digues à entretenir ; à l'inverse, il favorise l'extension de la mangrove en réduisant la sursalure des bolons.

Des **facteurs sociaux** ensuite :

Ceux-ci varient grandement d'une localité et d'une famille à une autre. Il est en conséquence *difficile d'établir des généralités*. Dans le Bandial, le *manque de main d'œuvre* et la salinisation des terres sont cités comme les principaux facteurs expliquant le déclin de la riziculture. Deux phénomènes liés dans la mesure où le manque de main d'œuvre, complique l'entretien des digues nécessaires à la gestion de l'eau et donc au contrôle de la salinité du sol. Dans le sud de la région, plus particulièrement dans les îles et les villages de mangrove, dans certains secteurs du Kassa et surtout dans le Mof Ewi, c'est également l'émigration des jeunes qui expliquerait le déclin des rizicultures inondées. Il semble que *les rizicultures inondées déclinent d'autant plus dans les localités où les possibilités de diversification (élevage, arboriculture, transformation des produits agricoles et halieutiques, tourisme, etc) sont contraintes*.

Enfin, dans le secteur de Guidel, dans une partie du Balantacounda et dans la partie amont des bolons de Bignona et de Baïla, le conflit n'a fait que renforcer ce déclin.

*Toutefois, cette tendance majoritaire au déclin ne doit pas masquer l'existence de sites où les rizicultures inondées se maintiennent voire progressent.*

Ainsi, à **Koubanao**, les hommes ont tendance à abandonner l'arachidiculture et se confondent fréquemment aux femmes dans l'exploitation des rizières de mangrove. Ce processus s'est accompagné d'une mécanisation : utilisation de la traction attelée bovine et de motoculteurs. A **Kabiline**, où une organisation et un encadrement ont été créés (semences, engrais, etc.) dans le cadre de l'« Entente Diouloulou » ; ce sont les jeunes qui s'occupent des rizières en équipes, mais par ailleurs, le riz est vendu et, fait notable, cette activité est jugée rentable. Dans le secteur d'**Oulampane** la riziculture semble également plutôt bien se maintenir. A **Diembering** enfin, des tracteurs et des motoculteurs ont été introduits avec succès.

Ces dynamiques positives s'expliquent probablement en partie par l'effet des nombreuses actions d'appui à la riziculture menée dans la région mais, plus fondamentalement, par l'importance accordée aux riz locaux pour les cérémonies (deuil, ...) dans certains villages et le rôle de cette activité dans les rapports sociaux. Ce regain est d'autant plus favorisé que les riz locaux sont généralement préférés des consommateurs ruraux (**encadré 27**).

Pour l'heure, la demande en riz est énorme en Casamance, où la consommation par personne est bien supérieure à la moyenne sénégalaise de 90 kg/hab/an, alors que la production locale diminue encore. Quelques perspectives concrètes pourraient permettre de développer considérablement la riziculture de la Basse Casamance :

- **la mécanisation** : peut-elle sauver le riz diola ? Le rendre rentable ? oui très probablement et les exemples de réussite sont très encourageants. Il faut commencer par encourager le labour attelé et les motoculteurs, qui ne nécessitent pas de remembrement ; celui-ci risque de déstructurer la vie des villages, de briser l'agriculture familiale qui est la seule à même de permettre la progression des rendements à l'hectare par le soin apporté aux cultures ;
- **une protection accrue contre les importations** : une évolution de la parité monétaire du FCFA rattaché à l'euro n'étant pas à l'ordre du jour et les possibilités de protection douanière limitées par les accords commerciaux, cette voie est peu réaliste en l'état actuel, cela d'autant que le contrôle des flux de réexportations gambiens s'est avéré historiquement difficile ;
- **la pluri-activité** : l'essor des autres activités : valorisation des produits de la mer et des bolons, celle des fruits, des autres produits de la forêt (tisane, médicaments, miel, etc.), l'artisanat (du bois, y compris du bois de palétuvier, si la mangrove est bien gérée). Ces activités, en générant d'autres revenus, peuvent permettre aux ménages restés au village de continuer d'y habiter, donc d'y cultiver le riz ;
- **la valorisation du riz** à labelliser comme **riz bio** pour l'exportation est une alternative au désavantage comparatif monétaire ;
- enfin, last but not least, **l'immigration** de main d'œuvre bissau-guinéenne, guinéenne, voire gambienne, doit compenser le manque de main d'œuvre et fournir à la riziculture les nombreux bras qui lui manquent.

*D'après une contribution de Luc Descroix (UMR PALOC) et Tidiane Sané (Département de Géographie de l'UASZ) alimentée par les travaux de Master (2016) de Awa Diop, Safiétou Soumaré, Ibrahima Dianko et Abdoulaye Diouf (UASZ).*

**Encadré 22** - Quand l'émigration alimente l'immigration.  
Le cas des ouvriers agricoles.

L'exode rural des jeunes est souvent présenté comme un élément déstructurant les systèmes de production. Les données collectées dans le cadre du programme tendent d'une part à relativiser fortement l'importance numérique des départs, relativement à la population résidente. Ensuite, ils montrent que les départs sont quelquefois une condition au maintien des activités agricoles dominantes qui demeurent pour certaines très intensives en travail.

Le résultat de la campagne agricole tient autant à la capacité à gérer les pics de travail (labour, sarclage et récoltes- pour les systèmes de culture non inondés) qu'à la pluviométrie ou à la qualité des sols. Ces pics sont souvent gérés par la mobilisation d'une main d'œuvre extra familiale, issue du village (groupe d'entraide) ou de l'extérieur, selon les travaux et localités considérés. Ainsi, à Diembering, l'entretien des digues mobilise-t-il des ouvriers agricoles bissau- guinéens. Le recours à cette main d'œuvre extra familiale génère des dépenses –monétaires et non monétaires- conséquentes au regard des revenus (entre 30 et 350 000 F-CFA par campagne). En d'autres termes, la capacité d'une famille à disposer de ressources monétaires à la veille et durant la saison des pluies conditionne le résultat de la campagne.

Ainsi, la plupart des familles comptant des parents émigrés mentionnent le fait que les mandats sont en partie utilisés pour le financement des travaux agricoles. Dans les familles qui ne reçoivent pas de mandat, la production d'anacardiens, d'huile et de vin de palme et les autres activités de saison sèche (maçonnerie, travaux ménagers, pêche) apparaissent capitales. Or, ces activités sont pour la plupart menées dans le cadre de migrations saisonnières ou nécessitent elles-mêmes l'intervention de saisonniers migrants (récolte de la noix de cajou).

Ces données illustrent l'importance des mobilités humaines, dans leur diversité, pour l'équilibre des systèmes de production.

Source : enquête Grdr (2014-2016).

**Les activités maraîchères** rémunèrent le travail de façon très variable, selon le dispositif d'exhaure et d'irrigation utilisé, le type de légumes considéré et surtout l'accès aux marchés.

Les performances des systèmes de culture décrites plus haut dépendent, outre de la pluviométrie, de deux facteurs essentiels.

Tout d'abord, **de la ponctualité des opérations culturales et des capacités à gérer les pics de travail.**

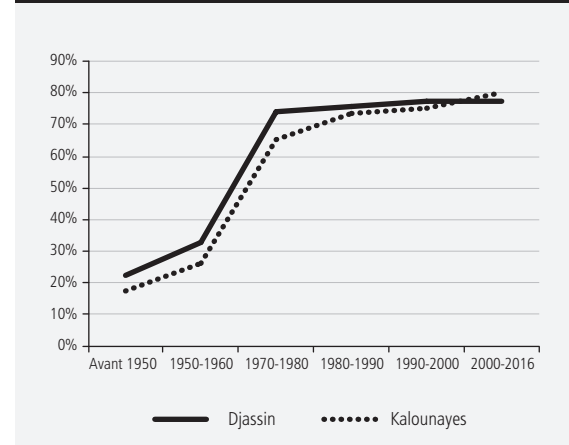
L'augmentation du taux de scolarisation et l'évolution du regard porté sur les travaux agricoles pénibles impliquent souvent de recourir à une main d'œuvre extrafamiliale, qu'il faut être en mesure de nourrir et de payer. Les revenus migratoires ou extra-agricoles sont ici souvent déterminants (**encadré**

**22**). L'adoption de la traction attelée bovine et/ou asine (races trypano-résistantes) dans certaines localités, à compter des années 1970, permet en outre de labourer et sarcler beaucoup plus vite et, ainsi, d'augmenter les rendements avec moins de travail (**figure 34**).

Ensuite des **modalités de gestion et de maintien de la fertilité des sols**, qui varient notamment en fonction du statut foncier, de la densité de population et des systèmes de culture considérés.

**Dans les parties exondées**, les transferts verticaux de fertilité, par abattis-brulis des jachères arbustives de 5 à 7 ans, demeurent courants et possibles dans les zones de faible densité de population. Les arbres d'intérêt (palmier à huile, *faidherbia albida*, néré...) sont systématiquement conservés et concourent à l'enrichissement de l'horizon superficiel du sol. En outre, les associations et rotations culturales sont systématiquement pratiquées dans un objectif de valorisation maximale de la fertilité : plantes exigeantes en tête de rotations (mil, riz) puis moins exigeantes (arachide), associations légumineuses/céréales (niébé/maïs). Par ailleurs, on observe localement des formes relativement poussées d'intégration agriculture élevage qui permettent des transferts spatiaux de fertilité (**figure 35**). On notera aussi que la fertilité des vergers, desquels généralement peu de matière organique est exportée, s'auto entretient.

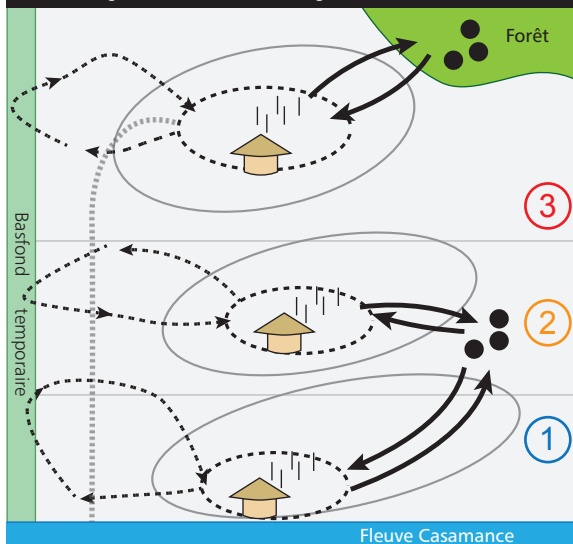
**Figure 34** - Dynamique d'adoption de la traction attelée animale dans le Djassin et les Kalounayes.



Source : enquête Grdr, 2016.



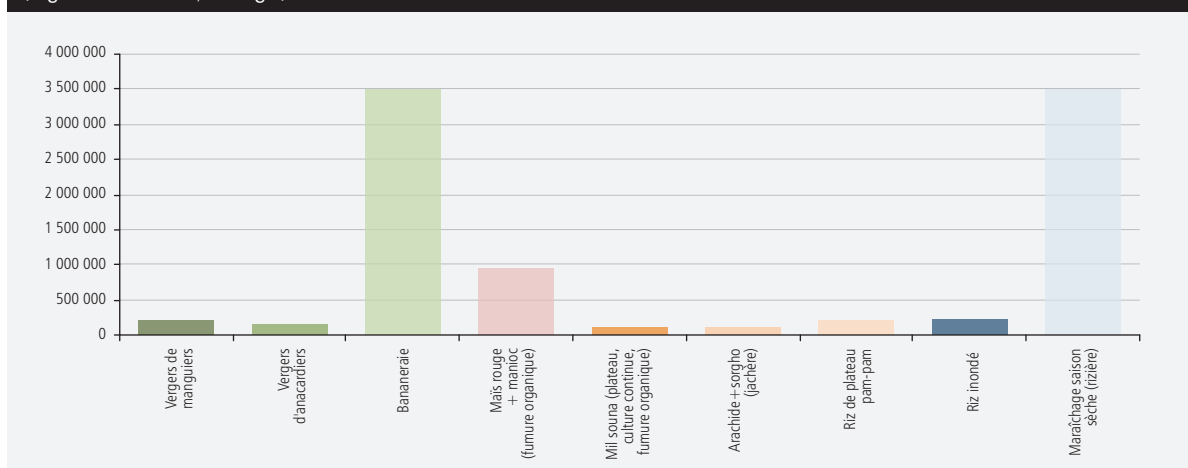
**Figure 35 - Transferts horizontaux de fertilité à travers l'intégration agriculture-élevage dans la zone de Dianah Malari (région de Sédhiou, Sénégal).**



- Zone de culture continue
  - Zone avec jachère
  - Zone en bordure du fleuve
  - Zone des versants de plateau
  - Zone de plateau
- En hivernage, les troupeaux sont menés en dehors des zones de culture, sur les friches ou en forêt (juillet-octobre)
  - Zone de parcage des animaux en hivernage
  - Dès la fin des récoltes des champs de cases (octobre-janvier), les animaux pâturent les résidus de récoltes sous surveillance
  - En saison sèche, dès la fin de la récolte de l'arachide, les troupeaux divaguent librement (janvier-juin)
  - En saison sèche, une partie des troupeaux du plateau transhume vers le fleuve (contrats de fumure)

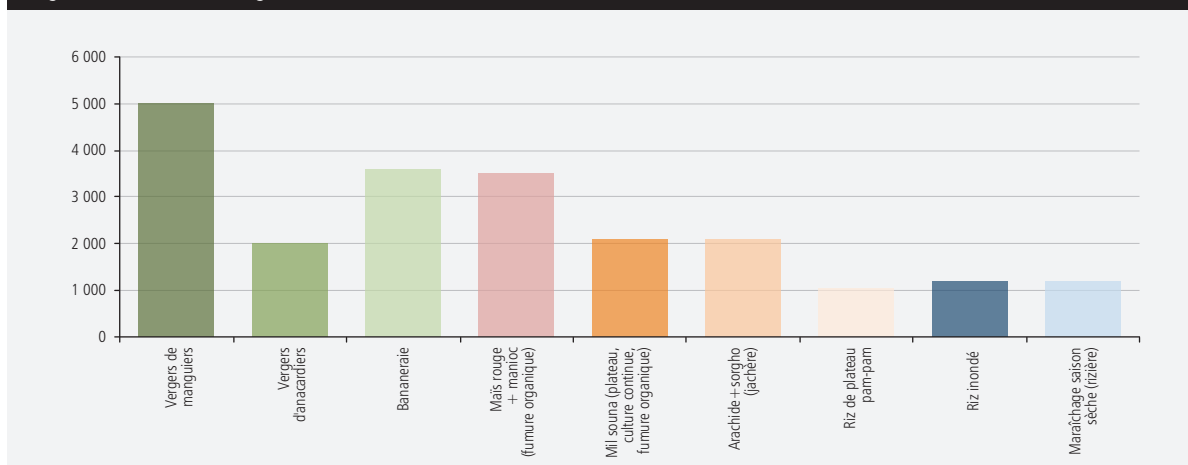
Source : Serposian, 2007.

**Figure 36a - Productivité de la terre (FCFA/ha) des systèmes de culture les plus courants dans la zone de Dianah Malari (région de Sédhiou, Sénégal) en 2007.**



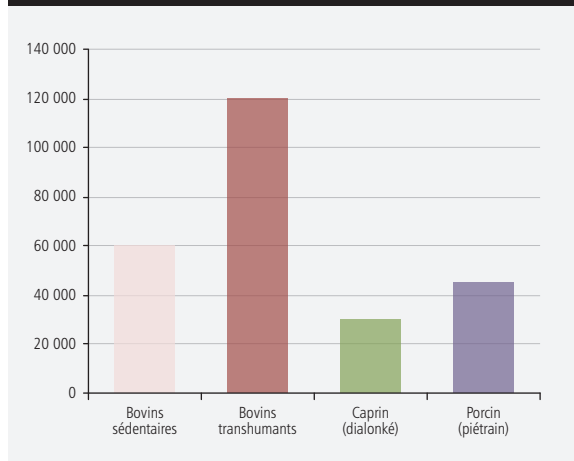
Source : Serposian (2007).

**Figure 36b - Productivité du travail (FCFA/HJ) des systèmes de culture les plus courants dans la zone de Dianah Malari (région de Sédhiou, Sénégal) en 2007.**



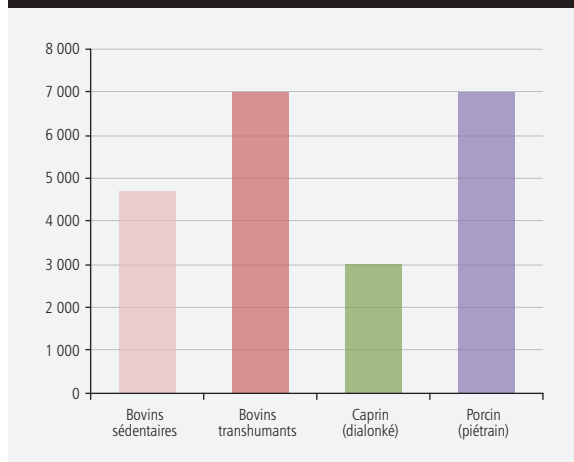
Source : Serposian (2007).

**Figure 37a** - Productivité des femelles reproductrices (VAB en FCFA/tête) de différents systèmes d'élevage courants à Dianah Malari (région de Sédhiou, Sénégal) en 2007.



Source : Serposian (2007).

**Figure 37b** - Productivité du travail (FCFA/HJ) de différents systèmes d'élevage courants à Dianah Malari (région de Sédhiou, Sénégal) en 2007 (région de Sédhiou, Sénégal) en 2007.



Source : Serposian (2007).

**Dans les zones inondées**, bas-fonds et polders, la fertilité se renouvelle principalement par les alluvions (marées, apports liés au ruissellement de l'eau de pluies). Elle est optimisée par les façons culturales (billonnage). De rares cas de jachère sont observés en riziculture de mangrove (Bolol, section de Suzana).

**L'utilisation d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires** est limitée (Sénégal), ou inexistante (Guinée-Bissau), sauf, quelquefois, pour les cultures maraîchères irriguées. Ces cultures, potentiellement très rémunératrices, sont quelquefois amendées en guano de chauves-souris, comme à Canchungo.

(figures 36a, 36b ; 37a et 37b)

**En conclusion, « l'ancrage local et la migration comme les deux faces de la même pièce<sup>3</sup> ».**

**Les stratégies de sécurisation foncière évoquées plus haut marquent une volonté d'ancrage local mais, parallèlement, les contours des communautés ne cessent d'évoluer et de s'ouvrir à travers les mobilités. On observe en effet le rôle croissant de ces mobilités (départs, arrivées, circulation) et des activités extra-agricoles dans l'économie de familles qualifiées de *rurales*. Les complémentarités entre les activités agricoles et les autres apparaissent indéniables. Elles sont déterminantes dans l'accomplissement de *projets***

**de vie divers et marquées d'un remarquable dynamisme.**

3 Bosc et al. (2015).







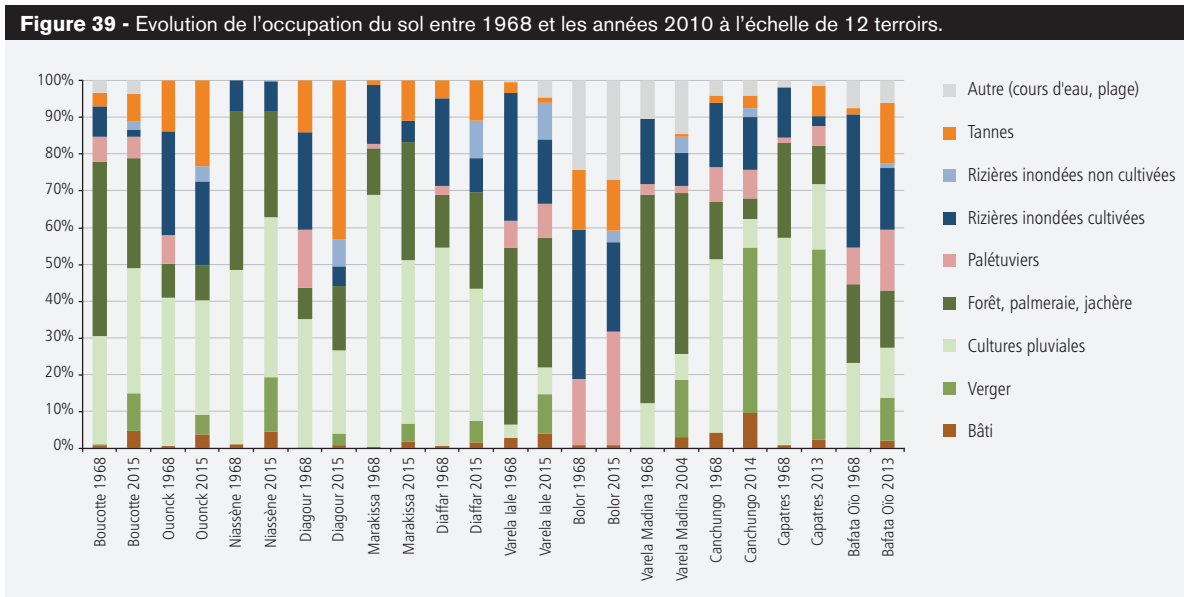
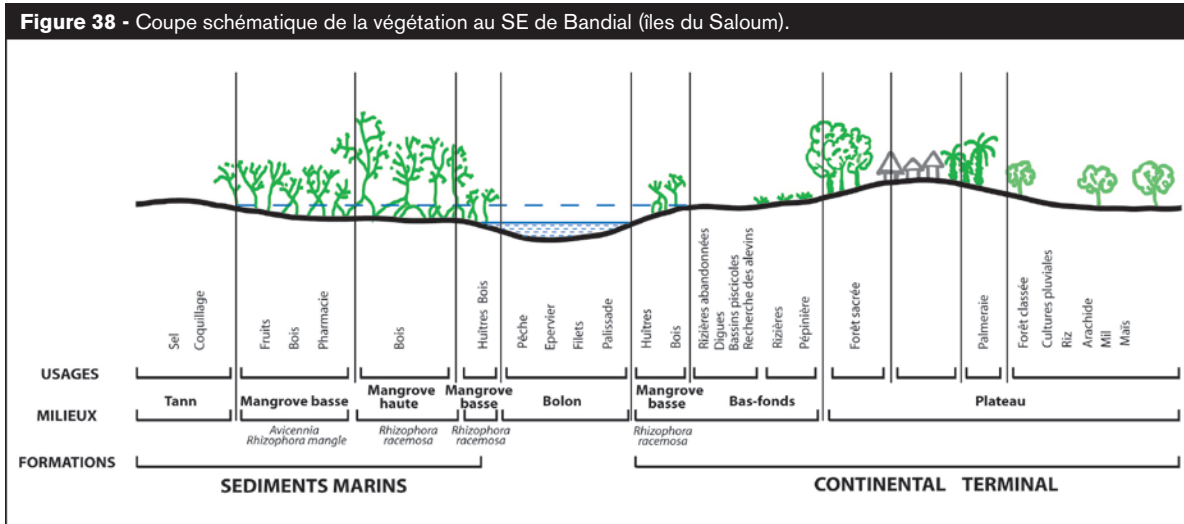
## PARTIE IV

# Dynamiques d'occupation du sol et des enjeux fonciers

# TENDANCES LOURDES DANS L'ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL EN LONGUE PÉRIODE À L'ÉCHELLE DE TERROIRS.

Le concept de terroir villageois, conçu en référence à des sociétés essentiellement terrestres et sédentaires, a été à de multiples reprises questionné. Dans le cas de la Basse-Casamance, Marie-Christine Cormier-Salem (1994), y associe par exemple les zones fluviales et maritimes exploitées par des paysans-pêcheurs tout en insistant sur le caractère mouvant des territoires de pêche et ainsi des limites du terroir villageois. A sa suite, on peut considérer que les mobilités humaines, qu'elles soient liées ou non à l'exploitation des ressources halieutiques, pervertissent et élargissent continuellement les limites du terroir. Les éléments présentés ci-dessous doivent ainsi être considérés pour ce qu'ils sont : *une vision partielle de terroirs dont les limites demeurent plastiques et potentiellement évolutives.*

Le terroir-type comprend généralement une partie exondée, une partie inondée – au moins de façon saisonnière –, et, entre les deux, une zone de transition (**figure 38**).



Source : étude UASZ et Grdr (2016).



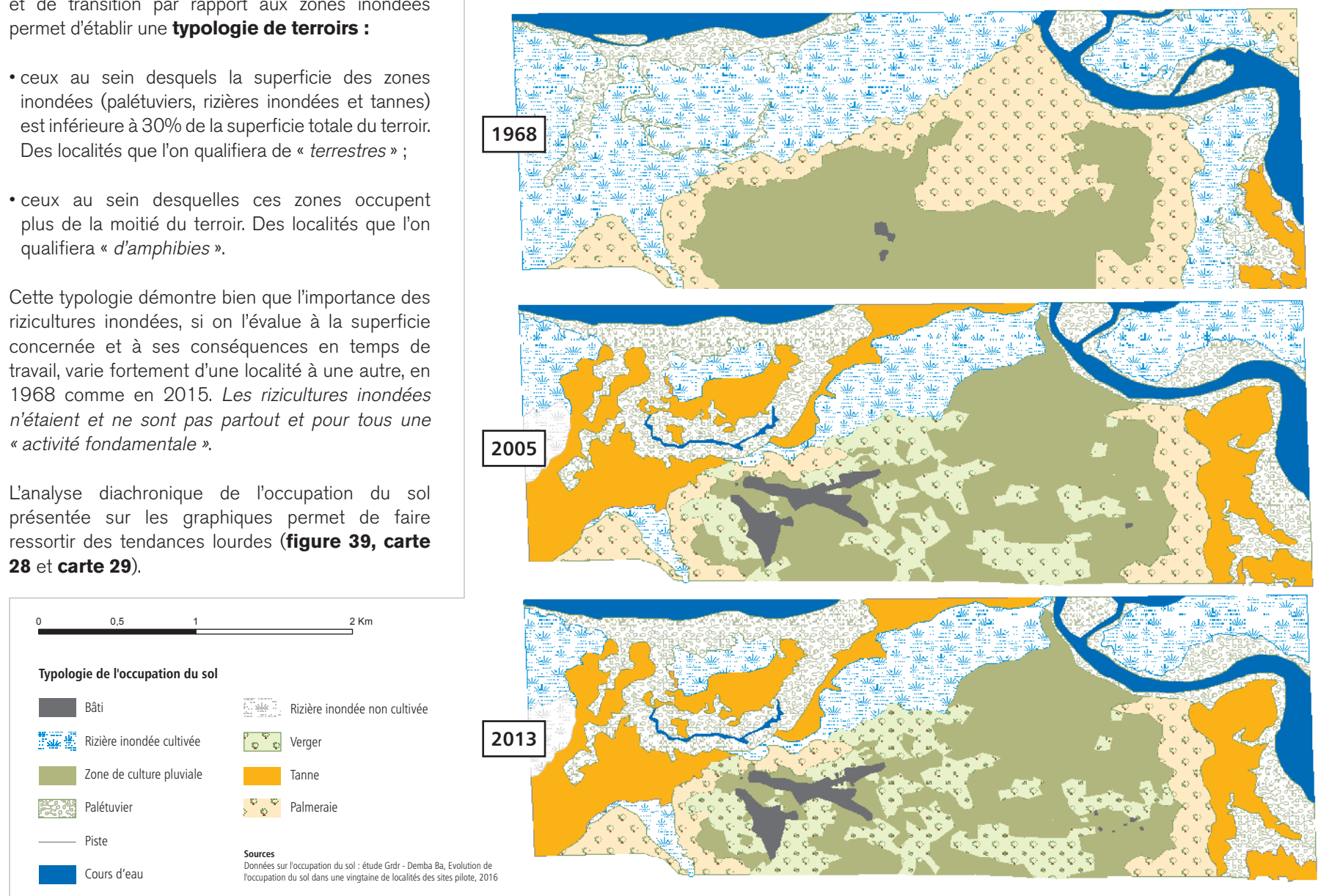
L'analyse de l'importance relative des zones exondées et de transition par rapport aux zones inondées permet d'établir une **typologie de terroirs** :

- ceux au sein desquels la superficie des zones inondées (palétuviers, rizières inondées et tannes) est inférieure à 30% de la superficie totale du terroir. Des localités que l'on qualifiera de « *terrestres* » ;
- ceux au sein desquelles ces zones occupent plus de la moitié du terroir. Des localités que l'on qualifiera « *d'amphibies* ».

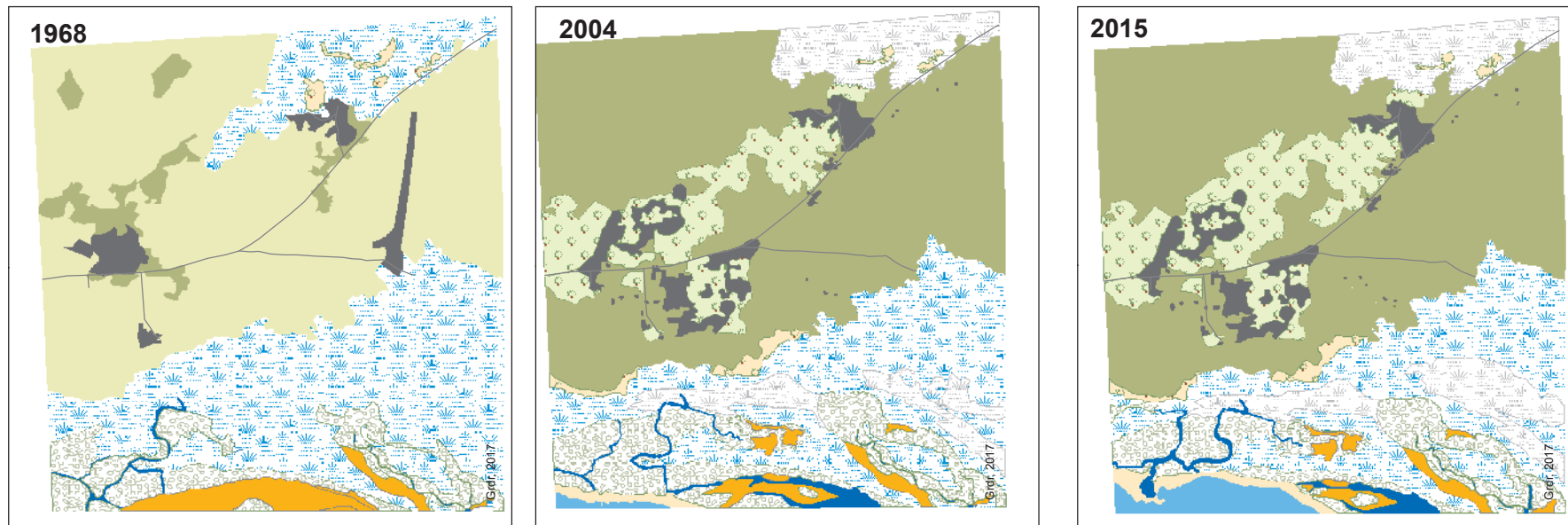
Cette typologie démontre bien que l'importance des rizicultures inondées, si on l'évalue à la superficie concernée et à ses conséquences en temps de travail, varie fortement d'une localité à une autre, en 1968 comme en 2015. *Les rizicultures inondées n'étaient et ne sont pas partout et pour tous une « activité fondamentale ».*

L'analyse diachronique de l'occupation du sol présentée sur les graphiques permet de faire ressortir des tendances lourdes (**figure 39, carte 28 et carte 29**).

**Carte 35 - Bafata Oio - Evolution de l'occupation du sol entre 1968 et 2013.**
















Carte 36 - Varela lala - Evolution de l'occupation du sol entre 1968 et 2015.



0 0,5 1 Km

Typologie de l'occupation du sol

|   |                              |   |              |
|---|------------------------------|---|--------------|
|   | Bâti                         |   | Vergers      |
|  | Rizière inondée cultivée     |  | Tanne        |
|  | Zone de culture pluviale     |  | Palmeraie    |
|  | Palétuvier                   |  | Forêt claire |
|  | Piste                        |  | Océan        |
|  | Cours d'eau                  |  | Plage        |
|  | Rizière inondée non cultivée |   |              |

Sources  
Données sur l'occupation du sol : étude Grdr - Demba Ba, Evolution de l'occupation du sol dans une vingtaine de localités des sites pilote, 2016.

**Dans les zones exondées** (plateau et transition) des « localités terrestres » qui occupent généralement les ¾ ou davantage de la superficie du terroir villageois, on note un *développement significatif des zones de bâti et surtout des vergers*, la superficie de ces derniers couvrant en 2015 généralement de 10 à 15% de la superficie exondée dans les localités du Sénégal. Dans tous les terroirs, les classes d'occupation des sols dénommée « cultures pluviales » et « réserve » (jachère, forêt terrestre et palmeraie) régressent modérément en valeur absolue, au profit donc des vergers et du bâti, et déclinent assez fortement relativement à la démographie. Cela se traduit localement par l'intensification des pratiques (recours à la traction attelée ou à de la main d'œuvre extra-agricole), et/ ou par le raccourcissement des temps de jachère.

Cette tendance est encore plus marquée dans les localités de Guinée-Bissau, où les vergers occupent généralement de 20 à 30% des superficies exondées, sauf dans les « villages amphibies strict » comme à Bolor.

Des évolutions sont relevées dans les systèmes de culture pratiqués. Ainsi la classe « vergers », historiquement dominée par les manguiers et les agrumes, comporte généralement des anacardiés. Les variétés cultivées évoluent aussi parfois, notamment au Sénégal (greffage des manguiers avec la variété *Kent* par exemple). Le système de culture pluvial dominant demeure riz pluvial ou mil//arachides//jachère de 3 à 7 ans même si localement on note le développement de systèmes de culture peu répandus : sésame, patates douces...

Les jardins de case conservent leurs richesses en plantes cultivées (arbres fruitiers, manioc, patates douces, maïs, niébé...).

**Dans les zones inondées** (tannes, palétuviers et rizières cultivées ou non), la superficie des « *rizières inondées cultivées* », tous types confondus, décline : les superficies cultivées au début des années 2010 représentent au mieux 80% de ce qu'elles étaient en 1968, mais le plus souvent entre 40 et 60%. Le déclin est encore plus marqué si l'on considère la superficie cultivée rapportée à la population concernée, sauf dans les rares localités où la population a diminué (Bolor et Varela lala).

Les superficies en *palétuviers* connaissent des tendances très variables et quelquefois contraires selon les localités. Au Sénégal, les palétuviers ont disparu dans 5 des 6 villages. Ils se sont quasi maintenus à Boucotte Wolof. En Guinée-Bissau au contraire, une progression de leur superficie (de +25 à + 300%) est notée dans 4 des 6 localités tandis qu'une légère régression s'observe dans les 2 autres.

Dans l'ensemble des localités, au Sénégal comme en Guinée-Bissau, les *tannes* ont connu un développement significatif.

Les systèmes de culture de zones inondées ont peu changé, sauf si l'on considère les écotypes de riz cultivés (voir plus bas).

Dans les « localités amphibies », les tendances sont comparables. On note cependant que les vergers couvrent généralement moins de 10% de la superficie exondée. Les incidences sont évidemment différentes. Ainsi, à Diagour, où en 1968 les superficies en riz inondé et en culture pluviale étaient

quasi équivalentes, le pluvial représente désormais 3 fois la superficie en riz inondé.

## Quelques facteurs explicatifs.

*Le déclin des rizicultures inondées*, indéniable et marqué si l'on considère le croît démographique, s'explique par des facteurs pédoclimatiques bien connus mais aussi par *l'intensité en travail et la pénibilité de cette activité*. Ce n'est pas que la main d'œuvre familiale est absente ou insuffisante, mais plutôt que celle-ci (les jeunes notamment) n'est plus disposée à se mobiliser aussi aisément qu'il y a trois générations pour les durs travaux de riziculture inondée.

Il faut désormais souvent disposer de capitaux additionnels pour le paiement et l'alimentation des travailleurs locaux ou « migrants » : de 50 000 à 350 000 FCFA selon les superficies et localités considérées. Certaines tâches, repiquage-récolte par exemple, sont réalisées par les personnes qui n'ont pas d'alternative, principalement les « femmes isolées » (célibataires âgées ou veuves).

Il n'est pas aisé pour toutes les familles de mobiliser de tels montants et beaucoup font le choix de concentrer leurs efforts sur les zones de transition et de plateau desquelles il est possible de tirer des produits agricoles plus divers et pour la plupart commercialisables. Seules les familles relativement aisées et pour qui les riz inondés ont des fonctions culturelles et symboliques consentent davantage d'effort dans les rizières. Il en est de même dans les « villages amphibies » où il n'existe pas d'alternative à la riziculture inondée.

Le déclin de la riziculture de mangrove consécutif à l'abandon des infrastructures hydro agricoles (digue mère, canaux...) favorise *la recolonisation de l'espace aménagé par les palétuviers*. Cette recolonisation n'est toutefois pas systématique comme le montrent les profils d'occupation du sol dans les villages sénégalais. Dans ces derniers, les différents programmes de relance de la riziculture qui se succèdent (voir partie I) diffèrent sans doute le phénomène, sans pour autant parvenir à leurs fins en termes de production céréalière. Il est possible également que les évolutions pédologiques des 5 dernières décennies, pour certaines difficilement réversibles, contraignent fortement la recolonisation.

*Le maintien voire le développement du riz pluvial* (« riz *pam pam* ») en tête de rotation, en lieu et place du mil, une autre tendance commune à de nombreuses localités, témoigne de l'évolution des habitudes alimentaires (progression des mets à base de riz). Si le système rémunère peu le travail, voire moins bien que le riz inondé, il demande moins de travail par unité de surface et ne nécessite pas une gestion collective des aménagements et de l'eau. En outre, les riz pluviaux répondent bien à l'évolution des styles alimentaires qui donnent aux riz blancs davantage de place que par le passé.

*La progression et la diversification des vergers* apparaissent comme une autre tendance marquée et générale. L'enjeu de sécurisation foncière, de générations de revenus en période pré hivernale (les fruits issus des vergers procurent des revenus monétaires de décembre à juin au moins) et de maximisation de la rémunération de la force de travail comptent parmi les principaux facteurs explicatifs de cette tendance.

La classe « réserve foncière terrestre » (*jachère, palmeraie et forêt*)<sup>4</sup> connaît une légère régression, au profit de la classe « vergers » et « bâti ». Dans les localités où la charrue a été adoptée (Djassin et Kalounayes), on relève souvent une tendance à la progression des jachères. La classe palmeraie reste stable ou régresse légèrement. Les évolutions de la classe « forêt » sont les plus difficiles à cerner. Dans la pratique, et par delà les définitions officielles données par la FAO, cette classe correspond à un espace relativement excentré des zones d'habitation dans lesquelles il est possible de cueillir, chasser, se procurer du bois... Les règles de gouvernance foncière y sont généralement plus lâches que pour les autres classes. L'expansion démographique repousse sans cesse les limites du terroir et donc de la forêt. Aussi, dès lors qu'une portion de forêt est convertie en zone de culture pluviale les limites du terroir sont repoussées.

Enfin, *l'extension des zones bâties* (habitations, infrastructures routières, religieuses, scolaires...), s'observe dans toutes les localités étudiées du fait du croît démographique mais aussi des changements dans les modes de vie (voir partie III).

## LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RÉCENTES DES MODES DE GOUVERNANCE FONCIÈRE

A l'échelle régionale comme nationale (voir partie ), la période récente est marquée par **une activité croissante des acteurs transnationaux**, essentiellement dans les zones littorales et maritimes : ressources halieutiques (années 1950), tourisme (années 1970-80 à Diembering), exploration pétrolière (années 1980-90 zone de l'AGC), sables lourds (années 2000, zircon à Abéné et Varela), ou bolons (années 2000 en Basse et Moyenne Casamance - crédits carbone). L'Etat est présent aux côtés de ces acteurs, le plus souvent pour faciliter et négocier les conditions de leur implantation puis pour contrôler, avec une intensité et des succès variables, leurs activités.

Quelles que soit les formes juridiques des arrangements entre l'Etat et ces acteurs, l'activité de ces derniers se traduit souvent par le **passage d'un usage multiple à un usage exclusif** et, quelquefois, par l'enclosure des espaces concernés, deux phénomènes rares jusqu'à encore récemment, sauf en milieu urbain.

**Dans les territoires ruraux**, la croissance de la population et la **concentration des enjeux fonciers sur les zones exondées** en raison des évolutions décrites plus haut, a des répercussions en matière de gouvernance foncière.

Historiquement, l'acquisition de foncier à l'échelle de la communauté s'est fait, selon les zones considérées, par la conquête et l'expulsion des populations pré-occupantes ou par négociation vis-à-vis des premiers occupants, ces derniers octroyant un droit d'installation et de mise en valeur, une forme de prêt sans contrepartie matérielle mais avec des contreparties sociopolitiques, les « étrangers » restant souvent redevables à leur hôte.

A l'échelle individuelle ensuite, l'acquisition de ressources foncières se fait généralement par droit de hache (autorisation de défrichement) et suppose souvent la demande d'une autorisation aux premiers arrivants vivant dans la même localité ou à proximité de cette localité. Dans ce contexte, la taille du patrimoine foncier dépend essentiellement de la capacité à mobiliser de la main d'œuvre pour défricher, une capacité liée à la taille de la famille, mais aussi, selon les sociétés, au rang occupé dans celles-ci (**encadré 20 p.91**).

Dans des contextes de relativement faible densité foncière et dans les villages les plus anciens, les droits d'exploitation acquis par droit de hache sont transmissibles de père en fils. Mais pour les « nouveaux » arrivants- dont certains sont établis depuis plus de 4 générations- il arrive que la situation soit différente. **Avec la croissance démo-**

4 Pour des raisons méthodologiques, il n'a pas toujours été possible d'opérer une distinction claire entre ces différentes composantes, regroupées sous la classe « réserve ».



**graphique et l'évolution des enjeux fonciers, les arrangements conclus historiquement peuvent être remis en cause.**

C'est dans ce contexte que peuvent émerger des **tensions foncières entre villages (encadré 23)**. On peut assister localement à une révolution des pratiques foncières, illustrant la plasticité des règles foncières dites traditionnelles (**encadré 24**).

Des tensions s'observent aussi quelquefois au sein des villages, notamment dans les zones exondées au sujet de la délimitation des parcelles. Celles-ci se font surtout sentir dans les parties du terroir où les règles foncières étaient lâches (mato, forêt), à mesure que les terroirs progressent en superficie. La plantation

d'arbres constitue souvent l'option la plus sûre pour un ayant-droit de sécuriser un espace donné. On notera à ce sujet, qu'il devient de plus en plus difficile pour les nouveaux venus de planter des arbres.

Les conflits intra villageois sont prévenus ou réglés le plus souvent par les autorités du village (famille du lignage fondateur). A l'échelle inter-villageoise, les régulo en Guinée-Bissau et/ou autorités religieuses sont fréquemment sollicités en cas de tension. Au Sénégal, les collectivités locales (communes) interviennent le plus souvent pour avaliser les décisions prises à l'échelle (inter) villageoise.

Dans la plupart des cas, l'Etat n'intervient qu'en dernier recours, quand les conflits dégénèrent comme à Varela ou à Diembéring.

**Autre tendance, les ressources autrefois libres d'accès et, en conséquence, ouvertes à tous font désormais l'objet de règles d'usage plus limitatives.** Ainsi, dans la section de Birban, les produits de cueillette du mato (forêt) comme les fruits de baobab, de palmier et de néré font désormais l'objet d'une tentative de contrôle par les autorités villageoises, selon le dispositif de « kankurang tong » autrefois appliqué à d'autres ressources rares et d'intérêt économique (**encadré 25**). C'est donc ici un dispositif pré-existant qui est appliqué à des ressources autrefois libre d'accès.

En région de Cacheu, l'accès aux palmiers à huile pour la récolte du vin ou des régimes de noix est désormais payant pour les pieds implantés au

**Encadré 23** - Les tensions foncières entre Varela lale et Varela Madina (Guinée-Bissau) comme archétypes de conflit entre « autochtones » et « allochtones » et révélateurs d'un déplacement des enjeux fonciers.

Le fondateur du village de Varela Madina (section de Suzana en Guinée-Bissau) s'est installé vers 1950 avec l'autorisation des autorités du village de Varela lale qui préexistait. L'installation de Varela Madina s'est faite dans une zone de palmeraies et les habitants ont rapidement orienté leurs systèmes d'activités vers les activités terrestres (récolte de vin et production d'huile de palme, anciennement, et plus récemment vergers) tandis que Varela lale demeure avant tout un village « amphibie » dont les activités se concentrent sur les rizières inondées et l'exploitation des ressources de la mangrove.

A compter des années 1990, des signes de tensions foncières se font sentir : les habitants de Varela lale refusent que ceux de Varela Madina accèdent aux espaces où ces derniers ont l'habitude de collecter de la paille utilisée pour la confection des toitures. Cette

activité est importante pour Varela Madina qui en tire des revenus monétaires significatifs. Les autorités de Varela lale motivent leur décision par le fait que certains habitants de Varela Madina auraient vendu des terres à de nouveaux arrivants, dont des ressortissants de Bissau en quête d'un lieu de villégiature. Ainsi, selon elles, les arrangements pris dans les années 1950 n'ont pas été respectés : la terre ne doit pas se vendre et la cession de terre à des tiers, fusse-t-elle à titre gracieux, doit se faire avec l'aval des autorités de Varela lale, ces dernières se considérant comme les propriétaires des terres cédées à Varela Madina dans les années 1950.

Ces tensions se renforcent dès lors que des habitants de Varela Madina développent la production d'anacardiens au sein des palmeraies et autres zones exondées. Varela lale, localité « amphibie », ne peut suivre cette dynamique car les terres

exondées propices à la culture d'anacardiens ont été pour l'essentiel « colonisées » par les habitants de Varela Madina.

D'autres mesures de rétorsion sont prises par les habitants de Varela lale contre ceux de Varela Madina : limitation d'accès aux palmeraies et aux rizières inondées, interdiction de vente d'eau pour les festivaliers du *Um de Mayo* qui réunit jusqu'à 4 000 personnes sur la plage de Varela chaque 1<sup>er</sup> mai.

Cette situation révèle le déplacement des enjeux fonciers des zones basses vers les zones exondées où il est possible de construire et d'implanter des vergers. Elle illustre également les différences de conception en matière de gouvernance foncière.

Source : enquête Grd, 2014-2015.

**Encadré 24** - Un autre aspect de la riziculture inondée : la difficulté des conditions de travail.

Les villages anciens de la commune de Diembéring (Diembéring, Kabrousse et Bouyouye) ont une meilleure assise foncière que les villages les plus récents (Boucotte Wolof et Cap Skirring). Boucotte Wolof, dont les habitants reconnaissent que la majorité des terres qu'ils exploitent appartient aux villages environnants, apparaît dans une situation foncière très précaire. Le village connaît une croissance démographique soutenue alors que les opérations de reprises des terres cultivables prêtées par les villages environnants s'accroissent. Le temps de jachère tend ainsi à reculer et il arrive que certaines familles doivent renoncer à cette pratique.

Les terres reprises par Kabrousse sont quelquefois réutilisées pour la culture mais le plus souvent vendues à des privés qui construisent des complexes touristiques ou des résidences secondaires. Les autorités de Kabrousse se revendiquent propriétaires de ces espaces et justifient ainsi la reprise des terres. Elles motivent la vente de terre, une opération localement prohibée avant les années 1970, par le fait que des tiers le feraient à leur place si elles ne le faisaient pas. On doit aussi noter que les habitants de Kabrousse qui disposent des capitaux nécessaires n'hésitent pas eux-mêmes à investir dans des constructions à visée locative (cas de familles avec des parents émigrés).

Cette situation illustre la plasticité des pratiques foncières de même que la part grandissante du secteur touristique à Diembéring et, en conséquence, le développement de nouveaux enjeux fonciers. Cette révolution des pratiques foncières s'est opérée sur un pas de temps très court : moins de 25 ans.

Source : enquête Grdr, 2014-2015

sein des vergers d'anacardiers alors qu'il suffisait auparavant de demander une autorisation orale aux autorités locales. Le paiement s'effectue au propriétaire du verger et l'arrangement ne concerne plus directement les autorités locales. C'est donc un nouveau type de contrat qui traduit **une dynamique de privatisation des ressources**.

Les « **bois sacrés** » que l'on rencontre souvent à proximité des zones d'habitation dans des villages des sites de Diembéring et Varela, n'ont en revanche pas évolué depuis 50 ans ni en superficie, ni en nombre ou en localisation. Dans les villages qui en comptent, ce sont les espaces les plus contrôlés. Ils sont consacrés à divers cultes et ont des utilités diverses : l'un va servir lors de la cérémonie d'initiation des hommes, l'autre lors de la cérémonie d'initiation des femmes, l'autre pour la cérémonie du roi etc... En Basse Casamance, ces bois constituent quelquefois une attraction touristique.

Dans les bolons, les pratiques de **zonage des territoires halieutiques** et la formalisation de règles d'accès aux ressources pour certaines pré-existantes ont tendance à se développer, souvent avec l'appui de tiers. La création récente d'une APAC (2010), 2 nouvelles AMP en Basse-Casamance (2015 et 2016) après l'AMP d'Abéné (2004), l'élaboration d'un plan de gestion des ressources halieutiques d'un Parc Naturel du Rio Cacheu (2014) marquent la reprise de pratiques de zonage anciennes (cf. forêts classées sous la colonisation française, zonage des pêcheries de crevettes au Sénégal...).

Les pratiques dominantes en « zones protégées » et « non protégées », qui se revendiquent toutes (mode nécessaire ?) désormais participatives, convergent souvent sur un point : elles établissent très souvent des distinctions entre usagers, en fonction de leur origine et de la durée de leur présence dans le territoire. Les « autochtones », concept d'acceptation variable, font ainsi l'objet d'un traitement plus favorable que les autres usagers et, parallèlement, il devient de plus en plus difficile pour les « nouveaux venus » de s'implanter, sauf pour les compagnies transnationales qui négocient leur implantation avec les États.

*Cette conjoncture favorise indirectement la généralisation des pratiques d'exploitation minière : sans garantie durable d'accès à une ressource donnée, les nouveaux venus n'ont souvent d'autres choix que de prendre ce qu'ils peuvent dans un délai aussi bref que possible puis de migrer ailleurs. Cette tendance se confirme d'autant plus que les dispositifs de contrôle et de régulation mis en place n'ont souvent pas les moyens de fonctionner correctement et durablement.*

**Encadré 25** - Le « *tong* », un dispositif de gestion de l'accès aux ressources précieuses dans la section de Birban (Guinée-Bissau).

A Bafata-Oïo, la récolte des mangues a fait l'objet d'un contrôle strict dans les années 1980, à une époque où il y en avait peu dans le village. Les vieux donnaient deux mois à la population pour ne pas toucher aux mangues sous peine de subir les sanctions du « *kankurang tong* ».

Le *kankurang* est un masque sacré de la culture mandingue incarnant un esprit qui veille sur la stabilité sociale du village. Quand les populations « *font tong* » d'une plante, personne n'a le droit d'y toucher pendant une période déterminée. Si quelqu'un déroge à cette règle, il subira les sanctions du *kankurang*, qui se traduisent par des paiements en nature ou bien même le châtement corporel du fautif.

Aujourd'hui, avec la disponibilité des manguiers dans toutes les concessions, le contrôle sur la récolte des mangues est levé. Le *tong* s'applique désormais à des fruits sauvages du mato (*néré*, *baobab*...) dont la valeur n'a cessé de s'apprécier du fait de l'expansion démographique et urbaine.

Source : enquête du Grdr, 2014.

## INCIDENCES SUR LES RESSOURCES « NATURELLES » : DES SITUATIONS CONTRASTÉES, UN ÉTAT DES LIEUX DIFFICILE ET PARTIEL.

### Mangrove et palétuviers : des superficies en progression ces 25 dernières années dans 3 des 4 régions au moins, une productivité difficile à évaluer.

La mangrove comporte une faible diversité floristique. Sur les sept espèces recensées en Guinée-Bissau, deux prédominent largement (Temudo & Cabral, 2017). Elles se différencient notamment par leur type de racine et les zones qu'elles occupent :

- *Rhizophora mangle* a des racines profondes et fibreuses ; elle colonise les parties les plus basses où le temps de submersion est plus long ;
- *Avicenna germinans* a des racines subsuperficielles modifiées par un dense réseau de pneumatophores (racines stalagmites) ; elle supporte des niveaux de salinité plus élevés que les espèces du genre *Rhizophora*.

La densité des peuplements, souvent mono-spécifiques, limite souvent l'activité photosynthétique et ainsi le développement des phytoplanctons. Pour

autant, ils accueillent généralement une importante diversité animale et végétale (Guiral, 1999).

L'augmentation de la durée de submersion consécutive à l'élévation du niveau marin, la reprise de la pluviométrie depuis les années 1990, l'abandon de périmètres rizicoles ou encore les opérations de plantation de palétuviers dument menées concourent, à des degrés divers, à l'augmentation des superficies en palétuviers dans plusieurs parties de 3 des 4 régions ici considérées : Cacheu, Oïo et Ziguinchor. Ceci n'empêche pas localement d'observer une régression de ces espaces, particulièrement dans les zones où de nouveaux périmètres rizicoles sont aménagés, à proximité des sites de fumage de produits halieutiques ou encore des localités au sein desquelles la cueillette des huitres reprend de l'importance. Le développement des vergers contribue cependant à limiter la pression sur les palétuviers, dans la mesure où le bois qui est issu de la taille des arbres ou de l'abattage des pieds non productifs peut se substituer à l'usage du bois de palétuviers pour le fumage.

Une évaluation récente effectuée en Guinée-Bissau suggère que, contrairement aux informations diffusées par la FAO et conformément aux

observations effectuées à l'échelle de plusieurs terroirs sur la période 1968-2015 (voir plus haut), les superficies en palétuviers ont cru de façon significative entre 1990 et 2015 à l'échelle du pays (+43%) et plus encore à l'échelle des régions de Cacheu et Oïo (+53%). La région de Cacheu comprend à elle seule plus de 35% des superficies en palétuviers du pays (**figure 40**).

Seule la région de Tombali a vu sa superficie en palétuviers légèrement régresser, du fait probablement de la mise en place de mesures visant la limitation de l'abattis brûlés sur les zones de plateau dans le parc naturel de Cantanhez : contraints dans leurs activités sur le plateau, des producteurs ont dû défricher la mangrove pour aménager des

périmètres rizicoles (Temudo & Cabral, 2017). Des faits confirmant les fortes interactions entre dynamiques observées dans les zones exondées et de marais.

Peu d'études ont été effectuées en région de Sédhiou et, si l'on s'en tient aux mesures effectuées dans le cadre du PGCEL, on doit conclure que la superficie en palétuviers n'a pas retrouvé son niveau des années 1960, loin s'en faut (voir plus haut). En région de Ziguinchor en revanche, plusieurs travaux mettent en avant des dynamiques positives, bien que beaucoup moins fortes qu'en région de Cacheu et Oïo : croissance de 6% sur la période 1986-2006 suite au déclin attribuable à la sécheresse des années 1970-80 (**encadré 26**, Concheda & *al.* 2011).

Les densités en palétuviers varient cependant fortement : les peuplements de Basse Casamance apparaissent ainsi généralement plus lâches que ceux du nord de la Guinée-Bissau (Zwarts, 2014). Concheda & ses collaborateurs (2011) mettent en outre en avant le fait qu'en dépit de la progression des superficies en palétuviers, les usagers de Basse Casamance considèrent que la productivité du milieu n'a pas retrouvé « son niveau d'avant les années 1970 ». Une réponse qu'on peut expliquer par *la contingence des bénéfices tirés des écosystèmes* (Maris, 2014), en l'occurrence de mangrove : à productivité biologique égale, les écosystèmes ne contribuent plus autant que par le passé à l'atteinte des standards de vie. Ou par le développement de discours d'opportunité consécutif

à la forte médiatisation des opérations menées par Oceanium et à l'omniprésence des ONG et projets dans la région (voir partie I).

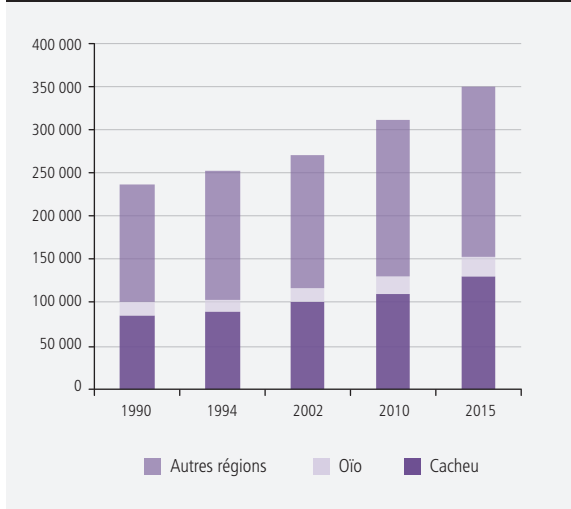
## Ressources marines : une pression croissante

Les travaux scientifiques visant à caractériser l'évolution des ressources halieutiques dans la Région manquent et on doit s'en tenir à des observations ponctuelles ou se référer à des analyses nationales.

Les débarquements de la pêche maritime n'ont cessé d'augmenter dans une région comme Ziguinchor (voir partie II) ce qui relève sans doute avant tout de l'intensification de l'effort de pêche (sorties plus longues, nouvel équipement) et n'indique pas forcément que la productivité biologique des milieux marins se maintient ni, d'ailleurs, qu'elle se dégrade même si cette dernière option est probable (Belhabib et *al.*, 2015). Des données attestent du fait que certaines espèces auraient tendance à se raréfier, comme le barracuda (exemple de Boudié-diette).

Dans les eaux continentales, le peuplement a évolué, particulièrement dans le rio Casamance qui fonctionne, suite à la sécheresse des années 1970, comme un estuaire inverse. Ce phénomène a perturbé les migrations des crevettes et d'autres espèces migratrices et ainsi modifié la répartition

**Figure 40** - Evolution des superficies en palétuviers (ha) entre 1990 et 2015 en Guinée-Bissau.





**Encadré 26 - Dynamiques de la mangrove en Basse Casamance.**

L'estuaire du fleuve Casamance abrite un écosystème de mangrove qui constitue, avec celui du Saloum, le plus important du Sénégal en superficie. Cet écosystème assure de multiples fonctions (reproduction de la faune ichthyologique, fixation des côtes par le piégeage des sédiments, approvisionnements en produits variés comme le bois, les huîtres, les poissons, les arches,...) et reste une zone d'une originalité structurale et fonctionnelle. Il fournit à ses usagers d'importantes ressources.

Cependant, cet écosystème est durement éprouvé par plusieurs facteurs.

D'une part, par *la salinité du fleuve*. Le bilan hydrique de l'estuaire de la Basse Casamance, qualifié d'estuaire inverse par Diop et Ba (1993), repose sur un équilibre fragile entre, d'une part, les apports d'eau douce et les précipitations et, d'autre part, les remontées salines liées aux marées. De ce fait, la vulnérabilité de l'écosystème du fleuve Casamance tient en grande partie de sa dépendance vis à vis des précipitations (Cormier-Salem, 1992 et 1994 ; Sané et al., 2007 et 2010).

D'autre part, par *l'évolution démographique et des modes de vie*. Les besoins grandissants de la population, combinés à la poussée démographique, menacent aujourd'hui l'équilibre écologique de ces zones de mangrove qui restent des écosystèmes dynamiques et fragiles.

Les cartographies et les statistiques de la dynamique spatiale de la mangrove dans plusieurs sites de l'estuaire de la Casamance (mangroves de Tobor (Diéye et al., 2011), de Thiobon (Solly, 2016) et d'Oussouye (Diéye et al., 2015)) font clairement ressortir que les superficies en palétuviers dans ces parties de la Basse-Casamance ont été marquées par deux tendances évolutives : une période de recul important entre les années 1972 et 1986

qui s'inverse entre les années 1986 et 2010 à 2015 marquées par une phase de régénération, notamment dans les parties les plus touchées (à l'exception de certains secteurs comme les Kalounayes- voir partie III).

Il est possible de corréliser ces dynamiques à celles de la pluviométrie. En effet, l'analyse de l'évolution des précipitations à Ziguinchor entre 1950 et 2016 met en exergue trois périodes distinctes (**figure 41**) :

- *une période d'excédents pluviométriques significatifs de 1950 à 1967* où il est tombé en moyenne 1586 mm, ce qui témoigne de l'importance des pluies enregistrées durant cette période ; Ces conditions pluviométriques normales à excédentaires ont favorisé un développement important de la mangrove, suite à la diminution de la salinité des eaux du fleuve Casamance ;
- *une période d'importants déficits pluviométriques de 1968 à 1989* qui a désarticulé les systèmes de production végétale et a indirectement contribué à l'augmentation de la pression anthropique sur l'écosystème mangrove suite à la baisse de la production agricole et des ressources halieutiques ;
- *une période de retour sporadique des précipitations à partir de 1990* avec une moyenne pluviométrique (1299 mm) légèrement supérieure à celle de la période 1968-1989 (1169 mm). Une dynamique positive confirmée depuis 1998, la pluviométrie rejoignant à compter de cette année la moyenne 1900-2015 (1480 mm à Ziguinchor).

La réduction du volume et de la fréquence des précipitations, combinée à la faiblesse de la pente du fleuve Casamance ont provoqué une augmentation considérable de la salinité de ce

cours d'eau et des écosystèmes associés. Ainsi, ces périodes de déficits pluviométriques, qui s'inscrivent globalement dans la plus grande sécheresse du siècle en Afrique de l'Ouest, sont en grande partie responsables de la dégradation de la mangrove et de l'extension rapide de tannes. Elles contribuent également à expliquer le recul de la riziculture de mangrove et la raréfaction de certaines espèces animales dont la présence était jadis très remarquable dans la mangrove (caïmans, dauphins,...).

La dégradation importante de la mangrove dans les écosystèmes coïncide ainsi avec les périodes de déficit pluviométrique qui a installé la sécheresse au Sénégal. Cette dernière a favorisé une augmentation de l'évaporation et de la salinité des eaux. Avec ces modifications morpho-pédologiques, marquées par une forte salinisation et acidification, et l'ensablement des vasières et des rizières, on assiste à un recul du genre *Rhizophora*, particulièrement réactif aux variations du climat et, en particulier, son impact sur la salinité des eaux, remplacé parfois par le genre *Avicennia*, plus apte à supporter ces nouvelles conditions écologiques (Marius, 1995).

Le retour à des conditions pluviométriques normales à excédentaires durant les années 1990 a favorisé une diminution de la salinité des eaux du fleuve et donc une reprise parfois importante de la régénération de la mangrove.

Pour certains acteurs et spécialistes de la mangrove, l'élévation globale du niveau de l'océan est un facteur aussi déterminant que la pluviométrie sur la dynamique actuelle des écosystèmes et agro-systèmes de mangrove dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, des efforts restent à faire pour disposer des données et des études fiables sur l'impact réel du phénomène sur les mangroves du Sénégal en général et de l'estuaire de la Casamance en particulier.



## Encadré 26 - Suite

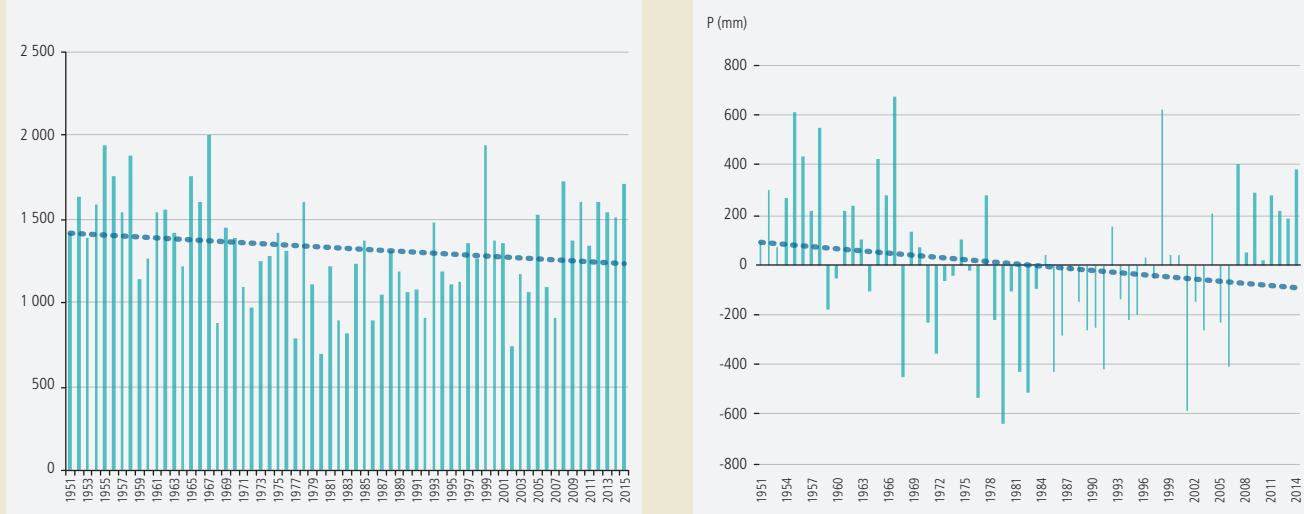
Les actions de ces facteurs naturels sont considérablement renforcées par les facteurs anthropiques (Macintosh, 2004 ; Dièye, 2007 et 2011 ; Conchedda, 2009 ; Rue, 2002 ; Andrieu, 2008 ; Diéye et al., 2015). En effet, le bois de palétuvier a longtemps été fortement plébiscité par les populations de l'estuaire de la Casamance qui l'utilisent sous différentes formes pour différents usages (plafonnement...) et l'aménagement de rizières sur défriche de palétuviers ou encore la collecte des huîtres fixées sur les racines de palétuviers contribuent à faire reculer les superficies.

Devant ces tendances et leur impact, les habitants de l'estuaire s'accordent sur la nécessité de sauvegarder la mangrove. Ils ont ainsi initié et développé, souvent avec l'appui d'ONG comme Oceanium (voir partie I), des opérations de reboisement des surfaces dégradées, comme à Tobor, aujourd'hui souvent cité en exemple du fait de la forte mobilisation des

habitants du village et du succès de l'opération. Néanmoins, ces opérations ont connu des fortunes diverses, avec quelquefois par exemple des erreurs dans le choix des espèces de palétuviers et de la zone à reboiser. Cette dynamique révèle une prise de conscience locale de la nécessité de protection et de sauvegarde de ces ressources naturelles qui expliquent en partie cette tendance à la régénération progressive de la mangrove depuis les années 2000. Cette tendance devrait perdurer et se confirmer dans les prochaines années si les tendances climatiques actuelles (reprise de la pluviométrie et élévation du niveau marin) et la mobilisation sociale autour du reboisement se maintiennent.

*D'après une contribution de El Hadji Balla DIEYE, Département de Géographie de l'UASZ (2017).*

**Figure 41 - Evolution de la pluviométrie (mm/an) à Ziguinchor entre 1951 et 2015.**



de la ressource. La persistance des pêcheries de crevettes témoigne de l'adaptation des pêcheurs à cette nouvelle répartition de la ressource. De l'avis de certains pêcheurs, certaines espèces de poissons ont tendance à se raréfier et la taille moyenne des captures à diminuer.

## Ressources forestières terrestres : expansion et appauvrissement

Les espaces forestiers terrestres (forêts classées ou non au Sénégal, *mato* en Guinée-Bissau, palmeraies, rôneraies, vergers...) font tous l'objet d'une exploitation et d'un aménagement ancien. Certains d'entre eux, comme les palmeraies, sont même largement le produit de l'activité humaine.

Bien que les écosystèmes forestiers terrestres connaissent des tendances variables selon l'échelle spatio-temporelle considérée, un appauvrissement tendanciel de la biodiversité forestière est probable. La pratique de l'abattis brûlis à l'issue de temps de jachère souvent plus courts que par le passé compte, avec l'extension de vergers monospécifiques, parmi les principaux facteurs de ce processus. Et cela même si cette pratique s'accompagne systématiquement de la préservation des arbres d'intérêt agro économique. Les espaces dédiés à la cueillette de fruits sauvages (*baobab*, *madd*, *toll*, *foroba*,...zone de *mato*) et à la chasse subissent probablement le plus d'évolution négative, du fait en

particulier de la poussée démographique, même si localement des mesures sont prises dans l'objectif de pérenniser les ressources.

Les arbres restent cependant omniprésents dans le paysage et la superficie des « espaces boisés », tous types confondus, connaît une dynamique positive indéniable sur la période 1990-2015 (Cabral & Costa, 2017). Celle-ci s'explique probablement avant tout par l'extension des vergers.

Les agro-systèmes forestiers comme les palmeraies comportent souvent encore une importante biodiversité spécifique, avec, localement, plus d'une vingtaine d'espèces ligneuses recensées (étude Grdr, 2016). La privatisation de ces espaces, phénomène limité mais croissant, autrefois gérés collectivement (voir plus haut) est propice à leur appauvrissement dans la mesure où les propriétaires ont tendance à y implanter des pieds d'anacardiens. Les anacardiens, semés à haute densité, empêchent la germination de nouveaux plants de palmiers. La palmeraie vieillit et perd encore de sa densité. Cette tendance s'observe tout particulièrement en Guinée-Bissau.

## Biodiversité domestique : un aperçu à travers les riz cultivés.

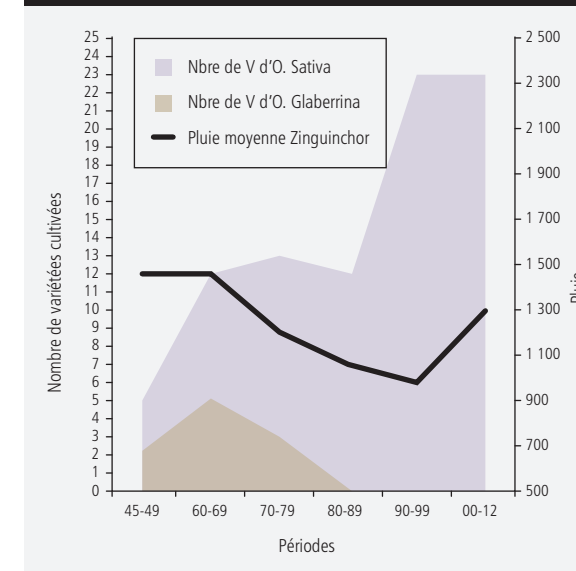
Les travaux effectués dans le cadre du PGCEL montrent que pas moins de 20 variétés de riz sont cultivées dans chacun des villages considérés que ce soit dans le Djassin, les Kalounayes ou l'espace

frontalier Suzana-Diembering. Chacune d'entre elles possède des caractéristiques propres : longueur de cycle, tolérance au sel, hauteur des tiges, couleur des grains, gonflement à la cuisson...

Elles ont ainsi été choisies, adoptées ou créées par les producteurs tant pour leurs propriétés agronomiques que pour leurs propriétés organoleptiques.

L'ancienneté et la diversité des systèmes rizicoles et l'ouverture de la Région aux échanges avec l'extérieur expliquent en grande partie la diversité des riz cultivés. Les Rivières du sud sont connues

**Figure 42** - Evolution du nombre et du type de variétés de riz cultivés dans le village de Simbandi Balante (région de Séhiou, Sénégal) des années 1945 à 2012.



Source : Ntab (2013).

pour être l'un des foyers de domestication du riz sauvage.

Les travaux de Simon Ntab (2013) confirment l'extrême diversité des espèces de riz cultivées dans les différentes régions de Casamance, avec en général pas moins de 25 variétés cultivées dans les villages considérés. Ils illustrent en outre deux tendances lourdes (**figure 42**).

La première est *l'augmentation du nombre de variétés asiatiques (Oryza sativa) et la baisse du nombre de variétés africaines (Oryza glaberrima) cultivées sur la période 1945-2012*. Cette baisse est telle que plusieurs variétés d'*O. glaberrima* auraient disparu.

La seconde est la diversification des espèces cultivées sur cette période, les informations recueillies suggérant que moins de 10 variétés étaient cultivées dans les années 1950, contre généralement plus de 25 aujourd'hui.

Cette dynamique trouve son origine en premier lieu dans les évolutions pédoclimatiques : les variétés d'*O. sativa*, dont le cycle est généralement plus court que celui d'*O. glaberrima*, s'adaptent mieux à la configuration de la saison des pluies qui a prévalu sur la période 1968-1990 (baisse et concentration de la pluviométrie). C'est d'ailleurs en grande partie pour cette raison qu'elles ont été promues par les nombreux projets d'appui à la riziculture depuis les années 1970 au moins (par la MAC en particulier), même si l'introduction de certaines d'entre elles est bien plus ancienne.

Ensuite, parce que les propriétés organoleptiques des riz asiatiques correspondent davantage aux nouveaux standards de consommation que certaines variétés d'*O. glaberrima*. On consomme désormais avant tout du riz blanc (**encadré 27**), une propriété qu'ont quasiment toutes les variétés de riz asiatiques ici cultivées alors que plusieurs variétés de riz africain sont rouges ou noires. Aussi ces dernières sont elles progressivement abandonnées, en dépit de certaines propriétés intéressantes (robustesse, résistance au sel...).

On relèvera enfin que les différentes pratiques de gestion de la fertilité des sols recensées dans les territoires, comme l'intégration agriculture-élevage, les associations ou les rotations culturales contribuent là où elles sont pratiquées à maintenir l'activité de la faune et la flore du sol, principal réservoir de biodiversité.

#### Encadré 27 - Qu'est-ce qu'un riz de qualité ?

Une enquête socio-économique réalisée dans 11 localités réparties entre le Djassin, les Kalounayes, Diembering et la région de Cacheu permet de cerner les critères d'un riz de qualité pour des consommateurs vivant dans ces territoires. L'enquête, qui n'a pas de validité statistique, a porté sur un échantillon de consommateurs d'âge et de sexe différents (adultes, enfants, hommes et femmes).

Il ressort tout d'abord que les riz locaux sont pour les adultes hommes et femmes très nettement préférés aux riz de la boutique, ces derniers étant réputés « trop légers », « d'origine incontrôlée », « sales », « vieux » voire « périmés » et « contaminés avec des produits chimiques ». Néanmoins, le riz de la boutique est plébiscité par près de 40% des enfants interviewés.

Les riz locaux sont jugés meilleurs du fait en particulier de leur blancheur, de leur aptitude à gonfler à la cuisson et ainsi à remplir l'estomac et enfin, de leur capacité à « tenir au corps ».

Le critère de blancheur est sans doute le plus récent et le seul finalement qui rapproche les riz locaux des riz de la boutique. Cette situation fait que les variétés de **riz blanc**, qui répondent mieux aux nouvelles normes de consommation, prennent une place croissante dans l'assolement au détriment des variétés de riz rouge ou noir.

Source : enquête Grdr, 2016.







## CONCLUSION

La résilience, seul horizon offert aux jeunes ?

De nombreux éléments présentés dans ce Rapport contredisent le discours « décliniste » généralement tenu sur la Région. Il s'agit notamment de la croissance démographique soutenue, de la capacité attestée de certaines exploitations familiales à investir les marchés mondiaux et sous-régionaux en expansion. Plus généralement, il faut souligner la croissance de l'espérance de vie, du taux et du niveau de scolarisation et des revenus monétaires des habitants.

Les mobilités humaines, qui augmentent en valeur absolue, loin de marquer l'existence d'une crise, apparaissent capitales dans l'équilibre de ces territoires du littoral. Elles permettent de faire évoluer les contours des communautés. Elles les ouvrent sur les opportunités extérieures tout en allégeant, au moins temporairement, le poids des contraintes locales. Les activités extra-agricoles prennent ainsi une place croissante dans l'économie de familles qualifiées de *rurales*. Les complémentarités entre les activités agricoles et les autres apparaissent indéniables. La « multilocalisation » qu'elles génèrent constitue sans nul doute l'un des ressources les plus précieuses pour l'avenir.

Si cet avenir apparaît à bien des égards vulnérable, que l'on évoque les questions climatiques, économiques ou politiques, on peut s'attendre à ce que de futurs chocs atteignent la Région comme d'autres parties du monde. Aussi, il convient d'accompagner dès à présent la mise en place de stratégies de prévention de ces chocs et, le cas échéant, d'actions visant la résilience territoriale. Les fragilités socio économiques et environnementales mises en lumière dans ce Rapport doivent ainsi faire l'objet d'une attention particulière. Elles doivent être discutées aux différentes échelles de gouvernance territoriale et entre elles.

Toutefois, pour important qu'il soit, l'objectif de résilience ne doit pas constituer l'unique horizon offert aux jeunes issus de la Région. Il est important de les accompagner dans la compréhension des enjeux de leur territoire, mais aussi à formuler leurs rêves et à construire leurs projets de vie, que celui-ci soit envisagé localement ou ailleurs.





## Bibliographie

- Action Aid & IPAR (2012) Impacts des investissements agricoles italiens dans les biocarburants au Sénégal : études de cas dans les zones de Fanaye (Saint-Louis), Nétéboulou et de Ndogo Babacar (Tambacounda). 60 p.
- Amselle J.L. & M'bokolo E. Dir. (2005) Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et Etat en Afrique. La Découverte, Paris. 238 p.
- Andrieu J. (2008). Dynamique des paysages dans les régions septentrionales des Rivières-du-Sud (Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau), Thèse de Doctorat, EESC, 532 pages.
- ANSD (2013) Calendrier historique de la région de Ziguinchor. 67 p.
- ASPRODEB & IPAR (2007) Rural Struc Sénégal. Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural Programme RuralStruc - Phase I 255 p.
- ASPRODEB & IPAR (2009) Rural Struc Sénégal. Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural Programme RuralStruc - Phase II 196 p.
- Bacci M., Diop M. & Pasqui M. (2013) Encadrement climatique et évaluation du changement climatique dans la région d'étude. Rapport pour le PAPSEN. 152 p.
- Badiane, L., 2016. Gestion hydrologique et spatiale d'un hydrosystème aménagé : le marigot de Bignona en Basse Casamance. Thèse, université Gaston Berger de Saint Louis, 480 p.
- Bayart J.F. (1999) L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion. In : *Critique Internationale*, volume 5, n°1. pp. 97-120
- Belhabib D. & Pauly D. (2015) Fisheries in trouble waters : a catch reconstruction for Guinea-Bissau, 1950-2010. *Sea Around Us*, 16 p.
- Belhabib D., Sumaila R., Lam WYL, Zeller D., Le Billon P., Kane E.A. & Pauly D. (2015) Euros vs. Yuan: Comparing European and Chinese Fishing Access in West Africa. *PLOS ONE* | DOI:10.1371/journal.pone.0118351 March 20, 2015.
- Benz, H. (1995) L'approvisionnement de l'Afrique en riz sur le marché international : monopoles publics et importateurs privés. Communication au colloque « Les rizicultures en Afrique de l'ouest » 10 p.
- Berthélemy J.C. (1980) L'économie de l'Afrique occidentale française et du Togo, 1946-1960. In : *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 67, n°248-249, pp. 301-337.
- Bertrand F. (1999) Les Rivières du Sud : une unité éclatée. In : M.-C. Cormier-Salem (éd.), Sociétés et mangroves des Rivières du Sud, Paris, IRD: 319-378.
- Bierschenk T., Chauveau J.P. et Olivier de Sardan J.P. (2000) Courtiers en développement. Les villages en quête de projets. APAD-Karthala 330 p.
- Blundo, G. (2011) Une administration à deux vitesses. Projets de développement et construction de l'Etat au Sahel. In : *Cahiers d'Etudes Africaines*. N° 202/203 22 p.
- Blundo, G. (2014) Les Eaux et Forêts sénégalais entre participation et militarisation, In *Anthropologie & développement*, 37-38-39, pp. 185-223.
- Bonnefond Ph. et Loquay A. (1985) Aspects socio-économiques de la riziculture en basse et moyenne Casamance. 264 p. et annexes.
- Bosc P.M., Sourisseau J.M., Bonnal P., Gasselin P., Valette E., Bélières J.F. (coord.) (2015) Diversité des agricultures familiales de part le monde : exister, se transformer, devenir. Editions Quae, Paris. 387 p.
- Cabral A.I.R. & Costa F.L. (2017) Land cover changes and landscape pattern dynamics in *Senegal and Guinea Bissau borderland*. In : *Applied Geography*, n°82, pp. 115-126.
- Caramel L. (2016) Entre Gambie et Casamance, les seigneurs du bois de vène. *Le Monde* du 26/05/2016. [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/05/26/les-seigneurs-du-vene\\_4926559\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/05/26/les-seigneurs-du-vene_4926559_3212.html) consulté le 09/04/2017.
- Caswell M. (1984) Autopsie de l'ONCAD : la politique arachidière du Sénégal (1966-1980). In : *Politique Africaine*, n°14, pp. 39-73.
- CEDEAO (2016) Evaluation de la mise en œuvre du Schéma de Libéralisation des Echanges Commerciaux (SLEC). Rapport régional. 95 p.
- Chabal P. & Green T. Eds (2016) Guinea-Bissau : micro-state to « narco-state ». Hurst and Company, London 290 p.
- Chauveau J.P. (1989) Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politiques d'industrialisation : 2<sup>ème</sup> partie : l'essor thonier et les limites d'une politique nationale d'industrialisation de la pêche (de 1955 aux premières années de l'indépendance). In : *Cahiers des Sciences Humaines*, 25 (1-2), pp. 259-275.
- Chauveau J.P. (1988) Mise en valeur coloniale et développement. Perspective historique sur deux exemples ouest-africains.
- Chéneau-Loquay A. (1995) Monoculture d'exportation et grands domaines en Guinée-Bissau : une transition libérale liée au monde lusophone. In : *Lusotopie*, n°3-4, transition en Afrique lusophone, pp. 295-313.

- Cogneau D. (2013) Head and blood (taxes). Political economy of taxation and conscription in AOF. Diaporama.
- Coly K. (2006) Historique pour les aménagements hydro-agricoles en basse-Casamance. 26 p.
- Concheda G., Lambin E.F., & Mayaux P. (2011) Between Land and Sea: Livelihoods and Environmental Changes in Mangrove Ecosystems of Senegal. In : *Annals of the Association of American Geographers*, 101(x) 2011, pp. 1–26.
- Cormier-Salem M.C. (1989) Entre terres et eaux : pêche maritime et évolution des systèmes de production en Casamance. In : *Cahiers d'Etudes Africaines*, 115-116, XXIX-3-4, pp. 325-338.
- Cormier-Salem M.C. (1992) Gestion et évolution des espaces aquatiques : la Casamance. Edition de l'ORSTOM. 584 p.
- Cormier-Salem M.C. ed. sc., 1994 : Dynamique et usages de la mangrove dans les pays des rivières du sud (du Sénégal à la Sierra Léone). ORSTOM éditions, 357p.
- Cormier-Salem M.C. Eds (1999) Rivières du Sud : société et mangroves ouest-africaines. IRD - Paris - (Hors Collection) 2 volumes (414, 288 p.).
- Cormier-Salem M.C., Dieye E.H.B. et Sane T. (2015) Légitimité des politiques de reboisement en Casamance. In : Descroix, L., Djiba S., Sané, T. et Tarchiani V. Eaux et sociétés face au changement climatique dans le bassin de la Casamance. Pp. 189-212.
- Cour J.M. (2007) Peuplement, urbanisation et développement rural en Afrique subsaharienne : un cadre d'analyse démographique et spatial. In : *Afrique Contemporaine* n° 223-224, pp. 363-402.
- Crowley E.L. (1993) Chefes de posto e chefes de terra : dinâmica de dominação e autodeterminação na região de Cacheu. In : Soronda, revista de estudos guineenses n°15 pp. 97-138.
- Dahou T. & Ould Cheick A.W. (2007) L'autochtonie dans les aires marines protégées. Terrain de conflit en Mauritanie et au Sénégal. In : *Politique Africaine*, n°108 pp. 173-190.
- Dave D. (2010) The rice crisis : markets, policies and food security. FAO, 393 p.
- Dia H. (2015) Trajectoires et pratiques migratoires des Haalpulaaren du Sénégal. Socio-anthropologie d'un «village multi-situé», L'Harmattan, Paris, 397 p.
- Diallo A. (2012) Sénégal méridionale : du conflit aux nouveaux trafics. Communication au colloque : Complexe « sécurité et développement ». CSAO/OCDE 9 p.
- Diédhiou L. (2001) Projets de développement et représentations sociales en Basse-Casamance : le DERBAC et le PROGES. 425 p. Mémoire de thèse. Université de Montréal.
- Dieye A. (1996). La compétitivité de l'économie sénégalaise. 274 p. Mémoire de Thèse. Université d'Auvergne, CERDI.
- Dieye E.H.B., Sane T., Manga A., Diaw A.T., Diop M. (2013). Variabilité pluviométrique et dégradation des écosystèmes de mangrove : actions communautaires de réhabilitation à Tobor en Basse-Casamance. *XXVI<sup>ème</sup> colloque International de l'Association Internationale de Climatologie (AIC)*. In « *Climat, Agriculture, Ressources en eau d'hier à demain* ». Cotonou (Benin), pp194-199.
- Dieye E.H.B., Sane T., Ndour N., Sy O., Ba B.D., Solly B., Tall E.S.B., Mendy V. (2015). Dynamique de la mangrove et impacts dans le Département d'Oussouye (Basse-Casamance) entre 1972 et 2014. Rapport projet BM-UASZ, SPF-C1DC, 41 p.
- Dieye E.H.B. (2007). Les ensembles littoraux de la lagune de Joal-Fadiouth et de l'estuaire du Saloum (Sénégal) : approche méthodologique de la dynamique de la mangrove entre 1972 et 2005 par télédétection et systèmes d'information géographique (SIG). *Doctorat 3<sup>ème</sup> cycle, FST/UCAD, Dakar, 266 p.*
- Dieye E.H.B., Diaw A.T., Sane T., Sy O., Diouf P. (2011). Changement climatique et évolution de la mangrove dans la lagune de Joal-Fadiouth (Sénégal). In *Climat montagnard et risques, Actes du 24<sup>ème</sup> Colloque International de l'Association Internationale de Climatologie (AIC)*, Rovereto (Italie), pp.183-188.
- Diouf E. (2013) Ouvrages hydrauliques et modèles de gestion de l'eau dans le bassin du fleuve Casamance. 311 p. Mémoire de thèse. Université Gaston Berger et Université Paris-ouest.
- Di Nitto D., Neukermans G., Koedam N., Defever H., Pattyn F., Kairo J.G. & Dahdouh-Guebas F. (2011) Mangroves facing climate change: landward migration potential in response to projected scenarios of sea level rise. In : *Biogeosciences*, 11, pp. 857-871.
- Direction des Pêches Maritimes (2014) Résultats généraux des pêches maritimes. 131 p.
- Djalo A.S. (2013) Desenvolvimento socio economico e dependencia da Guiné-Bissau : caso de caju. 121 p.
- Dresch J. (1949) La riziculture en Afrique occidentale. In : *Annales de Géographie*, n° 312, LVIII<sup>ème</sup> année, pp. 295-312.
- Drrianno J.B. (2016) La montée de la langue salée en Basse-Casamance et ses conséquences : vers de nouvelles valorisations potentielles des terres ainsi

contaminées ? HEC. 144 p.

Ecoutin J.M., Simier M. & Sadio O. (2013) Les grands traits évolutifs du peuplement de poissons 2003-2011. In : Ecoutin Jean-Marc (ed.), Béhagle Nolwenn (collab.), Brochier Timothée (collab.), Guillard J. (collab.), Laë Raymond (collab.), Lebourges Dhaussy Anne (collab.), Le Loc'h François (collab.), Raffray J. (collab.), Sadio O. (collab.), Simier Monique (collab.), Sow I. (collab.), Tito de Morais Luis (collab.). L'aire marine protégée communautaire de Bamboung (Sine Saloum) : synthèse 2003-2011. Pp. 49-76.

Embaló B. (2015) Guinea-Bissau. Conflict analysis. Final version. 34 p.

Fall B. (1993) Le travail forcé en Afrique occidentale française. *Civilisations* [En ligne], 41 | 1993.

Ferraton N. & Touzard I. (2009) Comprendre l'agriculture familiale : diagnostic des systèmes de production. Editions Quae 132 p.

Forrest J.B. (1993) Autonomia burocrática, política económica e política num Estado 'suave': o caso da Guiné Bissau pós colonial. In: *Soronda, revista de estudos guineenses* n°15 pp. 57-96.

Forrest (2016) Guinea-Bissau's colonial and post colonial political institutions. In :

Chabal P. et Green T. Eds (2016) Guinea-Bissau : micro-state to « narco-state ». Hurst and Company, London 290 p ; pp. 37-54.

Foucher V. (2002) Les « évolués », la migration, l'école : pour une nouvelle interprétation de la naissance du *nationalisme* casamançais. In: *Le Sénégal Contemporain*, pp. 375-424 Dir. Diop M.C. Editions Karthala 655 p.

Foucher V. (2007) « Tradition africaine » et résolution des conflits. Un exemple sénégalais. In : *Politix*, vol. 20, n° 80, pp. 59-80.

Foucher V. (2009) La guerre par d'autres moyens : la société civile dans le processus de paix en Casamance. In: *Raisons Politiques*, n°35, pp. 143-165.

Galli R.E. (1995) Capitalist agriculture and the colonial state in portuguese Guinea, 1926-1974. In: *African Economic History*, n°23, pp. 51-78.

Galli R.E. (1987) On peasant productivity : the case of Guinea-Bissau. In: *Development and Change*, Vol. 18, pp. 69-98.

Garcia-Zamor J.C, D'Aquino I., Goebel J.E., Livingston G.O., Price P.T., Pipitt C.L. & Beausoleil J. (1987) Evaluation of the south Coast Agricultural Development Project in Guinea-Bissau. Prepared for the USAID. 130 p.

GB Minerals (2017) GB mineral ltd. Management presentation. 40 p.

Grdr (2010) Aménagements et valorisation des vallées en Basse-Casamance. Approche développée par le Grdr. 36 p.

Grdr (2010) Monographie de la section de Pelundo. 68 p.

Grdr (2015) Atlas de la moyenne vallée du fleuve Sénégal : centres et périphéries. 80 p.

Grdr (2012 a) Les pratiques de co-développement entre la France et la région de Cacheu- Guinée-Bissau. Etat des lieux et fiches techniques. 90 p.

Grdr (2012 b) Répertoire du co-développement. Les associations de la diaspora bissau-guinéenne en Espagne, France, Portugal, Gambie, Sénégal et les associations relais en région de Cacheu. 272 p.

Guillard Y. (2014). Au service des forêts tropicales. Histoire des services forestiers français d'outre-mer. Tome 1. 647 p. AgroparisTech, Nancy (version électronique).

Glasman J. (2004) Le Sénégal imaginé. Évolution d'une classification ethnique de 1816 aux années 1920. In : *Afrique & histoire*, 1/2004 (vol. 2), pp. 111-139.

Global Timber (2015) Guinea-Bissau. <http://www.globaltimber.org.uk/guineabissau.htm>. Consulté le 09/04/2017.

Gueye (2000) Etudes sur les ressources et les plantations forestières du Sénégal. Période 1992-1999. 61 p. FAO.

Guiral (1999) La mangrove: généralités sur l'écosystème, sa structure et sa dynamique. In : M.-C. Cormier-Salem (éd.), Sociétés et mangroves des Rivières du Sud, Paris, IRD: 63-71.

Hanush M. (2016) Guinea-Bissau and the cashew economy. In : *MFM practice notes*, n°11. 8 p.

Hobsbawm E. & Ranger T. Dir. (1983) The Invention of Tradition, Cambridge, 324 p.

Hochet A.M. (1979) Paysanneries en attente : Guinée-Bissau. In : *Cahiers d'étude du milieu et d'aménagement du territoire*. ENDA. 175 p.

Huillery E. (2008) Le coût de la colonisation pour les contribuables français et les investissements publics en Afrique Occidentale Française. 71 p.

Igue O.J. (1983) L'officiel, le parallèle et le clandestin. Commerces et intégration en Afrique de l'Ouest. In : *Politique Africaine*, n°9, pp. 29-51.

Inspection Régionale de Sédhiou de la



- Direction des eaux, forêts, chasse et de la conservation des sols (2012). Rapport annuel 2012. 60 p.
- Inspection Régionale de Ziguinchor de la Direction des eaux, forêts, chasse et de la conservation des sols (2012). Rapport annuel 2012. 51 p.
- de Jonge K. (1980) Relations paysans-pêcheurs, capitalisme, état : une étude d'une lutte de classe en Casamance (Sénégal). Afrika- Studiecentrum. 38 p.
- de Jonge K., van der Klei J., Meilink H. & Storm R. (1978) Les migrations en Basse Casamance (Sénégal). Projet d'une recherche multidisciplinaire sur les facteurs socio-économiques favorisant la migration en Basse Casamance et sur ses conséquences pour les lieux d'origine. Afrika- Studiecentrum. 180 p.
- Koknert D. (1988) Socialism without liberation: Land Reclamation Projects in Guinea-Bissau. In : *Sociologia Ruralis*, Vol. 28, No. 2/3, pp. 161-175.
- Lambert M. (2008) «Réflexions sur le Multilocalisme et les Migrations Internationales au Sud du Sénégal et ailleurs». In : *REVUE Asylon(s)* n° 3| Migrations et Sénégal.
- LeBelzicS.(2017)LaChinedevientelleéco-responsable ? Le Monde du 01/02/2017 [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/02/01/la-chine-devient-elle-ecoresponsable\\_5072830\\_3212](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/02/01/la-chine-devient-elle-ecoresponsable_5072830_3212).
- html Consulté le 19 mars 2017.
- Leroux H. (1963) La République du Sénégal : situation économique en 1963 et plan quadriennal de développement (1961-1964). 149 p.
- Lovejoy P.E. (1980) Kola in the History of West Africa. In : *Cahiers d'Etudes africaines*, 77-78, XX-1-2, pp. 97-134.
- Manga R. & Grdr (2016) Etude de référence sur la filière noix de cajou en région Oïo et Cacheu. Projet DACAQOC. Rapport final. 108 p.
- Maris V. (2014) Nature à vendre. Les limites des services écosystémiques. Editions Quae. Paris. 94 p.
- Marut J.C. (2002) Les Casamançais sont fatigués. In : *Cadernos de Estudos Africanos*. n°2, pp. 25-42.
- Marut J.C. (2010) Le conflit de Casamance. Ce que disent les armes, Karthala, Paris, 420 p.
- Marut J.C. (2015) Changement climatique, paix et développement : des choix citoyens. In : *Descroix, L, Djiba S., Sané, T. et Tarchiani V. Eaux et sociétés face au changement climatique dans le bassin de la Casamance*. pp. 33-46.
- Mathieu M. (2003) Corruption et aide au développement. Le cas de la coopération italo-Sénégalaise (PRIMOCA). In : Blundo G. & Olivier de Sardan J.P. (dir). La corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest Approche socio-anthropologique comparative: Bénin, Niger et Sénégal. Working paper n°17. Department of Anthropology and African Studies. Gutenberg University. pp. 237-248.
- Mbodj M., (1992) La crise trentenaire de l'économie arachidière, in M.C. DIOP (dir.) Sénégal. Trajectoires d'un État, Dakar : CODESRIA, pp. 95-136.
- Méguelle, P. (2013) Chefferie coloniale et égalitarisme diola - Les difficultés de la politique indigène de la France en Basse-Casamance (Sénégal), 1828-1923, Karthala- 648 p.
- Milleville P. (1995) Stratégies et comportements des agriculteurs les plus pauvres vis-à-vis de l'intensification et de la préservation des ressources naturelles dans les pays de l'Afrique soudano-sahélienne. 149 p.
- Montoroi J.P. (1992) Les sols et l'agriculture dans le domaine estuarien de Basse Casamance. 8 p. Communication au séminaire « Conservation et utilisation durable des ressources naturelles du bassin hydrographique de la Casamance ». 22-26 octobre 1990, Ziguinchor, Sénégal.
- Ntab S.D. (2013) Conceptions Paysannes et dynamiques de conservation de l'espèce africaine de riz cultivé *Oryza glaberrima* Cas des écosystèmes pluviaux inondés de la Casamance au Sénégal. IRC, CIRAD, ISRA. 112 p.
- Pélissier P. (1966) Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance. Saint-Yrieix (Haute-Vienne), Impr. Fabrègue, 944 p.
- Principaux J.P. (2010) De la difficulté de développer le tourisme en Afrique subsaharienne : l'exemple (déjà ancien) du « tourisme rural intégré » en Basse-Casamance. In : *Téoros*, vol. 29, n°1, pp. 90-100.
- Rabany C., Rullier N. & Ricau P. (2015) The African cashew sector in 2015. General trends and country profiles. Analysis of cashew production, processing and trade in Africa. 37 p.
- República da Guiné Bissau (2015) Guinée-Bissau 2025. Plan Stratégique et Opérationnel 2015-2020 « Terra ranka ». Document 1. Résumé exécutif. 34 p.
- République du Sénégal (2014) Plan Sénégal Emergent. Sénégal émergent, liguey nguir èlèk. 184 p.
- République du Sénégal (2016) Commission Nationale de la Réforme foncière. Document de politique foncière. Draft 3, version préliminaire. 83 p.
- Ribeiro C.R. (2002) Conflits et gestion foncière en Guinée-Bissau. FAO, 15 p.
- Robin N. (2006) Le déracinement des populations en Casamance. Un défi pour l'Etat de droit. *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol.

22 - n°1 | 2006, mis en ligne le 01 avril 2009, consulté le 30 mai 2017. URL : <http://remi.revues.org/2723>.

Rüe O. (1998) L'aménagement du littoral de Guinée. Mémoires de mangroves. Des mémoires de développement pour de nouvelles initiatives. L'Harmattan, Paris, 311 p.

Sadio O. & Ecoutin J.M. (2013) Comparaison du peuplement de poissons de Bamboung avec celui d'un site autorisé à l'exploitation halieutique, le bolon de Sangako In : Ecoutin Jean-Marc (ed.), Béhagle Nolwenn (collab.), Brochier Timothée (collab.), Guillard J. (collab.), Laë Raymond (collab.), Lebourges Dhaussy Anne (collab.), Le Loc'h François (collab.), Raffray J. (collab.), Sadio O. (collab.), Simier Monique (collab.), Sow I. (collab.), Tito de Morais Luis (collab.). L'aire marine protégée communautaire de Bamboung (Sine Saloum) : synthèse 2003-2011. pp. 77-98.

Sane T., Benga A.F., Sall O. (2010). La Casamance face aux changements climatiques : enjeux et perspectives. Actes du XXIII<sup>ème</sup> colloque de l'Association Internationale de Climatologie, Rennes, pp. 559-564.

Sane T., Mbaye I. (2007). Etat des lieux et étude diagnostique de l'environnement de la Casamance. Annales de la faculté des Lettres et Sciences Humaines, n° 37/B, pp. 183-201.

Ségalini C. (2014) Les professionnels de l'aide sénégalais. De la précarité au travail à la fragile légitimation de l'écologie dominante. 482 p. Mémoire de thèse. Université de Bordeaux, Sciences Po Bordeaux.

Serposian E. (2007) Etude de l'agriculture diversifiée d'une zone en bordure du fleuve Casamance : diagnostic agraire de la petite région de Dianah Malari (Sénégal), évaluation des revenus des agriculteurs et de leur demande d'éducation pour leurs jeunes. ENSAT-IRC. 204 p.

Shaw M. (2015) Drug trafficking in Guinea-Bissau, 1998-2014 : the evolution of an elite protection network. In : *Journal of Modern Africa Studies*, 53, 3, pp. 339-364.

Solly B. (2015). La mangrove de Thiobon en Basse-Casamance (Sénégal) : dynamique spatiale, impacts et stratégies de gestion. Mémoire de master, Département de Géographie, Université Assane Seck de Ziguinchor, 92 p.

Temudo M.P. & Cabral I. (2017) The Social Dynamics of Mangrove Forests in Guinea-Bissau, West Africa. Hum. Ecol. doi:10.1007/s10745-017-9907-4.

Tourte R. (2005) Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone. 5 tomes. FAO.

Trincas P.X. (1984) Colonisation et régionalisme. Ziguinchor en Casamance. ORSTOM, Paris, 259 p.

Zuccarelli F. (1973) De la chefferie traditionnelle au canton : évolution du canton colonial au Sénégal. In : *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. 13, n°50, pp 213-238.

Zwarts L. (2014) Mangrove dynamics in West Africa. A&W-report 2029. Altenburg & Wymenga ecologisch onderzoek, Feanwâlden, The Netherlands. 41 p.



# Annexe I : approche méthodologique.

## **Un travail collégial.**

L'élaboration du présent document a été coordonnée par le Grdr qui s'est appuyé sur un comité composé de Tidiane Sané (UASZ), El Hadji Balla Dièye (UASZ), Luc Descroix (IRD), Francis Ehemba (Grdr), Melig Bodivit (Grdr), Olivier Ruë (Grdr) et Yvan Le Coq (Grdr). Ledit comité a défini la ligne éditoriale du document début 2015 puis orienté et suivi les résultats intermédiaires des différents travaux dont certains ont donné lieu à la production de méthodes.

Plusieurs travaux ont été menés par des étudiants inscrits en thèse ou en Master :

- Recherche et organisation de données géospatiales : El Hadji Sidy Babacar Tall (UASZ) ;
- Cartographie des dynamiques des terroirs des sites pilotes : Boubacar Demba Ba (UASZ) ;
- Recherche documentaire et compilation des méthodes utilisées dans les études de la dynamiques des littoraux : Boubacar Solly (UASZ) ;
- Dynamique de la mangrove et des rizières en Basse Casamance : Awa Diop, Safiétou Soumaré, Ibrahima Dianko et Abdoulaye Diouf (UASZ) ;
- Etude des dynamiques culturelles à Canchungo, Etude de référence sur la production de noix de cajou en région de Cacheu et Oïo : René Manga (UGB) ;
- Valorisation potentielle des terres salées en Basse Casamance : Baptiste Drianno (HEC).

La production cartographique et les travaux de graphisme ont été supervisés par Eugenia Gallese (Grdr). L'analyse a été menée par des contributeurs divers, à l'aulne des hypothèses de travail exposées en introduction. Finalement, le document a été soumis à un comité de lecture pour amendement.

## **Le résultat d'une analyse des dynamiques territoriales centrée sur la période 1950-2016 adossée à une description de l'évolution du contexte politique national et sous régional.**

Si l'histoire des territoires concernés ne commence pas en 1950, cette décennie constitue une période charnière de l'histoire récente.

Au sein des espaces coloniaux tout d'abord (voir partie I). La conférence de Brazzaville (1944) a conduit à des inflexions importantes de la politique française au niveau de l'AOF et au Sénégal en particulier. C'est également à cette période que le Portugal tente de revoir son positionnement en Guinée-Bissau (Galli, 1995). On note, entre autres éléments, le renforcement des dispositifs statistiques et de la recherche dans différents domaines abordés dans le présent ouvrage. De nombreux documents produits à cette époque sont désormais accessibles par Internet ce qui facilite l'établissement d'une situation de référence.

Ensuite à l'échelle internationale. L'enclenchement de la guerre froide et les prémices des luttes pour l'indépendance des pays colonisés marquent cette période. Les questionnements sur les modèles économiques à privilégier s'intensifient.

Le choix de donner le primat à l'analyse de l'évolution des orientations économiques s'inscrit dans l'objectif d'une recherche de complémentarité avec les travaux déjà existants. La revue bibliographique montre en effet que ceux-ci mettent davantage l'accent sur l'analyse du milieu et des sociétés que du cadre politique qui les influence.

## **Principales sources d'information.**

On a considéré en premier lieu des données et informations primaires issues du bilan des différents

travaux engagés dans le cadre du PGCEL au niveau de 6 territoires (« territoires pilotes » – voir introduction) –. Ces territoires, choisis dans l'objectif de considérer la diversité de situations caractérisant la Région, se différencient notamment par leur degré d'urbanisation, leur distance à la côte ou encore leur histoire.

On y a mené sur près de 36 mois un travail de recherche-action visant à identifier les conditions d'une exploitation durable de ressources issues des zones inondées (ressources halieutiques, sel, riz inondé) et exondées (huile de palme). Le suivi-évaluation de ce travail a généré des informations utiles à la compréhension des systèmes d'activités et des facteurs les influençant.

Parallèlement, des travaux de recherche ont été conduits dans l'objectif d'alimenter le présent document et de produire des monographies des six territoires.

La production des monographies s'est appuyée d'une part sur des enquêtes approfondies menées au niveau de 12 localités réparties dans les 6 territoires pilotes. Ce travail, basé sur une méthode inspirée de l'approche système (Ferraton et Touzard, 2009), a combiné observations directes, entretiens collectifs et individuels. Il visait à produire une information fine permettant d'identifier les facteurs locaux de différenciation économique ainsi que les modalités pratiques de gouvernance foncière. Dans un deuxième temps, des entretiens collectifs ont été menés au niveau des 173 localités dans l'objectif de recueillir une information systématique permettant de faire un état des lieux sur l'ensemble du territoire pilote. Finalement, la base de données ainsi obtenue a été analysée selon cinq entrées thématiques : démographie (histoire du peuplement, mobilités humaines), évolution des modes de vie et des économies domestiques, dynamiques d'occupation du sol et de la gouvernance foncière.

Les études thématiques ont quant à elles été menées



selon des approches spécifiques.

Par ailleurs, le présent document s'appuie sur des données secondaires issues d'une analyse bibliographique.

Les données statistiques nationales (AOF, Sénégal, Guinée portugaise, Guinée-Bissau) relatives à la démographie, au commerce (importations, exportations), à l'économie (inflation...) ou à la santé (mortalité infantile) ont été considérées avec attention. On a également intégré certaines données statistiques mondiales ou sous régionales (prix des matières premières,...). Les données relatives aux productions agricoles non exportées ont par contre été écartées du fait de problèmes de fiabilité<sup>5</sup>.

Différents travaux de recherche ont également été consultés. La priorité a été donnée à ceux accordant de l'importance à l'analyse de l'évolution des modes de gouvernance et des orientations politiques entre le début du 20<sup>ème</sup> siècle et l'époque actuelle (Bayart, 1999 ; Chabal et Green, 2016 ; Galli, 1987 et 1995 ; Tourte, 2005 ; ASPRODEB et IPAR, 2007 et 2009...). Les documents originaux relatifs aux orientations politiques récentes ont été également consultés quand cela a été possible.

Enfin, des travaux menés sur des territoires intégrés dans le présent document et renvoyant à tout ou partie des cinq entrées thématiques considérées dans la construction et l'analyse des données primaires ont été pris en compte.

### **Limites.**

Comme mentionné plus haut, les travaux s'appuient pour une part sur des entretiens réalisés dans diverses localités de la Région. Que ceux-ci aient été individuels ou collectifs, c'est, de fait, le plus souvent le point de vue d'hommes âgés occupant une position sociale privilégiée qui a primé dans les échanges. Or on sait d'expérience que les différences entre les discours tenus

par cette catégorie d'acteurs et les pratiques réelles sont quelquefois importantes (Hobsbawm et Ranger, 1983). Cela d'autant plus quand l'enquête est coordonnée par une ONG localement connue qui intervient dans un terrain où de nombreux projets de développement ont déjà été mis en œuvre (Olivier de Sardan J.P., 1995).

D'autre part, ces enquêtes ont été majoritairement conduites par des étudiants pas ou peu expérimentés, de niveau et d'aptitudes variables, sur la base de méthodes pour certaines en construction. Il en résulte des livrables de qualité inégale.

En outre, les données statistiques consultées sont quelquefois soumises à caution et certains travaux, pris isolément, peuvent donner une vision biaisée de la réalité. A titre d'exemple, Paul Pélissier, dans un ouvrage de référence relatif aux « paysans du Sénégal », consacre aux seuls diolas 260 des 370 pages relatives à la Casamance (Pélissier, 1966).

De même, les contributeurs au Boletim Cultural da Guine Portuguesa publié entre 1946 et 1973 ont accordé une attention plus importante à la région de Cacheu qu'au reste de la Guinée portugaise et, à l'intérieur de cette région, ont privilégié l'étude de certaines communautés et problématiques sur les autres. Plus généralement, les travaux d'ethnographie coloniale doivent être considérés avec distance (Glasman, 2004 ; Amselle et M'bokolo, 2005).

Enfin, la volonté d'utiliser une approche pluridisciplinaire s'est faite quelquefois au détriment de la profondeur des analyses.

Diverses précautions ont ainsi été prises lors de l'exploitation des données.

Les données statistiques ont été considérées pour identifier les grandes tendances démographiques et

économiques tandis que des données primaires, produites à l'échelle locale à travers des mesures et observations directes, ont permis d'affiner l'analyse et de confronter le discours dominant.

Plus généralement, le fait de confronter des données obtenues à des échelles démographiques et temporelles différentes a permis de renforcer la robustesse de certaines hypothèses et conclusion.

<sup>5</sup> Le dernier suivi de campagne agricole en Guinée-Bissau remonterait à 1988.

## Annexe II : Quelques évènements et périodes ayant marqué l'histoire de la Guinée-Bissau et du Sénégal (1900-2017).

|           |   |           |  |           |   |
|-----------|---|-----------|--|-----------|---|
| 1915-1920 | «Pacification» de la Guinée                                       | 1967      | Suppression effective des prix garantis pour l'arachide  | 1998-1999 | "Guerre de Bissau" en Guinée-Bissau   |
| 1915-1974 | Colonisation portugaise en Guinée                                 | 1972      | Loi sur la décentralisation au Sénégal   | 2000      | "Sopi" au Sénégal   |
| 1880-1960 | Colonisation française au Sénégal                                 | 1973      | Choc pétrolier   | 2003      | Coup d'Etat en Guinée-Bissau  |
| 1914-1918 | Première guerre mondiale  | 1974      | Révolte des œillets au Portugal. Indépendance de la Guinée-Bissau  | 2011-2012 | Création et positionnement de la MISSANG (Angola) en Guinée-Bissau  |
| 1929-1930 | Crise économique de 1929  | 1973      | Assassinat d'Amílcar Cabral, leader du PAIGC   | 2012-X    | Création et positionnement de l'ECOMIB (CEDEAO) en Guinée-Bissau  |
| 1924-1974 | Estado novo au Portugal   | 1974      | Création de l'UEMOA- Adhésion du Sénégal   | 2013      | Loi sur la décentralisation au Sénégal: communalisation intégrale, départements en CL, suppression des régions comme CL |
| 1939-1945 | Deuxième guerre mondiale  | 1975      | Création de la CEDEAO- Adhésion du Sénégal et de la Guinée-Bissau  | 2014      | Elections présidentielles et législatives apaisées en Guinée-Bissau   |
| 1944      | Conférence de Brazzaville   | 1980      | Signature des accords de pêche UE- Sénégal   |           | Accords de Partenariats Economiques: négociations   |
| 1946      | Abolition du code de l'indigénat dans l'AOF                       | 1970-1980 | Emergence et diffusion du consensus de Washington  | 2016      | Projet de politique foncière au Sénégal   |
| 1945-1954 | Guerre d'Indochine  | 1979      | Signature des accords de pêche UE- Guinée-Bissau   | 2017      | Alternance en Gambie  |
| 1947      | Massacres à Madagascar  | 1979      | Premières mesures d'ajustement structurel au Sénégal   |           |   |
| 1958      | Vème République (France)- Début de l'autonomie interne du Sénégal | 1980      | Rupture entre la Guinée-Bissau et le Cap-Vert. Coup d'Etat en Guinée-Bissau (Nino Vieira vs Luis Cabral) |           |   |
| 1959      | Massacres à Pidjiguiti (Guinée-Bissau). Création du PAIGC         | 1982-X    | "Rebellion" au sud-ouest du Sénégal  |           |   |
| 1959-1962 | Guerre d'Algérie  | 1982-1989 | Confédération de la Sénégalie  |           |   |
| 1960      | Indépendance du Sénégal   | 1989-X    | Ajustement structurel en Guinée-Bissau   |           |   |
| 1962      | Création de l'UMOA- Sénégal membre fondateur                      | 1994      | Adhésion de la Guinée-Bissau au GATT   |           |   |
| 1963      | Emprisonnement du 1er ministre sénégalais Mamadou Dia             | 1995      | Adhésion du Sénégal et de la Guinée-Bissau à l'OMC   |           |   |
| 1963      | Adhésion du Sénégal au GATT                                       | 1989      | Chute du mur de Berlin   |           |   |
| 1963-1974 | Politique «Pour une Guinée Meilleure»                             | 1990      | Loi sur la décentralisation au Sénégal: transfert de l'exécutif du sous préfet vers le PCR               |           |   |
| 1963-1974 | Guerre de libération de la Guinée-Bissau                          | 1994      | Dévaluation du franc CFA, l'UMOA devient l'UEMOA   |           |   |
| 1964      | Loi sur le domaine national (Sénégal)                             | 1996      | Loi sur la décentralisation au Sénégal: création des régions   |           |   |
| 1964      | Création de la BAD  | 1997      | Adhésion de la Guinée-Bissau à l'UEMOA, fin du peso  |           |   |
| 1966      | Soutien de Cuba au PAIGC  | 1998      | Intervention militaire du Sénégal en Guinée-Bissau   |           |   |
| 1966-1980 | ONCAD   |           |  |           |   |

Périodes et évènements conflictuels
  Décisions économiques
  Décisions et évènements politiques



## Annexe III : Inventaire des principales actions de développement rural accordant une place importante à la riziculture menées entre 1960 et 2017 dans tout ou partie de la Casamance.

| Période                  | Nom projet, intervention, institution   | Régions concernées  | Thèmes majeurs  | Budget   | Bailleurs   |
|--------------------------|---|---|---|--|---|
| 1963-1975                | ILACO (International Land Development Consultant) des Pays-Bas                              | Basse Casamance (sud de Ziguinchor: Nyassia, Kamoubeul, Guidel; Bignona, Baïla et Tobor...) | Aménagement pour la riziculture inondée   | ND   | Fonds Européen de Développement (FED) - convention FED 586 SE.  |
| 1963-1979                | MAC (Missions Agricoles Chinoises )   | Arrondissement de Niaguis (Basse-Casamance)   | Intensification rizicole (culture attelée, variétés "améliorées",...), aménagements hydro-agricoles (dont irrigation par retenue d'eau douce), production maraîchère                                      | 25 217 664 millions de F-CFA   | Taiwan et RPC   |
| 1972-1985                | PRS-II (Projet Rizicole de Sédhiou II)  | Moyenne Casamance   | Intensification agricole-dont riz (traction attelée bovine, fumure chimique, semences améliorées), protection des rizières contre le sel  | 2 milliards de F-CFA pour PRS (financem PRS 1 : ND)  | BIRD/CCCE/SN (16%)  |
| 1974-1985                | PIDAC I à V (Projet Intérimaire - Projet Intégré de Développement Agricole de la Casamance) | Basse Casamance   | Intensification rizicole (Aménagement hydro agricoles, traction attelée bovine, fumure chimique, semences "améliorées"), diversification des cultures (maïs, maraîchage) et alphabétisation fonctionnelle | «FED (1974-1978): 178 million de F-CFA; Etat (1976-1977): 40 millions de F-CFA; PNUD (1977-1978): 49 millions de F-CFA; USAID (1978-1985): 34,55 millions de dollars US»     | FED-PNUD-USAID  |
| 1976-1999                | SOMIVAC (Société de Mise en Valeur de la Casamance )  | Casamance   | Coordination (MAC, PIDAC, projet Guidel et PRS). Objectif: "Maîtrise de l'eau, et utilisation des facteurs de production; Développement équilibré entre cultures vivrières et industrielles"              | ND mais sans doute conséquent (plus de 600 employés permanents au plus fort de son activité, avant l'ajustement structurel)  | USAID/SN  |
| 1980-1982                | Projet barrage écluse de Guidel   | Guidel  | Réalisation d'un barrage anti-sel pour récupérer des terres salées.   | 730 millions de F-CFA pour la réalisation du barrage et 100 millions de F-CFA pour le fonctionnement post réalisation  | Fonds Africain de Développement (FAD) / CITIBANK  |
| 30 nov 1984 - avril 1988 | Barrage d'Affiniam  | Affiniam  | Réalisation d'un barrage anti-sel pour récupérer des terres salées. Valorisation agricole en amont et aval de l'ouvrage.  | Le coût définitif du barrage est estimé à 6,6 milliards CFA dont 845 866 875 F CFA de contrepartie sénégalaise.  | RPC/SN  |
| 1987-1999                | DERBAC (Projet Autonome de Développement Rural de la Basse Casamance)                       | Basse Casamance   | Aménagement de vallées dites rizicultivables et protection de terres contre la salinisation et le déficit hydrique.   | 9 181 millions de F-CFA  | FAD = 6,500 milliards CFA/SN= 2 milliards CFA/ Investissement bénéficiaires= 600 millions CFA.          |
| 1988                     | PRODULAS ( Programme d'urgence de Lutte Anti-sel)   | Régions de Fatick, Ziguinchor et Sédhiou  | Protection et récupération de terres dites rizicultivables  | Financements prévus: 7 543 317 800 F pour les régions de Ziguinchor et Kolda (pour les 3 phases). Pour la phase1: 2 528 625 000 F CFA pour Ziguinchor seulement (15 000 ha). | Pour la région de Ziguinchor : Banque Islamique de Développement (BID) mais financement réel non connu. |
| 1988-1997                | PROGES (Projet de Gestion de l'Eau dans la zone Sud)  | Régions de Kolda et Ziguinchor  | Accroissement de la production céréalière, notamment rizicole par l'aménagement de vallées dites rizicultivables  | Total 6, 455 milliards   | USAID (6 milliards)/SN (455 millions)   |
| 1989                     | Projet Kamoubeul Bolong   |   | Augmentation de la production rizicole  | 9,483 milliards CFA dont 2,553 milliards de contrepartie sénégalaise   | RPCorée/SN  |

| Période     | Nom projet, intervention, institution   | Régions concernées  | Thèmes majeurs  | Budget  | Bailleurs  |
|-------------|---|---|---|---|--|
| 1989-2012   | PRIMOCA (Projet Intégré de Développement de la Moyenne Casamance)   | Moyenne Casamance (département de Sédhiou)  | Aménagement rural, infrastructures, ... et aménagements de vallées dites rizicultivales                                       | ND (projet arrêté pour détournement)  | Italie/SN  |
| 1992-2002   | Projet de mise en valeur de la vallée de Guidel   | Communautés rurales de Niaguis et Boutoupa Camaracounda   | Intensification riziculture, culture de plateau et maraichage (forages équipés); réalisation de pistes de production (30 km). | Montant global de 2 077 000 000 F CFA dont une contribution du Sénégal de 478 000 000 F CFA | CEDEAO/SN  |
| 1992 - 93   | Projet de Développement de la vallée de baila   | Arrondissement de Sindian (Baléniane, Leu-Feu, Diélinkine, Kandiaïou, Diakoye Guilakounda, Essom, Guiral et Diaboudior) | Protection et récupération des rizières (31 000 ha de terres salées et 5 200 ha de rizières douces)                           | Montant global de 1,992 milliards CFA   | BOAD=1,200 milliards CFA / SN=792 millions CFA   |
| 1996-2004   | ENDA - ACAS   | Région naturelle Casamance  | préservation et sauvegarde de l'environnement   | 92 117 000 millions de F-CFA  | Genève Tiers-Monde (Suisse), IIZ/ Horizon 3 000 (Autriche), Luxembourg et Ambassade USA) |
|             | CADEF (Comité d'Action pour le Développement Economique et social du Fogni)                               | Communautés rurales de Sindian, Djibidione et Sindian.  | Protection et maîtrise d'eau dans les rizières.   | Coût total construction ouvrages seulement (sans fonctionnement)= 43 500 000 F cfa          | Church world service, Oxfam Canada, FAO, BIAC, FPH, CFD, CIRAD, CIEPAC                   |
|             | TAARA   | Département de Bignona  | Dessalinisation et rétention d'eau dans les rizières  | 492 955 Euros   | BOAD, FOND, PNIR, PSAOP, APCR, ORSTOM  |
| 2000 - 2009 | Grdr  | Basse et moyenne Casamance  | Aménagement et rentabilisation des vallées dites rizicultivables  | "AECID: 448 millions de FCFA; SCAC = 84 040 640 F CFA»                                      | AECID, SCAC, MAE, fondation Michelam, CFSI-Fondation de France                           |
| 2009-2016   | PADERCA (Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance )   | Basse et moyenne Casamance  | Préservation et valorisation du capital productif eaux, sol et forêts.  | 24,75millions de US   | BAD/SN(18%)/FAD/Gouvernement/ Bénéficiaires  |
| 2012-2018   | PAPSEN (Programme d'Appui au Programme National d'Investissement de l'Agriculture du Sénégal)             | Moyenne et haute Casamance (+ Thies, Diourbel et Fatick. Volet maraîchage)  | Réduction précarité sociale grâce à la sécurité alimentaire des populations   | 6 milliards de F-CFA  | Italie/SN  |
| 2013-2018   | PPDC (Projet pôle de développement de la Casamance)   | Casamance   | Augmentation de la productivité agricole dans les filières agricoles et amélioration de l'accessibilité des zones rurales     | 40 millions de dollars US   | Banque mondiale/SN   |
| 2015-2020   | PIIRS (Programme régional de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ) | 40 communautés rurales des régions de Fatick, Kédougou, Kolda, Matam, Tambacounda et Ziguinchor                         | Réduction de la pauvreté et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux sahéliens            | 18 300 millions de F-CFA  | BAD/SN   |

Sources : Bonnefond et Loquay (1985); Diédhiou (2001); Coly (2006); Mathieu (2003) et enquête Grdr (2016).



# Liste des illustrations

## CARTES

- 19 **Carte 1 :**  
Les quatre régions d'étude
- 19 **Carte 2 :**  
Localisation des sites pilotes
- 20 **Carte 3 :**  
Morphologie et hydrologie des zones étudiées
- 21 **Carte 4 :**  
Vue satellite du nord-ouest de la Guinée-Bissau et du Sud-Ouest du Sénégal (décembre 2015)
- 27 **Carte 5 :**  
Aires protégées dans les quatre régions de la zone d'études
- 39 **Carte 6 :**  
Des usages multiples et parfois peu conciliables du territoire
- 40 **Carte 7 :**  
Région de Ziguinchor - Localités touchées par des actions d'aménagement hydro agricole pour la riziculture entre 1965 et 2010
- 45 **Carte 8 :**  
Situation politico-militaire en Guinée portugaise au début des années 1970
- 54 **Carte 9 :**  
Population résidente par région en Guinée-Bissau lors du dernier recensement (2009)
- 54 **Carte 10 :**  
Population résidente par région au Sénégal lors du dernier recensement (2013)
- 55 **Carte 11 :**  
Population résidente par secteur en Guinée-Bissau lors du dernier recensement (2009)
- 55 **Carte 12 :**  
Population résidente par département au Sénégal lors du dernier recensement (2013)
- 55 **Carte 13 :**  
Régions d'étude - Population résidente et densité par département et secteur lors du dernier recensement
- 56 **Carte 14 :**  
Croissance de la population par région en Guinée-Bissau entre le premier (1979) et le dernier recensement (2009)
- 56 **Carte 15 :**  
Croissance de la population par région au Sénégal entre le premier (1976) et le dernier recensement (20013)
- 56 **Carte 16 :**  
Croissance de la population par secteur en Guinée-Bissau entre le premier (1979) et le dernier recensement (2009)
- 56 **Carte 17 :**  
Croissance de la population par département au Sénégal de 2002 à 2013
- 57 **Carte 18 :**  
Démographie des localités de la commune de Diembéring et de la section de Varela sur la période 1990-2010
- 59 **Carte 19 :**  
Part des 15-34 ans dans la population résidente lors des derniers recensements au Sénégal et en Guinée-Bissau
- 60 **Carte 20 :**  
Région d'étude - Population selon le milieu de résidence lors du dernier recensement
- 60 **Carte 21 :**  
Population urbaine des zones étudiées
- 61 **Carte 22 :**  
Période de création et origine des fondateurs des localités des sites pilotes
- 62 **Carte 23 :**  
Mobilités : destination principale des déplacements de plus d'un an dans les localités des sites pilotes en 2016
- 62 **Carte 24 :**  
Mobilités : destination principale des déplacements de moins d'un an dans les localités des sites pilotes en 2016
- 63 **Carte 25 :**  
Mobilités : origine principale des immigrés résidant dans les localités des sites pilotes en 2016
- 68 **Carte 26 :**  
Principales infrastructures de transport des zones étudiées
- 69 **Carte 27 :**  
Réseau des marchés hebdomadaires (louma) et routes les desservant
- 71 **Carte 28 :**  
Activité halieutique en Casamance
- 71 **Carte 29 :**  
Parcours migratoire de pêcheurs au filet dérivant établis à Ziguinchor et Kafountine (2004)
- 72 **Carte 30 :**  
Destination des produits halieutiques de Ziguinchor - consommation annuelle nationale en 2013
- 72 **Carte 31 :**  
Destination des produits halieutiques de Ziguinchor - exportations annuelles en 2013
- 74 **Carte 32 :**  
Principaux circuits commerciaux d'huile de palme rouge
- 85 **Carte 33 :**  
Lieux de culte à Canchungo
- 86 **Carte 34 :**  
Pays d'origine des mouvements culturels de la ville de Canchungo
- 101 **Carte 35 :**  
Bafata Oio - Evolution de l'occupation du sol entre 1968 et 2013
- 102 **Carte 36 :**  
Varela lale - Evolution de l'occupation du sol entre 1968 et 2015

## TABLEAUX

- 18 **Tableau 1 :**  
Quelques caractéristiques des territoires pilotes.
- 25 **Tableau 2 :**  
Formes de travail forcé en A.O.F. entre 1900 et 1946.
- 28 **Tableau 3 :**  
Evolution du nombre de fonctionnaires sociaux (enseignants et agents de santé primaire) au sein de l'A.O.F. entre 1907 et 1956.
- 42 **Tableau 4 :**  
Quelques-unes des fondations d'entreprises transnationales intervenant au Sénégal et en Guinée-Bissau.
- 45 **Tableau 5 :**  
Infrastructures routières et services sociaux de base dans la Guinée portugaise aux débuts des années 1960.
- 89 **Tableau 6 :**  
Evolution des flux monétaires dans le village de Marakissa des années 1950 à 2016.

## ENCADRÉS

- 25 **Encadré 1 :**  
Le canton, unité de base de la gouvernance coloniale française.
- 28 **Encadré 2 :**  
L'approvisionnement en riz, une question ancienne au Sénégal.
- 30 **Encadré 3 :**  
L'ONCAD, structure publique emblématique des modes de gouvernance paraétatiques dans la période post-indépendance.
- 32 **Encadré 4 :**  
La cristallisation de l'identité « diola » comme produit de l'ethnographie coloniale, de l'évangélisation catholique et du développement touristique. Une hypothèse solidement étayée.
- 33 **Encadré 5 :**  
L'installation du « Club Med » à Diembering comme révélateur de la réalité de la gouvernance foncière.
- 35 **Encadré 6 :**  
Les phases successives de la décentralisation au Sénégal. Quelques indicateurs en guise de bilan partiel.
- 38 **Encadré 7 :**  
Origines et motifs de la persistance du « conflit casamançais ». Une synthèse.
- 47 **Encadré 8 :**  
Principes des négociations, réalités des accords et des pratiques de la pêche industrielle européenne au Sénégal et en Guinée-Bissau (2000-2010).
- 49 **Encadré 9 :**  
L'Agence de Gestion et de Coopération entre le Sénégal et la Guinée-Bissau (AGC) et la gouvernance des ressources off-shore.
- 49 **Encadré 10 :**  
La Guinée-Bissau, narco-Etat ?
- 51 **Encadré 11 :**  
La fondation BioGuiné et l'IBAP
- 63 **Encadré 12 :**  
Portrait de migrants saisonniers originaires de Varela lale (Guinée-Bissau). Le vin de palme...
- 64 **Encadré 13 :**  
La pêche dans le village de Boudiédiète, commune de Diembering, Sénégal
- 73 **Encadré 14 :**  
D.B., productrice de métorah à Varela Madina (Guinée-Bissau) et commerçante.
- 75 **Encadré 15 :**  
Importance économique et alimentaire de l'huile de palme rouge.
- 77 **Encadré 16 :**  
L'anacardier, arbre multifonctionnel.
- 78 **Encadré 17 :**  
Synthèse d'une étude de référence sur les « petits producteurs » de noix d'anacarde en régions Oïo et Cacheu.
- 89 **Encadré 18 :**  
Un autre aspect de la riziculture inondée : la difficulté des conditions de travail.
- 90 **Encadré 19 :**  
Evolutions pédoclimatiques récentes et prospective climatique en basse et moyenne Casamance: une synthèse.
- 91 **Encadré 20 :**  
La gestion foncière dans le royaume de Calequisse, région de Cacheu, Guinée-Bissau.
- 94 **Encadré 21 :**  
Dynamique des rizicultures inondées en basse Casamance.
- 95 **Encadré 22 :**  
Quand l'émigration alimente l'immigration. Le cas des ouvriers agricoles.
- 105 **Encadré 23 :**  
Les tensions foncières entre Varela lale et Varela Madina (Guinée-Bissau) comme archétype de conflit entre « autochtones » et « allochtones » et révélateur d'un déplacement des enjeux fonciers.
- 106 **Encadré 24 :**  
La situation foncière de Boucotte Wolof et Kabrousse (Sénégal).
- 107 **Encadré 25 :**  
Le « *tong* », un dispositif de gestion de l'accès aux ressources précieuses dans la section de Birban (Guinée-Bissau)
- 109 **Encadré 26 :**  
Dynamiques de la mangrove en Basse Casamance.
- 112 **Encadré 27 :**  
Qu'est-ce qu'un riz de qualité ?

## FIGURES

- 25 **Figure 1a :**  
Les cantons de Basse Casamance dans les années 1960.
- 25 **Figure 1b :**  
Les cantons de Moyenne Casamance dans les années 1950.
- 26 **Figure 2 :**  
Tonnages d'arachide commercialisés au Sénégal au cours de la campagne 1958-1959.
- 27 **Figure 3 :**  
Evolution des superficies (ha) et types de dispositifs étatiques mis en place en Basse (BC) et Moyenne-Casamance (MC) pour la protection de la nature (1930-2016).
- 30 **Figure 4 :**  
Budget du 4<sup>ème</sup> plan dans les régions du Sénégal (F-CFA/habitant) 1973-1977.
- 37 **Figure 5 :**  
Evolution des investissements directs étrangers au Sénégal de 1970 à 2015- Millions de dollars US courants.
- 41 **Figure 6 :**  
Evolution du prix du riz entre 1900 et 2008 en termes réels.
- 44 **Figure 7 :**  
Budget (contos) du gouvernement de la Guinée portugaise pour les années 1952-1953
- 44 **Figure 8 :**  
Représentation cartographique des regulos de la circonscription de Cacheu dans les années 1950.
- 46 **Figure 9 :**  
Evolution des superficies de riz de mangrove dans les régions de Guinée-Bissau entre 1953 et 1976 (ha).
- 47 **Figure 10 :**  
Contribution des différentes régions de Guinée-Bissau aux exportations d'arachide et d'huile de palme au début des années 1980.
- 48 **Figure 11 :**  
Inflation monétaire annuelle (%) au Sénégal et en Guinée-Bissau de 1970 à 2015.
- 48 **Figure 12 :**  
Aide publique au développement (dollars US constants/habitant) de 1974 à 2015 au Sénégal et en Guinée-Bissau.
- 50 **Figure 13 :**  
Exportations déclarées de noix de Cajou par la Guinée-Bissau de 1961 à 2015 en tonnes.
- 50 **Figure 14 :**  
Différentiel des coûts de manutention et d'export de contenants des ports de Bissau, Banjul et Dakar vers Cochin.
- 51 **Figure 15 :**  
Evolution des captures de la pêche industrielle maritime en Guinée-Bissau de 1950 à 2010 (milliers de tonnes).
- 57 **Figure 16 :**  
Evolution du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ( $\times/1\ 000$ ) au Sénégal et en Guinée-Bissau entre 1986 et 2007.
- 64 **Figure 17 :**  
Principales activités motivant l'arrivée d'immigrants dans les territoires pilotes.
- 65 **Figure 18 :**  
Importance numérique des départs de longue durée et des transferts monétaires dans 11 localités.
- 66 **Figure 19 :**  
Nature et volumes des produits exportés depuis l'île de Carabane en 1891.
- 67 **Figure 20a :**  
Evolution de la population et du ratio population urbaine/ population rurale de 1961 à 2013 au Sénégal.
- 67 **Figure 20b :**  
Evolution de la population et du ratio population urbaine/ population rurale de 1961 à 2013 en Guinée-Bissau.
- 69 **Figure 21 :**  
Temps de trajet aller-retour du village vers le louma le plus fréquenté avec le moyen de transport le plus couramment utilisé.
- 69 **Figure 22 :**  
Moyens de déplacement les plus courants pour se déplacer vers le louma le plus fréquenté.
- 72 **Figure 23 :**  
Volume annuel (tonnes) et destinations des produits halieutiques frais et transformés en région de Ziguinchor (2014).
- 73 **Figure 24 :**  
Importance et types de pêche dans les localités des territoires pilotes.
- 75 **Figure 25 :**  
Produits couramment exportés des territoires pilotes.
- 76 **Figure 26 :**  
Production 2014-2015 des principaux pays producteurs de noix de cajou (tonnes).
- 77 **Figure 27 :**  
Termes de l'échange entre la noix de cajou et la brisure de riz premier prix à Canchungo de 2006 à 2017 (kg noix/kg de riz)
- 84 **Figure 28 :**  
Frise chronologique de l'implantation des différents lieux de culte à Canchungo de 1945 à 2016.
- 87 **Figure 29 :**  
Evolution des modes alimentaires entre 1950 et 2016 dans le village de Varela Madina (Guinée-Bissau).
- 88 **Figure 30 :**  
Date de connexion des villages des territoires pilotes aux réseaux téléphoniques mobiles.
- 91 **Figure 31 :**  
Propagation de l'onde de marée dans le fleuve Casamance.
- 91 **Figure 32 :**  
Dynamique spatio temporelle de la salinité du fleuve Casamance des années 1950 («pre-hypersaline situation») aux années 1990.

- 92 **Figure 33 :**  
Composition des revenus monétaires nets (FCFA/an) d'une famille de Bucucur (Guinée-Bissau) se définissant comme vivant principalement de la vente de noix de cajou.
- 95 **Figure 34 :**  
Dynamique d'adoption de la traction attelée animale dans le Djassin et les Kalounayes.
- 96 **Figure 35 :**  
Transferts horizontaux de fertilité à travers l'intégration agriculture-élevage dans la zone de Dianah Malari (région de Sédhiou, Sénégal).
- 96 **Figure 36a :**  
Productivité de la terre (FCFA/ha) des systèmes de culture les plus courants dans la zone de Dianah Malari (région de Sédhiou, Sénégal) en 2007
- 96 **Figure 36b :**  
Productivité du travail (FCFA/HJ) des systèmes de culture les plus courants dans la zone de Dianah Malari (région de Sédhiou, Sénégal) en 2007
- 97 **Figure 37a :**  
Productivité des femelles reproductrices (VAB en FCFA/tête) de différents systèmes d'élevage courants à Dianah Malari (région de Sédhiou, Sénégal) en 2007
- 97 **Figure 37b :**  
Productivité du travail (FCFA/HJ) de différents systèmes d'élevage courants à Dianah Malari (région de Sédhiou, Sénégal) en 2007
- 100 **Figure 38 :**  
Exemple de transect villageois en Basse Casamance. [à faire]
- 100 **Figure 39 :**  
Evolution de l'occupation du sol entre 1968 et les années 2010 à l'échelle de 12 terroirs.
- 108 **Figure 40 :**  
Evolution des superficies en palétuviers (ha) entre 1990 et 2015 en Guinée-Bissau.
- 110 **Figure 41 :**  
Evolution de la pluviométrie (mm/an) à Ziguinchor entre 1951 et 2015.
- 111 **Figure 42 :**  
Evolution du nombre et du type de variétés de riz cultivés dans le village de Simbandi Balante (région de Sédhiou, Sénégal) des années 1945 à 2012.

## ANNEXES

---

- 124 **Annexe I :**  
Approche méthodologique.
- 126 **Annexe II :**  
Quelques événements et périodes ayant marqué l'histoire de la Guinée-Bissau et du Sénégal (1900-2017).
- 128 **Annexe III :**  
Inventaire des principales actions de développement rural accordant une place importante à la riziculture menées entre 1960 et 2017 dans tout ou partie de la Casamance.











ZIGUINCHOR - SEDHIOU - OÏO - CACHEU

# UN LITTORAL EN MOUVEMENT

Diversité, dynamiques et mutations des territoires frontaliers  
du sud-ouest du Sénégal et du nord-ouest de la Guinée-Bissau

A cheval entre deux pays, le Sénégal et la Guinée-Bissau, séparés par l'histoire, cet espace transfrontalier de la Ségambie méridionale couvre quatre régions administratives : Ziguinchor et Sédhiou au Sénégal, Cacheu et Oïo en Guinée-Bissau. D'une superficie de 25 000 km<sup>2</sup>, il compte 1,4 millions d'habitants, soit deux fois plus qu'il y a 40 ans.

Devant le décalage important entre les dynamiques réelles et les représentations dominantes de territoires extrêmement divers, une analyse rétrospective, multi-scalaire et multisectorielle s'est imposée. Son objectif a été de décrire les territoires de façon dépassionnée et de replacer dans « le temps long » (1950-2015) les situations observées aujourd'hui dans la Région.

Ce Rapport est le fruit d'un travail collégial entre équipes de la recherche-développement (Département de Géographie de l'Université Assane Seck de Ziguinchor et Unité Mixte de Recherche PALOC -IRD/MNHN-) et opérateurs de terrain (Grdr notamment), membres du LMI PATEO (IRD, UGB). Il présente une information de nature à renouveler le regard sur la Région et à faciliter un dialogue politique constructif à différentes échelles de gouvernance territoriale et entre elles.

Au terme de ce travail, les mobilités humaines apparaissent plus que jamais déterminantes dans l'accomplissement de projets de vie divers, marqués d'un dynamisme inédit. Elles sont sans nul doute une des ressources les plus précieuses pour l'avenir. Dans ce contexte, la circulation des personnes et leur intégration citoyenne s'imposent comme deux priorités, particulièrement à l'échelle de toute la Ségambie méridionale et plus globalement de l'Afrique de l'Ouest.

Une réalisation



en collaboration avec



N° ISBN 979-10-95026-01-3

